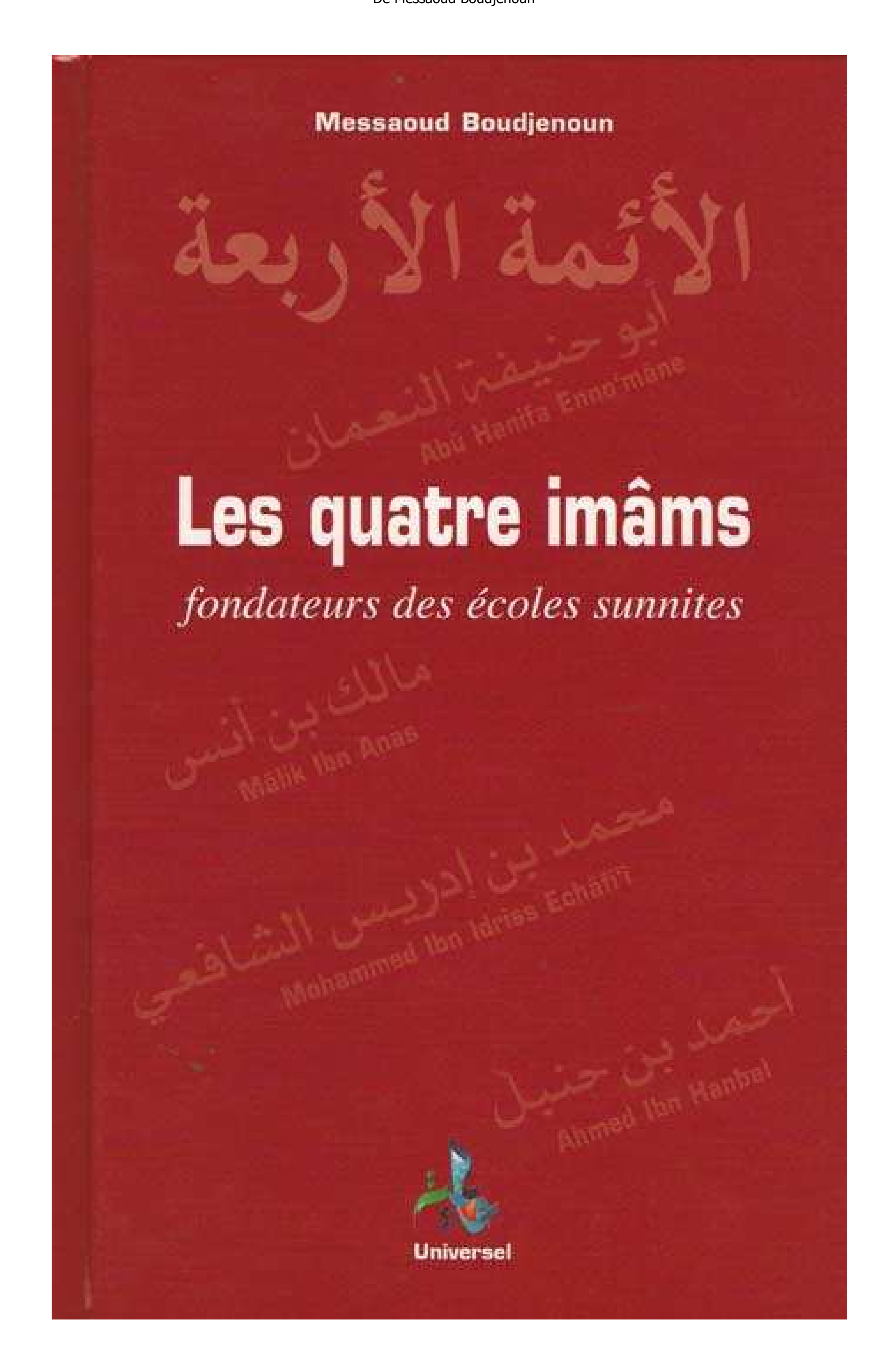

Messaoud Boudjenoun
الأئمة الأربعة
أبو حنيفة النعمان
Abû Hanifa Enno'mâne
Les quatre imâms
fondateurs des écoles sunnites
مالك بن أنس
Mâlik Ibn Anas
محمد بن إدريس الشافعي
Mohammed Ibn Idriss Echâfi'î
أحمد بن حنبل
Ahmed Ibn Hanbal
Universel

L'Islam à majorité sunnite vit naître quatre écoles juridiques orthodoxes.

1 - L'école des Hanafites, fondée par l'imam Abou Hannifa An-Nou'mane (699-767) fut la première et la plus répandue. Elle est la plus libérale et laisse le champ libre à la raison et au libre arbitre. Cette école est dominante en Asie centrale, en Inde, au Pakistan, en Turquie, en Afghanistan et dans certaines régions de l'Egypte et de la Tunisie.

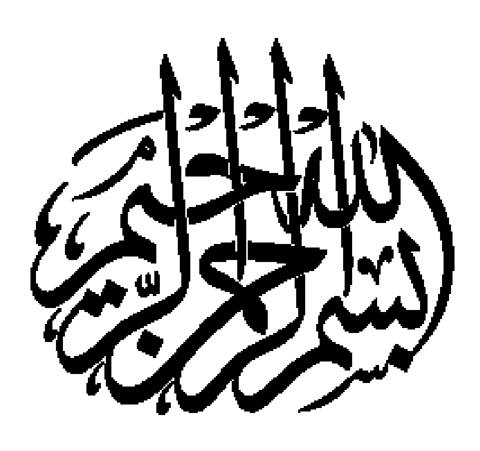
2 - L'école des Malékites, fondée par l'imam Malik ibn Anas (715-795) est très conservatrice et s'appuie sur le droit coutumier en vigueur à Médine au temps du prophète ﷺ. Elle domine en Afrique du nord et de l'ouest, en Mauritanie, au Soudan, Koweït et aux Emirates arabes.

3 - L'école des Chaféites a été fondée par l'imam Mohamed ibn Idriss Ach-Chafii (767-820) élève des deux écoles précédentes. Son mérite résidant dans la distinction qu'elle a su faire au sein des principes juridiques. Elle est répandue dans tout le Proche Orient, en Indonésie, Malaisie, Jordanie, Palestine, Syrie, Liban, quelques régions d'Egypte et aux Îles Comores.

4 - L'écoles des Hanbalites, fondée par Ahmad ibn Hanbal (780-855) incarne une piété rigoureuse, traditionnelle et sans compromis. En raison de sa rigidité, cette école est peu répandue. Elle domine en Arabie Saoudite et dans certains petits états de la presqu'île arabique. Elle est également présente en Syrie et en Irak.



12 €



Au Nom d'Allah, le Clément, le Miséricordieux

Messaoud Boudjenoun

Les quatre imâms

Fondateurs des écoles sunnites

الأئمة الأربعة

أبو حنيفة

مالك

الشافعي

أحمد بن حنبل

Avertissement : Document copié sous word,
d’après les éditions universel, mars 2004.

Messaoud Boudjenoun.

Les quatre imâms fondateurs des rites (madâhib) sunnites :

Abû Hanîfa Enno'mâne, Mâlik Ibn Anas, Mohammed Ibn Idriss Echâfi'î et Ahmed Ibn Hanbal.

INTRODUCTION

Au nom d'Allah, le Très Miséricordieux, le Tout Miséricordieux, et que la prière et le salut soient sur notre maître et Prophète Mohammed ainsi que sur sa noble famille et ses illustres compagnons, ainsi que sur tous ceux qui suivent sa voie et sa guidance jusqu'au jour de la résurrection.

Le Très Haut a dit : « **Demandez donc aux érudits du Livre, si vous ne savez pas** ». S 21, v 7.
Il a dit aussi : « **Les croyants n'ont pas à quitter tous leurs foyers. Pourquoi de chaque clan quelques hommes ne viendraient-ils pas s'instruire dans la religion, pour pouvoir à leur retour, avertir leur peuple afin qu'ils soient sur leur garde !** » S9, v 122.

Le Messager d'Allah (Sur lui la Grâce et la paix) a dit de son côté : « ***Les savants de ma communauté sont pareils aux prophètes des enfants d'Israël*** ».
Il a dit aussi : « ***Les savants sont les héritiers des prophètes. Or, ceux-ci, n'ont laissé en héritage, ni dinar ni dirham, mais ils ont laissé la science*** ».
Il a dit également dans un hadith célèbre : « ***Allah envoie à la fin de chaque siècle, à cette communauté, celui qui lui réformera les choses de sa religion.***

En parcourant la vie et l'œuvre des savants religieux de l'Islam – qu'ils soient des théologiens dogmatiques, des traditionnistes, des jurisconsultes, de exégètes du Coran ou des soufis engagés dans la voie spirituelle – on mesure toute l'importance que revêt ce noble hadith et la comparaison qu'il fait à juste titre entre ces savants qui étaient des gens somme toute ordinaires et les prophètes des enfants d'Israël qui, eux, étaient inspirés et recevaient la révélation, comme tout un chacun le sait.

En effet, c'est grâce à ces hommes à la foi inébranlable, à la piété et au scrupule rigoureux et à la science abondante que l'Islam fut non seulement préservé et défendu contre ses adversaires et ses détracteurs, nombreux à ses débuts, mais aussi explicité, structuré et interprété dans ses diverses sciences que sont la théologie dogmatique (**kalam**), la jurisprudence (**fiqh**), le hadith, l'exégèse (**tafsir**), le soufisme, etc. Et c'est grâce à leurs efforts louables et à leur travail colossal que ces sciences nous sont parvenues aussi explicitées et aussi détaillées et, par conséquent, nous pouvons dire que c'est grâce à eux, que les musulmans de toutes les époques, et de toutes les cultures, arrivent à connaître les dogmes de leur religion, à travers la théologie dogmatique (**'Ilm El-kalâm**), à pratiquer ses rites avec facilité, aisance et discernement et à approfondir sa pratique en dépassant le simple geste mécanique du rituel pour s'imprégner de sa grande spiritualité, à travers le soufisme, la Tazkiyya ou « l'**Ihsân** », qui permet au croyant d'adorer son Seigneur comme s'il Le voyait, car même s'il ne Le voyait pas, Son Seigneur, Lui, le voit, comme le dit un fameux hadith du Prophète (Sur lui la Grâce et la Paix).

Les savants de cette envergure sont nombreux en Islam et on les trouve dans toutes les disciplines islamiques qu'ils ont marquées de leurs empreintes indélébiles et envers lesquelles tous les musulmans sont redevables.

Parmi ces savants illustres qui ont inscrit leurs noms en lettres d'or dans l'histoire de l'Islam, et dont le nombre est considérable, on trouve les imâms fondateurs d'école de jurisprudence (**fiqh**), de rites (**madâhibs**) dont le mérite dans la structuration et l'ordonnancement de la jurisprudence islamique (**fiqh**) est immense. La dette des générations de musulmans qui sont venus après eux est incommensurable à leur égard. Le nombre de ces fondateurs de rites est, certes, important, mais nous avons choisi de rapporter les biographies de quatre d'entre eux, les plus célèbres au demeurant, pour la simple raison que leurs écoles (**madâhibs**) sont toujours en vigueur au sein du monde musulman de rite sunnite, contrairement à d'autres madâhibs fondés par des jurisconsultes éminents comme les imams El-Awza'i, Sufiane Etthawri, Dâoud Eddhâhirî, le fondateur de l'école dhahirite, dont faisaient partie l'illustre Ibn Hazm qui donna à l'école ses titres de noblesse et le grand soufi andalou, Muhyedine Ibn 'Arabî, Abî Thûr, qui eut, pour élève, l'illustre soufi el-Djunaïd ou même Mohammed Ibn Djarîr Ettabarî, l'illustre exégète et historien, mais qui ont fini par disparaître complètement, en raison de circonstances diverses et de vicissitudes historiques, politiques et sociales qu'il serait long d'énumérer ici.

Les quatre imâms qui nous intéressent ici, sont l'imam Abû Hanîfa Enno'mâne, l'imam Mâlik Ibn Anas, l'imam Mohammed Ibn Idriss Echâfi'î et l'imam Ahmed Ibn Hanbal Echibânî (qu'Allah leur accorde Sa miséricorde). Les écoles (**madâhibs**) qu'ils ont fondé se partagent le monde musulman de rite sunnite, chacune ayant son aire géographique d'influence et ses partisans. En effet, l'école hanéfite, qui est née à Koufa, en Irak, est très présente en Irak, en Turquie, dans les pays des Balkans et en Asie centrale, de même que dans une partie de l'Inde, du Pakistan et de Chine ; l'école chaféïte, elle, apparue à la Mecque puis en Irak, est influente dans les pays du proche Orient (Egypte, Syrie, Liban, Irak, Palestine, Jordanie) de même qu'en Malaisie et en Indonésie ainsi que dans certaines régions de l'Asie centrale, jusqu'en Chine ; l'école malékite, née, elle, à Médine, caractérise les pays maghrébins ainsi que les pays de l'Afrique sub-saharienne et de l'Afrique noire, ainsi qu'une grande partie de l'Egypte, tandis que l'école hanbalite, elle, est présente en Arabie séoudite et dans certains pays du Golfe arabique, de même que dans une partie de la Syrie. Bien que ces écoles s'inspirent toutes de l'esprit et de la lettre du Coran et de la sunna du Prophète (Sur lui la Grâce et la Paix), il n'empêche qu'elles diffèrent sur de nombreuses questions ayant trait aux pratiques cultuelles et jurisprudentielles ainsi qu'aux positions politiques vis-à-vis des pouvoirs. Les raisons à cela sont liées à la démarche intellectuelle de chacun de ces imams, à sa formation et à l'enseignement qu'il a reçu, à sa méthode de réflexion, d'interprétation et de déduction et à l'environnement dans lequel il a vécu et, partant, à l'influence qu'il a reçue.

Dans son ouvrage « Visages de l'Islam », Haïdar Bammate écrit : « Il va de soi que les quatre écoles sont unanimes à reconnaître comme sources principales du droit islamique le Coran et la sunna. Toutes les quatre admettent également comme sources complémentaires le **qiyâs** et l'**idjmâ'**. Les divergences entre les rites résident, surtout, dans les méthodes employées par leurs fondateurs pour dégager le droit positif des sources données, dans le degré de libéralisme qui présida à l'interprétation des textes du Livre sacré et des hadiths et dans l'emploi plus ou moins fréquent de l'**idjmâ'** et du **qiyâs**. Ces divergences, qui ne portent jamais sur les points fondamentaux de la religion, sont cependant assez nombreuses. Toute une branche du droit musulman est consacrée à l'étude. Elle porte le nom de science de l'**Ikhtilâf** (science de la contestation) ».

En effet, si Mâlik Ibn Anas s'appuie sur le consensus des gens de Médine, qu'il préfère sur le raisonnement personnel (erraï), pour étayer ses jugements, si Abû Hanîfa accorde une grande part au raisonnement personnel par analogie (**qiyâs**) et rejette les hadiths faibles, si Echâfi'î tente de concilier l'attachement au sens littéral des textes, notamment le hadith, et le raisonnement par analogie, en mettant l'accent dans son système de pensée sur la nécessité de règles générales employées pour extraire et déduire (**istinbât**) les jugements juridiques, d'où son adoption à ses débuts de l'école de Mâlik puis son lancement d'une nouvelle école après son établissement en Irak puis en Egypte, l'imam Ahmed Ibn Hanbal, lui, s'en tient strictement aux hadiths et à leur sens apparent et littéral, aidé, il est vrai, par sa formation de traditionniste qui l'emporte parfois sur celle de jurisconsulte. Cependant, les quatre fondateurs de ces écoles ne divergent en rien – et nous le verrons tout au long des pages de cet ouvrage – sur les principes et les règles fondamentales, claires et évidentes, édictées par le saint Coran et la noble sunna et acceptés par tous les musulmans à l'unanimité. Leur divergences ne sont en fait que le résultat de leurs efforts di'nterprétation (**idjtihâd**) d'où leurs divergences sur des questions qui ne touchent pas aux principes de base de l'Islam, tels qu'explicités par le Coran et la sunna. Tous, sont d'accord certes, sur le fait qu'avec la présence et la démonstration d'un texte explicite du Coran ou de la sunna, leurs opinions deviennent caduques et perdent toute valeur juridique.

Mais en l'absence de tels textes, la démarche de chacun pour trouver une solution à la question posée, diffère de celle de l'autre, ce qui est tout à fait normal et logique.

Dans cet ouvrage que nous réservons à ces illustres imams, fondateurs de rites, nous essayerons, avec l'aide d'Allah, de présenter aux lecteurs francophones, la vie et l'œuvre ainsi que les particularités des opinions et des rites de ces hommes exceptionnels qui furent, en quelque sorte, les précurseurs du gigantesque travail intellectuel entrepris par les savants de l'Islam, chacun dans sa spécialité, à partir des sources authentiques de la pensée islamique que sont le saint Coran et la noble sunna, et qui furent le point de départ de toute cette pensée dans sa diversité et sa richesse. Ce travail intellectuel commença, comme tout un chacun le sait, par l'effort de réflexion et d'interprétation (**idjtihâd**) dans le domaine de la jurisprudence (**fiqh**), avant de s'étendre à la théologie dogmatique (**'Ilm El-Kalam**), à l'exégèse (**Tafsîr**), puis à la philosophie et autres disciplines intellectuelles. C'est-à-dire donc combien est le mérite de ces illustres imams dans l'épanouissement et la consolidation de la pensée islamique dans tous ses aspects et toute sa diversité, telle qu'elle est parvenue jusqu'à nous.

Dans son ouvrage « Les hommes de pensée et de prédication dans l'Islam », l'érudit de l'Inde musulmane, Abû El-Haçan Ennadaoui, écrit :

« L'Islam s'est répandu hors de la presqu'île arabique , où la vie était simple et la civilisation limitée, vers des pays fertiles et vastes, où les civilisations étaient très anciennes et les horizons très vastes, comme la Syrie, l'Iraq, l'Egypte et l'Iran. Le résultat fut que la vie sociale se trouva élargie et le système économique et administratif compliqué. De ce fait, la mission d'appliquer les principes de l'Islam sur les nombreuses questions qui se posaient alors et de soumettre la vie civile à l'esprit de l'Islam et à ses préceptes impliquait la disponibilité d'une intelligence extraordinaire, d'un entendement subtil et d'une connaissance considérable des sociétés modernes que les musulmans découvraient au fur et à mesure de leurs conquêtes. Cela exigeait aussi une connaissance importante de la psychologie et de la nature humaine ainsi que d'une expérience suffisante des classes et des spécificités de ces sociétés. Ajoutons à cela la grande connaissance de l'histoire de l'Islam, la maîtrise de ses sources et des fondements de la législation islamique, en plus de l'initiation et de l'ancrage dans la langue arabe avec laquelle a été révélé le Coran et s'est exprimé le Messager d'Allah (Sur lui la Grâce et la Paix).

La miséricorde d'Allah à l'égard de cette communauté a voulu justement que surgisse, en son sein, afin d'assumer cette noble mission, des hommes, parmi les plus exceptionnels et les plus distingués que l'humanité ait enfanté, que ce soit dans l'intelligence et la sincérité, dans le dévouement et les capacités d'interprétation. Parmi ces hommes, il y avait ces quatre imams : « Abû Hanîfa (m. 150 H), Mâlik (m. 179 H), Echâfi'î (m. 204 H) et Ahmed Ibn Hanbal (m. 241 H), dont la jurisprudence est restée jusqu'à nos jours et à laquelle est soumis tout le monde musulman.

Ces hommes se sont surpassés dans leur compréhension rigoureuse et vaste de l'Islam, et ils ont consacré leur vie, en utilisant leurs capacités et leurs dons, dans la constitution de cette richesse jurisprudentielle et juridique qui n'a pas d'équivalent dans le monde et qui demeure jusqu'à aujourd'hui, une référence et une source fondamentale de législation à notre époque ».

Notre auteur, écrit un peu plus loin : « L'existence de ces jurisconsultes doués de capacités d'interpréter les choses de la religion et de ces législateurs, dans les premiers siècles de l'Islam, est une preuve éclatante de la viabilité de cette communauté et de sa capacité de s'adapter et de se répandre. C'est grâce à leurs efforts et à leur génie, en effet, que l'unité pratique de cette communauté, dans la vie sociale, politique et économique, s'est concrétisée. Or, cette unité, est un facteur très important parmi les facteurs de l'unité religieuse intellectuelle. C'est grâce à cette unité, que la communauté islamique s'est préservée du désordre et de l'anarchie sociale et législative qui ont atteint d'autres communautés et civilisations, à leurs débuts, et qui les ont menées à opter pour une vie irréligieuse ou à s'inspirer de législations et de codes étrangers qui sont incompatibles avec l'esprit de leurs religions et de leurs principes, et qui les ont incitées à séparer la religion de la politique, ce qui constitue le premier et décisif pas vers l'athéïsme et l'irreligion ».

De son côté, Mohammed Iqbal écrit dans son libre : « Reconstruire la pensée religieuse de l'Islam » : « Si maintenant nous étudions le fondement des principes juridiques dans le Coran, il est parfaitement clair que, bien loin de ne laisser aucun essor à la pensée humaine et à l'activité législative, la largeur et la vigueur de ces principes agissent, en fait, comme un stimulant de la pensée humaine. Nos premiers docteurs de la Loi, en se guidant principalement sur ces bases, créèrent un grand nombre de systèmes juridiques ; et l'étudiant de l'histoire musulmane, sait très bien que près de la moitié des triomphes remportés par l'Islam en tant que puissance sociale et politique furent dus à la perspicacité juridique de ces docteurs. « En dehors des Romains, dit Von Kremer, il n'y a pas d'autre nation que les Arabes qui ait pu revendiquer un système juridique aussi bien établi ».

Y a-t-il, en effet, plus grand mérite que celui d'avoir les capacités intellectuelles d'approfondir les choses de la religion et de savoir les interpréter pour les mettre à la portée des gens ?

N'est-ce pas que le Prophète (Sur lui la Grâce et la Paix) a invoqué Allah en faveur d'Abdullah Ibn 'Abbâs, l'érudit de cette communauté, en ces termes : « ***Mon Dieu, donne-lui les capacités de comprendre les choses de la religion et apprends-lui l'interprétation*** » ?

N'as-t-il pas dit également : « ***Celui à qui Allah veut du bien, Il lui donne les capacités de comprendre les choses de la religion et lui apprenne leur interprétation*** » ?

Nous allons voir avec plus de détails, ce mérite, de nos illustres imams, dans les pages qui vont suivre, avec l'aide d'Allah.

Et la réussite ne provient que d'Allah le Très Haut.

Messaoud Boudjenoun. Alger le 17/01/2004.

L'IMAM ABÛ HANÎFA ENNO'MÂNE

L'IMAM ABÛ HANÎFA ENNO'MÂNE

- **Ses origines, son enfance et ses débuts dans la vie**

L'imam Abû Hanîfa Enno'mâne (Qu'Allah lui accorde Sa miséricorde) est né en l'an 80 de l'Hégire, à Koufa, en Irak. Son père s'appelait Thâbet Ibn Zûti et était à d'origine perse, d'après historiens musulmans. Ces historiens rapportent que son grand-père habitait Kaboul, ne Afghanistan, et fut fait prisonnier par les musulmans lorsqu'ils conquièrent cette ville. Devenu l'esclave de la tribu arabe des Banû Taïm Ibn Tha'laba, il fut affranchi et devint leur allié. Mais cette version est récusée par d'autres historiens qui estiment que son grand-père n'a jamais été soumis à l'esclavage et qu'Abû Hanîfa appartenait à une famille de nobles dignitaires perses.

Quoi qu'il en soit, cela n'enlève rien au mérite et au rang noble de notre illustre imam qui tient sa noblesse plus de sa science, de ses connaissances religieuses et de sa piété, au demeurant reconnues aussi bien par ses admirateurs que par ses détracteurs, que de son origine ou de la classe sociale de ses parents. Et c'est là la véritable noblesse en vérité, dans la mesure où le Prophète (sur lui la Grâce et la Paix) a dit à ce sujet : « ***Il n'y a de préférence pour un Arabe sur un non arabe ni pour un blanc sur un noir, que par la piété*** ».

Abû Hanîfa est né donc à Koufa et y vécut la majeure partie de sa vie. C'est dans cette ville qu'il étudia et y acquit la science en devenant un des savants les plus réputés pour leurs connaissances et leur savoir, bien qu'il ne soyait pas d'origine arabe. Son père qui était un homme aisé matériellement avait embrassé l'Islam et avait rencontré, dit-on, l'imam 'Alî Ibn Abî Tâleb qui avait invoqué en sa faveur et en faveur de sa famille les bénédictions d'Allah. Abû Hanîfa fut ainsi le fruit de cette heureuse invocation et de ces bénédictions. Sa vie sublime est une confirmation du hadith rapporté par El-Bukhârî et Moslem, et dans lequel le Prophète dit : « ***Si la science était suspendue aux Pléiades, des hommes parmi les fils de la Perse y arriveraient à elle*** ».

Au début de sa vie, Abû Hanîfa s'est découvert une vocation de commerçant, suivant sûrement en cela son père, et on rapporte qu'il fréquentait plus les marchés et les commerçants de Koufa que les savants et leurs cercles d'enseignement, nombreux à Koufa à cette époque. Il aidait donc son père, dans son échoppe, en discutant avec les commerçants et en apprenant d'eux les règles et l'art du commerce. On rapporte, qu'au cours d'une discussion avec un savant, celui-ci ayant remarqué en lui des signes d'intelligence et d'éveil, lui aurait conseillé de fréquenter les savants et d'apprendre la science auprès d'eux.

Cependant, cela ne l'empêcha pas d'apprendre par cœur le saint Coran, de même que ses différentes lectures sous la direction d'un des sept célèbres lecteurs du Coran, l'imam 'Assim.

Au début, rapporte El-Khatîb El-Baghdadî dans son « Tarîkh Baghdad », il était attiré par la grammaire et ses subtilités, dont les gens de Koufa étaient des spécialistes, avant que son penchant pour l'utilisation du raisonnement personnel (erraï) ne l'oriente vers la jurisprudence (fiqh), dont il deviendra un des grands spécialistes sans conteste et à qui il donnera ses titres de noblesse.

Au fur et à mesure que notre illustre imam grandissait, sa véritable vocation apparaissait et l'incitait à rechercher la science et à approfondir ses connaissances. Il faut préciser, qu'à cette époque, la ville de Koufa était un carrefour d'idées et de philosophies diverses, qui se côtoyaient, et parfois s'entrechoquaient. Il y avait, en effet, des adeptes des anciennes religions assyriennes et perses, de même que des partisans du Manichéisme, du Sabéïsme, du Christianisme et du judaïsme. En outre, toutes les écoles de pensées musulmanes y étaient présentes. On y trouvait, en effet, des adeptes du Chiisme, du Kharédjisme, du Mutazélisme, du Djahmisme, du Qadarisme, du salafisme ainsi que du soufisme, dont les adeptes étaient nombreux à l'époque de Koufa et en Iraq en général. Abû Hanîfa étudia toutes ces écoles de pensée et y acquis de solides connaissances qui lui permettront de polémiquer plus tard avec les détracteurs de l'Islam et les adversaires du sunnisme dont il devint un des plus prestigieux représentants autant par son érudition que par sa piété.

C'est ainsi qu'il acquit de solides connaissances dans la théologie dogmatique (**'Ilm El-kalam** ou la science de la controverse) comme l'a rapporté El-Khatîb El-Baghdadî d'après un récit de son disciple Zafr Ibn Hudhaïl.

Mais avant de suivre la vocation qu'Allah lui avait choisie, notre illustre imam opta pour le commerce, sous l'influence probable de son père. En effet, ses biographes rapportent que durant sa jeunesse, il fréquentait plus les marchés et les commerçants que les cercles d'études. C'est lui-même qui nous raconte comment la transformation s'est opérée. Il a dit : « Je suis passé un jour devant Echa'bî qui m'appela et me dit : « Qui fréquentes-tu ? ». J'ai répondu : « Je fréquente le marché ». Il m'a dit : « Je ne parle pas du marché, mais des savants ». J'ai répondu : « Je fréquente peu les savants ». Il m'a dit : « Ne sois pas distrait, et cherche la science ainsi que la fréquentation des savants, car je vois en toi un éveil et un dynamisme ». Abû Hanîfa ajoute : « Ces paroles firent une grande impression sur moi au point où j'abandonnais la fréquentation des marchés et me mis à la quête de la science. Et c'est ainsi qu'Allah m'a fait profiter de ses paroles ».[1]

Abû Hanîfa opta donc pour la vocation à laquelle Allah l'avait créé et destiné et qui fit de lui l'un des plus illustres savants de l'Islam.

Il commença, comme nous l'avons dit, par acquérir de nombreuses connaissances sur la théologie dogmatique (**kalam**) ainsi que sur les écoles de pensée et les philosophies en vigueur alors à Koufa, qui firent de lui un redoutable polémiste contre les adversaires de l'Islam, parmi les représentants des autres religions et croyances, avant de se spécialiser dans la jurisprudence (**fiqh**).

Son premier maître en ce domaine, fut Hammâd Ibn Abî Sulaïmane El-Ach'arî, auprès duquel il apprit le fiqh et ses subtilités et qu'il ne quitta qu'à sa mort. Il assimila auprès de son maître toutes les connaissances relatives à la jurisprudence dans ses différentes facettes. Il avait alors vingt deux ans et il resta auprès de Hammâd jusqu'à l'âge de quarante ans, à la mort de son maître qu'il appréciait beaucoup et en qui il reconnaissait les mérites dans sa formation.

C'est ainsi qu'il disait de lui : « J'étais dans une mine de science et de jurisprudence, j'ai côtoyé leurs hommes et je suis resté avec un de leurs érudits ». Mais Hammâd (qu'Allah lui accorde Sa miséricorde) ne fut pas son seul maître, car il en eut d'autres plus prestigieux encore. On rapporte, en effet, qu'il étudia auprès de Zaïd Ibn 'Alî Zîne El-'Abidîne et de Dja'far Essâdeq, parmi les imams chiites, ainsi que 'Abdullah Ibn Haçan Ibn Haçan Ibn Abî Mohammed Ennafs Ezzakiyya (l'âme vertueuse). En outre, il avait l'habitude d'aller à la recherche des pieux anciens (essalaf essalih) qui avaient fréquenté les compagnons du Prophète et avaient rapporté des hadiths de leur part.

[1] « Manâqib Abî Hanîfa » d'El-Mekkî, p. 59, t1.

C'est ainsi qu'il a dit à ce sujet : « J'ai reçu la jurisprudence de 'Umar, celle de 'Alî, celle de 'Abdullah Ibn Mass'ûd et celle d'Ibn 'Abbâs de la part de leurs compagnons ».[1]

A la mort de son maître Hammâd, Abû Hanîfa lui succéda dans son cercle d'enseignement de Koufa, réunissant autour de lui des disciples à qui il donnait des cours et répondant aux questions et aux consultations religieuses (fetwa) qui lui parvenaient. Il analysait ces questions à l'aune de l'expérience et de l'analogie en les confrontant à d'autres cas, ce qui l'amènera à mettre en œuvre sa méthode du qiyâs (raisonnement personnel par analogie) qui le caractérisera parmi les autres fondateurs des écoles de jurisprudence.

Il y a lieu de préciser qu'en dépit de ses occupations intellectuelles et de sa fonction de maître et d'enseignant, Abû Hanîfa n'avait pas mis fin à ses activités commerciales qui constituaient sa source de revenus. On rapporte, en effet, qu'il tenait une boutique dans le marché de Koufa où il vendait des vêtements et des tissus. Un de ses biographes, El-Mekki rapporte dans ses « Manaqib » d'après Youcef Ibn Khâled Essemtî, qu'il s'organisait comme suit : « Le samedi, il le consacrait pour ses affaires familiales et en s'abstenant d'aller aussi bien aux cercles d'enseignement qu'au marché. Les autres jours, il restait au marché du lever du soleil jusqu'à la prière du midi. Le vendredi, il invitait ses compagnons et ses élèves chez lui, et leur préparait toutes sortes de mets ».[2] Il était connu pour sa piété et pour son détachement des choses de ce monde ; il jeûnait le jour et passait ses nuits en prière ; il était connu aussi pour sa grande intégrité et pour son profond scrupule en matière de vente et d'achat. On rapporte qu'une femme vint chez lui un jour et lui proposa de lui vendre un vêtement en soie. Il lui en demanda le prix et elle lui répondit qu'elle le vendait à cent dirhams. Il lui dit qu'il valait plus de cent ; elle en demanda alors deux cents. Il lui dit qu'il en valait plus que cela ; elle ajouta alors cent autres dirhams, puis cent autres dirhams, jusqu'à atteindre quatre cents. Mais il lui dit encore qu'il valait plus que cela. A la fin, elle lui dit : « Tu te moques de moi ? ». Il lui répondit : « Appelle n'importe quel homme qui pourrait l'évaluer ». Elle l'appela donc un homme qui l'acheta à cinq cents dirhams ».[3]

Son intégrité et son esprit de scrupule étaient tels qu'il était comparé, dans ses transactions commerciales, à Abû Bakr essaddiq (le véridique) (qu'Allah l'agréé) sur les traces duquel il cheminait. Un jour, rapporte un de ses biographes, il envoya son associé Hafs Ibn 'Abderrahmâne avec un lot de vêtements à vendre et l'informa que parmi ce lot, se trouvait un vêtement contenant un défaut. Il lui ordonna donc de montrer aux éventuels acheteurs ce défaut. Mais Hafs vendit le lot en oubliant d'informer l'acheteur du défaut du vêtement. Dès qu'il en fut informé, Abû Hanîfa fit une aumône équivalente à la valeur de tout le lot ».[4]

Une fois, rapporte Mohammed Ibn Muqâtil, une femme vint lui acheter un tissu de soie. Il demanda alors à son employé de lui apporter les tissus de soie pour qu'elle puisse les voir. L'employé les apporta et les frappa de sa main en disant : « Qu'Allah prie sur Mohammed ! ». Abû Hanîfa s'irrita contre lui et s'exclama à son encontre : « Tu loues mes tissus avec la prière sur le Prophète (Sur la Grâce et la Paix) ? Je ne vendrais pas mes tissus aujourd'hui ! ». Et il retira ses tissus de la vente ce jour-là ».

[1] Le Pr Mohammed Abû Zahra « Abû Hanîfa : Sa vie et son époque, ses opinions et sa jurisprudence ». Ed Dar El-fikr El 'Arabî. Le Caire.

[2] « Manâqib Abî Hanîfa » d'El-Muwaffaq El-Mekki. P. 196, T 2. Op cité.

[3] « El-Khaïrât El-Hassân ». P. 44.

[4] « Tarikh Baghdad » d'El-Baghdadî. T. 13, p. 58.

Notre auguste imam dépensait beaucoup de son argent au profit des professeurs et des traditionnistes, les spécialistes du hadith. Toujours d'après son biographe, l'auteur du « Tarikh Baghdad » : « Il rassemblait les bénéfices de ses ventes chez lui, année après année, puis il finançait les besoins des professeurs et des traditionnistes, en nourriture, vêtements et autres besoins et nécessités ; ce qui en restait, il le leur donnait et leur disant : « Dépensez-en pour vos besoins et ne rendez grâce qu'à Allah, car je ne vous ai rien donné de mon argent ; ce sont les faveurs d'Allah à mon égard ».[1]

Ainsi passait sa vie notre illustre imam Abû Hanîfa, entre son commerce au marché et les cercles d'enseignement qu'il animait à Koufa. Il était d'une grande dignité et ne voulait dépendre de personne dans ses besoins de la vie profane.

- **Sa formation et ses débuts dans la vie intellectuelle et religieuse**

Après avoir appris par cœur le saint Coran et assimilé toutes les autres sciences islamiques de l'époque, Abû Hanîfa entra de plein pied dans la vie religieuse et intellectuelle de koufa qui était comme nous l'avons dit plus haut, un grand carrefour d'idées et de philosophies de toutes sortes, qu'elles soient islamiques ou autres.

Il étudia donc toutes les doctrines et les philosophies qui avaient cours en son temps et eut de longues polémiques avec notamment les représentants des doctrines non islamiques, dont il répondit aux critiques contre l'Islam. Il laissa un ouvrage « El-Fiqh El-Akbar » où il exposa ses opinions en matière de théologie et de dogme.

Cette épître qui a fait l'objet de plusieurs commentaires contient les données du dogme islamique tel qu'énoncé par les savants du sunnisme, comme la réalité de la foi, son augmentation et sa diminution, en fonction des actes de l'homme, la prédestination et le libre arbitre de l'homme, la position de celui qui commet des péchés capitaux, etc. Ce sont là, en fait, des sujets qui ont été soulevés par les penseurs musulmans, notamment les mutazilites, les partisans de la raison, parmi les théologiens musulmans, une fois que l'Islam fut confronté avec les autres religions et doctrines. Il semble donc qu'Abû Hanîfa se soit occupé très tôt des questions eschatologiques en affichant ses opinions en faveur des thèses sunnites qu'il opposa à celles des autres écoles de pensée islamiques comme celle des Qadirites, des Jahmites, des Kharédjites et autres mutazilites.

On rapporte aussi qu'il s'intéressa à l'exégèse coranique (tafsir) en assistant aux cours des plus célèbres exégètes parmi les pieux anciens, comme 'Atâ ibn Abî Rebbâh, le disciple d'Ibn 'Abbâs ou Nâfi', le disciple d'Ibn 'Umar (qu'Allah les agréé).

La science du hadith ne lui fut pas aussi étrangère, puisqu'on rapporte qu'il fit la connaissance de nombreux compagnons du Prophète qui étaient encore vivants à son époque, comme Anas Ibn Mâlik, mort en 93 de l'Hégire, 'Abdullah Ibn Abî Awfâ, mort en 87, Wâthila Ibn El-Asqa', mort en 85, Abû Ettufaïl 'Amer Ibn Wâïla, mort en 102, à la Mecque, et qui était le dernier parmi les compagnons à mourir, ainsi que Sahl Ibn Sa'd, mort en 88, et de leurs disciples directs auprès desquels il apprit la science du hadith et ses subtilités. Il rapporta même des hadiths de leur part comme le hadith qui dit : « ***Laisse ce qui suscite en toi le doute pour ce qui ne le suscite pas*** », ou bien le hadith qui dit : « ***La recherche de la science est une obligation pour tout musulman*** », ou celui qui dit : « ***Allah aime qu'on secoure celui qui se trouve dans l'affliction*** » ou bien encore : « ***Celui qui indique un bien est pareil à celui qui le fait*** » et d'autres encore.

[1] Même source.

Cependant, il semble que ces questions et ces disciplines n'aient pas attiré l'esprit de notre illustre imam plus que ne l'avaient attiré les questions jurisprudentielles (**fiqhiyya**). C'est vers la jurisprudence (**fiqh**), en effet, qu'il fut attiré dés sa tendre jeunesse. Sa maîtrise de cette science était telle, qu'il arriva à succéder à son maître Hammâd après la mort de ce dernier. Bien plus, grâce à sa grande intelligence et à sa perspicacité judicieuse, il devint ce qu'il devint, un des plus prestigieux spécialistes du fiqh, dont l'école se distingue par la grande place qu'elle réserve au **qiyâs** (le raisonnement personnel par analogie) lorsqu'une question n'a pas de réponse claire et évidente dans le Coran ou dans la sunna. Il devint donc indépendant de l'école de son maître et fonda sa propre école et sa propre méthode de raisonnement, en réunissant autour de lui un grand nombre de disciples qui donneront à son école et à son rite une audience importante. Les plus célèbres de ses disciples étaient Abû Youcef, l'auteur du célèbre « Kitâb El-Kharâdj », Mohammed Ibn El-Haçan Echibâni et Zafr Ibn Hudhaïl. Ils défendront son école avec succès et lui donneront droit de citer parmi les autres écoles du fiqh islamique, en la propageant dans toutes les contrées du monde musulman.

- **Les impressions et avis des savants à son sujet**

Les savants de l'Islam, que ce soit les contemporains d'Abû Hanîfa ou ceux qui ont venus après lui, ont fait son éloge et ont mis en exergue ses nombreuses qualités de piété, de scrupule, de science et de perspicacité.

Parmi ceux qui ont témoigné des nombreuses vertus de notre illustre imam, citons entre autres :

El-Fudhaïl Ibn 'Ayyâdh, le célèbre soufi et ascète de l'Irak. Il a dit à son sujet : « Abû Hanîfa avait une grande connaissance de la jurisprudence (**fiqh**) et il était très connu pour son savoir en ce domaine ; il était aussi très riche et très généreux envers ceux qui le sollicitaient ; il était assidu dans l'apprentissage de la science, nuit et jour ; il avait une belle prestance ; il gardait la plupart du temps le silence et ne parlait que rarement ; mais lorsqu'une question lui est posée, il avait le don de bien répondre et d'indiquer ce qui est juste ».[1]

Dja'fer Ibn Errabi' a dit de son côté : « Je suis resté avec Abû Hanîfa pendant cinq ans, et je n'ai jamais vu quelqu'un d'aussi silencieux que lui ; mais une fois qu'une question lui est posée dans la jurisprudence, il prend la parole et le voici qui se répand en paroles comme le flot d'une rivière ».[2]

Malîh Ibn Waki', un de ses contemporains, a dit de lui : « Il était, par Allah, d'une grande intégrité, et il avait le cœur plein de vénération et de crainte envers Allah ; il donnait la préférence à la satisfaction de son Seigneur sur toute chose, et même si les épées sont braquées sur lui, dans la voie d'Allah, il persévérait dans cette voie. Qu'Allah lui accorde Sa miséricorde et soit satisfait de lui, de la satisfaction due aux pieux, car il était parmi eux ».

Pour sa part, son illustre contemporain, le pieux ascète, 'Abdullah Ibn El-Mubârak, a dit de lui : « Il était la moelle de la science ».[3]

Il a dit aussi lorsqu'on cita devant lui Abû Hanîfa : « Vous parlez d'un homme à qui ce bas monde a été offert et qu'il a refusé ? ».

---

[1] Même source, T 13, p 340.
[2] Même source, p. 340.
[3] Voir « El-Khaïrat El-Hassân », p. 33.

Abî Wahb a dit dans ce même ordre d'idées : « J'ai entendu 'Abdullah Ibn El-Mubârak dire : « J'ai vu le plus fervent adorateur des gens, le plus scrupuleux, le plus savant et le plus versé dans la jurisprudence. Le plus fervent adorateur des gens est 'Abdelaziz Ibn Abî Ruwwâd ; le plus scrupuleux d'entre eux est El-Fudhaïl Ibn 'Iyyâdh ; le plus savant d'entre eux est Sufiâne Etthawrî et le plus versé dans la jurisprudence parmi eux est Abû Hanîfa. Je n'ai jamais vu quelqu'un connaître la jurisprudence comme lui ».[1]

Ibn el Mubârak a dit aussi à son sujet : « J'ai dis à Sufiâne Et-thawrî : « Abû Hanîfa est très éloigné de la médisance ; je ne l'ai jamais entendu médire même de ses ennemis ! ». Il m'a répondu : « Par Allah, il est trop intelligent pour soumettre ses bonnes actions à ce qui est susceptible de les effacer ».

Cheddâd Ibn Hakîm a dit pour sa part : « Je n'ai jamais vu quelqu'un de plus savant qu'Abû Hanîfa ».[2]

Toujours dans cette même optique, Abî Bakr Ibn 'Ayyâche a dit : « Abû Hanîfa est le meilleur des hommes de son époque ».[3]

El-Haçan Ibn Ziyyâd a dit de son côté : « Par Allah, Abû Hanîfa n'a jamais accepté de récompense ou de cadeau ! ».

Ibn Fudhaïl a dit lui : « Abû Hanîfa était connu pour sa bienfaisance et pour son économie dans les paroles ».

Quant au traditionniste Ibn Djuraïdj, il a dit à son sujet alors qu'il était encore adolescent : « Cet homme aura, dans le domaine de la science, un avenir éblouissant ». Et il a dit à son sujet après qu'il est devenu un homme : « C'est le jurisconsulte perspicace ! C'est le jurisconsulte perspicace ! ».

De son côté, El-A'mèche, qui était aussi son contemporain, a dit de lui : « Abû Hanîfa était un savant très versé dans la jurisprudence ».

Quant à l'Imam Mâlik, il a dit à son propos : « Si Abû Hanîfa vous disait de ces murs, en utilisant le raisonnement par analogie, qu'ils sont en bois, vous croirez qu'ils sont réellement en bois ».[4]

L'imam Echâfi'ï a dit pour sa part : « Celui qui veut entrer dans l'océan de la science, qu'il fréquente assidûment Abû Hanîfa et ses compagnons car tous les gens dépendent de lui dans la jurisprudence ».

Sufiâne Ibn 'Uyayna, un des savants les plus célèbres de Koufa, qui était contemporain d'Abû Hanîfa, a dit de son côté : « Il y a deux choses dont j'ai pensé qu'elles ne dépasseraient pas le pont de Koufa, mais qui ont atteint l'horizon. Il s'agit de la lecture (du Coran) de Hamza et du raisonnement personnel par analogie d'Abû Hanîfa ».

Yazîd Ibn Haroun a fait, lui, l'éloge de notre illustre imam en ces termes : « Je n'ai pas vu d'homme aussi sage, aussi noble et aussi scrupuleux qu'Abî Hanîfa ».

On rapporte que notre illustre imam fut mentionné un jour devant Haroûn Errachîd qui dit : « Qu'Allah ait en Sa miséricorde Abû Hanîfa ! Il voyait avec l'œil de son intelligence ce qu'autrui ne pouvait voir avec l'œil de sa tête ».

[1] « Tarikh Baghdad » 13/342, 343 ; « Manâqib Abî Hanîfa » d'El-Muwaffaq, 1/282 ; et « Tahdîb El-Kamâl », 29/430.
[2] « Tarikh Baghdad » 13/345 et « Tahdîb El-Kamâl », 29/431.
[3] « Tarikh Baghdad » 13/337 et « Manâqib Abî Hanîfa » d'El-Muwaffaq, 1/280.
[4] Voir « El-intiqâ » d'Ibn 'Abd El-Barr, p. 313.

Quant à son élève Abû Youcef, il a dit : « Abû Hanîfa Enno'mâne était intransigeant dans la défense des choses sacrées d'Allah ; il gardait longtemps le silence et était tout le temps pensif ».

Mohammed Ibn Maslama a dit pour sa part : « La science est passée d'Allah vers Mohammed ; puis de Mohammed à ses compagnons ; puis de ses compagnons à ceux qui sont venus après eux ; puis de ces derniers à Abû Hanîfa et à ses compagnons. Celui qui le veut qu'il en soit satisfait et celui qui le veut qu'il en soit courroucé ».[1]

Par ailleurs, on rapporte qu'un jour qu'Abû Hanîfa alla rendre visite à Sufiâne Etthawrî pour lui présenter ses condoléances suite à la mort de son frère, celui-ci se leva pour lui, le fit asseoir à sa place et lui montra beaucoup d'égards. Une fois que les gens se dispersèrent, les compagnons de Sufiâne lui reprochèrent son comportement envers Abû Hanîfa. Mais celui-ci leur répondit : « Il est une autorité en matière de science. Si je ne me suis pas levé pour sa science, je me serais levé pour son âge ; et si je ne me suis pas levé pour son âge, je me serais levé pour sa jurisprudence, et si je ne me suis pas levé pour sa jurisprudence, je me serais levé pour son scrupule ».

Toujours dans ce même ordre d'idées, El-Haçan Ibn Sâlah a dit : « Abû Hanîfa était d'un scrupule rigoureux, appréhendant tout ce qui est illicite, et délaissant beaucoup de ce qui est licite, par crainte de tomber dans ce qui est douteux. Je n'ai jamais vu de jurisconsulte plus scrupuleux que lui envers sa propre personne et envers ses actes. Son djihâd continua jusqu'à ce qu'il entra dans sa tombe ».

El-Haçan Ibn Ziyyâd a dit de son côté : « Par Allah, jamais Abû Hanîfa, n'a accepté de cadeaux ou de récompenses ».

El-Mass'ûdî a dit quant à lui : « Je n'ai jamais vu d'homme plus intègre et plus respectueux des dépôts qu'Abû Hanîfa. Lorsqu'il mourut, il y avait chez lui des dépôts d'une valeur de cinquante mille, sans qu'aucun dinar ou dirham n'en manquât ».

Son élève Abû Youcef a dit enfin : « Je n'ai jamais vu quelqu'un plus savant dans l'explication des hadîths qu'Abû Hanîfa ».

C'est dire le nombre des savants et des imams prestigieux, qui ont l'éloge de notre imam en mettant en exergue sa science, son savoir, sa piété, son scrupule et son intégrité.

Il faut dire, à contrario, qu'Abû Hanîfa fut parmi les imams fondateurs d'écoles du fiqh, celui qui a été le plus exposé aux critiques des détracteurs voire à leur diffamation et à leurs accusations injustes. Tout cela, il va sans dire, parce qu'il était un jurisconsulte indépendant qui refusait l'imitation aveugle et parce qu'il donnait une grande place, dans son école, au raisonnement personnel par analogie (**qiyâs**). Mais les arguments de ces détracteurs n'étaient inspirés que par du chauvinisme et des assertions, car le temps a fini par donner montrer la valeur de cet illustre imam qui avait un don extraordinaire pour répliquer à ses adversaires et pour les confondre dans leur ignorance et parfois dans leur mauvaise foi.

On rapporte, dans cette optique, qu'il y avait à Koufa, un homme qui disait que 'Uthmân Ibn 'Affâne (qu'Allah l'agréé) était un juif, sans que les savants et les jurisconsultes de la ville n'aient pu le convaincre de la fausseté de ses assertions. Abû Hanîfa alla le trouver un jour et lui dit : « Je viens demander la main de ta fille ». Il lui dit : « Et pour qui ? ». Il lui répondit : « Pour un homme noble et riche, généreux et qui connaît par cœur le Livre d'Allah ; il se lève pour prier la nuit et pleure constamment par crainte d'Allah ». L'homme lui dit : « Y-a-t-il plus que cela pour juger de la valeur d'un homme ? ». Abû Hanîfa lui dit alors : « Mais il y a un inconvénient ». L'homme lui dit : « Et quel est cet inconvénient ? » Abû Hanîfa lui répondit : « Il est Juif ».

[1] Voir « Tarikh Baghdad » 13/336

L'homme s'exclama alors : « Gloire à Allah ! Tu m'ordonnes de donner ma fille en mariage à un juif ! ». Abû Hanîfa lui dit : « Tu refuses de le faire ? ». L'homme dit : « Bien sûr que non ! ». Abû Hanîfa lui dit alors : « Mais le Prophète a donné sa fille en mariage à un juif, c'est-à-dire 'Uthmân (qu'Allah l'agréé) ! ». L'homme se ressaisit alors et prit conscience de l'erreur dans laquelle il s'est fourvoyé. Il s'exclama : « Je demande pardon à Allah ! Je me repens à Allah (qu'Il soit glorifié) ! ».

On rapporte aussi qu'Eddahhâk Ibn Qaïs entra un jour dans la mosquée de Koufa et dit à Abû Hanîfa : « Repens-toi ! ». Abû Hanîfa lui dit : « De quoi dois-je me repentir ? ». Il lui dit : « De ta permission de deux arbitres (en cas de litige) ». Abû Hanîfa lui dit : « Tu veux me tuer ou débattre avec moi ». Eddahhâk lui dit : « Je veux débattre avec toi ». Abû Hanîfa lui dit : « Et si nous divergeons sur un chose, qui va arbitrer entre nous ? ». Eddahhâk lui dit : « Choisis qui tu veux pour cela ». Abû Hanîfa s'adressa alors à un compagnon d'Eddahhâk et lui dit : « Arbitre entre nous en cas de divergence ». Puis il se tourna vers Eddahhâk et lui dit : « Acceptes-tu cet arbitre entre toi et moi ? ». Eddahhâk dit : « Oui ! ». Abû Hanîfa lui dit alors : « Tu viens donc de permettre l'arbitrage ! ». Eddahhâk fut confondu et se tut. ».

Un autre exemple de ses répliques intelligentes et appropriées nous est donné par son dialogue avec le cadi de Koufa, Mohammed Ibn 'Abderrahmane Ibn Abî Leyla, rapporté par les historiens. En effet, on rapporte, qu'il sortit, un jour, en compagnie d'Ibn Abî Leyla, en direction de Koufa, et ils passèrent à côté d'un groupe de chanteuse qui chantaient en compagnie d'hommes dans un jardin. Lorsque Abû Hanîfa arriva à leur hauteur, ces chanteuses arrêtèrent de chanter. Notre illustre imam leur dit alors : « Bravo ! ». Et les deux savants continuèrent leur chemin.

Ibn Abî Leyla retourna donc à Koufa, étonné et contrarié qu'Abû Hanîfa puisse dire à des chanteuses « Bravo ! ».

Le lendemain, il l'appela afin qu'il témoigne auprès de lui dans une affaire. Mais lorsque Abû Hanîfa arriva, il lui dit : « Ton témoignage est nul et non avenu ! ». Abû Hanîfa lui dit : « Et pourquoi donc ? ». Il lui répondit : « Pour avoir dit « Bravo » à des chanteuses qui chantaient, car cela prouve ta satisfaction devant un acte de désobéissance envers Allah !! ».

Abû Hanîfa lui dit alors : « Quand est-ce que je leur ai dit « Bravo », lorsqu'elles étaient entrain de chanter ou lorsqu'elles se sont arrêtées de chanter ? ».

Ibn Abî Leyla lui répondit : « Lorsqu'elles se sont arrêtées de chanter ».

Notre illustre imam s'exclama alors : « Allah est Grand ! Je leur ai dit « Bravo » pour s'être arrêtées et non pour avoir chanté ! ».[1]

Le cadi se tut alors et approuva le témoignage d'Abû Hanîfa.

C'est dire combien notre illustre imam était redouté pour ses répliques et ses réponses cinglantes et appropriées qui faisaient toujours mouche.

---

[1] « El-Manâqib » d'El-Muwaffaq El-Mekkî. 1/128.

Les opinions politiques d'Abû Hanîfa

Abû Hanîfa a vécu cinquante deux ans de sa vie sous le califat des Umeyyades et dix huit ans sous le califat des Abbassides. Il est donc normal qu'il eut des opinions politiques vis-à-vis des événements et des faits historiques qui émaillèrent et jalonnèrent ces deux dynasties. En effet, notre imam a connu la dynastie des Umeyyades alors qu'elle était à son apogée, et il a assisté à sa longue décadence puis à sa chute. Il entendait, alors qu'il était encore petit, les gens parler de la tyrannie et du despotisme du gouverneur d'Iraq, El-Hadjjâdj Ibn Youcef qui réprimait dans le sang toute contestation du pouvoir umeyyade. Il a connu aussi les débuts de la propagande abbaside, alors qu'elle était secrète, puis a assisté à sa montée et à sa propagation parmi les gens, surtout ceux qui ont longtemps souffert des brimades de certains califes umeyyades, comme les chiites et les partisans des « Ahl El-Baït » (la famille du Prophète Sur lui la Grâce et la Paix).

Abû Hanîfa vécut tout cela et, de par sa formation intellectuelle et par la place éminente qu'il occupait sur la scène religieuse, ne pouvait échapper à l'influence de ces événements et de ces faits.

Les historiens qui ont écrit sur Abû Hanîfa soutiennent que celui-ci avait des sympathies pour les Alides, les partisans de 'Alî (qu'Allah ennoblissent son visage), parmi les chiites. C'est ainsi, nous disent-ils, qu'il avait soutenu – moralement – leurs révoltes contre les Umeyyades puis contre les Abbasides, mais sans y participer directement.

Ces historiens ajoutent qu'Abû Hanîfa ne reconnaissait aux Umeyyades aucune légitimité religieuse ou historique. Bien plus, il considérait leur pouvoir comme despotique et tyrannique.

On rapporte, à ce sujet, que lors de la révolte de Zaïd Ibn 'Alî Zaïn El-'Abidîne contre le calife Hichâm Ibn 'Abdelmalek, en l'an 121, Abû Hanîfa fit la remarque suivante : « La sortie de Zaïd, en ce jour, est pareille à la sortie du Prophète le jour de Badr ». On lui dit : « Pourquoi n'es-tu pas sorti avec lui ? ». Il répondit : « Les dépôts que les gens m'ont confiés m'en ont empêché. J'ai proposé à Ibn Abî Leyla de les garder, mais il a refusé. J'ai craint donc de mourir alors que les dépôts des gens sont entreposés chez moi ».

Une autre version dit qu'il a justifié son absence avec Zaïd Ibn 'Alî en ces termes : « Si j'étais sûr que les gens n'allaient pas l'abandonner comme ils ont abandonné ses pères, je serais sorti combattre avec lui, car il est un imam juste. Mais je l'aiderai avec mes biens ». Il lui envoya alors dix mille dirhams, en disant à son messager : « Présentes-lui mes excuses ».[1]

Ceci prouve donc qu'Abû Hanîfa sympathisait avec les Alides dans leurs revendications politiques, mais il hésitait à franchir le pas et à combattre avec eux, de peur peut être de contribuer à l'exaspération de la discorde parmi les musulmans ou, peut être, grâce à sa perspicacité et à son étude des expériences passées, il était arrivé à la conclusion que le combat était par trop inégal et que les chances des Alides étaient très minimes. Abû Hanîfa était connu pour son courage et pour sa fermeté dans ses positions, et s'il avait su que les conséquences de telles révoltes étaient bénéfiques pour la communauté, nul doute qu'il y aurait participé de sa personne et de ses biens.

[1] « El-Manâqib » d'Ibn El-Bezzâzi. T1, p.55.

Comme cela était prévisible, Zaïd qui mena la révolte contre les Umeyyades, au nom de la revendication des Alides du pouvoir fut tué en l'an 132 de l'Hégire. Son fils Yahia se révolté à son tour et fut tué comme son père. Puis ce fut au tour de son fils 'Abdullah de prendre les armes pour revendiquer le pouvoir au nom des Alides et de leurs partisans. Sa révolte eut lieu au Yémen où le dernier des califes Umeyyades Marwân Ibn Mohammed lui envoya une armée pour le combattre. Il mourut en martyr en l'an 130 tout comme son père et son grand-père.[1]

Abû Hanîfa assista à toutes ces persécutions des Alides par les Umeyyades et sa conviction de l'illégitimité du pouvoir umeyyade se fortifia encore plus. C'est pourquoi il refusa d'être au service de ce pouvoir et d'assumer des responsabilités en son sein, malgré l'insistance, et parfois les menaces des autorités umeyyades qui voulaient le forcer à assumer les responsabilités de grand cadi à leur service.

Les biographes de notre illustre imam rapportent à ce sujet ce qui suit : « Ibn Hubaïra était le gouverneur umeyyade de Koufa. Alors que les séditions prenaient de l'ampleur en Irak, il rassembla les jurisconsultes les plus en vue, entre autres 'Abderrahmane Ibn Abî Leyla, Ibn Chabrama et Daoud Ibn Abî Hind, et leur attribue à chacun une tâche dans le gouvernement. Il appela aussi Abû Hanîfa et voulut lui confier la responsabilité de ces tâches, en lui confiant le soin d'apposer le sceau de la magistrature sur les décisions du gouverneur. Mais Abû Hanîfa refusa, ce qui suscita la colère d'Ibn Hubaïra qui jura de le châtier s'il s'entête à refuser cette responsabilité. Les autres jurisconsultes allèrent voir Abû Hanîfa et lui dirent : « Nous t'adjurons par Allah de ne pas exposer ta vie en danger, car nous sommes tes frères ; nous désapprouvons tous ces tâches, mais nous n'avons pas le choix ». Abû Hanîfa leur répondit : « S'il me demande de lui refaire les portes de la mosquée de Wâsit, je ne le ferai pas ! Et comment en sera-t-il alors qu'il veut que je suis signe des autorisations pour tuer les gens ? Par Allah, jamais je n'accepterai cette responsabilité ! ». Ibn Abî Leyla dit alors : « Laissez votre compagnon, car c'est lui qui dit vrai, et les autres sont dans le tort ». Mais le responsable de la police l'arrêta et l'emprisonna. Il le frappa pendant plusieurs jours, puis à la fin, il alla voir Abû Hubaïra et lui dit : « L'homme (Abû Hanîfa) risque de mourir ». Le gouverneur lui dit : « Dis-lui de nous délier de notre serment et nous le laissons tranquille ». Le chef de la police informa Abû Hanîfa de la proposition du gouverneur, mais celui-ci lui répondit : « S'il me demande de lui refaire les portes de la mosquée, je refuserai de le faire ! ». Le chef de la police dit alors au gouverneur : « Pourquoi ne pas accorder au prisonnier un délai de réflexion ? ». Le gouverneur accepta, et le chef de la police en informa Abû Hanîfa. Celui-ci lui dit : « Laissez-moi me concerter avec mes frères, et ensuite j'aviserai ». Ibn Hubaïra ordonna alors qu'on le libère. Abû Hanîfa monta alors sur sa monture et prit le chemin de la Mecque, où il resta, jusqu'à l'avènement des Abbasides. Il ne revint à Koufa, qu'au temps d'Abû Dja'fer El-Mansour, le calife abbaside ».[2]

[1] Voir « El-Kâmil Fi Ettarikh » d'Ibn El-Athîr, T5, p. 122 et 130.
[2] Voir « Manâqib Abî Hanîfa » d'El-Muwaffaq El Mekki, T 1, p 23 et 24.

Notre auguste imam refusa donc de travailler avec les autorités umeyyades et de cautionner leurs dérives. Mais il ne faut pas croire que ses sympathies pour les Alides et pour leurs revendications du pouvoir l'aient amené à verser dans l'extrémisme pro-chiite et partant dans la haine de tout ce qui incarnait cette dynastie. En effet, les historiens rapportent que dans la ville de Koufa, qui était à l'époque presque entièrement acquise aux thèses chiites, rares étaient ceux qui, en prononçant le nom du calife 'Uthmân (qu'Allah l'agréé) ajoutaient : « qu'Allah lui accorde Sa miséricorde », parce qu'ils croyaient que celui-ci était à l'origine de la dynastie ummeyyade à laquelle il appartenait de par sa tribu. Seul Abû Hanîfa, avec sa témérité et sa franchise habituelle, osait dire cela. Sa'ïd Ibn Abî 'Ourouba rapporte, en effet, ce qui suit : « Lorsque je suis arrivé à Koufa, je suis allé assister au cercle d'enseignement d'Abû Hanîfa, et lorsqu'il prononçait le nom de 'Uthmân, il ajoutait (qu'Allah lui accorde sa miséricorde). Je lui ai dit alors : « Et toi aussi qu'Allah t'accorde sa miséricorde ; je n'ai pas vu, à part toi, quelqu'un citer le nom de 'Uthmân et invoquer en sa faveur la miséricorde d'Allah ».[1]

Ainsi, Abû Hanîfa, n'a jamais cautionné le pouvoir des Umeyyades qu'il considérait comme illégitime et basé sur le despotisme. C'est tout naturellement qu'il fut soulagé de sa disparition et de l'avènement du pouvoir abbaside. En effet, dans leur propagande les partisans d'Abû El-'Abbâs Esseffâh, le fondateur de la dynastie abbaside, prétendaient qu'ils combattaient les Umeyyades à cause de leur despotisme et de leurs persécutions des partisans de 'Alî (les Alides) et qu'ils voulaient mettre un terme à ces persécutions et rendre aux gens de la famille du Prophète toute la considération et toute la vénération qu'ils sont en droit d'attendre. Abû Hanîfa fut convaincu par ces propos et c'est tout naturellement qu'il fit allégeance à Abû El-'Abbâs Esseffâh lorsque celui-ci entra à Koufa après avoir défait les armées umeyyades, suivi en cela par tous les savants de la ville. Mais les relations de notre imam avec les autorités abbasides ne tardèrent pas à se détériorer au fur et à mesure qu'il s'aperçut que ces dernières, loin d'abolir les pratiques despotiques et les injustices commises par les Umeyyades contres les Alides, les ont, au contraire, adoptées et maintenues, au grand dam de certains savants, révoltés par cet état de fait, à l'image de notre illustre imam Abû Hanîfa.

Cependant, il ne manifesta pas son opposition au pouvoir abbaside, avant que les descendants de l'imam 'Alî (qu'Allah ennoblisse son visage) ne se révoltent contre lui, à l'image de Mohammed Ibn 'Abdullah Ibn Haçan surnommé Ennafs Ezzakiyya et de son frère Ibrahîm. Après la mort de ces deux illustres membres de la famille du Prophète, puis celle de leur père 'Abdullah, mort dans la prison d'Abû Dja'fer, Abû Hanîfa changea d'attitude vis-à-vis du pouvoir abbaside qu'il commença à critiquer de plus en plus. Il refusa aussi catégoriquement de travailler avec un tel pouvoir, malgré l'insistance, les promesses et les menaces de ses représentants.

Il y a lieu de signaler qu'Abû Hanîfa ne fut pas le seul parmi les savants à soutenir la révolte de Mohammed Ibn 'Abdullah (Ennafs Ezzakiyya) contre le pouvoir d'Abû Dja'fer El-Mansour. On rapporte, en effet, que l'imam Mâlik, établi alors à Médine, délivra une fetwa (avis religieux) autorisant les gens à faire allégeance à Mohammed Ibn 'Abdullah, comme nous le verrons plus loin dans le chapitre consacré à sa biographie.

[1] « El-intiqâ » d'Ibn 'Abd El-Barr, p. 130.

Mais Abû Hanîfa alla plus loin encore dans son soutien à Mohammed Ibn 'Abdullah, en affichant ses sympathies avec lui dans ses sermons et en incitant même les partisans et les chefs de l'armée d'Abû Dja'fer El-Mansour à le suivre dans sa logique de guerre et de répression. On rapporte dans cette optique ce qui suit : « El-Haçan Ibn Quhtuba, un des officiers d'El-Mansour, entra un jour chez Abû Hanîfa et lui dit : « Tu connais bien ma fonction ; penses-tu que mon repentir puisse être accepté ? ». Il lui répondit : « Si Allah sache que tu regrettes tes actes passés, et que si on te donne le choix de tuer un musulman ou de te tuer toi-même, tu choisis de te tuer toi-même, et que tu prennes un engagement avec Allah de ne plus revenir à ce que tu faisais, et que tu tiennes à cet engagement, oui ton repentir sera accepté ! ». El-Haçan lui dit : « J'ai fait tout cela, et je me suis engagé devant Allah de ne plus tuer de musulman ». Cela dura jusqu'à ce que Ibrahim Ibn 'Abdullah El-Haçni El-'Alaoui se souleva contre El-Mansour. Celui-ci ordonna alors à El-Haçan Ibn Quhtuba d'aller réprimer cette révolte. Ce dernier alla voir Abû Hanîfa et lui raconta la situation dans laquelle il se trouvait. Abû Hanîfa lui dit : « le moment de concrétiser ton repentir est arrivé ! Si tu tiens à ton engagement, tu seras considéré comme un repentant, sinon tu seras interrogé sur tes actes passés et présents ». L'officier d'El-Mansour fut sincère dans son engagement et choisit de subir la mort lui-même que de tuer d'autres musulmans. Il alla voir El-Mansour et lui dit : « Je ne partirai pas pour cette mission ; si à travers cette décision, cela me seraît compté comme un acte d'obéissance à Allah, j'aurais de Sa part une grande récompense, et si cela serait un acte de désobéissance, cela me suffîra ». El-Mansour entra dans une grande colère, mais le frère de Haçan, Hamîd El-Quhtubi lui dit : « Cela fait une année que nous renions ce que sa raison lui dicte ; on dirait qu'une certaine confusion s'est installée dans sa raison. Je me soumets, moi, à tes ordres, et j'ai plus de mérites que lui pour assumer cette tâche ». Et il partit donc. El-Mansour dit alors à certains de ses hommes de confiance : « Quels sont les fuqâha (jurisconsulte) qu'il fréquente ? ». On lui répondit : « Il va souvent chez Abû Hanîfa ».[1]

C'est là une preuve formelle sur l'opposition ouverte d'Abû Hanîfa à la politique d'El-Mansour à l'égard des Alides pour lesquels notre illustre imam avait une grande sympathie, que ce soit Zaïd comme nous l'avons vu plus haut, Dja'fer Essâded, Mohammed El-Bâqer, 'Abdullah Ibn Haçan ou ses fils Ibrahim et Mohammed Ennafs Ezzakiyya.

Le calife Abbaside qui avait eu vent de cette opposition, voulait tester le degré d'attachement d'Abû Hanîfa à son allégeance et à son obéissance. L'occasion pour le mettre à l'épreuve, arriva, lorsqu'il commença à bâtir la ville de Baghdad. Il appela donc Abû Hanîfa et lui proposa d'être son grand cadi. Mais notre imam refusa catégoriquement cette proposition. El-Mansour revint à la charge et lui ordonna d'assumer n'importe qu'elle tâche, façon de le mettre devant le fait accompli, mais Abû Hanîfa resta intransigeant en refusant toute fonction au service des Abbasides. Il finit, cependant, par exercer une fonction de moindre importance, afin de délier El-Mansour de son serment et d'éloigner, peut-être les soupçons de lui, car il commençait à apparaître, aux yeux des Abbasides, comme un allié et un soutien des Alides qui mettaient de temps à autre le pouvoir abbaside en danger par leurs révoltes cycliques.

[1] « Manâqib Abî Hanîfa d'Ibn El-Bezzâzi ». T 2, p. 22.

L'historien Ettabari rapporte dans cette optique ceci : « El-Mansour a voulu confier le poste de Cadi (juge) à Abû Hanîfa, mais celui-ci refusa. El-Mansour fit alors le serment de lui confier ce poste, et Abû Hanîfa jura de le refuser. Il lui confia alors la gestion de Médine et la supervision de la construction du mur entourant la ville ainsi que l'exhortation des travailleurs chargés de sa construction. Abû Hanîfa accepta cette tâche, jusqu'à la fin de la construction du mur qui faisait face aux tranchées de Médine. Ettabari ajoute : « On rapporte d'après El-Haïthem Ibn 'Adiyya, qu'El-Mansour proposa à Abî Hanîfa la fonction de juge et du suivi des requêtes, mais que celui-ci refusa. El-Mansour jura alors qu'il ne cessera de le harceler jusqu'à ce qu'il accepte de travailler pour lui. Abû Hanîfa fut informé de cela et il finit par accepter de superviser la construction du mur de Médine, afin de délier Abû Mansour de son serment ».[1]

Par sa sagesse et son intelligence, Abû Hanîfa sut détourner donc l'attention d'El-Mansour de lui. S'il retourna à ses cercles d'enseignements et à ses disciples, il n'en demeure pas moins qu'à chaque fois que l'occasion se présentait, il disait les quatre vérités aux gens du pouvoir abbaside sans craindre qui que ce soit. Au demeurant, les gouverneurs et leurs subordonnés connaissaient sa franchise proverbiale et ils savaient à quoi s'attendre de sa part.

Un jour, rapporte un de ses biographes, les gens de Mossoul se révoltèrent contre El-Mansour. Or, celui-ci avait pris auparavant l'engagement de ceux-ci de ne pas se révolter contre lui sous peine de voir leur sang devenir licite pour lui. El-Mansour réunit donc les jurisconsultes, parmi lesquels se trouvait Abû Hanîfa, et leur dit : « N'est-ce pas que le Prophète a dit : « Les croyants sont tenus par le respect de leurs engagements ? Or, les habitants de Mossoul m'ont donné l'engagement de ne pas se révolter contre moi, et voilà qu'ils se révoltent contre mon gouverneur. Leur sang devient donc licite pour moi ». Un homme présent dit : « Tu as une emprise sur eux et ta parole à leur sujet est acceptée. Si tu leur pardonne, tu es digne de pardonner, et si tu les châties, ce sera pour ce qu'ils méritent ». El-Mansour s'adressa ensuite à Abû Hanîfa et lui dit : « Et toi que penses-tu ô cheikh ? N'est-ce pas que nous sommes dans le califat d'une prophétie et dans une demeure de sécurité ? ». Abû Hanîfa lui répondit : « Ils se sont engagés devant toi pour ce qu'ils ne possèdent pas et tu leur a imposé ce que tu ne possèdes pas, car le sang d'un musulman n'est permis que dans trois cas particuliers. Aussi, si tu les châties, tu les auras châtiés avec ce qu'Allah n'a pas permis. Or, Allah est plus en droit que tu tiennes tes engagements avec Lui ! ». El-Mansour congédia les jurisconsultes, puis dit à Abû Hanîfa : « La vérité est ce que tu viens de dire ; retourne vers ton pays et ne prononce pas de fetwa (avis religieux) qui seraient contraire à la volonté de ton imam (chef politique), car tu risques d'encourager les Kharédjites ».[2]

Malgré les efforts du calife El-Mansour pour amener Abû Hanîfa à composer avec le pouvoir abbaside, celui-ci refusera toujours toute compromission avec ce pouvoir qu'il considérait comme despotique. Il semble, d'après les historiens, que c'est suite aux persécutions subies par les Alides de la part d'El-Mansour qui leur a confisqué de nombreux droits octroyés par son prédécesseur Abû El-'Abbâs Essaffâh, qu'Abû Hanîfa ait refusé toute collaboration avec lui.

[1] « Tarîkh ibn Kathîr, T 10, p 97.
[2] « El-Manâqib » d'Ibn El-Bezzâzi, T 2, p. 71.

Les historiens mettent l'accent dans cette brouille entre Abû Hanîfa et El-Mansour sur les sympathies de l'illustre imam envers les Alides, les partisans de 'Alî. Comme nous l'avons vu plus haut, Abû Hanîfa était très proche des descendants de l'imam 'Alî dont certains étaient ses maîtres dans les sciences islamiques. Il y a lieu de signaler, qu'à cette époque, la cause chiite, n'était encore qu'à l'état de revendication politique légitime, puisqu'elle était menée par des descendants du Prophète (Sur lui la Grâce et la Paix) par sa fille Fatîma révoltés contre l'usurpation du pouvoir par les Umeyyades et sa transformation en monarchie héréditaire. Cette cause n'était pas encore structurée en mouvement politico-religieux comme elle le deviendra plus tard. Ce faisant, il avait de la sympathie pour leur cause et il l'affichait ouvertement, ce qui avait pour conséquence d'agacer le pouvoir abbaside. Ce sera d'ailleurs la cause de sa mort, comme nous le verrons plus loin.

- **Les particularités de son école (madhab)**

L'école jurisprudentielle d'Abû Hanîfa se caractérise, comme nous l'avons vu plus haut, par la grande part qu'elle consacre au raisonnement personnel (**erraï**) et au raisonnement par analogie (**qiyâs**).

Cet intérêt de notre imam pour le raisonnement personnel lui a valu d'être accusé par certains de ses détracteurs de favoriser cette méthode de réflexion au détriment du hadîth.

Pourtant, notre illustre imam disait clairement : « Nous croyons très volontiers et de tout cœur aux paroles du Prophète (Sur lui la Grâce et la Paix), mais nous témoignons que l'Envoyé d'Allah n'a pas ordonné ce qui contredit les préceptes divins. Il n'a rien dit et rien imposé en dehors de ce que Allah a dit. « Celui qui obéit au Prophète, obéit à Allah », dit le Coran ».

Il disait aussi : « Celui qui prétend que nous privilégions le raisonnement par analogie (**qiyâs**) aux hadiths est un menteur et un calomniateur ! Depuis quand le texte (clair et évident) a-t-il besoin d'une opinion personnelle parallèle ? ».

Voici ce qu'écrit à ce sujet, Ibn Khaldoun, dans sa « Muqaddima » : « En ce qui concerne l'imam Abû Hanîfa, il est vrai qu'il n'a donné que peu de traditions : mais c'est parce qu'il était très strict sur les conditions à remplir pour qu'elles soient authentiques. Il les déclarait « faibles », si quelque argument logique venait à les contredire. C'est pourquoi il était très difficile sur ce point et n'a transmis qu'un petit nombre de traditions. Mais on n'a pas le droit de dire qu'il s'est abstenu de propos délibéré. Il n'aurait jamais fait cela. C'était un des plus grands docteurs en traditions et il faisait un grand effort de réflexion personnelle, comme le prouve l'autorité dont jouit son école juridique et la confiance que mettent en lui les traditionnistes, qui citent ses arguments, à la fois pour et contre ».[1]

De son côté, Haïdar Bammate, écrit dans son livre « Visages de l'Islam », ce qui suit : « Le plus important des rites, par le nombre de ses adhérents, est celui des Hanéfites.

Son fondateur, l'imam Abû Hanîfa (699-767), surnommé « al imam al-a'zam » (le grand imam) est considéré comme le plus illustre des jurisconsultes de l'Islam. Il donna à l'ensemble du droit musulman l'unité et la cohésion nécessaires à la formation d'un Corpus. Il fit appel au jugement de la raison, non, certes, pour la substituer à la révélation, mais pour faire mieux ressortir des preuves révélées.

[1] « La Muqaddima » d'Ibn Khaldoûn. Traduction et annotation de Vincent Monteil. Editions Sindbad, Paris, 1997.

Sa méthode appelé **raï** (vue intellectuelle, opinion), n'est en réalité, que l'application élargie de la méthode mentionnée du **Qiyâs**, avec cette différence pourtant que le **Qiyâs** proprement dit se borne à la recherche de l'analogie stricte avec les précédents rapportés par la tradition, tandis que le **raï** n'hésite pas devant une large introduction d'opinions personnelles basées sur la spéculation et l'analyse rationnelle.

Lorsque l'analogie ne donne pas de solution sûre, le juge est autorisé à se prononcer en équité, en choisissant la solution qu'il estime la plus sage dans les circonstances données.

Malgré une vive opposition des traditionnistes attachés à la lettre du Coran et des hadîths, les vues hardies de l'imam Abû Hanîfa eurent une très large diffusion ».[1]

Dans son célèbre ouvrage « Reconstruire la pensée religieuse de l'Islam », l'illustre penseur Mohammed Iqbâl écrit à ce sujet : « Il s'agissait en fait ici d'une polémique entre les avocats de la méthode déductive et ceux de la méthode inductive dans la recherche juridique. Les légistes de l'Iraq insistèrent à l'origine sur l'aspect éternel de la « notion », tandis que ceux du Hidjâz mirent l'accent sur son aspect temporel. Ces derniers, toutefois, ne se rendirent pas compte de la pleine signification de leur propre position, et leur partialité instinctive en faveur de la tradition juridique du Hidjâz les fit borner leur vision aux « précédents » qui s'étaient en fait produits au temps du Prophète et de ses compagnons. Sans doute reconnaissent-ils la valeur du concret, mais en même temps, ils l'éternisaient et se reportaient rarement au **Qiyâs** basé sur l'étude du concret comme tel. Leur critique d'Abû Hanîfa et de son école, toutefois, libéra, pour ainsi dire, le concret et fit ressortir la nécessité d'observer le mouvement et la diversité réelle de la vie dans l'interprétation des principes juridiques. Ainsi, l'école d'Abû Hanîfa, qui assimila pleinement les résultats de cette controverse, est absolument libre et possède une capacité d'adaptation créatrice bien plus grande, qu'aucune autre école de droit musulman ».[2]

En vérité, notre illustre imam, n'utilisait le raisonnement personnel que dans les cas où il n'y a aucun texte clair et évident tiré du Coran ou de la Sunna à opposer. Ce raisonnement personnel découle, pour lui, de la notion d'**Idjtihâd**, recommandée par les textes islamiques eux-mêmes. Ainsi, plus que les autres imams fondateurs d'écoles juridiques, Abû Hanîfa, accorde une grande place à l'**Idjtihâd**. C'est la particularité de son école au demeurant. Or, à la base de l'**Idjtihâd**, il y a la notion de liberté de réflexion et de déduction.

Cette particularité lui vient de son esprit libre dans ses réflexions, d'une liberté et d'une responsabilité qu'il voulait reconnaître à tout homme adulte et sensé, du moment qu'Allah l'a pourvu d'une conscience et d'une intelligence et lui a accordé une responsabilité dans ses actes.

Cette notion de liberté apparaît dans tous ses avis religieux (**fetwa**) et lui sert de base de réflexion dans l'élaboration de ses jugements.

[1] « Visages de l'Islam », par Haïdar Bammate. Ed. Enal, Alger, 1991.
[2] « Reconstruire la pensée religieuse de l'Islam », par Mohammed Iqbâl. Traduit du français par Eva de Vitray Méyérovitch. Editions du Rocher. Editions de l'Unesco, Paris, 1996.

Dans son livre « Dhuhâ El-Islam », le Pr Ahmed Amîne écrit au sujet de la méthode d'analyse des questions religieuses propre à Abû Hanîfa, ce qui suit : « Nul doute qu'Abû Hanîfa a apporté une nouvelle école de jurisprudence, dans laquelle transparait nettement une liberté de réflexion par l'utilisation abondante du raisonnement personnel et de l'analogie, par la diversité des questions secondaires qui se réfèrent aux principes généraux, par une capacité étonnante de déduction, par un courage admirable à affronter les questions – y compris celles relevant du caractère obligatoire (**fardh**) – avec lesquelles il délivrait ses avis religieux (**fetwa**) et par sa connaissance des différentes formes de subterfuges dans les questions posées, dans les limites que nous avons indiquées et par une vulgarisation de la jurisprudence (**fiqh**) aux esprits des gens ».[1]

Les principes sur lesquels repose l'école d'Abû Hanîfa sont au nombre de quatre : Ce sont le Coran, la Sunna, le consensus et le raisonnement personnel par analogie avec ce que cela comporte comme « **istihçân** » (le choix et l'option pour l'argument le plus probant).

Cette méthode qui est particulière à Abû Hanîfa permet au jurisconsulte, qui est confronté à des questions complexes ou dont la réponse claire ne se trouve pas dans le Coran ou la sunna, d'ouvrir de larges perspectives de réflexion et de trouver les solutions appropriés et adéquates, en faisant l'analogie avec des faits semblables, et en en déduisant ce qui est commun aux deux questions.

Notre illustre imam qui, comme a dit Mohammed Iqbal, avait une conception très claire du caractère universel de l'Islam, a résumé sa méthode en ces termes : « Lorsque je ne trouve pas de solution dans le Livre d'Allah ou dans la Sunna de Son Prophète, je me tourne vers les paroles des compagnons et je ne les néglige pas pour les paroles d'autres personnes. Mais si je me trouve obligé de me tourner vers Ibrahim Ennakh'ï, Echa'bî, Ibn Sirîne, El-Haçan, 'Atâ, Sa'ïd Ibn El-Mouçayyib et autres, ce sont des hommes qui ont fait un effort d'interprétation, et moi aussi je fais un effort d'interprétation ».[2]

Il a dit aussi : « Ce qui nous parvient du Messager d'Allah, nous l'acceptons sans aucune objection ; ce qui nous parvient des compagnons – qu'Allah leur accorde Sa miséricorde – nous choisissons ce qui nous convient sans sortir de leurs paroles, mais ce qui nous parvient des tabi'ïne (ceux qui leur ont succédé), nous sommes en droit de l'accepter ou de le refuser, car ils sont des hommes ordinaires et nous sommes des hommes ordinaires ; en dehors de cela, nous ne sommes pas tenus de suivre ce qui nous parvient d'une autre personne ».[3]

Il a dit aussi dans le même ordre d'idées : « Je juge avec le Livre d'Allah ; si je n'y trouve pas ce que je cherche, je juge avec la sunna du Messager d'Allah ; et si je ne trouve pas ce que je cherche ni dans le Livre d'Allah ni dans la sunna de Son messager, je me tourne vers les propos des compagnons du Messager d'Allah ; je me réfère à qui je veux et je laisse qui je veux, mais je ne délaisse pas leurs propos pour les propos d'autrui ».[4]

Il lui arrivait, en effet, de revenir sur une opinion, dès lors qu'un hadith authentique lui était exposé et opposé.

Quant à Sufiâne Etthawrî, il a dit au sujet de la méthode d'Abû Hanîfa, ce qui suit : « Abû Hanîfa était très consciencieux dans sa recherche de la science ; il faisait tout pour préserver les limites imposées par Allah vis-à-vis des transgressions. Il jugeait avec ce qu'il avait d'authentiques comme hadiths transmis par les gens crédibles, avec ce qui avait été authentifié comme actes du Prophète et avec ce qu'il avait reçu de la part des savants de Koufa. Mais des gens ont monté des cabales contre lui, qu'Allah nous pardonne et leur pardonne. »

---

[1] Cité dans le livre « l'imam Abû Hanîfa » de 'Abd El-Mun'im El-Hâchimî. Ed Dar Ibn Kathîr, Damas.
[2] Voir « El-Intiqâ » d'Ibn 'Abd El-Barr, p. 144.
[3] Même source, p. 145.
[4] Même source, p. 142.

Ainsi, en dehors du cadre du Coran, de la sunna et des paroles et des actes authentiques attribués aux compagnons, Abû Hanîfa ne se sentait pas tenu par aucune autre référence ou autorité quelle qu'elle soit. Telle était sa méthode de réflexion et de déduction des faits, et il la mettait toujours en pratique sans craindre personne. Un jour, rapporte El-Khatîb El-Baghdadî, le calife El-Mansour eut une dispute avec son épouse, car il décida de prendre une autre épouse. La dispute s'exacerba entre eux, au point où ils en arrivèrent à demander l'arbitrage d'Abû Hanîfa, après que l'épouse eut refusé l'arbitrage d'Ibn Abî Leyla, le cadi officiel du calife.

Lorsque Abû Hanîfa arriva, le calife El-Mansour lui exprima son désir de prendre une deuxième épouse, car il était de son droit légitime de le faire dans la mesure où Allah a permis au musulman de prendre quatre épouses.

Mais Abû Hanîfa lui répondit : « En vérité, Allah a permis cela pour ceux qui font preuve d'équité entre leurs épouses. Pour celui qui ne peut pas être équitable, une seule femme suffit. Le Très Haut a dit : « **Si vous craignez de ne pas être équitables, alors contentez-vous d'une seule femme** ». S4, v3. Il nous importe donc de nous imprégner du comportement qu'Allah nous ordonne et d'accepter Ses préceptes ».

Bien que la fetwa d'Abû Hanîfa ait contrarié le calife, il l'accepta tout de même.

Une fois chez lui, l'épouse d'El-Mansour lui envoya un domestique avec une grande somme d'argent, des lots de vêtements luxueux, une belle esclave et un âne d'Egypte, comme cadeaux pour lui.

Mais notre illustre imam renvoya les cadeaux à l'épouse d'El-Mansour en disant à son domestique : « Dites-lui que ce que j'ai fais, je l'ai fait pour ma religion et pour avoir la satisfaction d'Allah ; Je ne cherche nullement la satisfaction de telle ou telle personne ni je ne convoite les biens de ce bas monde ».[1]

Une autre fois, ce fut aux kharédjites qu'il eut affaire et qu'il affronta avec de forts arguments et une logique implacable qui les désarma et les rendit à l'évidence sur leur égarement. On rapporte, en effet, qu'alors qu'il était dans la mosquée en train d'enseigner à ses élèves, un groupe de kharédjites entra et lui dit : « Voici deux cercueils devant la porte de la mosquée. L'un d'eux contient le cadavre d'un homme qui buvait de l'alcool jusqu'à ce qu'il en mourût et l'autre contient le cadavre d'une femme qui avait commis l'adultère jusqu'à ce que, ayant prit conscience qu'elle était enceinte, elle s'est donnée la mort ». Il leur dit : « De quelle religion étaient-ils ? Du Judaïsme ? ». Ils répondirent : « Non ». Il ajouta : « Du Christianisme ? ». Ils répondirent : « Non ». Il ajouta : « Du Mazdéïsme ? ». Ils répondirent : « Non ». Il leur dit : « De quelle religion étaient-ils donc ? ». Ils répondirent : « De la religion qui témoigne qu'il n'y a de dieu qu'Allah et que Mohammed est le serviteur et le messager d'Allah ». Il leur dit : « Dites-moi au sujet de ce témoignage de foi, constitue-t-il par rapport à la foi, le tiers, le quart ou le cinquième ? ». Ils répondirent : « La foi ne se subdivise pas, elle ne peut être un tiers, un quart ou un cinquième ! ». Il leur dit : « Que constitue-t-il par rapport à la foi ? ». Ils lui répondirent : « Il constitue la foi dans sa totalité ». Il leur dit alors : « Pourquoi m'interrogez-vous au sujet de gens dont vous témoignez qu'ils étaient des croyants ? ». Ils lui dirent : « Dis-nous seulement s'ils sont parmi les gens du Paradis ou les damnés de l'Enfer ? ». Il leur dit : « Si vous insistez, je vous dirais à leur sujet ce qu'a dit Abraham au sujet de gens qui ont commis plus de crimes qu'eux. Il a dit : « **Quiconque me suit est des miens. Quant à celui qui me désobéit…c'est Toi, le Pardonneur, le Très Miséricordieux** ». S14, v 36.

[1] P. 240.

Je vous dirais à leur sujet ce qu'a dit le prophète d'Allah, Jésus, au sujet de gens qui ont commis plus de crimes qu'eux : « **Si Tu les châties, ils sont Tes serviteurs. Et si tu leur pardonnes, c'est Toi le Puissant, le Sage** ». S 5, v 118. Je dirais à leur sujet ce qu'a dit le prophète d'Allah, Noé, à ceux qui lui ont dit : « **Croirons-nous en toi, alors que ce sont les plus vils qui te suivent ?** ». Il dit : « **Je ne sais pas ce que ceux-là faisaient. Leur compte n'incombe qu'à mon Seigneur. Si seulement vous êtes conscients. Je ne suis pas celui qui repousse les croyants** ». S 26, v.111 à 114. Je dirais ce qu'a dit Noé (sur lui le salut) : « **Je ne dis pas non plus aux gens, que vos yeux méprisent, qu'Allah ne leur accordera aucune faveur ; Allah connaît mieux ce qu'il y a dans leurs âmes. (Si je le leur disais), je serais du nombre des injustes** ». S.11, v.31. Lorsque les kharédjites entendirent cela, ils abandonnèrent la partie ».

C'est dire combien notre imam était ferme dans ses positions, ne craignant qu'Allah et ne convoitant rien des biens de ce bas monde. Il n'était pas comme certains jurisconsultes (**fuqâha)** qui délivraient des fetwa selon les humeurs et les désirs des califes. Cependant, cette fermeté dans les positions ne veut pas dire intransigeance aveugle et refus de reconnaître la vérité, car on rapporte qu'il disait à ses compagnons : « Nos propos ne sont qu'un avis que nous avons pu émettre de meilleur ; mais lorsque quelqu'un nous apporte ce qui est meilleur que notre avis, celui-ci est plus à même d'être suivi ».[1]

- **Quelques exemples des avis religieux (fetwa) qui lui sont particuliers**

Abû Hanîfa a pris, dans nombre de questions liturgiques ou juridiques, des avis qui divergent avec ceux de ses prédécesseurs et des savants qui lui étaient contemporain.

Parmi ces fetwa célèbres, citons entre autres :

1 Le droit pour la femme de se marier sans la présence d'un tuteur :

Les jurisconsultes des différentes écoles de pensée (**madâhîb**) sont d'accord pour considérer que la femme, bien qu'elle a le droit de se marier avec qui elle veut sans que son père ou son tuteur n'ait le droit de la forcer à se marier avec celui qu'elle ne veut pas, n'a pas le droit de se marier elle-même, sans la présence de ses tuteurs qu'elle charge, par procuration, de sceller son mariage. Cependant, Abû Hanîfa, apporte un autre avis, dans lequel il considère que la femme n'a pas besoin de la présence de ses tuteurs pour se marier, puisqu'elle peut le faire elle-même, sans qu'aucun reproche ne puisse lui être adressé. Certes, dit-il, il est préférable que ce soit son père ou son tuteur qui le fasse, par procuration de sa part, mais si elle le fait, elle-même, il n'y a là aucun inconvénient. Cette fetwa qui contredit le consensus de tous les autres jurisconsultes, ne fut approuvée que par l'imam Abî Youcef, dans une des deux versions rapportées à son sujet.

Or, cet avis adopté par Abû Hanîfa, n'est en rien contraire à l'esprit de la religion islamique. Bien au contraire, il est fondé sur le Coran, la sunna et le raisonnement par analogie (**qiyâs**).

En voici quelques preuves :

1 Même source, t 13, p. 352.

(a). La tutelle sur un être libre ne peut être effective que dans une nécessité impérieuse, car elle contredit le concept de la liberté de l'être qui est censé être libre dans toutes ses affaires et les diriger comme il l'entend ; son pouvoir sur les choses qui le concernent ne s'arrête que lorsqu'il s'étend à la liberté d'autrui en lui causant un tort ou un préjudice. Or, refuser à la femme adulte et mûre, de se marier, sans la présence d'un tuteur, sans qu'il y ait de nécessité impérieuse en ce sens, est une entrave à cette liberté qui est reconnue à tout être adulte et sensé.

D'autre part, il est admis, selon la Chari'a, que la femme adulte possède la tutelle complète de ses biens, c'est-à-dire le droit de gérer à sa guise ses biens. Comme il n'y a aucune différence entre cette tutelle et celle du mariage, sa tutelle en ce sens ne peut être que complète. En effet, la condition essentielle qui rend effective la plénitude de la tutelle est la maturité. Or, une fois que la plénitude de la tutelle est attestée dans la gestion des biens, elle sera attestée aussi dans la concrétisation du mariage.

(b). Abû Hanîfa s'est appuyé, dans cet avis, sur le raisonnement personnel par analogie (**qiyâs**). Et ce raisonnement trouve son fondement dans les textes coraniques. En effet, le saint Coran, attribue la concrétisation du mariage à la femme, dans ces versets : « **S'il divorce avec elle (la troisième fois) alors elle ne lui sera plus licite tant qu'elle n'aura pas épousé un autre. Et si ce (dernier) la répudie, alors les deux ne commettent aucun péché en reprenant la vie commune, pourvu qu'ils pensent pouvoir tous deux se conformer aux ordres d'Allah** ». S.2, v.230. Ainsi, dans ces versets, la concrétisation du mariage est attribuée à la femme, car le mariage est un acte, et chaque acte doit être attribué à son auteur. En lui attribuant cet acte, le législateur considère que les propos qui émanent d'elle lors de la concrétisation du mariage constituent le premier pas de ce mariage. Bien plus, l'acte de concrétisation du mariage lui a été attribué à deux reprises. La première fois, dans la parole du Très Haut : « **Tant qu'elle n'aura pas épousé un autre** », et la deuxième, dans Sa parole : « **En reprenant la vie commune** ». Certes, il n'est pas permis de douter que cette attribution soit une preuve que ce qui a procédé d'elle est considéré comme un acte de mariage approuvé par le législateur, sinon il ne l'aurait pas appelé « mariage ».

En outre, parmi les versets qui attribuent l'acte du mariage à la femme, il y a celui-ci : « **Et quand vous divorcez d'avec vos épouses, et que leur délai expire, alors ne les empêchez pas de renouer avec leurs époux** ». S. 2, v. 232. Là aussi, l'acte du mariage est attribué à la femme. Bien plus, il y a dans ce verset une autre preuve sur la plénitude de sa tutelle et sur le fait que les tuteurs n'ont aucun pouvoir sur elle si elle choisit celui qui est apte au mariage, car il y a aussi dans ce verset une interdiction aux tuteurs d'empêcher la femme de se marier avec celui qui est apte au mariage. De ce fait, son empêchement de se marier avec celui qui est apte au mariage est une chose que le législateur réprouve. Par conséquent, les tuteurs n'ont aucun pouvoir de l'empêcher. C'est là une preuve que la femme possède la pleine tutelle dans le choix de celui qui est apte au mariage.

(c). Il y a des hadiths du Prophète, ce qui renforce l'avis d'Abû Hanîfa sur la liberté de choisir celui qui est apte au mariage. Par exemple, ce hadith qui dit : « ***La femme qui n'a jamais eu d'époux est plus à même de choisir pour elle que son tuteur*** ».

Il y a aussi ce hadith : « ***Le tuteur n'a aucun droit sur la femme déjà mariée*** ». Ceci prouve, sans aucun doute, que le mariage de la femme déjà mariée, par elle-même, est considéré comme valable par le législateur. En effet, si ce mariage n'est valable qu'avec la présence du tuteur, celui-ci aurait un droit sur cette femme, ce qui contredit ce hadith.

Ce sont là les références tirées des textes sacrés du Coran et de la sunna auxquelles Abû Hanîfa se réfère pour étayer ses avis en matière de jurisprudence et les confronter aux avis contraires des autres jurisconsultes.

2 L'homme sensé et mûr ne peut être empêché de disposer de ses biens :

Là aussi, Abû Hanîfa diffère avec le consensus des autres jurisconsultes, en apportant un avis contraire à leur avis unanime. En effet, les jurisconsultes des autres écoles de **fiqh** (madâhibs) sont unanimes à empêcher l'irresponsable (**essafîh**) de disposer de ses biens en les mettant sous la responsabilité d'un tuteur, tandis qu'Abû Hanîfa soutient que celui qui est adulte et mûr ne peut être empêché de disposer de ses biens, quel que soit son comportement avec eux.

Cependant, il y a lieu de faire une précision à ce sujet :

Par irresponsable, les jurisconsultes entendent celui qui n'est pas en mesure de disposer de ses biens d'une façon convenable en les dépensant n'importe comment. Il reste qu'il y a deux formes d'irresponsabilité. La première est l'irresponsabilité accomplie, c'est-à-dire que la personne atteint sa maturité en restant toujours irresponsable. Dans cette forme d'irresponsabilité, Abû Hanîfa est d'accord avec les autres jurisconsultes sur le fait que celui qui en est l'objet ne peut disposer de ses biens. Bien au contraire, il doit en être empêché conformément à la parole du Très Haut : « **Et ne confiez pas aux irresponsables vos biens dont Allah a fait votre subsistance. Mais prélevez-en, pour eux, nourriture et vêtement** ». S. 4, v. 5.

Cependant, il diverge avec eux à ce sujet sur deux points :

Le premier est que la majorité des jurisconsultes estiment que l'irresponsable doit être empêché de disposer de ses biens, même par les paroles, c'est-à-dire qu'il ne peut pas reconnaître un droit pour autrui et qu'il ne peut pas vendre ou acheter de ces biens. Quant à Abû Hanîfa, on rapporte à son sujet deux versions, dont l'une stipule que ses biens ne doivent pas lui être remis, tandis que ses contrats et ses actes verbaux doivent être considérés comme valables, à l'instar des actes de n'importe quel homme sensé, car son aptitude est jugée valable une fois qu'il atteint l'âge des mâturité. Or, l'empêcher de disposer de ses biens afin qu'il ne les gaspille pas, est considéré comme une punition et un blâme.

La deuxième version est que lorsqu'un homme atteint sa maturité et reste toujours irresponsable, il reste toujours privé de ses biens, sans que sa disposition n'en soit épuisée. Et c'est là la version la plus prépondérante.

Pour ce qui concerne le deuxième point, la majorité des savants soutiennent que lorsqu'une personne atteint sa maturité et reste toujours irresponsable, l'empêchement de disposer de ses biens reste toujours en vigueur à son encontre jusqu'à ce qu'il soit mûr ; s'il ne le devient pas, cet empêchement persistera et il sera considéré comme étant inapte à disposer de ses biens, même s'il atteint un âge avancé. En effet, la tare de son aptitude découle de la faiblesse de son raisonnement et de son incapacité à disposer de ses affaires financières. De ce fait, tant que ces deux réalités ou l'une d'elles persistera, l'empêchement sera toujours de vigueur, car son défaut et ses causes persistent toujours.

Abû Hanîfa a dit à ce sujet : « Lorsqu'un homme atteint l'âge de vingt cinq ans, ses biens doivent lui être remis, même s'il est irresponsable, du moment qu'il est un être sensé. En effet, une fois l'âge de vingt cinq ans atteint, aucune punition ni blâme ne peuvent être utiles avec lui ». Il a dit aussi : « Lorsqu'un homme atteint l'âge de vingt cinq ans, il se peut qu'il va être grand père. C'est pourquoi j'ai honte de l'empêcher de disposer de ses biens ».

Ainsi, aux yeux d'Abû Hanîfa, lorsqu'un homme atteint la maturité en étant sage, son aptitude atteint sa plénitude. Mais lorsqu'il atteint sa maturité en étant irresponsable, ses biens ne doivent pas lui être remis de peur que cette irresponsabilité ne soit la cause de l'adolescence et de l'aveuglement de la jeunesse. Il sera donc empêché par éducation et punition.

Cependant, après les vingt cinq ans, il n'y a plus de place pour l'éducation. De ce fait, ses biens doivent lui être remis et qu'il goûte les résultats de ses agissements ; s'il fait du bien avec, il récoltera le bien, et s'il fait du mal, il récoltera le mal.

Ceci pour ce qui concerne la première forme d'irresponsabilité. Pour ce qui est de la seconde, c'est lorsqu'un homme atteint la maturité en étant sensé, puis devient irresponsable. Dans cette forme d'irresponsabilité, Abû Hanîfa, approuvé par son disciple Zafr, diverge avec les autres jurisconsultes d'une façon catégorique. En effet, notre illustre imam estime que dans une situation pareille, l'homme ne doit pas être empêché de disposer de ses biens, tandis que la majorité des autres jurisconsultes soutient le contraire.

De ce qui précède, il ressort que la démarche d'Abû Hanîfa dans cette question est que personne n'a le droit d'empêcher celui qui gaspille ses biens de le faire, tant qu'il possède toutes ses aptitudes morales et intellectuelles, qu'il ait atteint ces aptitudes avant d'avoir atteint sa majorité ou qu'elles lui soient venues après l'avoir atteint. Son comportement dans ses biens ne peut être entravé dans l'absolu. Il reste cependant qu'une fois qu'il eut atteint sa majorité, il peut être privé de la jouissance de ses biens, pour une durée momentanée, conformément au verset du Coran qui l'ordonne et afin de lui apprendre à bien se conduire en lui donnant des leçons.

Cependant, s'il atteint sa majorité sans qu'il ne fasse preuve de gaspillage, personne n'a le droit de l'empêcher de disposer de ses biens, car il est le seul maître de ses biens et il le dépense comme il veut. Seul Allah peut lui demander des comptes. Il va de soi que cet avis d'Abû Hanîfa avec lequel il a contredit tous les autres jurisconsultes, est fondé sur les textes du Coran et de la Sunna.

Pour ce qui est du Coran, il y a la parole du Très Haut : « **Ô les croyants ! Remplissez fidèlement vos engagements** ». S5. v 1. Le Très Haut a dit aussi : « **Et remplissez l'engagement, car on sera interrogé au sujet de l'engagement** ». S. 17, v. 34.

Il a dit aussi : « **Ô les croyants ! Que les uns d'entre-vous ne mangent pas les biens des autres d'une manière illégale. Mais qu'il y ait du négoce (légal) entre vous par consentement mutuel** ». S. 4, v. 29.

Dans la sunna, on trouve le hadith rapporté par Qatâda d'après Anas Ibn Mâlik qui a dit : « Il y avait du temps du Prophète (Sur lui la Grâce et la Paix) un homme qui faisait du commerce mais qui dupait les gens. Ses proches vinrent voir le Prophète et lui dirent : « Ô Prophète d'Allah, interdit lui de faire du commerce, car il fait du commerce et il dupe les gens ». Le Prophète le convoqua alors et lui interdit de faire du commerce. Mais il lui répondit : « Ô Messager d'Allah ! Je ne peux pas me passer du commerce ! ». Il lui dit alors : « ***Lorsque tu vends à quelqu'un, dis-lui trois fois : « Il n'y a pas de tromperie ; à toi de choisir ».*** ».

En outre, Ibn 'Umar rapporte qu'un homme a dit au Messager d'Allah qu'il fait preuve de tromperie dans son commerce. Il lui interdit de faire cela en ajoutant : « ***Lorsque tu vends à quelqu'un, dis-lui : « Il n'y a pas de tromperie ».*** ».

En plus de ces deux arguments, Abû Hanîfa se réfère au **qiyâs** (raisonnement personnel par analogie) dont il était un spécialiste. Il fut ainsi, le seul jurisconsulte (**faqîh**), qui ait soutenu un tel avis à ce sujet en contredisant la majorité des autres jurisconsultes.

Ce sont là certains exemples où Abû Hanîfa s'est mis en porte à faux avec la majorité des autres jurisconsultes. Il reste que notre illustre imam n'utilise le raisonnement personnel que dans le cas où la réponse à une question n'est pas clairement et explicitement mentionnée dans les textes fondamentaux (le Coran et la sunna) de l'Islam. Auquel cas, le raisonnement personnel n'a aucune raison d'être. Il a dit d'ailleurs à ce sujet : « Si j'ai émis un jugement qui est en contradiction avec le Livre d'Allah ou les hadiths du Prophète (Sur lui la Grâce et la Paix), rejetez mon jugement ». Au demeurant, quels que soient les griefs et les reproches que certains savants aient pu imputer à notre illustre imam, il n'en reste pas moins que ses avis étaient fondés sur les textes du Coran et de la sunna et inspirés de leur esprit, bien qu'il se soit permis d'user largement de son raisonnement personnel (**erraï**), en refusant de prendre à la lettre les textes qui ne sont pas explicites et confirmés. Certes, les autres jurisconsultes ont aussi leurs arguments et leurs preuves tirés des textes du Coran et de la sunna, mais il n'est pas dans notre propos de les exposer ici. Tout ce qu'on peut dire à ce sujet, est que la porte ouverte par Abû Hanîfa dans son utilisation du raisonnement personnel (**erraï**), a permis d'éviter à la jurisprudence islamique d'être sclérosée et figée et de trouver les réponses aux questions les plus épineuses et les plus compliquées, en s'adaptant à toutes les circonstances et à toutes les situations, sans s'éloigner de l'esprit du Coran et de la sunna.

- **Les recommandations sublimes d'Abû Hanîfa**

Abû Youcef Ibn Khâled Essemtî était un des disciples d'Abû Hanîfa. Il était parmi ceux qui le fréquentaient le plus. Aussi, après qu'il eut voulu retourner vers son pays natal, El-Baçra, notre illustre imam lui a laissé des recommandations de la plus grande importance en lui disant : « Je te laisse ces recommandations dont tu auras besoin dans ton comportement avec les gens et le savants de différentes niveaux ; tu en auras besoin dans l'éducation de ton âme. Voici ces recommandations :[1]

« Ô Abû Youcef ! Aie de la considération pour le sultan et accorde-lui un grand respect ; prends garde de proférer des mensonges en sa présence ; n'entre pas chez lui à n'importe quel moment et en toute circonstance, tant qu'il ne t'a pas appelé pour une raison entrant dans tes attributions. Si tu multiplies les va et viens chez lui, tu t'amoindriras à ses yeux et tu perdras tout crédit. Sois donc vis-à-vis de lui comme tu le serais vis-à-vis du feu ; tu tires profit de lui tout en t'y éloignant ; et ne t'approche pas de lui car tu t'y brûlera et tu te feras du tort. En effet, le sultan ne voit pas pour autrui ce qu'il voit pour lui-même.

Prends garde de trop parler devant lui, car il te reprochera ce que tu diras pour montrer à son assemblée qu'il est plus savant que toi et qu'il arrive à te contredire. Par conséquent, tu t'amoindriras aux yeux des membres de son assemblée.

Fais en sorte, en entrant chez lui, d'être conscient de ta valeur et de la valeur d'autrui ; n'entre pas chez lui en sachant qu'il s'y trouve déjà un homme de science que tu ne connais pas, car si tu es inférieur à lui, il se peut que tu fasses preuve de superbe à son égard, et que tu te fasses du tort, et si tu es plus savant que lui, il se peut que tu te rabaisse devant lui, et tu t'amoindriras aux yeux du sultan.

S'il te propose quelque fonction, n'accepte qu'après que tu sois certain que cela te satisfasse et satisfasse ton école de pensée dans la science et dans les affaires en général, afin qu'il n'ait pas besoin de faire appel aux écoles de pensée d'autrui dans les gouvernements.

---

[1] « Tarîkh Baghdad », 13/422, 423 ; « Manâqib Abî Hanîfa » d'El-Muwaffaq, 1/432 et « Tahdîb El-Kamâl », 29/444.

Ne fréquente pas les proches du sultan et les membres de son conseil, et n'aie de rapport qu'avec lui, en t'éloignant d'eux, afin que ta dignité et ta considération restent toujours de vigueur.

Ne parles pas lorsque tu es en compagnie des communs du peuple sauf pour répondre aux questions qu'on te pose, et prends garde de parler des transactions commerciales, sauf ce qui a trait à la science, de peur que tu ne sois accusé d'avoir des désirs pour l'argent ; de ce fait, ils éprouveront des doutes envers toi et te soupçonneront d'être corrompu et d'attendre d'eux des dessous de table.

Ne ris pas et ne souris pas lorsque tu es au milieu des communs du peuple ; ne fréquente pas beaucoup les marchés ; ne t'adresse pas aux gamins et aux adolescents, car ils sont une séduction (**fitna**) ; mais il n'y a aucun mal à parler aux petits enfants et à caresser leurs cheveux.

Ne marche pas au bord de la rue avec les vieux parmi les communs du peuple, car si tu le mets en avant, cela jettera le discrédit sur ta science, et tu les mets en arrière, on te reprochera cela, car le Prophète a dit : « ***Celui qui ne respecte pas nos vieux et ne témoigne pas de la miséricorde à nos petits, n'est pas des nôtres*** ».

Ne t'assieds pas sur les bordures des routes, et si tu es obligé de le faire, assieds-toi dans les mosquées ; ne t'assieds pas dans les échoppes, ne mange pas dans les marchés et ne bois pas dans les abreuvoirs et des mains des échansons ; ne t'habille pas de brocart décoré et des catégories de soie, car cela mène à plus de légèreté.

Ne parles pas trop, une fois dans la maison, avec ton épouse, lorsque vous êtes tous deux au lit, sauf au moment où tu as le besoin d'elle ; ne multiplie pas tes cajolerie et tes attouchements et ne t'approche pas d'elle qu'après avoir évoqué Allah et procédé à une prière d'augure (**istikhâra**) ; ne parle pas d'autres femmes devant elle ni des servantes, car elle te suivra dans tes propos, et si toi tu parles d'autres femmes qu'elle, elle parlera, elle aussi, d'autres hommes que toi.

N'épouse pas, si tu le peux, une femme qui avait déjà un époux, qui a un père, une mère ou une fille, à la condition qu'aucun de ses proches n'entre chez elle, car lorsqu'une femme possède des biens, son père prétend que tous se biens lui appartiennent ; n'entre pas dans la maison de ses parents autant que tu le pourras !

Prends garde de célébrer ton mariage dans leur maison, car ils te prendraient tes biens et voudraient vivre à tes crochets.

Prends garde de te marier à celle qui a des enfants, car elle économisera tout l'argent pour eux ; elle te prendra de tes biens et dépensera pour eux, car l'enfant est plus cher pour elle que toi ; et ne réunit pas entre deux femmes dans une seule maison. Ne te marie que lorsque tu es convaincu de pouvoir lui assurer tous ses besoins ; mais avant de te marier, pense à acquérir la science, puis réunit l'argent licite et ensuite maries-toi, si tu t'occupes de réunir l'argent au moment où tu es apte pour apprendre, tu seras incapable d'acquérir la science, l'argent te poussera à acheter des esclaves et des domestiques et tu t'occuperas de ce bas monde. Prends garde de t'occuper des femmes avant d'acquérir la science, car tu perdras ton temps,la venue des enfants rendra ta famille plus grande et, par conséquent, tu seras occupé à pourvoir à leurs besoins et tu délaisseras la science. Occupes-toi à rechercher la science tant que tu es jeune et tant que ton cœur et ton esprit sont encore vides (de toute autre préoccupation) ensuite occupes-toi à amasser l'argent, car la multitude d'enfants et des personnes à charge occupe l'esprit ; une fois, que tu auras amassé de l'argent, pense à te marier. Astreint toi à la crainte d'Allah, à la restitution des dépôts et à donner conseil à tout le monde, aux savants comme aux communs du peuple ; ne méprise pas les gens et manifeste leur de la considération ; et ne les fréquente pas trop, jusqu'à ce qu'ils te fréquentent eux-mêmes.

Fréquente-les en leur parlant de la science ; si celui que tu fréquentes fait partie des gens de science, il en tirera profit : sinon, il t'évitera.

Prends garde de parler avec les communs du peuple des fondements de la religion et de la théologie dogmatique, car ils t'imiteront et s'affaireront de cela ; celui qui vient t'interroger au sujet d'une question, ne lui réponds qu'à cette question sans lui ajouter d'autres propos, car cela peut le distraire de la réponse à sa question.

Même si tu restes dix ans sans profit ni nourriture, ne te détourne pas de la science, car si tu t'y détournes, tu auras une vie pleine de gène, comme l'a dit le Très Haut : « **Et quiconque se détourne de Mon rappel, mènera certes, une vie pleine de gène** ». S. 20, v.124.

Sois avec tes disciples comme avec tes fils, afin que tu les encourages à acquérir plus de science ; ne polémique pas avec celui, parmi les communs du peuple ou les vulgaires, qui veut le faire avec toi, car cette polémique te fera perdre tout crédit auprès de lui ; ne crains personne lorsqu'il s'agit de dire la vérité, y compris le sultan.

Efforces-toi de faire plus d'actes de dévotion que les communs des gens, car lorsque ceux-ci voient que tu ne peux pas accomplir plus d'actes de dévotion qu'eux, ils penseraient du mal de toi et n'éprouveraient aucun désir de faire des actes de dévotions surérogatoires ; ils penseraient aussi que ta science ne t'est d'aucune utilité, pas plus que leur ignorance ne leur est d'aucune utilité.

Si tu entres dans un ville où se trouvent des gens de science, ne donne pas l'impression d'être en terrain conquis, mais considères-toi comme l'un de ses habitants, afin qu'ils sachent que tu ne convoites pas leurs positions et leur ascendant dans leur ville, et afin qu'ils ne se liguent pas contre toi et critiquent ton rite (**madhab**) ; de leur côté, les communs du peuple, se ligueront contre toi et tu perdras tout crédit à leurs yeux.

Ne leur délivre pas des avis religieux (**fetwa**) lorsqu'ils t'interrogent sur des questions diverses, ne discute pas avec eux de sujets importants et ne leur parle d'une chose que si tu as une preuve claire ; ne critique pas leurs maîtres, car ils te critiquerons et sois avec les gens sur tes gardes.

Sois avec Allah dans ton secret comme tu es avec Lui dans ton apparence, car un savant ne devient utile pour lui-même et pour les autres que lorsque son secret devient conforme à son apparence.

Lorsque le sultan te charge d'une fonction qui te convienne, n'accepte pas cela de lui jusqu'à ce que tu saches que si tu la refuses, un autre que toi l'acceptera et, de ce fait, les gens en compatiraient, et jusqu'à ce que tu saches qu'il ne te confie cette fonction que grâce à ta science.

Prends garde de parler dans les assemblées de réflexion avec crainte ou honte, car cela provoque des défauts d'élocution et une confusion dans l'expression.

Prends garde d'abuser du rire car il provoque la mort du coeuret ne fréquente pas beaucoup les femmes, car cela provoque aussi la mort du cœur.

Ne marche qu'avec sérénité et dignité et ne te hâte pas dans l'accomplissement de tes tâches ; celui qui t'appelle par derrière, ne te tourne pas vers lui, car les bêtes se font appeler par derrière !

Si tu parles, ne crie pas trop et efforces-toi d'être toujours calme et silencieux ; ne t'agite pas trop afin que ta fermeté se concrétise aux yeux des gens.

Multiplie l'évocation d'Allah parmi les gens afin qu'ils apprennent cela de toi ; astreins-toi à réciter quelques versets du Coran après chaque prière et à évoquer Allah le Très Haut afin de Le remercier pour ce qu'Il t'a donné comme patience et t'a accordé comme bienfaits.

Astreins-toi à jeûner chaque mois des jours déterminés afin que les autres te prennent comme exemple et ne te satisfait pas des actes de dévotion comme tu t'en satisfais pour les communs du peuple.

Surveille ton âme et préserve la science afin que tu puisses tirer profit de ta science dans ce bas monde et dans l'autre ; n'achète pas et ne vends pas par toi-même, mais charge pour cela un domestique qui prend en charge tes activités et sur lequel tu peux compter pour gérer tes affaires.

Ne fais jamais confiance à ce bas monde et à la situation dans laquelle tu te trouves, car Allah t'interrogera sur tout cela ; n'achète pas de domestique imberbe et ne montre pas ton désir de te rapprocher des sultants, même s'ils te font rapprocher d'eux, car ils te feront connaître leurs besoins ; si tu les prends en charge, ils te méprisent et si tu les délaisse, ils te blâment.

Ne suis pas les gens dans leurs erreurs, mais suis-les dans leur rectitude ; si tu connais un homme par son mal, ne lui rappelle pas ce mal, mais invoque le bien en sa faveur et mentionne-le avec, sauf lorsqu'il s'agit de religion ; en effet, si tu connais de lui un mal pour la religion, mentionne-le aux gens afin qu'ils ne le suivent pas et qu'ils ne prennent garde de lui, car le Messager d'Allah a dit : « ***Mentionnez les défauts du dépravé afin que les gens prennent garde de lui*** ».

Si cet homme dont tu vois un défaut dans la religion fait partie des gens de haut rang et de considération, mentionne cela et ne crains pas son rang, car Allah est ton soutien et ton allié, et c'est Lui qui fait triompher la religion ; si tu fais cela, une fois, ils te craindront et personne ne se hasardera à manifester une innovation dans la religion.

Si tu vois dans le comportement de ton sultan ce qui contredit la science, rappelle-lui cela tout en lui manifestant ton obéissance, car sa main est plus forte que la tienne ; tu lui diras : « je te dois obéissance dans la mesure où tu es mon sultan, mais je te rappelle dans ton comportement ce qui contredit la science ».

Si tu fais cela une fois avec le sultan, ça te suffira, car si tu persistes dans cette attitude et que tu continues ainsi, peut être qu'ils te réprimeront et cela sera considéré comme une répression de la religion ; fais cela une ou deux fois, afin qu'il voie en toi la fermeté dans la religion et le souci dans le commandement du convenable. S'il fait cela une seconde fois, alors entre chez lui, tout seul, et donne-lui des conseils dans la religion et discute avec lui s'il est un innovateur. S'il est un sultan, rappelle-lui ce qui te viendra à l'esprit des paroles d'Allah et de la sunna du Messager d'Allah ; s'il accepte cela de toi, tant mieux, sinon invoque Allah afin qu'Il te préserve de lui.

Rappelle-toi la mort et demande le pardon d'Allah pour tes maîtres et pour ceux auprès desquels tu as appris la science et sois constant dans la récitation du Coran.

Ne reste pas avec les gens qui suivent leurs passions sauf pour les appeler à la religion et à la voie droite.

N'abonde pas dans les malédictions et les insultes, et lorsque l'appel à la prière retentit, entre dans la mosquée, afin que les communs du peuple en t'y précèdent pas. N'habite pas à côté du sultan, et ce que tu vois chez ton voisin, garde-le secret, car c'est un dépôt chez toi. Ne divulgue pas les secrets des gens, et celui qui te demande conseil en quoi que ce soit, conseille-le avec ce dont tu sais qu'il va te rapprocher d'Allah.

Prends garde à l'avarice, car elle déshonore l'homme ; ne sois pas cupide ni menteur ni comploteur, mais préserve ta dignité en toute circonstance.

Sois riche dans ton cœur, en montrant à travers ton comportement ton absence d'avidité et de désir en ce bas monde ; montre la richesse de ton âme et ne montre pas ta pauvreté même si tu es pauvre ; sois un homme digne, car celui dont la dignité est faible son rang s'affaiblira aussi.

Lorsque tu marches dans la rue, ne te tourne pas à droite et à gauche, mais fixe ton regard vers le sol ; lorsque tu entres dans un bain, ne donne pas le même prix du bain et des vêtements que donnent les gens mais ajoute sur ce qu'ils donnent, afin que se manifeste ton caractère généreux et qu'ils te respectent.

Méprise ce bas monde qui est méprisé par les gens de science, car ce que tu possèdes est meilleur que lui ; délègue tes affaires à un autre afin que tu puisses te consacrer à la science, car cela préservera ton rang dans la société.

Prends garde de parler aux insensés, à ceux qui ne connaissent pas les règles de la controverse et de la démonstration parmi les gens de science et à ceux qui aspirent à la gloire et font du commerce de la science parmi les gens, car leur but est de t'embarrasser, sans chercher à savoir si tu es dans le vrai.

Si tu entres chez des gens âgés, ne te croit pas supérieur à eux tant qu'ils n'ont pas reconnu ta supériorité, afin qu'aucun tort ne t'arrive de leur part ; et lorsque tu te trouves au milieu de gens, ne prends pas l'initiative de diriger leur prière tant qu'ils ne t'ont pas autorisé à le faire par respect.

N'assiste pas aux injustices des sultans, sauf si tu sais que lorsque tu leur dîses une parole de vérité, ils t'écoutent et le mettent en application, car s'ils font ce qui n'est pas permis alors que tu te trouves avec eux, il se peut que tu sois incapable de les en empêcher, et par conséquent, les gens croiront que cela est juste en raison de ton silence devant ce qu'ils font.

Prends garde de te mettre en colère dans les assemblées de la science.

Ne raconte pas des histoires aux communs du peuple, car le conteur ment fatalement.

Si tu veux consacrer à un homme de science un cercle d'enseignement, et que ce cercle a trait à la jurisprudence (**fiqh**), assiste toi-même à ce cercle et parles-y de ce que tu sais, afin que les gens ne se laissent pas tromper par ta présence et pensent que cet homme est un grand savant alors qu'il ne l'est pas ; s'il est apte à délivrer des fetwa (avis religieux), parle lui en ce sens, sinon n'assiste pas toi afin qu'il enseigne en ta présence, mais laisse auprès de lui quelques uns de tes compagnons afin qu'ils t'informent de sa façon d'enseigner et du niveau de ses connaissances.

Ne m'oublie pas dans tes invocations et accepte ces conseils de moi, car je te conseille dans ton intérêt et dans celui des musulmans ». Fin de citation.

- **Ses qualités et ses vertus**

Si Abû Hanîfa était un maître dans la jurisprudence et la théologie dogmatique, il était aussi un maître dans les vertus et les bonnes mœurs dont il s'inspirait du Coran et du comportement du Prophète. En voici quelques exemples rapportés par des contemporains à lui :

On rapporte qu'Ibrahîm Ibn Sa'ïd El-Djawharî a dit : « J'étais chez l'émir des croyants, Haroun Errachîd lorsque Abû Youcef (le disciple d'Abû Hanîfa) entra chez lui. Errachîd lui dit : « Ô Abû Youcef, décris-nous les vertus d'Abû Hanîfa ! ». Abû Youcef lui répondit : « Allah a dit : « **Il ne prononce pas de parole sans avoir auprès de lui un observateur prêt à l'inscrire** ». Ce que je sais d'Abû Hanîfa, est qu'il était très soucieux de préserver les limites imposées par Allah des infractions ; il était très scrupuleux et ne parlait dans la religion d'Allah qu'en connaissance de cause ; il aimait qu'Allah soit obéi et non désobéi ; il se détournait de ceux qui couraient derrière ce bas monde et ne les concurrençait pas en domaine ; il était ne parlait pas beaucoup et était toujours pensif ; sa science était immense ; il n'était pas un grand parleur ni un grand radoteur ; lorsqu'il est interrogé sur une question dont il avait connaissance, il y répondait en ce sens, sinon il procédait à une analogie avec la vérité et suivait ce qu'il en déduisait ; il était très méticuleux dans la préservation de sa personne et de sa religion ; il était très généreux dans l'octroi de biens et de connaissances et ne demandait rien à personne ; il était très éloigné de l'avidité et très éloigné de la calomnie et ne parlait d'une personne que dans le bien ». Errachîd s'exclama alors : « Ce sont là à coup sûr les vertus des gens pieux ».

Ibn 'Imrâne El-Mouçilî a dit de son côté : « Il y avait en Abû Hanîfa dix vertus dont une seule, si elle se trouvait chez un homme, aurait fait de lui le chef et le maître de sa tribu : Ce sont le scrupule, la sincérité, la jurisprudence, le ménagement des gens, l'esprit chevaleresque, l'aspiration vers ce qui est utile, le silence, la perspicacité dans les paroles et le secours de celui qui est affligé qu'il soit ennemi ou ami ».

Notre illustre imam était ainsi très réputé pour sa générosité et sa libéralité. Sûfiane Ibn Ibrahîm rapporte dans cette optique ce qui suit : « J'étais un jour en compagnie d'Abû Hanîfa pour rendre visite à un malade, lorsqu'il vit un homme changer de chemin à sa vue. Abû Hanîfa l'appela alors et lui dit : « Pourquoi as-tu changé de chemin ? Continues à marcher dans le chemin où tu te trouves ». Lorsque l'homme sut qu'Abû Hanîfa l'avait vu, il fut très embarrassé et s'arrêta. Abû Hanîfa lui dit alors : « Pourquoi as-tu changé de chemin ? ». L'homme lui répondit : « Je te dois dix mille dirhams, et le délai de remboursement est dépassé ; n'ayant pas la somme que je te dois, j'ai eu honte de toi ». Abû Hanîfa lui dit : « Gloire à Allah ! Et cela t'a amené à changer de chemin à ma vue ? Eh bien je te fais don d'une somme équivalente à celle-là et je me porte témoin contre moi-même ; ne change plus de chemin à ma vue ».

Yahia Ibn Khâled a dit pour sa part : « Ibrahîm Ibn 'Uyayna fut emprisonné pour des dettes qui s'élevaient à plus de quatre mille dirhams et qu'il n'arrivait pas à rembourser. Quelques uns de ses compagnons lui réunirent une certaine somme auprès des gens, puis ils allèrent voir Abû Hanîfa pour compléter cette somme. Celui-ci leur dit : « A combien s'élèvent ses dettes ? ».

Ils lui répondirent : « A plus de quatre mille dirhams ».

Abû Hanîfa ajouta : « Avez-vous réuni quelque chose de cette somme ? ». Ils répondirent : « Oui ». Il leur dit : « Rendez ce que vous avez réuni et je prends en charge le remboursement de la dette dans sa totalité ».

Essa'dî El-Koufî a dit quant à lui : « J'ai offert à Abû Hanîfa des cadeaux, et il m'en a rendu en plus grand nombre. Je lui ai dit : « Si j'avais su que tu allais faire cela, je ne t'aurais pas offert de cadeaux ». Il m'a répondu : « Ne fais pas cela, car le mérite revient à celui qui donne le premier et qui prend l'initiative. N'as-tu pas entendu ce noble hadith : « ***Celui qui vous fait un bienfait, récompensez-le ; si vous ne trouvez pas de quoi le récompenser, faites son éloge*** » ?

J'ai dit alors : « Ce hadith m'est plus préférable que tout ce que je possède ! ».

Dans ses « Manâqib d'Abû hanîfa », El-Muwaffaq rapporte cet autre récit qui prouve la générosité et la noblesse de notre illustre imam. Il est dit, en effet, qu'un homme vint le voir un jour dans son échoppe pour lui commander un habit de soie. Abû Hanîfa lui dit : « Quelle couleur veux-tu ? ». L'homme lui répondit : « Ceci et cela ». Il lui dit : « Patiente un peu jusqu'à ce qu'il soit disponible et je te le mettrai de côté ». Après une semaine, l'habit fut disponible. L'homme revint donc pour prendre possession de sa marchandise. Abû Hanîfa lui montra le vêtement et il lui plût beaucoup. L'homme lui dit : « Combien vous dois-je ? ». Abû Hanîfa lui répondit : « Un dirham ». L'homme lui dit : « Tu te moques de moi ? ». Abû Hanîfa lui répondit : « Non par Allah, mais j'ai acheté deux vêtements pour vingt et un dirhams, et j'en ai vendu un, pour vingt dirhams. Il me reste donc le deuxième que je te vends pour un dirham. Je ne peux quand même pas faire des bénéfices avec un ami ! ».

Notre illustre imam était réputé aussi, pour sa magnanimité et sa grandeur d'âme. On rapporte à ce sujet le récit suivant : « Abû Hanîfa avait pour voisin, un jeune homme dépravé et porté sur l'alcool qui invitait chaque nuit ses compagnons de beuverie pour s'adonner à leurs orgies.

Ils chantaient, dansaient et s'enivraient sans se soucier le moins du monde des droits du voisinage. Abû Hanîfa était certes gêné par le comportement de son voisin et de ses compagnons, à tel point qu'il apprit les paroles qu'ils chantaient toute la nuit tellement cette situation se prolongeait. Or, un jour, il n'entendit pas la voix de son voisin et de ses compagnons et en fut intrigué. Il alla aux nouvelles, et apprit que son voisin et ses compagnons ont été arrêtés la veille, alors qu'ils étaient en état d'ébriété, par les policiers et emprisonnés.

Abû Hanîfa dit alors à ses compagnons : « Allons œuvrer pour faire libérer notre voisin, car le droit du voisin est un devoir pour nous, et Gabriel l'a recommandé au Messager d'Allah ».

Il alla donc suivi par certains de ses disciples pour voir l'émir de la ville. Lorsque celui-ci le vit, il se leva de son siège et fit plein d'égards à l'imam. Il lui dit : « Qu'est-ce qui t'a amené ô cheikh ? ». Il lui répondit : « Je suis venu pour mon voisin qui a été arrêté hier par les policiers en te demandant de lui rendre sa liberté et de me laisser racheter sa faute ».

L'émir lui dit : « Je lui rends sa liberté ainsi qu'à tous ceux qui sont avec lui ! ». Abû Hanîfa le remercia vivement. L'émir appela alors le responsable de la prison et lui ordonna de libérer tous ceux qui s'y trouvent. On les amena donc en compagnie du jeune homme, voisin d'Abû Hanîfa. Une fois en présence de l'émir, celui-ci leur dit : « Je vous ai libérés, par considération pour mon maître Abû Hanîfa ! Remerciez-le et invoquez Allah en sa faveur ! ». Ils firent ce qu'il leur demanda.

Une fois dehors, Abû Hanîfa pris son voisin par la main et lui dit : « T'avons-nous abandonné ô jeune homme ? ».

Il lui répondit : « Non, maître et seigneur ! A partir d'aujourd'hui tu ne me verras plus faire ce qui risque de te porter préjudice ».

Abû Hanîfa prit alors dix dinars et les donna au jeune homme en lui disant : « Aides-toi avec cet argent pour compenser ce que tu as perdu durant ton emprisonnement ; et si tu as besoin de quoi que ce soit, n'hésites pas à faire appel à nous et n'aie aucune pudeur à ce sujet. Rentre maintenant chez toi pour que ta famille puisse se réjouir de ta libération ». L'homme embrassa alors la tête d'Abû Hanîfa, en signe de reconnaissance, puis rentra chez lui. On le vit ensuite fréquenter avec assiduité les cours d'Abû Hanîfa jusqu'à ce qu'il devint un des jurisconsultes les plus en vue de Koufa ».

Sa tolérance et sa magnanimité étaient aussi célèbres. 'Issâm Ibn Youcef rapporte dans cette optique : « Un homme se leva un jour dans un coin de la mosquée et se mit à insulter Abû Hanîfa et à l'injurier, sans que ce dernier n'interrompe son discours ni ne lui accorde de l'attention ni ne lui réponde. Il l'interdit aussi à ses compagnons de faire quoi que ce soit contre lui.

Une fois son discours terminé, il sortit de la mosquée, suivi par cet homme qui continua à l'injurier. Lorsqu'il arriva devant la porte de sa maison, il se tourna vers lui et lui dit : « Voici ma maison ; si tu veux terminer tout ce que tu as à dire, termines-le pour que je puisse rentrer chez moi ». L'homme eut honte alors de son comportement et lui dit : « Pardonne-moi ! ». Il lui répondit : « Tu es pardonné ! ». Il ne l'embêta plus jamais.

Sa piété et sa ferveur religieuse étaient aussi réputées parmi ses contemporains. On rapporte ainsi à son sujet qu'il avait l'habitude de réciter tout le Livre d'Allah dans une seule rak'a (inclination dans la prière). Bien plus, il lui arrivait même de veiller toute la nuit en prière, en récitant un seul verset. Il avait, en effet, passé une de ses nuits, en récitant le verset : « **L'Heure, plutôt, sera leur rendez-vous, et l'Heure sera plus terrible et plus amère** ». S.54, v.46.

Il ne cessa de répéter ce verset, en pleurant de crainte, jusqu'à ce que le jour se leva.

- **La mort d'Abû Hanîfa**

Notre illustre imam vécut jusqu'à l'âge de soixante dix ans, en se consacrant à la science de la jurisprudence qu'il enrichissait par ses grandes capacités de réflexion et de déduction et à l'enseignement qu'il dispensait à de nombreux disciples séduits par les spécificités de son école de jurisprudence.

En l'an 150 de l'Hégire, et durant le mois de Chouâl, selon son fidèle compagnon et dévoué élève, Abû Youcef, il rendit l'âme à Baghdad où il y fut enterré.

D'après les historiens, les causes de sa mort sont à imputer aux sévices que lui a fait subir le calife abbaside Abû Dja'fer El-Mansour, après qu'il eut refusé d'assumer les fonctions de juge qu'il voulait lui imposer.

Il faut préciser qu'Abû Hanîfa, contrairement à d'autres savants, n'a jamais accepté d'assumer les fonctions de juge au service du pouvoir, par scrupule et crainte de commettre ou de cautionner des injustices.

On rapporte, à ce sujet, qu'il avait l'habitude de dire à ses élèves : « Vous êtes l'orbite de mon cœur et la clarté de ma tristesse ; je vous ai laissé le fiqh (jurisprudence) et je l'ai éclairé pour vous ; je vous demande au nom de ce qui vous a été donné comme science majestueuse de préserver ce fiqh de l'avilissement de la soumission au pouvoir ! ».

Il resta intransigeant dans cette attitude et ne voulut accepter aucune fonction officielle au service du pouvoir jusqu'à sa mort. Il va de soi que cette position lui attira les persécutions du pouvoir incarné alors par le califat abbaside. En effet, le calife Abû Dja'fer El-Mansour, irrité par ses refus successifs d'accepter la fonction de juge, le fit arrêter et le soumit aux sévices de ses geôliers pour l'obliger à changer d'avis. Mais Abû Hanîfa persista dans son attitude de refus malgré les tortures que lui firent subir ses geôliers.

Il est dit dans le livre « El-Manâqib » d'Ibn El-Bezzâzi ce qui suit : « Le calife Abû Dja'fer avait fait arrêter Abû Hanîfa et l'avait mis en prison en le mettant en demeure d'accepter le poste de grand cadi. Mais il refusa, et reçut pour cela cent dix coups de fouet. Il fut extrait ensuite de sa cellule avec ordre de délivrer des avis religieux (**fetwa**) au service du pouvoir abbaside. Mais il refusa de répondre aux questions qui lui parvenaient. El-Mansour ordonna alors qu'on le ramène dans sa cellule où il subit toutes sortes de sévices ».

Il est dit aussi dans le livre « Tarîkh Baghdad » (t. 13, p. 329) ce qui suit d'après Errabi' Ibn Younes : « J'ai vu l'émir des croyants débattre avec Abû Hanîfa des affaires de la justice. Abû Hanîfa lui disait : « Crains Allah et ne confie ton dépôt qu'à celui qui possède la crainte d'Allah ! Par Allah, je ne suis pas quelqu'un en qui on a confiance dans la satisfaction, comment peut-on me faire confiance dans la colère ? Si tu me laisses le choix entre me faire noyer dans l'Euphrate ou accepter le poste de juge, je choisirais de me laisser noyer ! Tu as des dignitaires dans ton conseil qui ont besoin qu'on ait des égards pour eux à cause de toi. Je ne suis pas digne de cela ». Il lui dit : « Tu mens ! C'est toi qui en es plus digne ! ». Abû Hanîfa lui dit alors : « Tu viens de prononcer ton verdict : Comment pourrais-je assumer les fonctions de juge sur ton dépôt alors que je suis un menteur ? ».

Lorsque les pressions devinrent fortes, sa vieille maman lui conseilla d'abandonner la science et le fiqh ainsi que les ennuis et les tracasseries qui en découlaient et de s'occuper du commerce légué à son père, mais il lui répondit plein de sérénité : « Ils veulent que je choisisse ce bas monde, alors que moi je voudrais choisir l'au-delà ! Je préfère le châtiment de ce bas monde plutôt que celui de l'au-delà ». Abû Hanîfa refusa donc d'assumer les fonctions de juge au service du pouvoir abbaside, dont il refusait de reconnaître la légitimité, malgré les menaces et les intimidations d'Abû Dja'fer El-Mansour.

Il fut soumis alors aux dures épreuves de l'emprisonnement et des sévices que lui firent subir ses geôliers et des suites desquelles il mourût, selon les historiens. Mais il y a divergence autour des causes de cette mort. Est-il mort, en effet, alors qu'il était emprisonné et sous l'effet du poison comme le laissent entendre certains biographes (33) ou bien est-il mort dans son domicile, après qu'il a été libéré et interdit d'enseigner et de délivrer des fetwa ? Les avis des historiens divergent sur ce sujet et il n'y aucune preuve formelle pour donner crédit à une version sur une autre. Quoi qu'il en soit, notre illustre imam rendit son dernier souffle, la première quinzaine du mois de Chouâl de l'an 150 de l'Hégire, à Bagdad, après une vie consacrée à la science, à la réflexion et à l'enseignement au service de la foi islamique.

On rapporte qu'alors qu'il agonisait, il fit une dernière recommandation à ses proches et disciples en leur disant de ne pas l'enterrer dans une terre qui a fait l'objet d'usurpation et de confiscation. Lorsqu'il fut informé de cela, le calife El-Mansour dit : « Qui m'épargnera d'Abû Hanîfa vivant ou mort ? ».

Les historiens rapportent aussi que le calife El-Mansour assista à son enterrement et pria sur sa dépouille.

Son enterrement resta dans les annales de l'histoire de Bagdad, puisque les historiens rapportent qu'ils furent plus de cinquante mille personnes à avoir assisté à sa mise en terre, un chiffre énorme à l'époque. Ahmed Ibn 'Abdullah El-Aslamî rapporte d'après El-Haçan Ibn Youcef ce qui suit : « Lorsque Abû Hanîfa mourut, on pria sur lui à six reprises, tellement la foule était nombreuse. A la sixième fois, son fils Hammâd pria sur lui. Il fut lavé par El-Haçan Ibn 'Umâra et un autre homme. Il fut enterré, du côté Est de Bagdad, dans le cimetière de Khaïzourâne.

- **Les plus célèbres savants de son école (madhab)**

L'école hanafite est la plus ancienne école de jurisprudence (**fiqh**) parmi les quatre écoles sunnites qui se partagent le monde musulman. Fondée en Irak, plus précisément à Koufa, elle se propagea ensuite dans les autres villes musulmanes où elle eut de nombreux partisans. Elle a donné de grands cadis et muftis qui assumèrent de hautes fonctions dans l'entourage des califes et des sultans. Mais il faut attendre l'avènement de la dynastie ottomane pour qu'elle soit reconnue comme rite et école officielle de l'Etat ottoman. L'école de jurisprudence (fiqh) fondée par Abû Hanîfa (qu'Allah lui accorde Sa miséricorde) a donné au monde musulman de nombreux et illustres savants dans toutes les disciplines islamiques.

Il y a d'abord ses disciples directs que sont Ya'qûb Ibn Ibrahîm, appelé Abû Youcef, Mohammed Ibn El-Haçan Echibânî et Zafr Ibn Hudhaïl, son plus ancien disciple, qui furent les premiers à propager son école, soit à l'aide d'ouvrages soit en enseignant à des disciples en les formant à leur tour.

Il y eut aussi, parmi ses disciples, El-Haçan Ibn Ziyyâd Ellouloui̇̈, l'auteur des « Waçâya », « d'Abad El-Qâdi » et du « Mudjarrad d'Abî Hanîfa ».

Il y eut également parmi ses disciples et les partisans de son école dans le temps : 'Aïssa Ibn Abbâne, qui exerça la fonction de juge à Baçra. Il est l'auteur du livre « Ithbât El-Qiyâs » (la confirmation du raisonnement par analogie) dans lequel il défend les principes de son école.

Mohammed Ibn Sammâ'a, l'auteur de « Abad El-Qâdi » et des « Nawâdhir ».

Hilâl Ibn Yahia El-Baçrî qui fut le disciple d'Abû Youcef et de Zafr.

Ahmed Ibn 'Umar Ibn Mahîr El-Khaççâf. Un des grands savants de l'école Hanéfite. Il est l'auteur du Kitâb El-Awqâf », du « Kitâb El-Hiyyal », du « Kitâb El-Waçâya », du Kitâb El-Kharadj », etc.

Ahmed Ibn Mohamed Ibn Salâma Abû Dja'fer Ettahâoui, qui a commencé comme disciple de l'école chaféïte avant de se tourner vers l'école hanéfite dont il devint un des plus éminents représentants.

Il était jurisconsulte (**faqîh**) et traditionniste (**muhaddith**) ; il a laissé de nombreux livres dont « Ahkâm El-Qurân », « Muchkal El-Athâr », « El-Awsat », « Essaghîr », etc.

On y trouve, aussi, le jurisconsulte, 'Abdullah Ibn Mahmoûd Ibn Mawdoûd El-Moçilî, l'auteur de « El-Ikhtiyyâr Fî Ta'lîl El-Mukhtâr », de même que le jurisconsulte et traditionniste, Ez-Zaïla'î, l'auteur du « Nasb Errâya ».

Il y eut aussi le célèbre théologien dogmatique (**mutakallim**), Abû Mansour El-Maturîdi, le fondateur de l'école du Kalam (théologie dogmatique) proche de l'Acharisme, l'auteur du « Kitâb Ettawhîd ». Tous les disciples d'El-Maturîdi en théologie dogmatique, étaient des partisans de l'école hanéfite en jurisprudence. Il en est ainsi des célèbres théologiens Fakhr El-Islam El-Bazdaoui, l'auteur du « Ouçouls El-Fiqh », l'imam Etteftazâni, l'auteur du commentaire des « 'Aqâïd Ennasâfiyya », l'imam En-nasafî, l'auteur des « 'Aqâïd Ennasâfiyya », Kamel Eddine Ibn El-Hammâm, l'auteur du « Tahrîr », etc.

Il y eut aussi, le chef des hanéfites en Irak, au VI ème siècle de l'Hégire, Abû El-Haçan El-Kerkhî, l'auteur du « Mukhtaçar » et le commentateur du Djâmi' Essaghîr et du Djâmi' El-Kebir de Mohammed Ibn El-Haçan. On trouve, aussi, Abî Bakr Ahmed Errâzî El-Djessâs El-Hanafî, l'auteur du livre « Ahkâm El-Qurân », ainsi qu'Abû El-Hoçine Ahmed El-Qoudoûri, le chef des hanéfites, à son époque, qui nous a laissé un ouvrage « El-Mukhtaçar » sur les fondements de son école. Il est célèbre pour ses controverses avec le jurisconsulte chaféïte, El-Isfarâïni.

On y trouve aussi, le cadi Abû Zaïd 'Abdullah Ibn 'Umar Eddebbousî, l'auteur de l'ouvrage « Tasîs Ennadhar » sur les fondements de la jurisprudence hanéfite ainsi que 'Ubaïdellah Ibn El-Hoçine Ibn Delhem El-Kerkhî, auteur lui aussi d'une épître sur la jurisprudence hanéfite, de même que Mudhaffar Eddine Ahmed Ibn 'Alî Essa'âti, l'auteur du « Badi' Ennidhâm El-Djami' », qui est une synthèse des règles et des fondements établis par El-Amadî et Seïf El-Islam El-Bazdaoui, deux célèbres savants, l'un chaféïte, l'autre hanéfite.

Il y eut aussi le célèbre Ibn 'Abidîne, l'auteur de la « Hachiyya », ainsi que les illustres savants Mohammed Ibn Ahmed El-Maroûzi, l'auteur du « Kâfi », Abû Sulaimâne El-Djuzdjâni, l'auteur du « Ahwâl Erridjal », Abû Ellaïth Essamarqandi, Essarkhasî, l'auteur du « Mabsoût » et du « Bahr Errâïq », l'imam El-Djurdajâni et autres illustres savants et théologiens célèbres.

On y trouve aussi le célèbre théologien, Molla 'Alî El-Qârî, l'auteur du commentaire du livre « El-Fiqh El-Akbar » d'Abû Hanîfa.

Parmi les partisans de l'école hanéfite en jurisprudence, citons aussi l'illustre exégète aux tendances soufies du Coran appelé « Roûh El-Ma'âni », le cheikh Mahmoud El-Aloûsi, natif de l'Irak, Hadji Khalîfa, l'auteur du « Kachf Eddhounoûn », de même que le célèbre érudit et soufi de Damas, adepte de la Tarîqa Naqchabandiyya, le cheikh Abdelghani Ennaboulsî, l'auteur de dizaines d'ouvrages sur l'histoire, la jurisprudence, le soufisme, l'interprétation des rêves, etc.

Un autre nom mérite d'être cité dans cette optique, à savoir celui du célèbre philosophe et homme politique afghan, Djamel Eddîne El-Afghânî, l'auteur du « Radd 'ala Eddahriyyîn » (Réponse aux matérialistes), le cofondateur de la revue « le lien indissoluble » et le précurseur de la Nahda (renaissance) dans le monde musulman.

A cette école, appartenait aussi le célèbre savant de l'Inde musulmane, du temps des Mongols, le cheikh Ahmed Sirhindî, appelé le réformateur du deuxième millénaire, ainsi que l'illustre penseur, Châh Waliyullah Eddahlaoui, l'auteur du fameux « Hudjjat Allah El-Bâligha » qui oeuvra tant pour le renouveau de l'Islam en Inde.

On y trouve, aussi, l'illustre penseur turc, Sa'ïd Nursî, l'auteur des « Rassâïl Ennour » (les épîtres de la lumière), qui s'opposa à Attaturk et oeuvra au renouveau de l'Islam en Turquie, de même que le grand philosophe de l'Inde musulmane, le célèbre Mohammed Iqbâl, l'auteur du fameux livre « Réformer la pensée islamique ».

L'IMAM MÂLIK IBN ANAS

L'IMAM MÂLIK IBN ANAS

- **Ses origines et ses débuts dans la vie**

L'imam Mâlik Ibn Anas (qu'Allah lui accorde Sa miséricorde) est né en l'an 93 de l'Hégire, à Médine l'illuminée, de père et de mère appartenant à des tribus arabes, originaires du Yémen. Son père s'appelait Anas ibn Mâlik Abî 'Amer El-Asbahî le yémenite et sa mère, El-'Aliyya Bint Charîk El-Azdiyya. Certains historiens soutiennent que son grand-père Abû 'Amer, fut un des compagnons du Prophète (Sur lui la Grâce et la Paix) avec lequel il avait participé à de nombreuses expéditions, tandis que d'autres historiens contestent cette version et affirment qu'Abû 'Amer n'avait pas eu l'honneur de jouir du mérite du compagnonnage avec le Prophète, mais qu'il était plutôt un des pieux anciens (salaf essalih) qui ont transmis des hadiths de la part de certains illustres compagnons comme 'Umar Ibn El-Khettâb, 'Uthmân Ibn 'Affâne, Talha Ibn 'Ubaïdellah, Hassân Ibn Thâbet et 'Aïcha la mère des croyants. Ils rapportent aussi que son fils Anas, le père de l'imam Mâlik, ainsi que d'autres célèbres pieux anciens comme Râbi'a et Nâfi' furent de ceux qui rapportèrent des récits et des hadiths de sa part. Ses oncles furent aussi des traditionnistes de renom qui rapportèrent de nombreux hadiths du Prophète (Sur lui la Grâce et la Paix). Il en fut de même pour son frère Ennadhr qui fréquentait beaucoup les cercles d'enseignements des savants de Médine et avait acquis une grande renommée avant que celle de Mâlik ne l'éclipse.

C'est donc dans une maison de Médine l'illuminée, empreinte de l'atmosphère bénéfique de la science du hadith que notre auguste imam vit le jour. Il commença d'abord par apprendre le saint Coran par cœur comme c'était la tradition alors dans presque toutes les familles musulmanes, puis passa à la science du hadith qu'il parvint à maîtriser, aidé en cela par l'atmosphère qui régnait au sein de sa famille et qui était propice à l'apprentissage du hadith et de ses ramifications, comme l'étude des chaînes de transmission pour distinguer le hadith authentique, du bon, du faible, du douteux de l'étrange, etc.

Ensuite, il se mit à l'école de Rabi'a son premier maître, auprès duquel il approfondit ses connaissances en matière de hadith.

Ses biographes rapportent qu'il s'en ouvrit à sa mère en lui disant qu'il voulait apprendre la science religieuse, et que cette dernière l'habilla de ses meilleurs vêtements, lui mit une coiffe et lui dit : « Va chez Rabi'a et apprend de lui sa science avant son comportement ».[1]

Son deuxième maître auprès duquel il compléta ses connaissances du hadith et de ses subtilités de même que la jurisprudence (fiqh), et dont l'influence fut déterminante dans ses futurs choix en matière de vocation, fut le cheikh Ibn Hurmuz, un docte savant érudit et d'une grande piété dont Mâlik fera l'éloge dans ses ouvrages.

Mâlik fut profondément influencé par Ibn Hurmuz qui fut le premier maître à le diriger vers la voie de la science du fiqh et du hadith.

Il resta en sa compagnie pendant treize ans, comme il l'a rapporté lui-même : « Je suis resté avec Ibn Hurmuz pendant treize ans, en apprenant de lui une science que je n'ai transmise à personne. Il était le plus savant des gens dans ses réponses aux partisans des fausses doctrines, et les gens n'ont jamais divergé à son sujet ».[2]

---

[1] Voir « El-Madâriq », p. 115 et « Eddibâdj El-Mudahhab », p. 20.
[2] « El-Madâriq », t 1, p. 71.

Quelle est cette science que l'imam Mâlik a reçue d'Ibn Hurmuz et qu'il n'a transmis à personne, selon ses propres termes ?

Notre illustre imam n'a fait allusion à cette science dans aucun de ses écrits. Bien plus, il n'a jamais cité son maître Ibn Hurmuz dans ses chaînes de transmission. Il semble, cependant, que c'est son maître qui lui a recommandé de ne pas citer son nom dans ses références, et ce par modestie et humilité de sa part.

Quoi qu'il en soit, Mâlik consacra de longues années à acquérir la science dans toutes ses disciplines. Il maîtrisait toutes les formes de savoir de son époque, à savoir la théologie dogmatique, le hadith, l'exégèse et la jurisprudence. Mais il abhorrait la polémique avec les représentants des doctrines mutazilites, djabrites, murdjites et kharédjites, qui était courante à cette époque.

Il est dit dans le livre « El-Madâriq » : « Un des polémistes mutazilites a dit : « Je suis allé voir Mâlik et je l'ai interrogé sur une question relative à la prédestination en présence des gens. Il me fit signe de me taire, et après que l'assistance se fut dispersée, il me dit : « Pose ta question maintenant ». Il a détesté me répondre en présence des gens. » Le Mutazilite ajoute qu'il lui a posé toutes sortes de questions et qu'il y a répondu, en lui opposant des arguments qui démolirent sa doctrine ».[1]

L'étoile de l'imam Mâlik commençait à briller dans le ciel de Médine, Médine qui était à l'époque la ville de la science sans conteste. En effet, on trouvait, à l'époque de Mâlik, une multitude de pieux anciens, de tabi'îne (ceux qui sont venus après les compagnons) auprès desquels notre illustre imam s'est abreuvé de leur savoir et de leurs connaissances.

En plus de son maître Hurmuz, Mâlik fréquenta Nâfi', l'esclave affranchi d'Ibn 'Umar auprès duquel il apprit les sciences de l'exégèse et du hadith.

Notre illustre imam raconte ainsi sa fréquentation de Nâfi' : « Je venais voir Nâfi' au milieu de la journée, alors qu'il n'y avait aucun arbre pour me protéger du soleil. Je surveillais sa sortie de son domicile, puis lorsqu'il en sortait, je venais à lui et le saluais. Je lui posais ensuite des questions en lui disant : « Qu'a dit Ibn 'Umar sur ceci et cela ? ». Il me répondait et je le laissais. ».[2]

Mâlik se mit aussi à l'école d'Ibn Chihâb Ezzuhrî auprès duquel il appris les sciences du hadith. Il y montra de grandes qualités de mémorisation et d'assimilation et un don phénoménal pour la compréhension et la précision des subtilités de la science du hadith.

On rapporte à ce sujet ce qui suit : « Ezzurhî vint à Médine et y trouva Mâlik et son maître Rabi'â. Il leur transmit quarante et quelques hadiths. Le lendemain, il vint les voir et leur dit : « Avez-vous assimilé ce que je vous ai transmis hier ? ». Rabi'a lui répondit : « Il y a ici celui qui te répétera ce que tu nous as enseigné hier ». Il lui dit : « Qui est-ce ? ». Il lui répondit : « Ibn Abî 'Amer (surnom de Mâlik) ».

Ezzuhrî dit à Mâlik : « Répète-moi ce que tu as assimilé ».

Mâlik lui récita alors quarante hadiths qu'il avait appris de lui. Ibn Chihâb Ezzuhrî lui dit : « Je ne pensais pas qu'il y avait encore à part moi, celui qui pouvait assimiler tout cela ».[3]

---

[1] Même source, p. 71.
[2] « Eddibâdj El-Mudahhab », p. 117.
[3] « El-Madâriq », p 119 et « El-Intiqâ » d'Ibn 'Abd El-Barr, p 18.

Mâlik fréquenta donc Ezzuhrî comme il avait fréquenté Nâfi' et apprit auprès de lui des hadiths avec abondance. Tout comme il faisait avec Nâfi', il se mettait devant la maison d'Ezzuhrî et surveillait sa sortie pour pouvoir le suivre et lui demander de lui enseigner le hadith. Il profitait de chaque occasion pour acquérir la science. Il a raconté lui-même comment il faisait pour pouvoir rencontrer son maître. « Après avoir assisté à la prière de l'Aïd (la fête de la rupture du jeûne), je me suis dit : « C'est là un jour où Ibn Chihâb est disponible pour me recevoir ». J'ai quitté donc le lieu de prière, et je me suis dirigé vers sa demeure. En y arrivant, j'ai frappé, et je l'ai entendu qui disait à sa servante : « Regarde qui est à la porte ». Elle ouvrit la porte et me vit. Elle lui répondit alors : « C'est ton élève le rouquin, Mâlik ». Il lui dit : « Fais-le entrer ». Je suis entré donc et il m'a dit : « Je crois que tu n'es pas passé encore chez toi ». « Oui », lui ai-je répondu. Il m'a dit : « As-tu mangé quelque chose ? ». « Non », lui ai-je répondu. Il m'a dit : « Veux-tu prendre quelque chose ? ». « Non », lui ai-je répondu. Il m'a dit alors : « Que veux-tu donc ? ». J'ai répondu : « Je veux que tu m'enseignes des hadiths ». Il m'a dit : « Apporte de quoi écrire ». J'ai sorti alors mes tablettes, et il m'a enseigné quarante hadiths. Je lui ai dis : « Ajoute-m'en encore ». Il m'a répondu : « Cela te suffit ; si tu arrives à mémoriser ces hadiths tu seras considéré comme un transmetteur ». J'ai dis : « J'ai déjà mémorisé ces hadiths ». Il m'a enlevé alors les tablettes des mains, et m'a dit : « Récites-les moi ! ». Je les ai récités devant lui. Il m'a remis alors mes tablettes en me disant : « Tu es un récipient de science ! ».

On rapporte que son souci d'apprendre les hadiths de la bouche d'Ibn Chihâb ezzuhrî, était tel, qu'il apportait avec lui un fil. A chaque fois qu'Ezzuhrî lui transmettait un hadith,il faisait un nœud afin de savoir, d'après le nombre de nœuds, le nombre de hadiths qu'il a reçu.

En outre, son respect et sa vénération des hadiths du Prophète (Sur lui la Grâce et la Paix) étaient tels, que lorsqu'il s'apprêtait à recevoir les hadiths de la bouche de son maître Ezzuhrî, il se mettait dans un état de sérénité et de calme total afin de pouvoir les comprendre et les assimiler. De même, il refusait de recevoir les hadiths en étant debout, en étant dans une situation d'embarras ou d'agitation, afin de ne rien rater de ces hadiths.

Il est dit dans le livre « El-Madâriq » : « On a interrogé Mâlik s'il avait reçu le hadith de 'Amroû Ibn Dinâr, et il a répondu : « Je l'ai vu qu'il enseignait alors que les gens étaient debout et écrivaient ; quant à moi, j'ai détesté écrire les hadiths du Prophète (Sur lui la Grâce et la Paix) en position debout ».

On rapporte aussi qu'il passa, un jour, devant Abî Ezzanâd alors qu'il enseignait le hadith à des élèves, sans s'asseoir avec eux. Peu après, Ibn Ezzanâd le rencontra et lui dit : « Qu'est-ce qui t'a empêché de t'asseoir avec moi ? ». Il lui a répondu : « L'endroit était exigu, et je n'ai pas voulu recevoir le hadith du Prophète (Sur lui la Grâce et la Paix) en étant debout ».

C'est dire combien notre illustre imam vénérait et traitait avec déférence les hadiths du Prophète (sur lui la Grâce et la Paix).

Bien plus, ses biographes rapportent que lorsqu'il enseignait le hadith à ses disciples, il prenait toujours le soin d'être en état de pureté rituelle et ayant sur lui les meilleurs habits. Metref rapporte à ce sujet ce qui suit : « Lorsque les gens venaient voir Mâlik, sa servante sortait vers eux et leur disait : « Le cheikh vous demande si vous venez l'interroger sur le hadith ou sur les questions de jurisprudence ? », il sortait à eux dans son état habituel, et s'ils disaient : « Nous venons pour le hadith », il faisait ses ablutions, se parfumait, mettait un nouvel habit et se coiffait de son turban. Ensuite, il se faisait mettre une tribune, puis sortait à eux, plein d'humilité, et s'y asseyait. Il ne cessait de brûler du bois d'aloès jusqu'à ce qu'il eut terminé de transmettre les hadiths du Prophète (Sur lui la Grâce et la Paix).

On rapporte, aussi, qu'il ne s'asseyait sur cette tribune que pour enseigner le hadith du Prophète Interrogé à ce sujet, il répondit : « J'aime marquer de la déférence au hadith du Prophète (Sur lui la Grâce et la Paix) et ne le transmettre qu'en étant en état de pureté rituelle. ». Il détestait transmettre le hadith dans la rue, en étant debout ou pressé, en disant : « J'aime vénérer le hadith du Messager d'Allah (Sur lui la Grâce et la Paix) ».

Par ailleurs, lorsque quelqu'un élevait sa voix dans son cercle d'enseignement du hadith, il lui disait : « Baisse ta voix, car Allah a dit : « **O vous qui avez cru ! N'élevez pas vos voix au dessus de la voix du Prophète** ». S. 49. v.2.

Il lui ajoutait : « Celui qui élève la voix devant son hadith, c'est comme s'il l'a élevée au-dessus de sa voix ».[1]

Dans cet ordre d'idées, Abû Bakr El-A'yen a rapporté d'après Abî Selma El-Khuzâ'ï ce qui suit : « Lorsque Mâlik Ibn Anas voulait sortir pour enseigner le hadith, il faisait ses petites ablutions de la prière, mettait ses plus beaux vêtements, portait une calotte et se peignait la barbe. On lui a demandé la raison qui l'amenait à faire cela, il a répondu : « Je voulais marquer, par là, de la révérence pour les paroles du Messager d'Allah (Sur lui la Grâce et la Paix) ».

Bien plus, le cadi 'Ayyâdh rapporte que Mâlik ne montait jamais une mule à Médine en disant : « J'ai honte devant Allah de fouler une terre sur laquelle marchait le Messager d'Allah (Sur lui la Grâce et la Paix), avec les sabots d'une mule ».

▪ Sa formation et ses débuts dans la vie intellectuelle et religieuse

Notre illustre imam, avait acquis, une solide formation dans les disciplines islamiques de son époque. Sa fréquentation d'Ibn Hurmuz lui a permis, comme on l'a vu plus haut, de s'imprégner de différentes sciences, dont certaines, comme il l'a dit lui-même, n'étaient pas à même d'être divulguées aux communs du peuple. Quelle était cette science que l'imam Mâlik n'a pas voulu enseigner aux gens ? Était-ce la science du soufisme qui n'est pas accessible à tous les esprits ? Ne rapporte-t-on pas, en effet, que l'imam Mâlik a dit : « Celui qui devient savant dans la Chari'a sans avoir acquis la science du soufisme (la science du comportement Essouloûk) devient un dépravé (**fasiq**) et celui qui devient soufi sans avoir acquis la science de la Chari'a devient un apostat (**zindiq**). ». Était-ce la science relative aux doctrines des représentants des autres religions et à la réponse à leurs arguments et preuves, comme le soutient le regretté cheikh Mohammed Abû Zahra ?[2]

Quoi qu'il en soit, l'imam Mâlik avait acquis, une solide formation, dans les différentes disciplines islamiques, comme la théologie dogmatique, le fiqh, l'exégèse et surtout le hadith où il devint une autorité en la matière.

En outre, il avait reçu les avis religieux (**fetwa**) des compagnons comme 'Umar Ibn El-Khettâb et son fils 'Abdullah (qu'Allah les agréé), de 'Aïcha et autres illustres compagnons, de même que ceux parmi les tabi'ïne et les pieux anciens (**salaf**) qu'il n'avait pas rencontré, comme Sa'ïd Ibn El-Muçayyib et autres.

[1] « Les meilleurs récits », par 'Alî Fekrî, la vie de l'imam Mâlik. Dar El-Kutub El-'ilmiyya, Beyrouth.

[2] Mohammed Abû Zahra « Mâlik : Son époque, ses opinions et sa jurisprudence ». Dar El-Fikr El-'Arabî. Le Caire.

On rapporte qu'il allait à la recherche de tous ceux qui avaient des hadiths à transmettre. Mais cela ne suffisait pas pour lui pour accepter leurs hadiths, car son scrupule et sa perspicacité dans la connaissance des hommes et de leur intelligence lui permettaient de faire une critique de ce qu'il recevait et de discerner ce qui est vrai et authentique de ce qui est faible ou faux ou bien douteux et étrange.

On rapporte qu'il avait dit dans cette optique : « Cette science (le hadith) est une religion. Regardez donc auprès de qui vous la prenez. J'ai rencontré soixante dix de ceux qui disent : « Le Messager d'Allah (Sur lui la Grâce et la Paix) a dit » devant cette mosquée, mais je n'ai rien prix d'eux. Certes, si l'un d'eux a été chargé de gérer le Beït El-Mâl (trésor public), il aurait été plus probe. Mais ils n'étaient pas de cette catégorie-là ».[1]

Après que notre illustre imam eut acquis toutes les sciences nécessaires à la maîtrise des disciplines religieuses et à l'entrée dans le domaine de l'enseignement et de la délivrance des **fetwa** (avis religieux), il lui fut réservé un cercle d'enseignement dans la mosquée du Prophète (Sur lui la Grâce et la Paix). Il y dispensait des cours à des disciples qui se sont rassemblés autour de lui, et dont le nombre augmentait chaque jour, et délivrait des fetwa.

Il va de soi que ce rang n'était accordé qu'à ceux qui avaient atteint un degré élevé dans la science, le scrupule et la piété.

Il a dit lui-même dans cette optique : « Celui qui voulait s'asseoir dans la mosquée pour y enseigner et délivrer des fetwa, ne pouvait le faire, avant d'avoir consulté les gens de piété, de mérite et les responsables de mosquée. S'ils voient qu'il en est digne, ils le laissent former un cercle d'enseignement et transmettre la science à des disciples. Quant à moi, je n'ai été autorisé à enseigner et à délivrer des fetwa qu'après que soixante dix cheikhs parmi les gens de science ont témoigné en ma faveur ».

C'est ainsi que notre illustre imam commença sa vie intellectuelle et religieuse dans la mosquée du Prophète (Sur lui la Grâce et la Paix) à Médine, Médine qui était alors le foyer de la vie intellectuelle et culturelle du monde musulman.

Il avait alors dix sept ans selon ses biographes.

Il avait atteint un tel rang dans la connaissance du hadith et des subtilités de la jurisprudence, qu'on disait à son sujet : « Personne ne peut délivrer de fetwa tant que Mâlik se trouve à Médine ». On rapporte qu'il s'asseyait dans la mosquée du Prophète (Sur lui la Grâce et la Paix) à la même place où s'asseyait 'Umar Ibn El-Khettâb (qu'Allah l'agréé) pour se concerter avec les musulmans et pour juger entre eux. Cette position lui inspirait beaucoup de respect et d'humilité. Quant à la maison dans laquelle il habitait, elle appartenait à l'illustre compagnon 'Abdullah Ibn Mass'ûd (qu'Allah l'agréé). Il y est dit, en effet, dans les « Madâriq » : « La maison dans laquelle habitait Mâlik Ibn Anas, à Médine, appartenait à 'Abdullah Ibn Mass'ûd (qu'Allah l'agréé). En outre, il s'asseyait au même endroit que 'Umar Ibn El-Khettâb (qu'Allah l'agréé) ».

Les cours de Mâlik à la mosquée du Prophète (Sur lui la Grâce et la Paix) durèrent de longues années, jusqu'à ce qu'il tomba malade d'une incontinence d'urine et garda son domicile où il recevait ses élèves et leur dispensait ses cours de hadith et de fiqh.

[1] « El-Initqâ » d'Ibn 'Abd El-Barr ; « Tazyîn El-Mamâlik » et « El-Madâriq ».

Dans l'ouvrage « Eddibâdj El-Mudhahhab » d'Ibn Ferhoûn, il y est dit : « El-Ouâqidî a dit : « Mâlik venait régulièrement à la mosquée, et y assistait à toutes les prières ainsi qu'à la prière du vendredi et à la prière des morts ; il rendait visite aux malades, réglait les litiges entre les gens et dispensait des cours. Ses compagnons et ses disciples se réunissaient autour de lui. Ensuite, il se mit à fréquenter de moins en moins la mosquée ; il y priait puis gagnait son cercle d'enseignement ; il ne vint plus assister à la prière des morts, mais allait présenter ses condoléances aux proches des défunts chez eux. Ensuite, il abandonna tout cela et il n'assista plus aux prières dans la mosquée ni à la prière du vendredi et il n'alla plus présenter ses condoléances aux gens. Les gens supportèrent tout ça de lui jusqu'à ce qu'il mourût. A ceux qui lui demandaient des explications sur son comportement, il disait : « Tout le monde ne peut pas parler de son excuse (indisposition) ».

Entre temps, notre illustre imam avait formé des dizaines d'élèves et de disciples dans le fiqh et le hadith, dont les plus célèbres furent :

'Abdullah Ibn Wahb, d'origine berbère, qui étudia sous sa direction pendant une vingtaine d'années et qui laissa de nombreux ouvrages dans le hadith et le fiqh, dont un commentaire du Muwatta de son maître.

'Abdurrahmâne Ibn El-Qâçem qui fit beaucoup pour codifier l'école de pensée de Mâlik et qui fut l'un de ceux qui transmirent la jurisprudence de son illustre maître.

Achheb Ibn 'Abdelazîz El-Qissi El-'Amirî qui fut lui aussi l'un des transmetteurs de la jurisprudence de Mâlik. Il a laissé un livre de fiqh titré « Le livre d'Achheb ».

Assad Ibn El-Furât Ibn Sinân, originaire du Khurassan et qui vécut à Tunis. Il partit en Orient où il se mit à l'école de Mâlik qui lui enseigna le Muwatta. Il fut le juge de Qairaouane, au Maghreb et mourût lors du siège de Saragosse, alors qu'il était à la tête de l'armée musulmane.

'Abdelmalek Ibn El-Madjchoûne, un jurisconsulte émérite qui rapporta la jurisprudence de Mâlik. Il avait des problèmes de vision et devint aveugle à la fin de sa vie.

- **Ses opinions politiques et ses relations avec les dirigeants politiques**

Dans la place qu'il occupait dans le domaine de la science et de la fetwa, l'imam Mâlik ne pouvait pas échapper à l'influence des idées politiques qui prévalaient à l'époque en adoptant des opinions en ce sens.

Précisons, d'abord, que notre illustre imam, à l'instar des autres imams fondateurs d'écoles du fiqh, a toujours refusé d'assumer des fonctions officielles, comme celle de juge (grand cadi) ou de mufti au service du pouvoir.

Cependant, ses biographes rapportent que, contrairement à l'imam Abû Hanîfa, qui refusait de recevoir de l'argent ou des cadeaux des califes, l'imam Mâlik ne voyait aucun inconvénient à en recevoir. Il est vrai que l'intention de notre pieux savant, était louable, dans la mesure où, en recevant cet argent, cela lui permettait d'être à l'abri du besoin et de ne pas s'abaisser à demander aux gens, ce qui ne sied pas à un homme de sa stature. En outre, cet argent lui permettait de venir en aide à ses élèves parmi les plus pauvres qui ne pouvaient pas subvenir à leurs besoins. On rapporte qu'il avait reçu une fois trois mille dinars du calife Haroûn Errachîd. Il lui fut dit : « Ô Abû 'Abdullah ! Tu prends trois mille dinars de l'émir des croyants ? ». Il leur répondit : « S'il était un imam juste et qu'il se montre équitable envers les gens de distinction, je ne verrais aucun inconvénient ».

Il reste que les subsides de Mâlik recevait de temps à autre du calife Errachîd ou d'un autre calife, ne l'ont jamais obligé à travailler à son service ou au service d'un autre calife. Certes, sa longue vie – quatre vingt six ans – lui a permis de connaître le règne de dynastie, les Umeyyades et les Abbasides, et de côtoyer plusieurs califes. Il a pu voir donc comment l'idée du califat s'est dégénérée au fur et à mesure que les califes imposés et non choisis par concertation (Choura) comme c'était le cas du temps des califes bien guidés, se transmettaient le pouvoir par hérédité ou le prenaient par la force. Il y avait, certes, l'intermède de 'Umar Ibn 'Abdelaziz (qu'Allah l'agréé), mais il fut très bref et ne dura pas longtemps. Mâlik, rapportent les historiens, avait un grand respect et une immense considération pour cet illustre calife umeyyade qui avait instauré une justice et une équité dignes de son ancêtre 'Umar Ibn El-Khettâb (qu'Allah l'agréé).

Mâlik avait certes, huit ans, à la mort du calife 'Umar Ibn 'Abdelaziz, mais il avait gardé de lui une image de justice, de piété, de vertu et de prospérité pour la nation musulmane, telle que rapportée au sujet de son illustre ancêtre 'Umar Ibn El-Khettâb.

Par contre, ceux qui lui succédèrent parmi les califes umeyyades, dévièrent de sa voie et régnèrent autrement qu'il ne régna. L'injustice et l'oppression s'installèrent alors au sein de la communauté, provoquant des séditions et des discordes, de la part notamment des partisans des Alides et des Kharédjites.

Mâlik voyait tout cela se passer sous ses yeux. Il voyait comment les dirigeants Umeyyades se comportaient avec les insurgés parmi les Alides ou les Kharédjites qui se soulevaient de temps à autre contre leur pouvoir. Il a entendu aussi de la bouche de ses maîtres, comment leurs prédécesseurs se sont comportés avec 'Abdullah Ibn Ezzubîr, même lorsqu'il s'est retranché dans la Mecque. Il a entendu comment les Umeyyades, à travers leur gouverneur de l'Irak, le terrible El-Hadjjâj Ibn Youcef, ont réprimé le soulèvement de 'Abdullah Ibn Ezzubîr, en bombardant le saint des saints, la Ka'ba à l'aide de catapultes.

Tout cela, disent les historiens, lui donnait à réfléchir sur les causes et les conséquences des séditions et des insurrections contre le pouvoir. Et c'est pourquoi il arriva à la conclusion que le soulèvement contre le pouvoir, même s'il est injuste, reste une source de fitna dont les conséquences sont lourdes pour l'Islam et les musulmans. Il aimait répéter, dans ce contexte, qu'en cas de fitna, celui qui reste assis est préférable à celui qui se met debout et celui qui se met debout est préférable à celui qui se met en marche, selon les termes d'Abû Moussa El-Ach'arî (qu'Allah l'agréé).

Mais il semble que c'est le soulèvement kharédjite dirigé par Abû Hamza, en l'an 130, et les tueries qui l'accompagnèrent, après son entrée à Médine, qui décida Mâlik à prendre cette décision et à opter pour cette attitude.

Notre illustre imam, bien qu'il réprouve tout ce qui est de nature à susciter la fitna et ses conséquences désastreuses pour la cohésion de la communauté, il n'en demeure pas moins qu'il n'était pas de ceux qui soutenaient le pouvoir ou cautionnaient ses dérives. L'attitude qui lui était connue est la neutralité aussi bien du pouvoir que de ses opposants et contestataires, et ce dans le but d'épargner à la communauté les conséquences de la fitna qu'engendrent les soulèvements et les révoltes contre l'autorité établie.

C'est pourquoi lorsqu'il fut interrogé en ces termes : « Est-il permis de combattre ceux qui se révoltent contre le calife ? », il répondit : « Oui, s'ils se révoltent contre quelqu'un semblable à 'Umar Ibn 'Abdelaziz ». On lui dit : « Et s'ils se révoltent contre quelqu'un qui ne lui est pas semblable ? », et il répondit : « Laisse-les, car Allah se vengera d'un injuste à travers un autre injuste, puis Il se vengera des deux ».[1]

[1] « Dhuhâ El-Islam » d'Ahmed Amîne.

Pour notre illustre imam, la réforme du pouvoir passe impérativement par la réforme de la communauté, c'est-à-dire par l'éducation et l'orientation des gens dans la voie du bien, car lorsque la communauté est corrompue, le pouvoir sera fatalement corrompu. Par cette attitude, Mâlik rejoint un autre illustre savant et ascète de l'Islam, El-Haçan El-Baçrî qui, lui aussi, recommande la neutralité en cas de révolte contre le pouvoir sans cautionner pour autant la politique du pouvoir.

On rapporte, en effet, que notre illustre ascète et pieux savant fut interrogé sur le comportement à observer vis-à-vis de ceux qui se sont révoltés contre 'Abdelmalek Ibn Merouâne, et il répondit : « Ne sois ni avec ceux-ci ni avec ceux-là ». On lui dit : « Pas même avec le commandeur des croyants ô Abâ Sa'îd ? ». Il se mit en colère et dit : « Oui, pas même avec le commandeur des croyants ! ».

Il reste qu'El-Haçan El-Baçrî, en dépit de son attitude de neutralité qu'il considérait comme la seule à même de préserver la communauté des risques de la fitna, avait sa propre opinion des gouvernants et de la politique. C'est ainsi qu'il avait des sympathies pour la cause de 'Alî dans son combat contre Mu'âwiyya qu'il considérait comme un usurpateur. En outre, il mettait 'Alî sur le même pied d'égalité que les trois califes bien guidés qui l'ont précédé, bien qu'ils soient disproportionnés dans leurs degrés.

Quant à Mâlik, il semble qu'il n'avait pas des penchants marqués pour la cause des 'Alides, de même que son opinion envers 'Alî est qu'il n'avait pas le même degré qu'Abû Bakr, 'Umar ou 'Uthmân (qu'Allah les agréé) du point de vue de la justesse et de la droiture du pouvoir.

On rapporte qu'il fut interrogé, un jour, par un alide, alors qu'il donnait un cours, en ces termes : « Quelle est la meilleure personne après le Messager d'Allah (Sur lui la Grâce et la Paix) ? ». Il répondit : « Abû Bakr ». L'homme lui dit : « Et ensuite ? ». Mâlik ajouta : « 'Umar ». L'homme ajouta : « Et ensuite ? ». Mâlik répondit : « Le calife tué injustement, 'Uthmân ».

En outre, Moç'âb, son élève rapporte que Mâlik fut interrogé en ces termes : « Quelle est la personne la plus préférable après le Messager d'Allah ? ». Mâlik lui répondit : « Abû Bakr ». L'homme dit : « Et ensuite ? ». Mâlik répondit : « 'Umar ». L'homme dit : « Et ensuite ? ». Mâlik répondit : « 'Uthmân ». On lui dit : « Et ensuite ? ». Mâlik répondit : « Ensuite les gens se trouvent sur le même pied d'égalité. Ce sont là les meilleurs parmi les compagnons du Prophète (Sur lui la Grâce et la Paix). Le Messager d'Allah a confié à Abû Bakr le soin de diriger la prière ; de son côté, Abû Bakr a choisi 'Umar pour lui succéder et 'Umar a charger six compagnons d'élire son successeur. Ils ont choisi 'Uthmân. Ensuite, les gens sont égaux ».

Dans une autre version rapportée par Ibn Wahb, il y est dit : « Mâlik a dit : « Les meilleurs des gens sont Abû Bakr et 'Umar ». J'ai dis : « Et ensuite ? ». Il s'est tut. Je lui ai dit : « Je te considère comme ma référence dans la religion ». Il répondit alors : « 'Uthmân ».

Cette opinion de Mâlik contraste avec celle de Abû Hanîfa, comme nous l'avons vu plus haut, qui affichait publiquement ses sympathies pour la cause de 'Alî contre Mu'âwiyya. Elle contraste aussi avec celle de l'imam Echâfi'î qui considérait les adversaires de 'Alî comme des iniques, au point où il fut soupçonné d'être un chiite. Nous verrons cela plus en détail, dans la biographie consacrée à cet illustre imam.

Cependant, il faut préciser que l'imam Mâlik considérait les autres califes meilleurs que 'Alî sur le plan du califat et de la direction de la communauté, dans la mesure où le califat de ce dernier s'est distingué par des troubles et des séditions qui divisèrent la communauté. Or, nous savons combien Mâlik abhorrait la fitna et les troubles. Quant autres qualités morales et spirituelles, 'Alî n'a rien à envier aux autres compagnons.

Il est vrai que certains historiens ont attribué à notre imam des tendances pro-umeyyades, dans la mesure où, disent-ils, il a rapporté un nombre insignifiant de hadiths transmis par ‛Alî et Ibn ‛Abbâs (qu'Allah les agréé).

A cette accusation, notre illustre imam a répondu qu'il n'avait pas rencontré les compagnons de ‛Alî et d'Ibn ‛Abbâs et qu'il n'avait pas reçu d'eux la transmission de hadiths ; il a ajouté qu'il avait rapporté les hadiths des hommes qui ont rencontré les compagnons dont les noms sont fréquents dans son ouvrage.

Dans le Charh (commentaire) du Muwatta, d'Ezzerkâni, il est dit : « Errachîd a dit à Mâlik : « Nous ne voyons pas dans ton livre de mention de ‛Alî et d'Ibn ‛Abbâs ? ». Il lui répondit : « Ils n'étaient pas dans mon pays (Médine) et je n'ai pas rencontré leurs compagnons ».

Errachîd entend par là que les noms de ‛Alî et d'Ibn ‛Abbâs ne sont pas cités fréquemment dans le Muwatta, car il y a des hadiths qui leur sont attribués.[1]

Quant à son opinion concernant la manière de choisir et d'élire le calife chef de la communauté, il semble qu'il ait opté pour la manière du choix par consensus de la communauté, à travers une allégeance libre et volontaire entre le calife et l'ensemble des musulmans. Mais pour notre illustre imam, l'allégeance n'est valable que si elle engage tous les musulmans des lieux saints.

Il disait à ce sujet : « L'allégeance des gens des deux lieux saints (la Mecque et Médine) est suffisante pour concrétiser allégeance complète qui donne la légitimité au calife d'être l'imam de l'ensemble des musulmans, car ces gens sont les porteurs de la sunna prophétique et ils sont les plus aptes à délier et à lier (Ahl El-‛Aqd ouel Hall).

En tout état de cause, les opinions de Mâlik vis-à-vis des dirigeants politiques étaient de reconnaître leur pouvoir de fait et de s'en tenir à la neutralité en cas de soulèvement ou de révolte contre eux. Pour lui, la seule manière de réformer le pouvoir, est de donner le bon conseil aux dirigeants et d'éduquer et d'orienter dans la voie du bien la société.

Mais malgré sa politique de conciliation envers le pouvoir abbaside et son opposition aux révoltes et aux soulèvements contre l'autorité du califat, notre illustre imam ne fut pas épargné par les persécutions et les épreuves qui lui furent imposées sous le règne du calife Abû Dja'fer El-Mansour.

▪ Son épreuve et les persécutions qui s'en suivirent

Les historiens sont d'accord pour situer l'épreuve endurée par Mâlik et les persécutions qu'il avait subies dans sa vie, sous le règne du calife abbaside Abû Dja'fer El-Mansour. Ils ajoutent qu'elles eurent lieu en l'an 146 de l'Hégire.[2]

On rapporte qu'il fut fouetté et que sa main fut étirée jusqu'à ce que son épaule se luxa. Mais ses biographes ont divergé sur les causes de cette épreuve.

[1] « Muqaddimat Charh El-Muwatta » d'Ezzarqânî, p. 9.
[2] « El-Madâriq », p. 296.

Plusieurs versions ont été avancées, dont nous citerons les trois plus importantes d'entre elles.

La première : C'est la version la plus faible.

Elle soutient que Mâlik fut persécuté pour avoir proclamé son opposition à Ibn 'Abbâs au sujet du mariage de jouissance (**Zaouâdj El-Mut'a**) en disant qu'il était illicite. Cette version a été rapportée dans le livre « Chadharât Min Eddahab » d'Ibn El-'Imâd El-Hanbalî, où il y est dit : « On rapporte qu'il fut emmené à Bagdad, et qu'il lui fut dit : « Que penses-tu du mariage de jouissance ? ». Il a répondu : « Il est illicite ». On lui a objecté : « Que penses-tu des propos d'Ibn 'Abbâs à ce sujet ? ». Il a répondu : « Les propos d'autrui à ce sujet sont plus conformes à la parole d'Allah que les siennes ». Et il persista dans sa négation de ce genre de mariage. Il fut pris alors et mis sur un taureau biscornu et promené dans les rues de Bagdad. Il enlevait les détritus de son visage et disait : « Ô gens de Bagdad ! Celui qui ne me connaît pas, qu'il me connaisse ! Je suis Mâlik Ibn Anas. On me traite ainsi pour que je déclare licite le mariage de Jouissance, mais je ne veux pas reconnaître cette validité ! ». Après cela, Allah lui donna plus de considération auprès des gens ».[1]

Ce récit n'a pas été rapporté par les gens crédibles, en plus du fait qu'il contredit ce qui est admis par les historiens, à savoir que Mâlik n'est jamais allé à Bagdad et n'a jamais quitté son pays natal, le Hidjâz.

En outre, il y a lieu de préciser que tous les jurisconsultes sont unanimes à considérer le mariage de jouissance comme illicite, à l'exception des chiites. En effet, que ce soit Abû Hanîfa, El-Awzâ'î ou ceux qui les ont précédés, parmi les savants des pieux anciens, tous sont d'accord sur cet avis. L'unanimité s'est faîte entre tous les jurisconsultes quant au caractère illicite d'une telle pratique. Qui plus est, Abû Dja'fer El-Mansour est trop intelligent pour châtier un jurisconsulte distingué comme Mâlik pour une opinion connue et admise par tous comme étant illicite, à l'exception des chiites imamites qui considèrent cette pratique comme licite. Or, Abû Dja'fer voyait en les Chiites l'ennemi le plus dangereux pour son pouvoir, et on ne peut concevoir qu'il ait décidé de châtier un jurisconsulte qui approuve l'opinion de ceux qu'il considérait comme un danger pour son pouvoir, en prenant le risque de s'aliéner l'hostilité de la majorité des jurisconsultes et de l'ensemble des musulmans pour un fait qui paraît évident pour eux. Ainsi, l'injustice serait flagrante et l'abus clair. Or, Abû Dja'fer n'était pas du genre à faire cela gratuitement.

La deuxième cause citéé par les historiens pour expliquer l'épreuve subie par notre illustre imam est que Mâlik donnait la préférence à 'Uthmân sur 'Alî (qu'Allah les agréé).

De ce fait, il suscita la colère des partisans des Alides qui incitèrent le gouverneur de Médine à sévir contre lui. Ce récit a été rapporté dans les « Madâriq » où il y est dit : « Ibn Bâkir a dit : « Mâlik n'a été frappé que parce qu'il donnait la préférence à 'Uthmân sur 'Alî. Les Alides ont monté le gouverneur contre lui au point où il lui fit subir le châtiment connu ». On dit à Ibn Bakîr : « Tu dis le contraire de ce que disent tes compagnons ! Eux ils disent que c'est à cause du serment d'allégeance ». Il a répondu : « Je sais mieux que mes compagnons ».[2]

[1] « Chadarât Min Dahab Fi Akhbâr Man Dahab », t 2, p. 290.
[2] « El-Madâriq », p. 269.

Ce qui infirme ce récit, est le fait que les Alides, à cette époque-là, étaient mal vus par le calife et son gouverneur, car l'année où l'imam Mâlik fut soumis aux persécutions, c'est-à-dire l'année 146 de l'Hégire, est venue après l'année de la révolte de Mohammed Ibn 'Abdullah (ennafs ezzakiyya) à Médine et de sa mort au combat. Ce faisant, les Alides avaient à cette époque une mauvaise audience auprès du calife et de son gouverneur, et on ne peut concevoir qu'il ait pu porter atteinte à un jurisconsulte pour une opinion de ce genre, à cette époque, et le persécuter à cause d'elle.

La troisième cause rapportée par les historiens, et qui est la plus célèbre,

est que Mâlik rapportait souvent dans son cercle d'enseignement, le hadith qui dit : « ***Il n'y a pas de divorce pour celui qui y est contraint*** ». A cet effet, les propagateurs des séditions et des discordes, ont pris ce hadith comme prétexte fallacieux pour prétendre que l'allégeance faite à Abû Mansour n'est pas valable. Or, cet événement a coïncidé avec le soulèvement de Mohammed Ibn 'Abdullah Ibn Haçan surnommé ennafs ezzakiya (l'âme vertueuse) à Médine. On rapporte donc qu'Abû Dja'fer lui avait recommandé de ne plus transmettre un tel hadith, puis il envoya des espions pour le surveiller. Mais Mâlik continua à transmettre ce hadith à ses élèves. Il l'arrêta alors et le livra à ses gardes qui lui donnèrent des coups. L'historien Ibn Djarîr Ettabarî a cru que Mâlik, en transmettant ce hadith aux gens, voulait les inciter à faire allégeance à Mohammed Ibn 'Abdullah. Il a rapporté, en effet, que l'illustre jurisconsulte avait délivré une fetwa autorisant les gens à faire acte d'allégeance à Mohammed Ibn 'Abdullah. On lui a rétorqué : « Mais nous sommes tenus par l'allégeance à El-Mansour ! ». Il a répondu : « Vous étiez forcés de la faire. Or, il n'y a aucune allégeance pour celui qui y est contraint ». Les gens firent alors acte d'allégeance à Mohammed Ibn 'Abdullah en suivant la fetwa de Mâlik, et celui-ci resta reclus chez lui ».[1] Ainsi, la cause de l'épreuve à laquelle fut soumis Mâlik réside dans sa transmission d'un hadith parlant de celui qui divorce sous la contrainte, que les autorités abbasides, sur l'instigation à coup sûr des adversaires de notre illustre imam, ont vite fait de rapprocher avec sa mise en doute de la légitimité de l'allégeance au calife, d'autant plus que ce fait a coïncidé avec la révolte menée par Mohammed Ibn 'Abdullah au nom des Alides. En outre, les adversaires du califat abbaside, prenant prétexte de ce hadith, ont voulu exploiter, peut être, le rang et la stature de Mâlik parmi les gens pour les inciter à se défaire de leur allégeance vis-à-vis d'El-Mansour et à faire une nouvelle allégeance en faveur de Mohammed Ibn 'Abdullah.

Il y a certes, le témoignage de l'imama Ettabarî attestant que Mâlik avait délivré une fetwa autorisant les gens à faire allégeance à Mohammed Ibn 'Abdullah Ibn El-Haçan en leur affirmant que leur allégeance à El-Mansour n'était pas valable dans la mesure où elle s'est faite sous contrainte. Et pour qui connaît Ettabarî et son autorité en la matière, ce témoignage ne peut être balayé d'un revers de main.

Mais la question qui se pose est la suivante : Mâlik a-t-il incité les gens à se soulever contre le califat abbaside ? Et a-t-il participé à ce soulèvement ? La réponse est non évidemment. Et c'est Ettabarî, lui-même, qui nous le dit, puisqu'il affirme que « Mâlik resta reclus dans sa maison ».

Quoi qu'il en soit, notre illustre imam fut arrêté par les gardes du gouverneur de Médine, sur injonction du calife, et soumis à des coups de fouet. Certains historiens soutiennent que c'est le gouverneur de Médine, Dja'fer Ibn Soulaïmane El-Hâchimî qui l'avait dénoncé à El-Mansour, tandis que d'autres imputent au calife lui-même cette arrestation et ces persécutions. Les premiers appuient leurs propos par le fait que lorsque le calife El-Mansour arriva au Hidjâz, il rendit visite à Mâlik et lui présenta ses excuses pour ce qui venait de lui arriver.

---

[1] « Tarîkh Ibn Kathîr », t. 10, p. 84.

Ce récit a été rapporté par Mâlik en personne : « Lorsque je rendis visite à Abû Dja'fer, à l'époque du pèlerinage, sur sa demande, il me dit : « Par Allah, en dehors duquel il n'y a aucune divinité, je n'ai pas ordonné ce qui t'est arrivé et je n'en étais pas au courant. Tant que tu seras parmi les gens des deux lieux saints, ils seront toujours dans un excellent état. Et je suis un frère pour toi comme garantie pour eux contre tout châtiment. Allah leur a épargné, grâce à toi, une grande attaque, car ils sont, parmi les gens, les plus prompt à répondre aux fiten (séditions). Cela dit, j'ai ordonné, par Allah, de le faire venir (le gouverneur de Médine) en Irak sur un chameau, de l'emprisonner et de la soumettre à l'avilissement en lui faisant subir le triple de ce qu'il t'a fait subir ! ». J'ai répondu : « Que l'émir des croyants lui pardonne, car je lui ai moi-même pardonné en raison de sa proche parenté avec le Messager d'Allah (Sur lui la Grâce et la Paix) et avec toi ». Il m'a dit : « Qu'Allah te pardonne et te fasse rapprocher de Lui ».

Mais quelle que soit la personne, ou l'autorité qui ait ordonné l'arrestation et le châtiment de l'imam Mâlik, cette épreuve subie par notre illustre savant montre qu'au-delà des prises de position qui lui ont été attribuées, celui-ci est resté conséquent avec lui-même et fidèle à ses principes, à savoir rester neutre en cas de conflit interne et ne pas cautionner ce qui est de nature à mettre en péril la cohésion de la communauté. Sa grandeur d'âme et sa générosité étaient telles, qu'il pardonna même à ceux qui lui ont fait subir cette épreuve et ces persécutions.

- **Ses exhortations des califes et les conseils qu'il leur prodiguait**

Malgré le fait qu'il ne considérait pas les califes qui dirigeaient la communauté islamique à son époque, comme étant légitimes, l'imam Mâlik ne voyait pas les révoltes et les soulèvements contre leur pouvoir comme étant licites et autorisés, en ce qu'ils génèrent comme discordes et séditions, mettant en péril la cohésion de la Oumma. Et les soulèvements et autres révoltes auxquels avait assisté notre imam et qui se sont terminés par des échecs et une répression impitoyable, ont dû le convaincre de cette certitude.

Cependant, cela ne l'empêchait pas de les exhorter et de leur donner des conseils, afin de les sensibiliser sur leurs devoirs et leurs responsabilités vis-à-vis d'Allah et vis-à-vis de leurs administrés.

Il recommandait aussi aux savants d'accomplir leurs devoirs du commandement du convenable et de l'interdiction du blâmable, comme le leur ordonne le Livre d'Allah ainsi que la sunna de Son messager (Sur la Grâce et la Paix).

Il disait à ce sujet : « Il est du droit de tout musulman ou de tout homme dont Allah a mis de la science ou du fiqh dans le cœur d'entrer chez ceux qui possèdent le pouvoir afin de les appeler au bien et de leur interdire le mal, afin que l'entrée du savant chez eux se distingue de l'entrée d'autrui. Auquel cas, se serait là le plus grand des mérites ».

Un de ses élèves lui a dit un jour : « Les gens disent que tu rends visite fréquemment aux dirigeants politiques ». Il lui répondit : « Ceci implique des efforts de ma part, car je ne le fais pas par plaisir, mais pour leur donner des conseils ».

En effet, l'histoire a gardé de notre illustre imam de sublimes exhortations et de conseils judicieux qui montrent son souci de réformer le comportement des dirigeants politiques et de leur rappeler leurs responsabilités envers leur Créateur et envers Ses créatures.

Il a dit un jour au célèbre calife Haroun Errachîd, en visite au Hidjâz : « Il m'est parvenu que 'Umar Ibn El-Khettâb (qu'Allah l'agréé), dans son mérite et sa générosité, soufflait le feu sous les marmites au profit de ses administrés jusqu'à ce que la fumée sorte de sa barbe. Or, les gens se sont satisfaits de vous pour moins que cela ».

Une autre fois, il a dit à un gouverneur : « Occupes-toi des affaires de tes administrés car tu es responsable d'eux. 'Umar Ibn El-Khettâb a dit : « Par celui qui tient mon âme dans Sa main, si un chameau périt sur les bords de l'Euphrate, par abandon, je crains qu'Allah ne me demande des comptes à son sujet le jour de la résurrection ».

En outre, on rapporte qu'il entra chez le calife El-Mahdî et celui-ci lui dit : « Fais-moi une recommandation ». Il lui dit : « Je te recommande de craindre Allah seul et d'être clément envers la famille du Messager d'Allah (Sur lui la Grâce et la Paix) et ses voisins, car il nous est parvenu que le Messager d'Allah (Sur lui la Grâce et la Paix) a dit : « ***Médine est le lieu de mon émigration ; en elle se trouve mon tombeau et ma résurrection et ses habitants sont mes voisins. Il est du droit de ma communauté de prendre soin de mes voisins ; celui qui prend soin d'eux, je serais pour lui un témoin et intercesseur, le jour de la résurrection*** ».

A la suite de cette recommandation,El-Mahdî fit d'importants dons et fit une tournée à travers les quartiers de Médine. En s'apprêtant à quitter la ville, il alla voir Mâlik et lui dit : « Je garde la recommandation que tu m'as faite, et tant que je serais en vie je ne me détournerai pas de mes administrés ».

Par ailleurs, il n'aimait pas faire des éloges fastidieux en faveur des califes et des gouverneurs et ne l'admettait pas pour les autres. Un jour, rapporte-t-on, alors que le gouverneur se trouvait chez lui, certaines personnes présentes se mirent à lui faire des éloges exagérés. Mâlik se fâcha et dit : « Prends garde à ce que tu sois induit en erreur par les éloges de ces personnes, car celui qui fait ton éloge et t'attribue comme qualités et vertus, ce qui n'est pas en toi, il est possible qu'il t'attribue comme méchancetés, ce qui n'est pas en toi. Crains Allah en évitant de te croire parfait ou de permettre à quelqu'un de le prétendre devant toi, car tu es plus à qu'eux de te connaître toi-même. Il m'a été transmis qu'un homme a été loué devant le Prophète (Sur lui la Grâce et la Paix) qui a dit : « ***Vous avez tranché son dos ou son cou ; s'il entend ce que vous dites, il n'aspirera pas au salut !*** ». Il a dit aussi : « ***Jetez de la terre au visage des panégyristes !*** ».

De leur côté, les califes et les gouverneurs, connaissant la valeur et les mérites de notre illustre imam, lui vouaient un grand respect et une immense considération.

On rapporte, dans cette optique, qu'El-Mansour qui était en visite à Médine, apprit de la part de ses conseillers que les savants de la ville le critiquaient et lui faisaient des reproches sur sa façon de gouverner. Il envoya alors chercher, le plus en vue d'entre eux, l'imam Mâlik, de nuit. Celui-ci arriva, appréhendant quelque mauvais coup. On le fit entrer auprès du calife, avec de part et d'autre, des soldats armés. Le calife était seul dans sa salle d'audience.

Mâlik qui rapporte, lui-même, ce fait, dit : « Il m'a fait rapprocher de lui jusqu'à ce que mon genou toucha le sien puis m'a dit : « Qu'est-ce que ces informations qui nous parviennent de votre part, ô vous les jurisconsultes ? Pourtant, vous êtes les plus à même de faire preuve d'obéissance et de connaître les droits des imams (dirigeants politiques) ? ». L'imam Mâlik ajoute : « J'ai dis : « Ô émir des croyants ! Allah le Très Haut a dit dans Son Livre : « **Ô vous qui avez cru ! Si un pervers vous apporte une nouvelle, voyez bien clair (de crainte) que par inadvertance vous ne portiez atteinte à des gens et que vous ne regrettiez par la suite ce que vous avez fait** ». S.49, v.6.

Une discussion eut lieu ensuite entre eux, et Mâlik lui avoua que sa convocation de nuit lui a fait craindre qu'on porte atteinte à sa vie.

Abû Dja'fer El-Mansour lui dit : « A Allah ne plaise ô Abû 'Abdullah, que je démolisse un pilier des musulmans ; et même si je ne suis pas de ceux qui l'ont bâti, je ne serais pas de ceux qui le démolissent ! Mais si tu veux avoir tout ce que tu désires, viens avec nous dans la ville de la paix (Bagdad), et je ne ferais passer personne avant toi ! ».

Mâlik lui dit : « Si c'est un ordre de l'émir du croyant, je ne peux le refuser, mais si ce n'est pas le cas, le Prophète (Sur lui la Grâce et la Paix) a dit : « ***Médine est meilleure pour eux s'ils savaient*** ».

El-Mansour lui dit : « Je ne t'imposerai pas ce que tu abhorres ».

Et tandis qu'ils étaient en train de discuter, un des fils d'El-Mansour entra dans la salle d'audience et, en voyant Mâlik, ressortit en courant.

Le calife dit à Mâlik : « Sais-tu pourquoi il s'est étonné ? ».

Mâlik dit : « J'ai dit : Non ô émir des croyants ».

Il m'a dit : « C'est parce qu'il n'a jamais vu quelqu'un s'asseoir à cette place à part toi ».

Après son départ, le fils d'El-Mansour dit à son père : « Pourquoi lui as-tu permis de s'asseoir à cet endroit ? ».

El-Mansour lui répondit : « Par Allah, ô mon fils, il n'y a pas sur la surface de la terre, d'hommes qui inspirent le respect comme Mâlik Ibn Anas et Sufiâne Etthawrî ! ».[1]

En dépit de sa politique de conciliation envers les califes et les hommes du pouvoir, par souci d'éviter la fitna, l'imam Mâlik n'a jamais voulu assumer des fonctions officielles à leur service, car, comme nous l'avons dit plus haut, il considérait ces pouvoirs comme illégitimes et bâtis sur l'oppression et l'usurpation, alors que le pouvoir, en Islam, découle de la **Choura** (consultation) entre les croyants.

Les historiens rapportent, en effet, ce qui suit : « Abû Dja'fer El-Mansour appela un jour Mâlik et lui dit : « Que penses-tu de mon argent ? ». Mâlik lui répondit : « C'est le meilleur argent ». Il appela ensuite Abû Hanîfa et lui dit : « Que penses-tu de mon argent ? ». Abû Hanîfa lui répondit : « Ô émir des croyants ! Tu es plus à même, que moi, de savoir cela ! ». Il appela ensuite Ibn Abî Dîb et lui dit la même chose. Celui-ci lui répondit : « C'est le plus mauvais argent ».

Quelque temps après, il envoya à Mâlik une somme d'argent en disant à ses gardes : « S'il le refuse, tranchez-lui le cou ». Mais Mâlik l'accepta.

Il envoya ensuite une autre somme d'argent à Ibn Abî Dîb en disant à ses gardes : « S'il l'accepte, tranchez-lui le cou ». Mais Ibn Abî Dîb le refusa.

Il envoya ensuite une autre somme d'argent à Abû Hanîfa en disant à ses gardes : « Dites-lui que l'émir des croyants lui ordonne de mettre cet argent là où tu veux ; s'il accepte de le prendre, emprisonne-le et s'il refuse, emprisonne-le quand même ».

Mais Abû Hanîfa répondit aux gardes : « L'émir des croyants sait d'où il a eu cet argent et il sait où le mettre ».

Quelque temps après, il convoqua Mâlik et lui proposa d'assumer les fonctions de juge. Mais Mâlik lui répondit : « Je ne suis pas apte pour ce poste ô émir des croyants ! ».

Il convoqua ensuite Abû Hanîfa et lui fit la même proposition. Abû Hanîfa lui répondit : « Je ne suis pas apte pour cela ô émir des croyants, car je suis un auxiliaire, et ce poste ne sied qu'à un homme noble parmi son peuple ».

Quant à Ibn Abû Dîb, il répondit à la même proposition en ces termes : « Je ne suis pas apte pour ce poste, car je suis un Koreïchite, et celui qui est ton associé dans ta parenté, ne peut être ton associé dans ton pouvoir ».[2]

---

[1] « Les meilleurs récits ». Par Alî Fekrî, t 4, la vie de l'imam Mâlik. Dâr El-Kutûb El-'ilmiyya. Beyrouth.
[2] Même source.

Par ailleurs, son intégrité et sa largesse d'esprit étaient telles, qu'il refusa une proposition du calife Abû Dja'fer El-Mansour visant à faire de son ouvrage de hadiths « El-Muwatta » la seule autorité et référence en la matière dans tout le monde musulman.

L'historien Ibn Djarîr Ettabarî rapporte, dans cette optique, ce qui suit : « Abû Dja'fer El-Mansour avait décidé d'imposer aux gens de se conformer au seul Muwatta, mais Mâlik lui dit : « Ne fais pas cela ô émir des croyants ! Car les gens ont déjà reçu des récits, ils ont entendu des hadiths et ont transmis des versions ; ainsi chaque peuple a adopté ce qu'il avait reçu en premier lieu, et l'a appris et enseigné en ce sens. Il est devenu donc difficile de leur faire changer ce qu'ils ont déjà adopté. Laisse donc les gens avec ce qu'ils ont choisi pour eux-mêmes ! ».

Faut-il s'étonner de cette réponse de la part de celui qui avait l'habitude de dire à ses disciples : « En vérité, je ne suis qu'un homme, je me trompe et parfois j'ai raison ; alors, examinez attentivement mes opinions, puis prenez-en ce qui est en accord avec le Livre et la sunna, et rejetez ce qui s'en éloigne ».

Dans un autre récit, il est dit qu'Errachîd l'appela et lui dit : « As-tu une maison ? ». Mâlik répondit : « Non ». Il lui donna alors trois mille dinars et lui dit : « Achètes-toi une maison ». Il les prit mais ne les déboursa pas.

Lorsque le calife décida de partir pour Baghdad, il l'appela de nouveau et lui dit : « Il faut que tu partes avec nous, car j'ai décidé d'imposer le Muwatta aux gens tout comme le calife 'Uthmân a imposé la vulgate de son Coran aux gens. ».

Mâlik lui répondit : « Pour ce qui est de l'imposition du Muwatta aux gens, je n'ai aucun pouvoir de le faire, car les compagnons du Prophète (Sur lui la Grâce et la Paix) se sont dispersés dans toutes les contrées et ont transmis ses hadiths. Par conséquent, chaque contrée a une partie de cette science. De plus, le Prophète (Sur lui la Grâce et la Paix) a dit : « ***Les divergences de ma communauté sont une miséricorde*** ».

Quant à mon départ avec vous, je n'ai aucune envie de le faire, car le Messager d'Allah (Sur lui la Grâce et la Paix) a dit : « ***Médine est meilleure pour eux s'ils savaient*** ». Il a dit aussi : « ***Médine efface sa malveillance comme le soufflet efface les scories du fer*** ». Il ajouta : « Voici vos dinars comme vous me les avez donnés ; si vous voulez les reprendre, faites-le, et si vous voulez les laisser, faites-le ».

Dans un autre récit qui témoigne de la forte personnalité et de la grandeur d'âme de notre illustre imam, 'Atîq Ibn Ya'qûb Ezzubeïri rapporte ce qui suit : « Lorsque Haroûn Errachîd vint à Médine, il apprit que Mâlik était en train d'enseigner le Muwatta aux gens. Il lui envoya alors son vizir, le fameux El-Barmakî en lui disant : « Adresse-lui mon salut et dis-lui de venir me voir en apportant avec lui le Muwatta pour me le lire ».

El-Barmakî alla donc voir Mâlik et lui transmis l'invitation du calife. Celui-ci lui répondit : « Adresse mon salut au calife et dis-lui que la science reçoit la visite des gens et ne leur rend pas visite, et que ce sont les gens qui viennent à elle et non pas elle qui va vers eux ».

El-Barmakî retourna chez Haroûn Errachîd et l'informa de la réponse de Mâlik. Il y avait alors chez lui le cadi Abû Youcef qui lui dit : « Ô émir des croyants ! Les gens de l'Iraq vont apprendre que tu as convoqué Mâlik et qu'il a décliné ton invitation. Insiste pour qu'il vienne ! ».

Sur ces entrefaites, Mâlik entra auprès du calife ; il salua et prit place.

Errachîd lui dit : « Ô Ibn Abî 'Amer ! Je t'invite et tu déclines mon invitation ».

Mâlik répondit : « Ô émir des croyants ! Allah le Très Haut a élevé ton rang et t'a mis dans cette digne position ! Ne sois donc pas le premier à abaisser la dignité de la science, de peur qu'Allah n'abaisse ta dignité ! Je n'ai pas décliné ton invitation, mais j'ai voulu que l'émir des croyants élève la science et la respecte afin qu'Allah élève son rang ».

Errachîd se leva alors et partit avec Mâlik chez lui afin qu'il lui lise le Muwatta. Il s'assit avec lui sur sa tribune et, lorsque Mâlik s'apprêta à lire le Muwatta, Errachîd lui dit : « Je veux que tu me le lises à moi seul ! ». Mâlik répondit : « Je n'ai pas lu pour une seule personne depuis fort longtemps ! ». Errachîd lui dit : « Fais sortir les gens afin que je te le lise moi ».

Mâlik répondit : « Lorsque la science est interdite aux communs du peuple à cause de l'élite, Allah n'en fera pas profiter cette élite ! ».

Il ordonna alors à Mu'în Ibn 'Aïssa El-Fezzârî de lire à sa place. Lorsqu'il commença à lire, Mâlik dit à Errachîd : « Ô émir des croyants ! J'ai rencontré les gens de sciences dans notre pays, et j'ai vu qu'ils aiment faire preuve d'humilité envers la science ».

Haroûn Errachîd descendit alors de la tribune et s'assit à ses côtés, par humilité et respect devant sa science ».

Mâlik tout comme Abû Hanîfa et les autres imams à la science et à la piété, reconnues par tout un chacun, craignaient, en effet, que leur acceptation des postes officiels au service des califes ne porte atteinte à leur indépendance de vues et à leur impartialité de jugement, d'autant plus qu'ils étaient convaincus que ces califes, à l'exception de certains d'entre eux, comme l'illustre 'Umar Ibn 'Abdelaziz, par exemple, n'avaient aucune légitimité et ne gouvernaient pas avec équité et justice. Leur pouvoir fut acquis par la force et l'usurpation et gardé par l'oppression. C'est pourquoi ils trouvaient toutes sortes d'excuses et de subterfuges pour se soustraire et échapper à leurs sollicitations, voire à leurs pressions en ce sens et garder intacte leur indépendance de vues. Il faut dire qu'à l'époque, la justice était vraiment indépendante du pouvoir politique, les pouvoirs judiciaire et politique étaient séparés , et les juristes musulmans entendaient maintenir cette indépendance pour ne pas subir les pressions et la sujétion des sultans et des chefs politiques.

- **Les particularités de l'école de Mâlik et quelques exemples de ses opinions au sujet de questions relevant de la foi**

A l'instar des autres écoles de jurisprudence, celle de Mâlik se distingue par des particularités et une spécificité dans la méthode qui lui donne un cachet particulier.

Tout d'abord, il faut préciser que Mâlik était un traditionniste (**muhaddith**) et un jurisconsulte (**faqîh**). C'est ainsi qu'il se reconnaissait lui-même.

Il est vrai qu'à son époque, et dans la ville de Médine où il est né et où il a vécu la majeure partie de sa vie, la science du hadith était l'une des principales sciences et disciplines à y être enseignées en plus du Coran et de son exégèse.

Cette science s'est développée et s'est ramifiée en plusieurs branches, chacune s'occupant d'un sujet précis, comme l'étude de la chaîne de la transmission d'un hadith, de sa classification comme authentique ou bon, faible ou faux, douteux ou étrange, des hommes qui l'ont transmis, de leur crédibilité, etc.

C'est pour cela que notre imam comme beaucoup d'autres pieux et doctes savants s'est spécialisé dans la science du hadith où il excellait dans la connaissance des transmetteurs de hadiths, de leur crédibilité, dans la distinction entre les hadiths authentiques, bons, faibles, faux, douteux ou étranges ; en somme toutes les subtilités liées à la science du hadith que connaissent tous les traditionnistes versés dans cette discipline. A cet effet, son livre de hadiths, le « Muwatta » reste une référence en la matière. Il est le premier livre de hadiths dont la paternité est confirmée sans aucun doute.

C'est pour cela aussi que l'école de jurisprudence fondée par notre imam s'inspire en grande partie des hadiths et des actes des compagnons du Prophète (Sur lui la Grâce et la Paix), après le Coran. C'est pour cela qu'elle fut appelée « l'école de Médine », car elle prend comme source principale, après le Coran et la sunna, les actes et les faits rapportés au sujet des compagnons, des tabi'ïne (ceux qui sont venus après les compagnons) et des pieux anciens (**salaf**), en somme des habitants de Médine, qui se sont transmis les faits et gestes des compagnons du Prophète (Sur lui la Grâce et la Paix) et qui constituent un des fondements principaux de l'école.

Dans « Visages de l'Islam », Haïdar Bammate écrit : « Le rite malékite tire son appellation du nom de l'imam Mâlik Ibn Anas, né dans la première moitié du VIIIème siècle et mort à Médine en 795. Il fut défenseur de la tradition médinoise. Sa méthode se réduit à la recherche de précédents dans la manière de juger et d'agir du Prophète et de ses compagnons.

En cas d'insuffisance des sources directes, il recourait volontiers à l'**Idjmâ'**. Mais son concept d'**Idjmâ'**, en accord avec ses tendances générales se trouve limité à l'accord des docteurs de l'époque du Khalifat électif de Médine.

On désigne souvent les malékites sous le nom d' « ahl al-hadith » (gens de la tradition).

On a fait observer que le rite malékite est moins spéculatif, moins rationaliste que celui d'Abû Hanîfa. La remarque est juste. Il ne faudrait pourtant pas en conclure à une opposition de principe entre les deux imams. Mâlik ne se pose pas en adversaire du « **raï** », mais il en fait un usage beaucoup plus circonspect.

Il est intéressant de noter en passant que l'on doit à cet imam l'introduction de la notion de bien public (**istislâh**) en droit musulman.

Dans les cas douteux où aucune solution claire ne saurait être tirée des sources, enseigne l'imam Mâlik, le juge doit prendre sa décision en tenant compte du plus grand bien public plutôt que de son opinion personnelle ».[1]

Dans sa « Muqaddima », Ibn Khaldoun écrit à ce sujet : « Au Hidjaz, le chef de file fut Mâlik Ibn Anas El-Asbahî, le grand imâm de Médine. Il est remarquable pour avoir ajouté aux sources du droit connues des autres docteurs, un élément nouveau : la coutume (**'amal**) de Médine. Pour lui, les gens de Médine, en raison de leur foi et de leur traditionalisme, se rattachaient sans hiatus, aux générations précédentes, pour savoir ce qu'il convenait de faire ou de ne pas faire. Et l'on pouvait remonter ainsi à la génération (**jîl**) directement en rapport avec les actes du Prophète et que celui-ci avait pu former. Pour Mâlik, la coutume de Médine est donc une des sources (fournissant) des indications légales (**usûl al-adillat ash-shar'iyya**) ».

[1] « Visages de l'Islam », par Haïdar Bammate, Ed. Enal, Alger, 1991.

Ceci en ce qui concerne le **fiqh** (jurisprudence). Pour ce qui est de la théologie (**El-'Aqâïd**), il semble que l'imam Mâlik ait abordé les sujets liés à la théologie avec une approche salafite, en évitant de les traiter selon la méthode des théologiens dogmatiques basée sur la réflexion spéculative et sur la démonstration rationnelle.

La méthode de notre illustre imam repose sur une approche littérale des textes qui exclut toute référence aux données de la raison, car la raison humaine, à son avis, est incapable de cerner les vérités eschatologiques. Ainsi, concernant la question de l'« **istiwa** » (l'établissement de Dieu sur le Trône divin, une question qui a fait couler beaucoup d'encre parmi les théologiens à cette époque, l'imam Mâlik, contrairement aux autres théologiens qui ont voulu donner à ce fait une explication rationnelle, s'en tient strictement au sens littéral du verset. En effet, Sufiâne Ibn 'Uyayna rapporte ce qui suit : « Un homme interrogea Mâlik en ces termes : « Le Très Miséricordieux s'est établi (**istawa**) sur le Trône ». Comment s'est-il établi ? ». Mâlik garda le silence un moment jusqu'à ce que la sueur perla sur son front. Jamais nous ne vîmes Mâlik se contrarier pour une question comme ce jour-là. Les gens attendirent alors ce qu'il allait dire. Il répondit alors : « L'**istiwa** est connu, la manière est inconnue, la question à ce sujet est une innovation (**bid'a**), la croyance en elle une obligation et je pense que tu es un égaré ! ». L'homme lui dit : « Ô Abâ 'Abdullah ! Par Allah, en dehors duquel il n'y a aucune autre divinité, j'ai interrogé les gens d'El-Baçra, de Koufa et de l'Irak, au sujet de cette question, et je n'ai pas vu, quelqu'un d'autre, répondre comme tu viens de le faire ! ».[1]

La devise de notre illustre imam en ce sens est l'expression attribuée à 'Umar Ibn 'Abdelaziz, le pieux calife umeyyade qui dit : « Le Messager d'Allah a décrété une ligne de conduite (sunna) suivi par les califes bien guidés qui lui ont succédé dans le commandement. Suivre cette ligne de conduite, c'est suivre le Livre d'Allah, parfaire l'obéissance à Allah et renforcer la religion d'Allah. Personne n'a le droit de la changer ou donner du crédit à ce qui la contredit. Celui qui la prend comme guide sera bien guidé ; celui qui sollicite son assistance sera vainqueur et celui qui l'abandonne aura suivi une autre voie que celle des croyants ; Allah le soumettra à ce qu'il aura pris comme protecteur et Il le fera entrer dans le feu et quelle mauvaise destinée ! ».

Mâlik abhorrait ainsi les questions philosophiques et métaphysiques comme le fait de savoir si la foi augmente et diminue, la réalité de la foi si elle est parole et acte ou croyance seulement, la vision d'Allah dans l'au-delà, la création du Coran et autres sujets qui divisaient les écoles de pensée musulmanes comme les Qadariyya, les Djahmiyya et les Mu'tazilla. Pour lui, le musulman n'a aucun intérêt à entrer dans de telles discussions et polémiques qui ne peuvent que conduire la raison qui n'est pas guidée par la religion, vers les méandres du désarroi et de l'égarement. Abû Taleb El-Mekkî, le célèbre soufi, auteur du « Qût El-Qulûb » (la nourriture des cœurs) a dit à ce sujet : « Mâlik était le plus éloigné des gens des doctrines des théologiens dogmatiques et le plus attaché d'entre eux à la ligne de conduite des pieux anciens, parmi les compagnons et ceux qui les ont suivis ».

Ainsi, notre illustre jurisconsulte, s'arrêtait devant le sens littéral des textes sacrés ayant trait aux données de la foi et refusait de les interpréter dans un sens allégorique en vue de les faire comprendre et assimiler à la raison humaine limitée.

Notre illustre imam se référait toujours au sens littéral du Coran et de la sunna ainsi qu'aux paroles des compagnons et de ceux qui les ont suivis, les tabi'îne pour répondre aux questions qui lui étaient posées et qui se rapportaient aux données de la foi et du dogme « **El-'Aqâïd** ».

---

[1] « El-Madâriq », p. 198.

Il en fut ainsi à chaque fois qu'une question lui était posée concernant la réalité de la foi et si elle augmentait et diminuait, la prédestination et le libre arbitre de l'homme, la place du croyant qui commet un grand péché, la création du Coran, la vision d'Allah dans l'au-delà, etc.

Par exemple, concernant la réalité de la foi et si celle-ci augmente et diminue, notre illustre imam croyait que la foi augmentait et diminuait parce que tout ce qui augmente, diminue forcément. Mais il a vu que les versets du Coran parlent seulement de l'augmentation, et c'est pour cela qu'il cessa de parler de sa diminution. On rapporte dans les « Madârîq » que plus d'une personne a entendu Mâlik dire que la foi est parole et acte, qu'elle augmente et diminue et qu'une foi est meilleure que l'autre. Abû El-Qâçem a dit : « Mâlik disait : « La foi augmente » et refusait de se prononcer sur sa diminution en disant : « Allah a mentionné son augmentation dans maints versets ; cesse donc de parler de sa diminution et laisse ces propos ».[1]

En outre, il est dit dans « El-Intiqâ » : « Mâlik Ibn Anas a été interrogé sur la foi et il a dit : « Elle est parole et acte ». On lui a dit : « Est-ce qu'elle augmente et diminue ? ». Il a répondu : « Allah a mentionné dans maints versets du Coran que la foi augmente ». On lui a dit : « Diminue-t-elle ? ». Il a répondu : « Laisse les paroles sur sa diminution et n'en parle plus ». On lui a dit : « Il y a une foi qui est meilleure qu'une autre ? ». Il a répondu : « Oui ».[2]

C'est dire combien notre illustre jurisconsulte était conformiste avec les textes du Coran dont il prenait le sens littéralement sans chercher à les interpréter d'une façon ou d'une autre.

Un autre exemple du conformisme de Mâlik avec les textes du Coran nous est donné à travers son opinion sur la vision d'Allah dans l'au-delà.

En effet, cette question a suscité de grandes divergences entre les théologiens musulmans depuis que les partisans du Mutazilisme ont soutenu que la transcendance et la grandeur divine rendent impossible la vision d'Allah par les yeux humains dans la mesure où Allah n'a pas de corps et ne se trouve pas dans un endroit déterminé pour qu'Il puisse être vu par les créatures. S'Il pouvait être vu, Il serait donc un corps, et les corps seraient tous comme Lui. Or, disent-ils, Allah a dit : « **Il n'y a rien qui Lui ressemble ; et c'est Lui L'Audient, le Clairvoyant** ». S.42, v. 11.

Ils se réfèrent aussi à la parole du Très Haut qui répondait à Moïse lorsque celui-ci voulait Le voir : « **Tu ne me verras pas ; mais regarde le Mont ; s'il tient en sa place, alors tu Me verras** ». S.7, v. 143.

Partant de ce constat, les théologiens mutazilites ont nié et rejeté la possibilité de voir Allah de ses yeux le Jour de la Résurrection et dans le Paradis.

Mais Mâlik considère que cette approche est en contradiction avec la méthode des pieux anciens et interprète le Coran d'une manière qui est en porte en faux avec son sens apparent. Il rejeta donc cette approche et attesta la vision d'Allah dans l'au-delà et non en ce bas monde.

[1] Même source, p. 202.
[2] El-Intiqâ, p. 32.

El-Achhab[1] a dit à ce sujet : « J'ai dis : « Ô Abû 'Abdullah ! Allah dit : « **Ce jour-là, il y aura des visages resplendissants qui regarderont leur Seigneur** ». S.75, v.22, 23. « Verront-ils Allah ? ». Il m'a répondu : « Oui, avec leurs yeux que voici ». J'ai dit : « Il y a des gens qui disent qu'on ne peut regarder Allah ». Il a répondu : « Ils mentent, car ils verront Allah ! N'as-tu pas entendu la parole de Moïse disant à Allah : « **Ô mon Seigneur, montre-Toi à moi pour que je Te voie !** ». S.7, v.143. Penses-tu que Moïse puisse demander une chose impossible ? Allah lui a répondu qu'il ne pouvait pas Le voir en ce bas monde, car c'est une demeure périssable, et Celui qui est impérissable, ne peut être perçu par ce qui est périssable. Mais une fois dans la demeure éternelle et impérissable, ils verront avec ce qui est éternel et impérissable Celui qui est éternel et impérissable. N'est-ce pas qu'Allah a dit au sujet des désobéissants : « **En vérité, ce jour-là un voile les empêchera de voir leur Seigneur** » S.83, v. 15.

Il en est ainsi de la question de la création du Coran soulevée par les théologiens mutazilites et qui a fait couler beaucoup d'encre parmi les savants de cette époque. Mâlik, comme les autres jurisconsultes qui refusaient l'interprétation allégorique des versets ayant trait à la foi, critiqua cette opinion soutenue par les théologiens dogmatiques du Mutazilisme et affirma l'interdiction de s'occuper de telles choses. Il disait : « Le Coran est la parole d'Allah et celui qui dit qu'il est créé, doit être corrigé et emprisonné jusqu'à ce qu'il se repente ».

Il en est de même pour son opinion concernant le musulman qui commet un péché capital (**Kabâïr**). Notre illustre imâm, comme tous les gens de la sunna, considère ce musulman comme faisant toujours partie de la communauté des croyants, à condition qu'il n'associe pas à Allah d'autres divinités. Cependant, il reste à la merci de Dieu qui peut lui pardonner comme Il peut le châtier. Cette position est certes, celle de l'école murdjite, mais l'imam Mâlik diffère avec l'opinion des murdjites, sur un point fondamental, à savoir que ces derniers se suffisent de la seule foi du croyant et considèrent que les péchés n'entachent en rien cette foi qui reste toujours au même niveau. En outre, ils n'exigent pas du croyant de se repentir à la suite d'un péché pour mériter le pardon d'Allah et négligent la gravité des péchés quelque que soit leur importance. Notre illustre imâm a dit à leur sujet : « Les murdjites se sont trompés et ont dit des choses graves ; ils prétendent que l'homme qui a la foi reste toujours croyant, même s'il fait brûler la Ka'ba et commet tous les péchés ! ». On lui a dit : « Et quel est ton avis à leur sujet ? ». Il répondit : « Allah a dit : « **Mais s'ils se repentent, accomplissent la prière et acquittent la Zakât, ils deviendront vos frères en religion** ». S.9, v. 11.

Comme on peut le voir, Mâlik regardait toutes les questions relevant de la foi et de la métaphysique, sous l'angle du sens apparent et littéral des versets du Coran sans se donner la liberté, comme le font les théologiens dogmatiques parmi les Mutazilites, d'interpréter les versets dans un sens qui soit le plus accessible pour la raison humaine, en empruntant à la philosophie, ses allégories et ses subtilités.

[1] El-Madâriq, p. 201.

- **Les avis et les impressions des savants à son sujet**

Les mérites de notre illustre imam étaient reconnus par tous ceux qui l'ont côtoyé parmi les savants et parmi ceux qui sont venus après lui.

C'est ainsi que l'imam Echâfi'ï a dit à son sujet : « Lorsqu'un hadith t'est transmis par Mâlik, prends-le avec fermeté ».
Il a dit aussi : « Lorsque le hadith est mentionné, Mâlik est une étoile dans ce domaine. Il n'y a personne de plus sûre, de plus scrupuleuse et de plus précise que lui dans la science ».
Il a dit également : « Lorsque Mâlik doutait d'un hadith il le rejettait complètement ».
Ibn Abî 'Umar El-'Adnî a dit dans ce même ordre d'idées : « J'ai entendu Echâfi'ï dire : « Mâlik est mon maître et c'est de lui que j'aie appris la science ».

De son côté, Hammâd Ibn Selma a dit : « Si on me demandait de choisir pour la communauté de Mohammed (Sur lui la Grâce et la Paix) un imam duquel ils apprennent la science, je verrais que Mâlik est le plus apte pour cela et je verrais en cela un bienfait pour la communauté ».

Pour sa part le célèbre ascète 'Abdullah Ibn El-Mubârak a dit : « Je n'ai jamais vu parmi ceux qui ont transmis le hadith du Prophète (Sur lui la Grâce et la Paix) plus respecté pour moi que Mâlik ; de même que je n'ai pas vu quelqu'un vénérer le hadith du Messager d'Allah (Sur lui la Grâce et la Paix) plus que Mâlik et plus soucieux de sa religion que lui. Si on me demandait de choisir un imam pour la communauté, c'est Mâlik que je choisirai ».

Ellaïth Ibn Sa'd a dit de lui : « La science de Mâlik est une science d'un homme pieux. La science de Mâlik est une garantie pour celui qui la reçoit ».

Il a dit aussi : « Par Allah, il n'y a pas sur la surface de la terre de personne plus aimée pour moi que Mâlik ».

Ennisâï a dit de son côté : « Les garants de la science du Messager d'Allah (Sur lui la Grâce et la Paix) sont au nombre de trois : Ce sont Chu'ba, Mâlik et Yahia El-Qettâne ».[1]

Pour sa part, Ahmed Ibn Hanbal a dit : « Mâlik est un maître parmi les maîtres dans la science ; il est un imam dans le hadith et la jurisprudence ; il s'inspirait de l'exemple de ceux qui l'ont précédé avec intelligence et politesse ».

Quant à Sufiâne Ibn 'Uyayna, un de ses contemporains, il a dit : « Qu'Allah ait en Sa miséricorde Mâlik ! Combien était rigoureuse sa sélection des hommes (composant la chaîne de transmission des hadiths) ! ».
Il a dit également : « Que sommes-nous devant Mâlik ? En vérité, nous suivions les traces de Mâlik, et nous attendions qu'il écrive sous la dictée de notre maître, pour que nous écrivions après lui ».
Il a dit aussi : « Mâlik ne transmettait que des hadiths authentiques et il ne rapportait que de la part de gens crédibles. Je vois que Médine sera en proie à la désolation après la mort de Mâlik ! ».[2]
Il a dit enfin, en apprenant la mort de Mâlik : « Il ne reste personne qui lui ressemble sur terre ».[3]

---

[1] « Sîr A'lâm Ennubalâ » de l'imam Chemseddine Eddahabî, 8/106.
[2] « El-Intiqâ » d'Ibn 'Abd El-Barr, p. 21.
[3] Voir « Hulyat El-Awliyya » d'Abû Nua'ïm, 6/321 et « Manâqib El-Imam Mâlik », p. 91.

Par ailleurs, 'Abderrahmâne Ibn Mehdî a dit dans cet ordre d'idées : « Les imams du hadith qui sont des exemples pour les gens sont au nombre de quatre : « Il y a Sufiâne Etthawrî à Koufa, Mâlik au Hidjâz, El-Awzâ'î en Syrie et Hammâd Ibn Zaïd à Baçra. ». Il a fait ensuite une comparaison entre Etthawrî et El-Awzâ'î en disant : « Etthawrî est un imam (autorité) dans le hadith mais n'est pas un imam dans la sunna ; El-Awzâ'î, lui, est un imam dans la sunna mais n'est pas un imam dans le hadith ; quant à Mâlik, il est un imam dans les deux sciences ».[1]

Le fait que notre illustre imam ait été présenté comme une autorité aussi bien dans le hadith que dans la sunna, est qu'en plus de sa mémorisation des hadiths du Messager d'Allah (Sur lui la Grâce et la Paix), il avait une grande connaissance de la jurisprudence (**fiqh**) ainsi que des avis religieux (**fatawi**) des compagnons et des tabi'îne.

Toujours dans cette optique, Abû Youcef, le célèbre disciple d'Abû Hanîfa a dit : « Je n'ai jamais vu de personnes plus ancrées dans la science que ces trois : « Mâlik, Ibn Abî Leïla et Abû Hanîfa ». Il est à préciser qu'Abû Hanîfa et Ibn Abî Leïla étaient des maîtres d'Abû Youcef. En mettant l'imam Mâlik avec eux, il l'a mis sur le même pied d'égalité que ses maîtres.

Mohammed Ibn Içhâq Etthaqfî Esserrâdj a dit de son côté : « J'ai interrogé Mohammed Ibn Ismaël El Bukhârî sur la chaîne de transmission la plus authentique, et il m'a répondu : « Celle de Mâlik d'après Nâfi' d'après Ibn 'Umar ».

Khâled Ibn Khidâch a dit quant à lui : « J'ai présenté à Mâlik quarante questions et il ne m'a répondu qu'à cinq d'entre elles ».[2]

Toujours dans le même ordre d'idées, Abû Zar'a Eddimachkî a dit : « El-Oualid Ibn 'Utba nous a rapportés d'après El-Haïthem Ibn Djamîl qui a dit : « J'ai entendu Mâlik qui était interrogé sur quarante huit questions et il a répondu à trente deux d'entre elles : « Je ne sais pas ».[3]

Quant à El-'Abbâs Ibn Mohammed Ibn El-'Abbâs, il a dit : « El-Hâreth Ibn Miskîne nous a rapportés qu'il a entendu un des traditionnistes dire : « Waki' est venu chez nous en disant : « Le digne de foi (Etthabit) m'a rapporté ! Le digne de foi m'a rapporté ! ». Nous croyions, au début, que ce digne de foi était le nom d'un homme. Nous lui avons dit donc : « Qui est ce digne de foi, qu'Allah te rend vertueux ? ». Il nous a répondu : « Mâlik Ibn Anas ».

---

[1] On a interrogé Ibn Essalâh sur ces propos, et il a répondu : « La sunna, ici, est l'antithèse de la bi'da (innovation). En effet, l'homme peut-être savant dans le hadîth mais ne pas l'être dans la sunna. Quant à nous, nous estimons que le sens de la sunna veut dire ici la connaissance des jugements des compagnons et de leurs avis religieux (**fetwa**) ainsi que ceux des tabi'îne (ceux qui sont venus après eux. Voir Mohammed Abû Zahra : « L'Imam Mâlik : Sa vie, son époque, ses opinions et sa jurisprudence ». Ed Dar EL Qutûb El-'Ilmiyya ». Beyrouth.

[2] Sîr 'A'lâm Ennubâla, de l'imam Eddahabî. T8, p. 77.

[3] Même Source.

- **Ses vertus et ses qualités**

L'imam Mâlik se distinguait par plusieurs vertus et qualités qui faisaient de lui un exemple et un modèle pour les gens. Le Très Haut lui a accordé plusieurs dons et bienfaits qu'il était rare de trouver chez autrui.
Il lui avait donné ainsi le don de mémoriser et de retenir facilement tout ce qu'il entendait ou lisait. On rapporte, dans cette optique, qu'il lui arrivait d'entendre quarante et quelques hadiths de la bouche de son maître Ezzuhrî et, le lendemain, il lui répétait quarante hadiths en n'oubliant que quelques uns seulement. Il lui arrivait aussi d'entendre, dans un cercle d'enseignement, une trentaine de hadiths, sans les inscrire, et il les mémorisait tous, à l'exception d'un hadith.

Allah lui a donné également un amour de la science et une volonté d'apprendre exceptionnels, qui lui permettaient de consacrer une grande partie de son temps à la recherche de la science.

On demanda un jour à sa sœur : « A quoi était occupé Mâlik dans sa maison ? ». Elle répondit : « Par le Coran et sa récitation ».

Allah lui a donné aussi la vertu de la sincérité dans l'accomplissement de sa tâche de jurisconsulte (**faqîh**). C'est ainsi qu'il refusait d'exercer des fonctions officielles au service des califes par scrupule et par crainte de commettre des erreurs et de cautionner des actes incompatibles avec les préceptes de la religion.

Cependant, en dépit de son refus d'assumer les fonctions de juge au service du pouvoir, il refusait aussi de s'ingérer dans les affaires des juges et de critiquer leurs décisions de justice, en disant que cela fait partie des prérogatives du sultan et en ajoutant que le fait de critiquer les décisions des juges devant les élèves et les compagnons risque d'amener ces derniers à rejeter ces décisions.

Et c'est ainsi que notre illustre imam, poussé par sa sincérité, refusait d'assumer les fonctions de juge en considérant cela comme faisant partie des prérogatives du sultan, mais en même temps, lorsqu'il était sollicité pour donner un conseil ou pour délivrer un avis religieux, par le sultan, il acceptait de le faire.

Il était réputé pour sa modestie et son humilité ainsi que pour sa rigueur scientifique au point où il répondait souvent à ceux qui le questionnaient par ces termes : « Je ne sais pas ».

'Abdurrahmane Ibn Mehadî rapporte dans ce contexte ce qui suit : « Nous étions chez Mâlik lorsqu'un homme s'adressa à lui en ces termes : « Ô Abû 'Abdullah ! Je suis venu te voir d'une distance équivalente à six mois de marche pour te remettre une question que m'ont confiée les gens de mon pays ». Mâlik lui dit : « Pose ta question ». L'homme la posa. Mais Mâlik lui répondit : « Je n'ai pas de réponse ». L'homme qui croyait être venu voir celui qui avait les réponses à toutes les questions fut étonné de cette réponse. Il lui dit : « Et que vais-je dire aux gens de mon pays à mon retour ? ». Mâlik lui répondit : « Dis-leur que Mâlik a dit : « Je n'ai pas de réponse ».

Notre illustre imam possédait aussi le don de la clairvoyance, comme ont témoigné de nombreuses personnes parmi celles qui l'ont rencontré.

C'est ainsi qu'Echâfi'ï a dit : « Lorsque je suis parti à Médine et que j'ai eu une entrevue avec Mâlik, qui était réputé pour sa clairvoyance, il m'a regardé un moment puis m'a dit : « Comment t'appelles-tu ». J'ai répondu : « Mohammed ». Il m'a dit alors : « Ô Mohammed ! Crains Allah et évite les péchés, car tu auras une grande importance ».

Quant à un de ses élèves, il a dit : « Mâlik avait une clairvoyance qui ne faisait jamais défaut ».[1]

Il avait également le don d'inspirer le respect et la crainte à ceux qui l'approchaient. Et ceci n'était que le résultat de la force de son âme. En effet, il y a des hommes à qui Allah a accordé une influence spirituelle sur autrui ; Il leur donne un pouvoir sur les âmes et une attirance pour les cœurs ; leurs paroles agissent ainsi sur les âmes et y laissent une influence, comme s'ils y traçaient des traces en parlant. Allah a accordé à Mâlik ce don spirituel.[2]

La vie qu'il menait, dans ses différents aspects, ajoutait à ce respect et à cette crainte et les renforçaient davantage. En effet, sa vie n'était que soumission à Allah et souci de se conformer à la sunna de Son messager (Sur lui la Grâce et la Paix), elle était volonté d'apprendre et d'enseigner la science, économie dans les paroles profanes, piété et ferveur dans l'accomplissement des actes d'adoration, sincérité dans les paroles, scrupule et intégrité dans tous les comportements de la vie quotidienne, etc. En plus de cela, Allah lui avait donné une belle prestance physique, une allure majestueuse et une aura qui se dégageait de son corps.

Son élève Moss'ab Ezzubeïri l'a décrit ainsi : « Mâlik était celui qui avait le visage le plus agréable, les yeux les plus doux et la blancheur la plus nette ; il était le plus grand d'entre eux par sa taille dans un corps parfait ».[3]

Le respect et la crainte inspirés par Mâlik avaient dépassé les gens du commun du peuple pour s'étendre aux califes et aux gouverneurs.

Il a dit lui-même d'après ce que rapportent ses biographes : « Je suis entré chez Abî Dja'fer (le calife El-Mansour) et j'ai vu de nombreuses personnes des Banû Hâchim lui faire le baise-main ; mais Allah m'a épargné cela et je ne lui ai pas baisé la main ».[4]

Sa'ïd Ibn Hind El-Andaloussi a dit dans cette optique : « Je n'ai jamais été impressionné par quelqu'un comme je l'ai été par 'Abderrahmâne Ibn Mu'âwiyya (c'est-à-dire 'Abderrahmâne Eddâkhil) le premier calife umeyyade de l'Andalousie. Or, je suis entré un jour chez Mâlik, et j'ai été fortement impressionné par lui, à tel point que le respect que j'avais pour Ibn Mu'âwiyya se dissipa totalement ».

[1] Voir, « El-Madâriq », p. 298.
[2] Voir, « El-Intiqâ », d'Ibn 'Abd El-Barr, p. 45.
[3] Voir, « Eddibâdj El-Mudahhab », d'Ibn Ferhoûn, p. 18.
[4] Sir A'lâm Ennubalâ, T. 8, p. 67, 79 et « Tratîb El-Madâriq », T. 1, p. 208.

Les historiens rapportent dans ce contexte, que l'émir de Médine manifestait une grande révérence et un immense respect envers notre illustre imam. L'imam Echâfi'ï a dit en effet : « Le gouverneur de la Mecque m'a chargé d'un message pour le gouverneur de Médine et pour Mâlik Ibn Anas. J'ai transmis le message au gouverneur de Médine et lorsqu'il l'a lu, il m'a dit : « Ô jeune homme ! Il m'est préférable d'aller des profondeurs de Médine aux profondeurs de la Mecque que d'aller à la maison de Mâlik Ibn Anas. Je ne ressens jamais d'avilissement que devant sa porte. ». Je lui ai dit : « Qu'Allah dirige sur la bonne voie le commandeur des croyants ! Si l'émir le désire, qu'il le convoque ». Il m'a répondu : « Tu te trompes ! Si je pouvais le faire, j'irais moi-même avec tous mes conseillers pour le faire venir ». Je lui ai donné alors rendez-vous après la prière de l'après-midi pour aller chez Mâlik.

Et par Allah, il en fut comme il l'a dit. Dès que nous arrivâmes devant la demeure de Mâlik, un homme parmi nous frappa à la porte. Une servante noire sortit alors et l'émir lui dit : « Dis à ton maître que je suis devant sa porte ». Elle entra et tarda à ressortir. Elle finit par sortir et dit : « Mon maître te transmet son salut et te dit si tu as une requête à faire, mets-là dans un morceau de tissu et la réponse te parviendra par la suite, et si tu veux t'entretenir avec moi, tu connaîs mon jour de conseil où je reçois les gens. Retourne donc sur tes pas ». L'émir lui dit : « Dis-lui que j'ai un message important pour lui de la part de l'émir de la Mecque ». La servante entra puis ressortit avec dans la main une chaise qu'elle plaça devant la porte. Mâlik sortit alors, majestueux et digne, et prit place sur la chaise. Il était âgé et de très grande taille. L'émir lui donna le message qu'il commença à lire. Lorsqu'il arriva à la formule : « Adresse-toi à cet homme dans sa situation et son pouvoir, et fais ceci et cela… », il jeta le message de sa main puis dit : « Gloire à Allah ! La science du Messager d'Allah (Sur lui la Grâce et la Paix) se donne-t-elle maintenant à travers des intermédiaires ? ». J'ai vu alors le gouverneur impressionné et incapable de lui répondre. Je me suis avancé donc et je lui ai dit : « Qu'Allah te guide dans le droit chemin. Je suis un homme en quête de science, et je suis envoyé vers toi pour ce faire ». Après m'avoir écouté, il me fixa un moment, et il avait le don de la clairvoyance, puis il me dit : « Comment t'appelles-tu ? ». J'ai répondu : « Mohammed ». Il m'a dit alors : « Ô Mohammed ! Crains Allah et évites les péchés, car je vois que tu auras un grand avenir ».[1]

[1] Voir « Mu'djam El-Udabâ » de Yaqût El-Hamoui et « Manâqib Echâfi'î » d'Errâzî.

- **La mort de l'imam Mâlik**

Notre illustre imam mourut, à l'âge de quatre vingt dix ans, le quatorzième jour du mois de Rabi' El-Aouel de l'an 179 de l'Hégire, sous le califat du Haroun Errachîd, après une brève maladie qui le cloua au lit. Mohammed Ibn Sa'd rapporte dans cette optique ce qui suit : « Ismaïl Ibn Abî Uwaïs a dit : « Mâlik est tombé malade durant quelques jours. J'ai demandé à certains de nos proches sur ce qu'il avait dit avant de rendre l'âme, et ils m'ont répondu : « Il a répété le témoignage de la foi : « Il n'y a de dieu qu'Allah et Mohammed est le Messager d'Allah », puis il a ajouté : « Le commandement appartient à Allah avant et après ! », avant de rendre l'âme, le quatorze du mois de Rabi' El-Aouel ». La prière des morts fut dirigée par le gouverneur de Médine, de l'époque, 'Abdullah Ibn Mohammed Ibn El-'Abbâs. Il fut enterré dans le cimetière d'El-Baqi'. Avant de rendre l'âme, il recommanda qu'on le couvre d'un vêtement blanc et qu'on prie sur lui à l'endroit où l'on prie sur les morts. Sa mort fut une grande perte pour la ville de Médine en particulier, dont il était l'une des autorités en matière de hadith et de jurisprudence, et pour le monde musulman, en général, dont il était un des plus grands savants et jurisconsultes, et c'est à juste titre que le Prophète (Sur la Grâce et la Paix) a dit : « ***Peut s'en faut que les gens battent les flancs de leurs chamelles pour aller à la recherche de la science, et ils ne trouveront pas un homme plus savant*** – et dans une autre version, ***plus versé dans la jurisprudence – que le savant de Médine*** ».[1]

Il a dit aussi : « ***Les gens sortiront de l'Orient et de l'Occident à la quête de la science, et ils ne trouveront pas de savant plus doué que le savant de Médine*** ».[2]

Il a dit également : « ***Il n'y a pas à la surface de la terre d'homme plus savant que lui, et les gens battront les flancs de leurs chameaux pour aller vers lui*** ».[3]

- **Quelques unes de ses maximes**

En plus de son autorité en matière de jurisprudence (**fiqh**) et de hadith, l'imam Mâlik a laissé une série de maximes et de sages paroles dans lesquelles transparait une grande sagesse et une admirable éloquence.

Il a dit entre autres maximes : « La science est une religion ; voyez donc de qui vous prenez votre religion. La science n'est pas une abondance de récits mais une lumière qu'Allah met dans les cœurs ».

Il a dit aussi : « Chaque opinion (émise par un jurisconsulte) est susceptible d'être acceptée ou refusée. Seule l'opinion de celui qui repose dans cette tombe est irréfutable ». En disant cela, Mâlik se trouvait aux côtés de la tombe du Prophète (Sur lui la Grâce et la Paix).

Il a dit aussi : « Ce qu'il y a dans le Livre d'Allah ou ce qui a été authentifié par la sunna d'après le Messager d'Allah (Sur lui la Grâce et la Paix) est la vérité qui ne souffre d'aucun doute ; ce qui découle de l'effort d'interprétation personnelle, Allah en est plus savant ; la science ne s'acquiert pas chez quatre personnes, mais peut être acquérie auprès d'autres : On ne peut acquérir la science auprès d'un innovateur qui appelle à une innovation blâmable, d'un irresponsable qui revendique son irresponsabilité, d'un menteur qui ment dans ses discours avec les gens, même s'il est sincère dans sa transmission des hadiths du Prophète (Sur lui la Grâce et la Paix) et de celui qui n'a aucune connaissance en ce domaine de la science ».

---

[1] Rapporté par Abû Huraïra.
[2] Rapporté par Abû Moussa El-Ach'arî.
[3] Rapporté par Ettermidhî.

Il a dit aussi : « Lorsqu'on fait l'économie des paroles, on trouve les réponses adéquates, et lorsqu'on parle beaucoup, on fait toujours des erreurs ».

Il a dit également : « Lorsqu'il n'y a pas du bien dans un homme, les hommes ne peuvent en tirer aucun profit ».

Il a dit de même : « Celui qui parle beaucoup et discute couramment avec les gens, perd son éclat ».

Il a dit par ailleurs : « Celui qui cherche la science à travers la théologie dogmatique (la science de la controverse) tombe dans l'apostasie, celui qui cherche la richesse à travers la pratique de la chimie, sera victime de la ruine, celui qui cherche à apprendre les hadiths inhabituels (gharîb) aura menti, se rapprocher des injustices entraîne vers la perdition, dire des mensonges, éloigne de la vérité ; il n'y a aucun bien dans une chose de ce bas monde qui implique la corruption de la religion de l'homme ou la perte de sa dignité ; ne te désole pas pour des gens à l'encontre desquels Allah a fait descendre un châtiment ; prenez garde aux partisans du raisonnement personnel, car ils sont contre la sunna. Or, la sunna est l'Arche de Noé ; celui qui y prend place sera sauvé, et celui qui reste en arrière, périra ».

Il a dit également : « Tu ne dois pas parler d'une chose envers laquelle tu éprouves de la pudeur et tu ne dois pas œuvrer pour une chose pour laquelle tu éprouves de la pudeur ».

Il a dit en outre : « Il est du droit de celui qui cherche à acquérir la science d'avoir de la dignité, de la sérénité et de la révérence. La science est une beauté pour celui à qui est accordé son bienfait ; elle est un don d'Allah, ne te laisse pas soumettre donc par les gens ; le bonheur pour l'homme est d'être assisté dans l'accomplissement du bien et son malheur est de toujours se tromper et s'égarer. C'est un mépris envers la science que l'homme parle de science devant celui qui ne lui doit aucune obéissance ».

Il a dit également : « L'ascétisme n'est pas d'être privé de richesses, mais d'avoir le cœur vide de tout désir de ces richesses ».

Zaïd Ibn Haçan a dit dans cette optique : « J'ai entendu Mâlik répondre à quelqu'un qui l'interrogeait sur l'ascétisme : « C'est le profit licite et la limitation de l'espérance ».

De son côté, Khâled Ibn Kheddâch a dit : « J'ai fait mes adieux à Mâlik en lui disant : « Fais-moi une recommandation ô Abû 'Abdullah ! ». Il m'a répondu : « Je te recommande de craindre Allah et de chercher la science auprès de ceux qui la détiennent ».

- **Les plus célèbres savants de son école (madhab)**

L'école Malékite qui est la deuxième école de jurisprudence à émerger après celle du hanéfisme, a été fondée à Médine, avant de se propager dans tout le Hidjâz, puis à Baçra, en Egypte, au Soudan et en Afrique Noire ; elle se propagea aussi largement au Maghreb et en Andalousie. Après la prise du pouvoir par les Almohades, au Maghreb, l'école malékite devint le rite officiel du pouvoir almohade et il le demeurera jusqu'à ce jour.

C'est ce qui a amené l'illustre savant ibn Hazm à dire : « Il y a deux écoles de jurisprudence qui se sont propagées et se sont imposées dés leurs débuts : il s'agit de l'école hanéfite qui s'imposa dans le pouvoir grâce à Haroûn Errachîd qui donna le poste de grand cadi à Abou Youcef et de l'école malékite qui s'imposa grâce à son représentant, Yahia Ibn Yahia, qui occupa le poste de grand cadi auprès du sultan ».

De son côté, Ibn Khaldoun, qui fut un grand cadi de cette école, écrit à ce sujet : « Tous les Maghrébins sont malékites. Les disciples de Mâlik se répandirent d'abord en Egypte et en Irâq. Tels furent, en Irâq, le cadi Ismaïl et ses contemporains Ibn Khuwâzmandâd, Ibn El-Muntâb, le cadi Abû Bakr El-Abharî, le cadi Abû El-Haçan Ibn El-Qassâr, le cadi 'Abdelouahab

et leurs successeurs. Et tels furent en Egypte, Ibn El-Qasîm, Ashâb, Ibn ʿAbdelhakem, El-Harîth Ibn Miskîn et leurs contemporains. Yahia Ibn Yahia Ellaïthi partit d'Espagne, rencontra Mâlik (à Médine) et transmit, d'après lui, sont traité d'El-Muwatta ; il devint un des principaux disciples de Mâlik. De même, l'Espagnol ʿAbdelmalik Ibn habîb se rendit en Orient pour étudier avec Ibn El-Qasîm et ses contemporains. Il répandit le mâlekisme en Espagne et rédigea son traité d'El-Wâdiha ».[1]

Notre illustre historien écrit un peu plus loin : « L'école malékite était activement étudiée au Maghreb et en Espagne, jusqu'à la chute des dynasties de Cordoue et de Kairouan. Par la suite, les Maghrébins lui restèrent fidèles. Elle se divise en trois tendances (**turuq**) différentes : celle de Kairouan, fondée par Sahnoun, disciple d'Ibn El-Qâsim ; celle de cordoue, fondée par Ibn habîb, disciple de Mâlik, de Mutarrif, d'Ibn El-Mâjishûn et d'Asbagh ; celle de l'Irâq, fondée par le cadi et par ses compagnons.

Les Egyptiens s'alignèrent sur l'Irâq. Le cadi ʿAbdelouahab se rendit de Baghdad au Caire à la fin du IV ème (X ème) siècle, et il forma des disciples égyptiens. Il est vrai que du temps d'El-Harîth Ibn Miskîn, d'Ibn Muyassar, d'Ibn Ellahîb et d'Ibn Rachîq, l'école malékite avait débuté en Egypte, mais elle avait dû s'y cacher, en raison de l'apparition des chiites extrémistes et de leur jurisprudence. D'autre part, les Tunisiens de Kairouan et les Espagnols avaient en aversion la tendance Iraqienne : l'Irâq était très loin et leurs méthodes, comme leurs sources, restaient obscures. Les docteurs sont gens de réflexion personnelle, dussent-ils se trouver isolés, et ils ne suivent pas aveuglément la tradition (des autres). C'est pourquoi ni les Maghrébins, ni les Espagnols, n'acceptent le jugement des Irâqiens, s'il n'est pas appuyé par une tradition remontant à l'imam Mâlik ou à l'un de ses compagnons ».

Cela dit, l'école malékite a donné de prestigieux savants, jurisconsultes et traditionnistes à la communauté islamique. Nous avons cité, plus haut, les principaux élèves et disciples de notre illustre imam qui ont eu l'honneur de transmettre la pensée de leur maître et de propager son école. En voici aussi les plus célèbres savants et imams dont cette école a donné au monde musulman.

ʿAbdullah Ibn ʿAbd El-Hakm Ibn A'yen, l'un des esclaves affranchis de ʿUthmân Ibn ʿAffân, qui a reçu la science du hadith de Mâlik, puis a transmis de la part de ses disciples directs comme Ibn Wahb, Ibn El-Qâçem et Achheb. Il a laissé un livre contenant les hadiths qu'il avait reçus de son maître et de ses condisciples.

Asad Ibn El-Furât, originaire de Nishapûr, et établi à Kaïrouan. Il a été à l'école de Mâlik à Médine, puis s'installa en Iraq où il a reçu le fiqh hanéfite de la part d'Abî Youcef, l'élève d'Abû Hanîfa. Il composa ensuite un ouvrage célèbre chez les malékites, intitulé « El-Mudawwana » composé de quelques trente six mille questions étudiées à la lumière du fiqh malékite.

ʿAbdussalam Ibn Sa'îd Sahnoun, le célèbre jurisconsulte du Maghreb, où il exerça les fonctions de grand cadi jusqu'à sa mort. Il n'a pas reçu le hadith et la jurisprudence directement de Mâlik, mais de ses principaux disciples comme Ibn El-Qâçem, Ibn Wahb, Achheb et Ibn Machdjoune Il devint le cadi du Maghreb – l'ancienne Ifriquiya – et forma, dit-on, plus de sept cents élèves dans le fiqh malékite.

ʿAbdelmalik Ibn Habîb, d'origine andalouse. Après s'être formé en Andalousie, il vint en Orient où il apprit le hadith et la jurisprudence dans l'école malékite, auprès des disciples de Mâlik comme Ibn El-Madjchoune, ʿAbdullah Ibn ʿAbd El-Hakm et autres. Il revint ensuite en Andalousie où il devint avec Yahia Ibn Yahia, l'un des principaux transmetteurs du Muwatta. Il a laissé un ouvrage « El-Wadîha ».

[1] ʿAbderrahmane Ibn Khaldoun, « El-Muqaddima ». Traduction et annotation de Vincent Monteil. Ed. Sindbad. Paris.

Mohammed Ibn Ahmed Ibn 'Abdelaziz El-'Utbî, d'origine andalouse aussi, et précisément de Cordoue. Il a reçu la jurisprudence et le hadith de l'imam Sahnoun et autres, puis devint une autorité en la matière en Andalousie. Il a laissé un ouvrage « El-'Utbiyya » qui est un résumé de l'ouvrage « El-Wâdiha » de 'Abdelmalek Ibn Habîb.

Abî Yazîd El-Qaïrawânî, l'auteur de la célèbre « Rissâla », une épître sur le fiqh malékite. Il y a aussi le célèbre sidi Khelil, l'auteur du « **Mitn** » un ouvrage de vulgarisation du droit malékite très répandu dans les pays du Maghreb.

On y trouve aussi, Abû 'Amr Ibn El-Hâdjeb, l'auteur du « Mukhtaçar » (l'abrégé), un livre qui énumère les différents points de droit avec chaque décision légale, donnant ainsi un véritable répertoire de l'école, selon les termes d'Ibn Khaldoun.

Au fur et à mesure de son expansion, l'école malékite fut adoptée par d'illustres savants.

On peut citer, entre autres, le prestigieux savant andalou, spécialiste dans les « Ouçoûls », les fondements de la religion, l'imam Echâtibi, l'auteur des « Muwâfaqât » et « d'El-I'itiçâm » ; il y a aussi le célèbre auteur de l'ouvrage « Ahkâm El-Qurân », Abû Bakr Ibn El-Arabî, d'origine andalouse aussi, et qui était spécialisé dans les « Ouçoûls El-Fiqh », les fondements de la jurisprudence ; on peut citer également le fameux savant du Maghreb, le cadi 'Ayyadh, l'auteur du « Chifâ Fi Akhbâr El-Mustapha », une biographie du Prophète (Sur lui la Grâce et la Paix) très appréciée dans les milieux de la sunna. On peut citer, aussi, l'illustre Abû El-Walîd Ibn Rochd, l'auteur du livre « Bidâyat El-Mudjtahid Oua Nihâyat El-Muqtaçid » et « d'El-Muqaddimat El-Mumahhidat », ainsi que son petit fils, le célèbre philosophe qui fut un grand cadi malékite à Cordoue, tout comme son grand père et son père.

Il y a lieu de citer, aussi, le célèbre théologien et homme politique, Ibn Toumert, l'auteur du « Kitâb Ettawhîd », qui étudia la théologie dogmatique « Kalam », en Orient, sous la direction de l'illustre Abû Hâmed El-Ghazâli, avant de revenir au Maghreb, et de fonder la dynastie des « Muwahhidoûne ».

Il y eut également le jurisconsulte, Ibn El-Qassâr, qui laissa un ouvrage « 'Uyûn El-Adilla », sur les principes et les règles de la jurisprudence.

On y trouve également le savant Ibn 'Abd El-Barr, l'auteur de « l'Intiqâ », de même qu'Abû Içhâq Ismaïl Ibn Hammâd, le chef des malékites en Iraq, à son époque, et l'auteur de dizaines de livres sur la jurisprudence malékite et sur les sciences du Coran. Il y eut aussi Abû El-Haçan 'Alî Ibn Ahmed El-Baghdadî, surnommé Ibn El-Qaqqâr, l'auteur de l'ouvrage « Massâïl El-Khilâf ».

Il y a également le fameux soufi égyptien, Dhûl Nûm El-Misrî qui appartenait à cette école de jurisprudence, ainsi que l'imam 'Alliche, un illustre soufi et ancien recteur de l'université El-Azhar, qui a laissé de nombreux ouvrages de jurisprudence et de soufisme. Il y a aussi l'imam Ellaqânî, l'auteur de la « Djawharat Et-tawhîd », qui enseignait à El-Azhar où il représentait l'école malékite en Egypte qui fut jadis un bastion du Malékisme avant d'être supplantée par le Chaféïsme.

On y trouve aussi l'illustre imam et soufi éminent de la Tarîqa chadiliyya, Ibn Abî 'Atâ Allah El-Iskandarî, l'auteur des « Latâïf El-Minen », de même qu'Abû Bakr Echiblî, le célèbre soufi de Baghdad, qui était le compagnon d'El-Djunaïd, ainsi que le cheikh Abû Médiène Chu'aïb, le soufi andalou, mort et enterré à Tlemcen, en Algérie.

Citons aussi l'imam Chihâb Eddine El-Qarâfi, l'auteur du « Charh Ettanqîh » et « d'El-Fouroûq », des références dans la compréhension de l'école malékite ainsi que d'un commentaire du Muwatta, et une réponse aux Chrétiens sur le dogme de la Trinité, de même que l'imam El-Baydhaoui, l'auteur du « Minhâdj ».

Il y a également l'imam El-Qurtubî, de Cordoue, le célèbre exégète du Coran « El-Djâmi' Li Ahkâm El-Qurân », qui fait toujours autorité dans le monde musulman ainsi que le célèbre historien de l'Espagne musulmane, Ahmed Ibn Mohammed El-Maqarrî, l'auteur du « Nafh Ettib », un ouvrage très précieux sur l'histoire des musulmans en Andalousie.

On y trouve aussi l'imam Edderdîr, l'auteur du livre « Aqrab El-Masâliq Ilâ Madhab El-imam Mâlik » et qui enseigna à l'université El-Azhâr.

Il y eut également le célèbre théologien et soufi, l'imam Mohammed Chérif Essenouçî, l'auteur de la « 'Aqîda Essenouçiyya », très appréciée dans les milieux acharites ainsi que le théologien et jurisconsulte, 'Abdelkrim El-Maghîli, qui fut le conseiller de plusieurs rois africains, au royaume du Ghana et du Mali, et laissa de nombreux ouvrages, dont un livre de conseils et de recommandations pour ceux qui détiennent le pouvoir.

On y trouve également l'exégète du Coran, le cheikh tunisien Tahar Ibn 'Achour qui vécut au vingtième siècle, le réformateur algérien, Abdelhamîd Ibn Badîs, l'auteur d'une exégèse du Coran « madjâlis Ettadhkîr », considéré comme le père de la renaissance culturelle en Algérie, ainsi que l'émir 'Abdelkrîm El-Khettâbî, qui combattit les Français et les Espagnols, dans le Rîf, avant de s'exiler en Egypte où il participa à la renaissance du nationalisme arabe.

MOHAMMED IBN IDRISS ECHÂFI'Ï

MOHAMMED IBN IDRISS ECHÂFI'Ï

- **Ses origines, son enfance et ses débuts dans la vie**

L'imam Echâfi'ï a parlé de sa naissance en ces termes : « Je suis né à Ghaza, en l'an 150 et je fus emmené à la Mecque alors que j'avais deux ans ».[1]
C'est à Ghaza, donc, en Palestine, que notre illustre imam a vu le jour. Il est né la même année où mourut l'imam Abû Hanîfa Enno'mâne.

Ses biographes rapportent qu'il a des ancêtres communs avec le Prophète (Sur la Grâce et la Paix), dans la mesure où ceux-ci se rencontrent dans un ancêtre commun, qui est 'Abd Manâf.[2]

Ils rapportent également que son grand-père, Châfi' Ibn Essâïb, avait rencontré le Prophète (Sur la Grâce et la Paix), tout petit avec son père Essâïb. Le Messager d'Allah (Sur lui la Grâce et la Paix) le regarda en disant : « ***Il est du bonheur de l'homme de ressembler à son père*** ».[3]

En tout état de cause, c'est dans une noble famille koreïchite établie en Palestine donc que notre illustre imam est né. Sa famille était très pauvre et habitait dans les quartiers yéménites de la ville.

Son père mourut alors qu'il était encore enfant et sa mère, craignant qu'il n'oublie son koreïchite, l'emmena à la Mecque où elle s'y établit avec lui. Les informations le concernant précisent qu'il avait vécu une vie pauvre et démunie dans son enfance.

Mais ceci ne l'empêcha pas d'aspirer dés sa tendre enfance à la quête de la science. Il apprit donc le saint Coran alors qu'il était encore enfant, bien que sa mère, très pauvre et sans ressources, n'eut pas les moyens de payer le maître d'école qui dispensait ce savoir. Mais la solution était trouvée, comme l'a dit Echâfi'ï lui-même, puisque le maître coranique avait accepté de ne pas être payé à condition que le jeune Echâfi'ï le remplace parmi ses élèves lorsqu'il s'absente un moment pour les surveiller.[4] Il lui avait dit : « Il ne m'est pas permis de prendre de toi quoi que ce soit ».[5]

Il n'avait pas encore sept ans, que déjà il apprenait par cœur le Saint Coran.

Il a dit lui-même : « J'ai appris le saint Coran à l'âge de sept ans et le Muwatta à l'âge de dix ans ».

Il se tourna ensuite vers les hadiths du Prophète (Sur lui la Grâce et la Paix) qu'il reçut de la bouche des meilleurs traditionnistes de son époque. Il les mémorisait ou bien il les écrivait sur des poteries ou sur du cuir. Il avait une soif ardente d'apprendre les sciences islamiques et par-dessus tout le saint Coran et le hadith du Prophète (Sur lui la Grâce et la Paix).

Il avait acquis aussi de solides connaissances dans les subtilités de la langue arabe et dans la poésie en côtoyant pendant longtemps la tribu arabe de Hudhaïl qui avait ses quartiers en dehors de la Mecque. Il y resta une dizaine d'années comme le rapporte l'historien Ibn Kathîr dans un récit, en familiarisant avec l'éloquence et la beauté de la langue arabe.

---

[1] « Chadarât Eddahab Fi Akhbâr Man Dahab » (2/9).
[2] « Djamharat Ansâb El-'Arab » d'Ibn Hazm, p. 74.
[3] « El-Içâba Fi Tamyîz Essahâba » d'Ibn Hadjar (2/11).
[4] « Voir «Sifat Essafwa » d'Abû El-Faradj Ibn El-Djûzî (2/142).
[5] « Mu'djam El-Ubadâ » (17/284).

Il se mit ensuite à l'école des jurisconsultes et des traditionnistes qui se trouvaient à la Mecque jusqu'à atteindre un niveau qui amena son maître Moslem Ibn Khâled Ezzendjî à lui dire : « Délivre des **fetwa** (avis religieux) ô Abâ 'Abdullah, car il est temps que tu le fasses ».

Parmi ses maîtres à la Mecque, on trouvait aussi le célèbre Sufiâne Ibn 'Uyayna, le traditionniste spécialiste du hadith qui faisait son éloge en ces termes : « On ne lui a jamais connu d'enfance », tellement il était occupé par la quête de la science et de la connaissance.

Sufiâne Ibn 'Uyayna était tellement satisfait du niveau atteint par son élève, qu'il lui arrivait parfois de le laisser expliquer un hadith à ses autres élèves. On rapporte, en effet, que Sufiâne était occupé à expliquer le hadith du Prophète (Sur lui la Grâce et la Paix) qui dit : « ***Laissez les oiseaux à leurs places (sans tirer d'augure de leurs déplacements)*** », lorsqu'en se retournant sur sa droite, il vit Echâfi'î. Il lui dit : « Ô Abâ 'Abdullah ! Que signifie la parole du Prophète (Sur lui la Grâce et la Paix) : « ***Laissez les oiseaux à leurs places ?*** ».

Echâfi'ï répondit : « La science des Arabes consistait à attribuer aux oiseaux un pouvoir d'augure, de divination et de porte chance et malheur. Lorsque l'un d'eux s'apprêtait à sortir de lui, le matin, il regardait vers le premier oiseau qu'il apercevait. Si cet oiseau se posait sur sa droite, il pensait que c'est un oiseau de bon augure, et il allait vaquer à ses occupations ; mais si cet oiseau se posait sur sa gauche, il pensait que c'est un oiseau de mauvais augure, et revenait sur ses pas. C'est pour cela que le hadith du Prophète (Sur lui la Grâce et la Paix) recommande de laisser les oiseaux à leurs places et de ne pas tirer d'augure de leurs envols ».

En outre, il arrivait souvent à Sufiâne Ibn 'Uyayna, lorsqu'il était interrogé sur des questions diverses, de dire à ses interlocuteurs : « Interrogez celui-là », avant d'ajouter : « il est le meilleur des jeunes de son époque ».

Mais le jeune homme avide de savoir qu'était Echâfi'ï ne voulait pas s'arrêter à ce niveau. Son aspiration à toujours apprendre et acquérir la science lui ouvrit d'autres perspectives Et c'est ainsi qu'il entendit parler de l'îmam de Médine, Mâlik ibn Anas, dont le nom commençait à rayonner sur les contrées du monde musulman.

Echâfi'ï résolut donc d'aller rejoindre l'îmam Mâlik à Médine afin de se mettre à son école et d'approfondir ses connaissances auprès de lui. Cependant, avant de partir rejoindre Mâlik, il prit la résolution de prendre connaissance de l'œuvre maîtresse de l'îmam de Médine, en empruntant son Muwatta à un homme de la Mecque et en le lisant. Certaines sources ajoutent même, qu'il l'a appris par cœur.

C'est donc fort de sa connaissance de l'œuvre de l'îmam Mâlik et de sa jurisprudence, qu'il prit le chemin de Médine avec la ferme intention de se mettre à son école.

Il alla donc le voir avec une recommandation du gouverneur de la Mecque pour l'illustre imam de la ville du Prophète (Sur lui la Grâce et la Paix).[1]

En le recevant, l'îmam Mâlik qui avait une clairvoyance très développée, comme nous l'avons vu dans sa biographie, lui dit : « Ô Mohammed ! Crains Allah et évite les péchés, car tu auras un grand avenir. Allah a mis dans ton cœur une lumière, ne l'éteint pas par les péchés » en ajoutant : « Tu viens demain en apportant avec toi ce que tu dois lire ». Echâfi'ï dit : « Je suis revenu donc le lendemain en apportant avec moi son livre. Mais j'ai préféré lui réciter les hadiths, en gardant le livre dans la main. J'étais impressionné par sa présence, et à chaque fois que je voulais m'arrêter, ma lecture lui plaisait et il me disait : « Continues ô jeune homme », jusqu'à ce que j'aie terminé de lui réciter tout le livre en quelques jours ».

---

[1] Voir le récit de la rencontre des deux illustres imams dans la biographie consacrée à Mâlik.

Ainsi, après que le jeune Echâfi'ï eut terminé de réciter le Muwatta à Mâlik, celui-ci lui permit de rester avec lui pour apprendre la jurisprudence et la science du hadith jusqu'à sa mort en l'an 179 de l'Hégire.

Echâfi'ï avait atteint alors la pleine mesure de sa maturité physique et intellectuelle. Il allait, de temps à autre, faire des voyages dans les contrées du monde musulman à la quête de plus de connaissances et d'expérience de la vie et des hommes, sans oublier de rendre visite à sa mère à la Mecque pour s'enquérir de sa situation et profiter de ses conseils. On rapporte, en effet, qu'il lui arrivait de faire de longs voyages, et que l'un d'eux dura presque deux ans, durant lesquels il visita de nombreuses contrées de l'Islam, comme l'Iran, l'Anatolie et la Palestine.

Après son retour à Médine, il se remit à l'école de Mâlik, avec une intelligence encore plus vive et une expérience plus riche des hommes et de la vie.

A la mort de son maître, l'imam Mâlik, le jeune Mohammed Echâfi'ï, qui se trouvait toujours dans le besoin, se mit à la recherche d'un travail pour subvenir à ses besoins. Or, sa quête d'un travail coïncida avec la venue au Hidjâz du gouverneur du Yémen. Profitant de cette venue, certains notables koreïchites intercédèrent en sa faveur auprès de ce gouverneur afin qu'il lui accorde le poste de juge dans sa cour. Celui-ci accepta, et notre illustre imam partit avec lui pour occuper son nouveau poste. Il a dit à cet effet : « Ma mère n'avait pas de quoi me donner pour supporter les dépenses du voyage. Nous mîmes alors la maison en gage et je pus réunir l'argent nécessaire. Une fois que je suis parvenu à destination. J'ai pris mes nouvelles fonctions. ».

Notre illustre imam commença donc une nouvelle vie en tant que juge de la ville de Nedjrâne, qui dépendait de la région du Yémen. Il s'y établit donc dans cette région et se maria avec une descendante du calife 'Uthmân (qu'Allah l'agréé), du nom de Hamîda Bint Nâfi' qui lui donna un garçon et deux filles.

Il montra dans cette nouvelle fonction toutes ses compétences, ses capacités intellectuelles, son intelligence, sa science et sa noblesse. Son nom devint célèbre et sa renommé atteignit toutes les contrées du monde musulman. Ses nouvelles parvinrent aux jurisconsultes et traditionnistes auprès desquels il avait reçu la science et aux savants qu'il avait côtoyé. Ils divergèrent à son sujet et sur les fonctions qu'il venait d'assumer. Si les uns ne virent aucun inconvénient à ce qu'il exerce des fonctions officielles au service du gouverneur, les autres lui reprochèrent cette initiative et lui conseillèrent de s'en déssaisir, car pour eux, un savant doit être libre dans sa démarche et ne jamais se mettre au service d'une autorité politique. Parmi les plus opposés à sa démarche, il y avait Ibrahîm Ibn Abî Yahia qui critiqua avec virulence sa décision d'assumer des fonctions officielles au service du pouvoir politique. Il lui dit : « Vous restez avec nous et vous prenez la science de nous, puis lorsqu'une occasion (d'occuper un poste) s'offre à l'un d'entre vous, il accepte tout de suite ! ».

Mais parmi ceux qui l'approuvèrent dans sa démarche, il y avait l'illustre traditionniste Sufiâne Ibn 'Uyayna qui l'encouragea en ce sens en lui disant : « Nous avons appris la nouvelle de ta prise de fonctions en tant que juge ; tu auras fais le bon choix si tu accomplis ce qui est exigé de toi et si tu ne transgresses pas les limites ».[1]

[1] Voir « Manâqib Echâfi'ï ».

Il reste que notre illustre imam assuma ses fonctions avec justice et équité, en mettant fin à la corruption des autorités et des juges par les requérants pour obtenir gain de cause, comme cela est courant dans toute région et à toute époque. En effet, par son sens aigu de la justice et par son impartialité dans ses jugements, notre illustre imam mit fin à toutes les pratiques de concussion et de corruption, très répandues parmi les gens. Il a dit à ce sujet : « Lorsque je fus nommé juge à Nedjrâne, il y avait comme gouverneur, El-Hâreth Ibn 'Abd Meddâne et ses alliés de Thaqîf. Les gens avaient l'habitude de flatter leurs juges et de leur faire des cajoleries ; ils voulurent en faire de même avec moi, mais j'ai refusé ».

Echâfi'ï prit donc les choses en mains et combattit la corruption et les passe droits qui étaient entrés dans les mœurs des gens. Mais si cela lui valut la sympathie et la reconnaissance des gens humbles et pauvres, elle lui attira l'hostilité et la haine des dirigeants et des puissants qui craignaient pour leurs intérêts et leurs rangs. Les persécutions ne tardèrent donc pas à s'abattre sur notre illustre imam.

- **L'épreuve et les persécutions**

Le gouverneur qui était en poste à Nedjrâne au moment où notre illustre imam exerçait ses fonctions de juge, était réputé pour sa tyrannie et ses injustices. Et Echâfi'ï en tant que juge, chargé de mettre en application les préceptes du Coran et de la sunna, s'opposait, il va de soi, à tel gouverneur en utilisant son droit de commandement du convenable et de l'interdiction du blâmable ».

Les conséquences furent que ce gouverneur commença à ourdir des complots contre notre illustre imam en vue de l'écarter de son poste.

Et quel meilleur prétexte que de l'accuser de connivence avec les Alides pour monter le calife contre lui. Il y a lieu de préciser, dans cette optique, que les Abbassides, qui tenaient le pouvoir du califat du temps Echâfi'ï, considéraient les Alides, les partisans des membres de la famille du Prophète (Sur lui la Grâce et la Paix), comme leurs pires ennemis. De ce fait, ils les tenaient en suspicion et s'alarmaient au moindre de leur mouvement en qui ils voyaient une velléïté de révolte et de soulèvement. Le gouverneur despote profita donc de cette suspicion où les Abbasides tenaient les Alides, pour monter une cabale contre notre illustre imam en l'accusant de connivence avec ces derniers. Il envoya donc un message au calife Haroûn Errachîd, en l'informant qu'un groupe de neuf Alides fomentait une révolte, aidé par un jurisconsulte du nom d'Echâfi'ï qui faisait de sa langue ce que le combattant ne pouvait faire avec son épée.

Errachîd, en lisant ce message, s'alarma et ordonna à son gouverneur d'arrêter les neufs Alides ainsi que le jurisconsulte qui les soutenait et les incitait à la révolte, d'après les informations qui lui sont parvenues, et de les lui envoyer à Baghdad.

Les dix personnes accusées de complot furent conduites donc enchaînées à Baghdad pour être présentées au calife. Les historiens rapportent que les neuf alides furent exécutés, tandis qu'Echâfi'ï eut la vie sauve, grâce à la force de ses arguments et au témoignage en sa faveur du cadi Mohammed Ibn El-Haçan, le muftî officiel du calife.

On rapporte qu'il s'adressa au calife en ces termes : « Ô émir des croyants ! Que dis-tu de deux personnes, l'une me considérant comme son frère et l'autre comme son esclave ? Qui doit être la plus aimée de moi ? ». Le calife lui répondit : « Celle qui te considère comme son frère ». Echâfi'ï lui dit : « C'est vous cette personne ô émir des croyants. Vous êtes les enfants d'El-'Abbâs et ils sont les enfants de 'Alî ; quant à nous, nous sommes les enfants de 'Abd El-Muttalib. Vous, les enfants d'El-'Abbâs, vous nous considérez comme vos frères et eux nous considèrent comme leurs esclaves ».[1]

Pour ce qui concerne le témoignage du cadi Mohammed Ibn El-Haçan,on rapporte qu'Echâfi'ï, en le voyant, se rassura, dans la mesure où entre gens de science on pouvait espérer de l'indulgence et de la compréhension. Notre illustre imam, après avoir relaté au calife ce qui s'est passé réellement, lui rappela qu'il est un homme de science et de jurisprudence et que le cadi Mohammed Ibn El-Haçan est au courant de cela. Errachîd interrogea ce dernier qui confirma les propos d'Echâfi'ï en disant au calife : « Il est très versé dans la science et dans la jurisprudence et je ne pense pas qu'il soit impliqué dans ce qui t'a été rapporté ». Le calife lui dit alors : « Prends-le avec toi jusqu'à ce que je regarde son cas ». Et c'est ainsi qu'Echâfi'ï fut épargné ».

Dans une autre version rapportée au sujet de cette épreuve, il est précisé qu'Echâfi'ï et ses neufs compagnons d'infortune furent emmenés enchaînés des pieds et des mains devant le calife Errachîd. Lorsque celui-ci entra accompagné de son cadi officiel, Mohammed Ibn El-Haçan, notre illustre imam se mit à invoquer Allah en se mettant sous Sa protection. Le calife ordonna alors que l'on mettât à mort les neuf accusés qui accompagnaient Echâfi'ï, et celui-ci vit leur supplice, sans broncher, en continuant à invoquer son Seigneur. Lorsque le calife se tourna vers lui, il lui dit : « Que le salut d'Allah ainsi que Ses bénédictions soient sur toi ô émir des croyants ! ».

Le calife lui répondit après lui avoir rendu son salut : « Tu as commencé par une sunna qui ne t'a pas été imposée, et nous t'avons répondu par une obligation. Ce qui est étonnant, c'est que tu puisses parler en ma présence, sans mon autorisation ! ».

Echâfi'ï lui dit : « Allah le Très Haut a dit : « **Allah a promis à ceux d'entre vous, qui ont cru et fait les bonnes œuvres qu'Il leur donnerait la succession sur terre comme Il l'a donnée à ceux qui les ont précédés. Il donnerait force et suprématie à leur religion qu'Il a agréée pour eux. Il leur changerait leur ancienne peur en sécurité** ». S. 24, v. 55.

C'est Lui qui, lorsqu'Il promet, tienne Sa promesse. Il t'a donné la succession sur Sa terre et a changé ma peur en sécurité, dans la mesure où tu m'as rendu mon salut en me disant : Que la miséricorde d'Allah soit sur toi ». Ainsi, la malédiction d'Allah m'a enveloppé grâce à toi ô émir des croyants ! ».

Le calife lui dit : « Et quelle est ton excuse, après qu'il fut prouvé que ton compagnon – il voulait dire le chef des Alîdes insurgés – complotait contre nous et fut suivi par les rebuts de la société, alors que toi tu as pris leur tête ? ».

Echâfi'ï lui répondit : « Maintenant que tu m'as interrogé, ô émir des croyants, je parlerai avec justice et équité. Mais parler, enchaîné comme je le suis, est difficile ».

Errachîd ordonna alors qu'on lui enlève ses chaînes.

Notre illustre imam dit alors : « A Dieu ne plaise que je sois l'homme que vous décrivez. Le Très Haut a dit : « **Ô vous qui avez cru ! Si un pervers vous apporte une nouvelle, voyez bien clair** ». S.49, v.6.

[1] Voir « Echâfi'ï : Sa vie, son époque, ses opinions et sa jurisprudence ». Par le Pr Mohammed Abû Zahra, éd. Dar El-Fikr El-'Arabî, le Caire.

Celui qui t'a apporté cette nouvelle t'a menti. J'ai la sacralité de l'Islam et l'alliance de la parenté, et ces deux choses suffisent comme introduction auprès de toi. Toi, ô émir des croyants, tu es le plus en droit de gouverner avec le Livre d'Allah. Tu es le cousin du Prophète (Sur lui la Grâce et la Paix), le protecteur de sa religion et le défenseur de sa communauté. Quant à moi, je n'ai aucune prétention à ce sujet. Je suis accusé à tort de faire partie de ce groupe de gens. Je suis un homme des Banû 'Abd El-Muttalib Ibn 'Abd manâf. Je suis Mohammed Ibn Idriss Ibn 'Uthmân Ibn Chafi' Ibn Essaïb ».

Le calife l'arrêta et lui dit : « Tu es Mohammed Ibn Idriss ? ».

Notre illustre imam répondit : « Et je possède une part de science et de jurisprudence, et le cadi est courant de cela ».

Errachîd se tourna alors vers son grand cadi et lui dit : « Ô Mohammed, que dit cet homme ? ».

Le cadi Mohammed Ibn El-Haçan répondit : « Il possède un rang éminent dans le domaine de la science, et je ne pense pas qu'il ait fait ce dont on l'accuse ».

Cette épreuve à laquelle fut soumis, notre illustre savant, et qui l'amena à Baghdad, a eu lieu en l'an 184 de l'Hégire, c'est-à-dire qu'il avait trente quatre ans à cette époque. Elle l'incita donc à se consacrer à la science et à son acquisition et à se détourner des fonctions officielles et de la fréquentation des hommes du pouvoir et de leurs intrigues. On rapporte, en effet, qu'il prit l'engagement irréversible de ne plus accepter de poste ou de fonction officielle au service du pouvoir et ne plus s'occuper des affaires de la politique, qui ne lui avaient apporté que des problèmes et des tracasseries.

Le temps qu'il a passé en compagnie du cadi Mohammed Ibn El-Haçan, il l'a consacré à l'étude de la jurisprudence des gens de l'Iraq, une jurisprudence marquée par l'empreinte de l'illustre imam Abû Hanîfa et de ses disciples, parmi eux le cadi Mohammed Ibn El-Haçan.

Echâfi'ï qui maîtrisait déjà la jurisprudence du Hidjâz, marquée par l'attachement à la transmission littérale, ajouta la maîtrise de la jurisprudence de l'Iraq, marquée par le penchant au raisonnement personnel (**erraï**) et au raisonnement par analogie (**Qiyâs**). Et c'est ainsi qu'il se forma sous la direction des plus grands jurisconsultes de son temps. Ibn Hadjar El-'Asqalâni a dit à ce sujet : « La direction de la jurisprudence à Médine est arrivée entre les mains de Mâlik Ibn Anas, et Echâfi'ï est allé jusqu'à lui, en se mettant à son école et en recevant de lui la science. La direction de la jurisprudence de l'Iraq est arrivée, elle, entre les mains d'Abû Hanîfa, et Echâfi'ï l'a reçue de son disciple Mohammed Ibn El-Haçan, sans omettre quoi que ce soit. Et c'est ainsi qu'il a pu réunir la science des gens du raisonnement personnel et celle des gens du hadith. Il les maîtrisa si bien qu'il arriva jusqu'à leurs sources et à leurs fondements. Son autorité fut alors reconnue aussi bien par l'approbateur que par le contradicteur ; sa renommée s'étendit et sa mention prit de la hauteur de même que son rang jusqu'à ce qu'il arriva là où il arriva ».[1]

Echâfi'ï fréquenta donc les cercles d'enseignement du cadi Mohammed Ibn El-Haçan auprès duquel il reçut la jurisprudence des gens de l'Iraq, de son maître Abû Hanîfa. Il avait un grand respect pour son nouveau maître dont il reconnaissait la dette envers lui. Il disait à ce sujet : « J'ai reçu de Mohammed Ibn El-Haçan la charge d'un chameau en livres, rien qu'en l'écoutant ». Il faisait aussi son éloge en ces termes : « A chaque fois qu'un jurisconsulte était interrogé sur une question sujette à quiproquo, je voyais les signes du mécontentement sur son visage, sauf Mohammed Ibn El-Haçan ».

[1] Même source.

De son côté, Mohammed Ibn El-Haçan éprouvait la même considération pour son élève qui était en même temps un maître, lui aussi, en matière de jurisprudence des gens du Hidjâz et de hadith, au point où il préférait sa compagnie à celle du sultan. On rapporte, dans ce contexte, qu'un jour, alors qu'il se dirigeait sur sa monture vers le palais du calife, il vit Echâfi'î dans les ruelles de Baghdad. Il descendit alors de sa monture et dit à son domestique : « Va voir le sultan et présentes-lui mes excuses pour mon absence ». Echâfi'î lui dit : « Mais nous avons d'autres moments ». Il lui répondit : « Non ». Il le prit alors par la main et ils se dirigèrent vers sa demeure.

Notre illustre imam se mit donc à l'école du cadi Mohammed Ibn El-Haçan, tout en continuant à se considérer comme un des compagnons de Mâlik et comme un des jurisconsultes de son école. Il défendait ainsi son école et son œuvre maîtresse, el-Muwatta, en se considérant comme le porte-parole de la jurisprudence des gens de Médine. Il éprouvait, certes, un grand respect pour Mohammed Ibn El-Haçan, mais lorsque ce dernier terminait son cours et se retirait, notre illustre imam le remplaçait auprès de ses élèves et discutait avec eux, en défendant la jurisprudence des gens du Hidjaz et leurs méthodes de déduction. Or, Mohammed Ibn El-Haçan, eut vent un jour, des discussions qu'Echâfi'î avait avec ses condisciples et lui demanda de débattre avec lui de questions sur lesquelles les deux écoles divergent. Notre illustre imam refusa cette invitation, par respect pour son maître, mais ce dernier insista tellement qu'il finit par accepter. Ils débattirent donc de certaines questions qui suscitaient de grandes divergences entre l'école d'Iraq et celle du Hidjaz, entre autres, la question du témoin et du serment et la question des spoliations. Echâfi'î discuta donc de ces questions avec son maître, et il eut le dessus, comme le rapportent les chroniqueurs chaféïtes.

Lorsque le calife Haroun Errachîd entendit parler de ces débats entre les deux savants et de la victoire de l'imam Echâfi'î sur son cadi, il dit en souriant : « Mohammed ne sait-il pas que le Messager d'Allah (Sur lui la Grâce et la Paix) a dit : « ***L'intelligence d'un homme parmi les koreïchites vaut celle de deux hommes*** ».[1]

Au demeurant, les livres et les ouvrages de jurisprudence, notamment chaféïtes, regorgent de discussions et de controverses entre Echâfi'î et son ancien maître Mohammed Ibn El-Haçan, le représentant de l'école Hanéfite en Iraq. La majeure partie de ces discussions tournait autour de la jurisprudence du (**raï**) raisonnement personnel, cher aux gens de l'Iraq et de celle du hadith et des actes des gens de Médine, ramenée par Echâfi'î du Hidjaz.

Echâfi'î se voulait alors le défenseur de l'école de Médine et le digne représentant de son maître Mâlik. Les historiens rapportent que dans la plupart des cas, notre illustre imam prenait le dessus sur les représentants de l'école de l'Iraq, bien que lui aussi, commençait à découvrir, combien cette école, est efficace, pour traiter des questions qui n'ont pas de réponse claire et évidente dans les textes du Coran et de la sunna.

C'est à ce moment-là, disent les historiens, que le calife proposa à l'illustre imam les fonctions de juge dans n'importe quelle contrée où il voulait, mais celui-ci déclina poliment l'invitation, ayant été échaudé par sa première expérience en tant que juge.

[1] Voir « l'imam Echâfi'î » de 'Abdelhalim El-Djundî, p. 83. Cité dans « L'imam Echâfi'î » de 'Abdelmun'im El-Hâchimî. Editions Dar Ibn Kathîr, Damas-Beyrouth.

Echâfi'ï venait de gagner ses titres de noblesses. Il devint le disciple préféré de Mohammed Ibn El-Haçan, tout en gardant son statut de jurisconsulte de l'école de Mâlik. Il partit ensuite à la Mecque, en emportant avec lui une charge de chameau comme livres des iraqiens. Les historiens n'ont pas précisé, certes, la durée de son séjour à Baghdad, mais il semble que ce séjour soit plus ou moins long, en tous les cas suffisament long pour qu'il puisse acquérir la science et la jurisprudence des gens du raisonnement personnel (**erraï**) et devenir un de leurs disciples. La durée la plus plausible semble être de deux ans.[1]

Echâfi'ï revint donc à la Mecque, et se mit à donner des cours dans l'enceinte sacrée de la Ka'ba. Là, il rencontra de nombreux savants qui venaient pour accomplir le pèlerinage annuel. Et il semble que c'est durant ce séjour à la Mecque qu'il rencontra l'illustre imam Ahmed Ibn Hanbal, le fondateur de l'école de jurisprudence qui porte son nom.

On rapporte au sujet de cette rencontre ce qui suit : « Ibn Hanbal vint à la Mecque pour le pèlerinage en compagnie de Mohammed Ibn El-Fadhl El-Ferrâ. Ils se perdirent un moment de vue, et Mohammed Ibn El-Fadhl se mit à la recherche de l'illustre imam du hadith. Croyant le trouver auprès de Sufiâne Ibn 'Uyayana, il entra dans la mosquée mais ne le vit pas. Il se mit alors à scruter tous les gens qui étaient dans la mosquée. Et voilà qu'il le vit en compagnie d'un homme ayant l'aspect d'un bédouin qu'il semblait écouter avec attention. Il vint à lui et lui dit : « Ô Abâ 'Abdullah ! Tu as laissé Ibn 'Uyayna et tu es venu vers celui-ci ? ». L'imam Ahmed lui répondit : « Tais-toi ! Si tu rates une discussion en amont tu peux la retrouver en aval, mais si tu rates une intelligence pareille, je crains que tu ne puisses jamais la retrouver. Je n'ai jamais vu un homme aussi connaissant du Livre d'Allah que lui ! ».

El-Ferrâ lui dit : « Qui est cet homme ? ». Ibn Hanbal lui répondit : « Mohammed Ibn Idriss ».[2]

Le célèbre historien Yaqût El-Hamoui rapporte, dans son « Mu'djam » d'après El-Abrî, une autre version de cette rencontre : « Içhâq Ibn Rahwî a dit : « Nous étions chez Sufiâne Ibn 'Uyayna, où nous écrivions les hadiths de 'Amroû Ibn Dinâr, lorsque Ahmed Ibn Hanbal vint me voir et me fit : « Lèves-toi ô Abâ Ya'qûb afin que je te montre un homme comme tu n'as jamais vu de pareil ». Je le suivis donc, et il m'amena dans l'enceinte du puits de Zem Zem, où nous trouvions un homme portant des habits blancs, de teint brun, à l'allure belle et à l'intelligence affirmée. Il me fit asseoir à ses côtés et lui dit : « Ô Abâ 'Abdullah ! Cet homme est Içhâq Ibn Rahwî El-Handhali ». Il me souhaita la bienvenue et me salua. Nous échangeâmes des idées et nous discutâmes de questions diverses, et j'ai pu apprécier ses capacités de mémorisation. Voyant que notre entretien se prolongeait, j'ai dis à Ahmed Ibn Hanbal : « Ô Abû 'Abdullah ! Allons voir l'homme dont tu m'as parlé ! ». Il m'a dit : « Mais c'est lui l'homme dont je t'ai parlé ! ». Je me suis exclamé : « Gloire à Allah ! Je me suis levé de chez un homme qui dit : « Ezzuhrî nous a rapporté : » et je pensais que tu vas nous emmener chez un homme pareil à Ezzuhrî ou proche de lui, et voilà que tu nous emmènes chez ce jeune homme ! ». Il m'a dit : « Ô Abâ Ya'qûb ! Inspire-toi de cet homme, car mes yeux n'ont jamais vu de pareil ! ».[3]

C'est aussi durant ce séjour à la Mecque, rapportent les historiens, qu'il composa son célèbre livre « Errisâla » (l'épître) à la demande de l'imam 'Abderrahmâne Ibn Mehdî un des savants de l'Iraq.

---

[1] Voir Mohammed Abû Zahra : « Echâfi'ï : Sa vie et son époque, ses opinions et sa jurisprudence ». Ed. Dar El-Fikr, le Caire.
[2] Voir « Tawâli Ettasis , p. 56 ainsi que « Sifat Essefwa » d'Ibn El-Djûzî.
[3] Voir « Mu'djam El-Buldân » de Yaqût El-Hamoui. Cité par Mohammed Abû Zahra dans son livre « Echâfi'ï : Sa vie et son époque, ses opinions et sa jurisprudence ». Op cité.

Dans l'enceinte de la Ka'aba, notre illustre imam, dont le cercle d'enseignement était l'un des plus fréquentés, forma plusieurs jurisconsultes de renom, dont El-Hâmidî, le compagnon de Sufiâne Ibn 'Uyayna et son cousin Abû Içhâq Ibrahîm Ibn 'Abdullah Ibn Châfi'.

Echâfi'ï s'installa enfin en Egypte, où il arriva en l'an 199 de l'Hégire et où il resta presque quatre ans, jusqu'à ce qu'il y mourut. Les historiens rapportent qu'après s'être installé en Egypte, notre illustre imam vit et observa ce qu'il n'avait pas vu et observé auparavant, comme civilisation et coutumes, spécifiques au pays, et en conséquence de cela, il s'est mis à reconsidérer ses anciennes opinions à la lumière de sa nouvelle expérience et de l'âge auquel il est parvenu. Il étudia de nouveau son ouvrage « Errisala » sur les fondements de la jurisprudence, à la lumière des nouvelles données acquises en Egypte, en y ajoutant des choses et en y supprimant d'autres.

- **Les particularités de son école (madhab)**

La chance qu'avait eu notre illustre imam de pouvoir apprendre et assimiler les deux genres de jurisprudence en vigueur alors dans le monde musulman, celle des gens du Hidjaz, marquée par le respect strict du sens littéral des hadiths et celle des gens de l'Iraq qui empruntaient largement au raisonnement personnel (**erraï**) et au raisonnement par analogie (**qiyâs**), lui a permis de fonder une troisième école de jurisprudence ayant ses propres particularités.

En effet, après avoir bien assimilé les arguments respectifs des deux écoles et comparé entre eux, Echâfi'ï arriva à la conclusion qu'il ne peut aucunement juger si l'une des deux écoles est dans l'erreur sans un critère fixe et précis à l'aune duquel il peut juger les choses. C'est pourquoi il s'est mis à réfléchir sur la mise en place des paramètres de déductions capables de lui permettre de discerner entre ce qui est vrai et ce qui est faux. On pense donc que c'est durant son long séjour à la Mecque, loin du vacarme de l'Iraq et des polémiques ardentes qui s'y déroulaient entre les savants des différentes écoles, qu'il se consacra à la mise en place de ces règles juridiques et de ces paramètres de discernement. Il fit un véritable travail d'investigation et de recherche au niveau du Coran, afin de connaître ses voies d'argumentation et ses règles, les versets abrogés et abrogeants, et leurs particularités, de même qu'au niveau de la sunna pour connaître sa place par rapport à la science de la Chari'a, ce qui est authentique en elle et ce qui est faux, les voies de son argumentation ainsi que sa position par rapport au saint Coran. Il a essayé d'apprendre aussi comment extraire les règles là où il n'y a pas de texte clair et évident du Coran et de la sunna, et quelles sont les limites de l'**idjtihâd** (l'effort d'interprétation personnell) dans ce cadre précis. C'est pour cela, au demeurant, que son séjour à la Mecque se prolongea aussi longtemps, ce qui était anormal pour un grand voyageur comme lui. S'il s'était fixé pendant une si longue période, c'était sûrement pour mettre en place ses paramètres de déduction qui font la particularité de son école de fiqh. Une fois son travail terminé, il décida de revenir à Baghdad, la ville de la science, où les débats et les idées bouillonnaient, afin de présenter sa nouvelle école et méthode de déduction aux jurisconsultes, surtout que Mâlik était mort et que le flambeau de la science s'était déplacé de Médine vers Baghdad, devenue la capitale du monde musulman.

Il revint donc dans la capitale du califat, pour la deuxième fois, en l'an 195 de l'Hégire, en apportant avec lui une nouvelle méthode de jurisprudence avec ses propres particularités et ses propres paramètres de déduction, une méthode basée sur un savant dosage entre l'attachement à l'école du hadith dont se distinguait Mâlik et l'emprunt au raisonnement personnel cher à Abû Hanîfa.

Voici comment l'a décrit l'Encyclopaedia Universalis : « Ce théologien a joué un grand rôle dans la formation de la législation musulmane. Il voyagea dans tout l'Orient arabe, étudiant dans les grands centres de jurisprudence, s'attachant en particulier aux doctrines malékite et hanéfite. Gardant son indépendance vis-à-vis des différents maîtres et écoles qu'il fréquenta, il eut le grand mérite de créer une synthèse nouvelle des différents aspects de la jurisprudence musulmane ; et à partir d'idées familières aux musulmans, il sut restructurer ces aspects d'une manière cohérente. C'est au Caire qu'il a réuni ses théories dans son **Rissâla** (la Lettre) qui l'a souvent fait regarder comme le père du droit musulman ».

Dans son livre « Visage de l'Islam », Haïdar Bammate écrit à ce sujet : « Esprit modéré et conciliant, l'imam Echâfi'ï s'efforce de concilier les Hanéfites avec leurs adversaires Malékites. Il ne répudie pas la méthode du grand imam. Seulement, il en limite et en emploi. Ainsi, le raisonnement par analogie n'est valable pour lui que pour autant qu'il s'appuie solidement sur les textes. Echâfi'ï manifesta d'ailleurs une incontestable largeur de vues en acceptant et en légalisant un grand nombre d'usages consacrés par le temps. L'imam affirme que le seul fait d'avoir été admis et pratiqués par la communauté des croyants pendant si longtemps leur a conféré force de loi. Le même esprit de sage libéralisme présida à ses travaux sur l'**idjmâ'**. Il en dégagea toute la force et toute la plénitude dans le droit musulman. A l'encontre de l'imam Mâlik, qui limitait sa portée au consensus des docteurs de l'époque de Médine, Echâfi'ï soutint le principe de progression historique de l'**Idjmâ'** et la définit comme un accord unanime des docteurs de la loi vivant à chaque époque donnée.

La création de **'Ilm El-Uçul** (science des principes) est liée au nom d'Echâfi'ï ».

Cela dit, les savants de Baghdad, qu'ils soient jurisconsultes ou traditionniste, réservèrent à notre illustre imam un accueil chaleureux et exprimèrent envers sa nouvelle méthode de déduction, des réactions positives voire enthousiastes.

C'est à cette occasion, disent les historiens, qu'il composa son célèbre ouvrage « Errisâla » à travers lequel il arriva à mettre en place les fondements et les principes de la science de la jurisprudence.

Dans ses « Manâqib Echâfi'ï », Errâzî rapporte que 'Abderrahmâne Ibn Mehdî proposa à Echâfi'ï, alors qu'il était encore jeune, de composer un livre dans lequel seraient explicitées les conditions de l'argumentation par le Coran, la sunna, le consensus, le raisonnement analogique, la clarification de l'abrogé et de l'abrogeant ainsi que les catégories des généralités et des particularités. Echâfi'ï composa alors son livre « Errisâla » et le lui envoya. Après l'avoir lui, 'Abderrahmâne El-Mehdî dit : « Je ne pense pas qu'Allah (qu'Il soit glorifié) ait créé un homme pareil à lui ». Errâzî ajoute : « Sache qu'Echâfi'ï a composé son livre « Errisâla » alors qu'il était à Baghdad. Une fois qu'il s'installa en Egypte, il recomposa son son livre, et dans chacun des livres, il y a une science abondante ».

Notre illustre imam se mit donc à enseigner à Baghdad sa nouvelle méthode et à la répandre parmi les gens, il composa des livres et édita des épîtres à ce sujet ; il forma des élèves et des disciples qui répandirent et transmirent sa méthode et sa pensée.

Il resta deux ans à Baghdad avant de la quitter et d'y revenir en l'an 168 pour n'y rester que quelques mois, avant de partir, cette fois-ci, pour l'Egypte où il arriva en l'an 199.

Il semble que la précipitation avec laquelle Echâfi'ï quitta Baghdad après y être revenu soit due à des considérations politiques. En effet, rien ne peut expliquer son départ prématuré de Baghdad, la ville de la science et de la civilisation, alors que son école commençait à se répandre parmi les savants de Baghdad, et que les élèves et les disciples se rassemblaient autour de lui, sinon des raisons extrêmement graves. De fait, les historiens, mettent l'accent sur deux faits qui semblent avoir provoqué son départ de Baghdad.

Le premier fait est l'avènement du calife El-Mamoûn qui, après sa victoire sur son frère El-Amîne, fit pencher la balance en faveur de l'élément perse sur l'élément arabe représenté par son frère El-Amîne.

Le deuxième fait est que El-Mamoûn avait des penchants pour la théologie dogmatique des mutazilites et, de ce fait, après avoir conquis le pouvoir, il fit venir leurs savants et les plaça dans tous les rouages de l'état. Echâfi'ï, comme tout un chacun le sait, était très hostile à la théologie dogmatique, surtout celle des mutazilites, qu'il condamnait et stigmatisait dans ses cours et ses ouvrages. Il était donc normal qu'il refuse de vivre à l'ombre d'un pouvoir qui les favorisait et leur donnait la primauté sur les autres écoles de pensée. Au demeurant, les appréhensions de notre illustre imam n'étaient pas infondées, car la terrible **fitna** que le calife allait déclencher suite à ce qu'il est convenu d'appeler « **Mihnat khalq El-Qorân** », l'épreuve de la « création du Coran », lui donnera raison. On rapporte, aussi, que le calife El-Mamoûn lui proposa le poste de grand cadi, mais qu'il refusa, en étant conséquent avec lui-même.

Echâfi'ï quitta donc Baghdad où la situation devenait difficile et s'installa en Egypte où le gouverneur de l'époque, était un koreïche, hachémite et abbaside. L'historien Yaqût El-Hamoui rapporte dans son « Mu'djam El-Buldân », que la cause de son arrivée en Egypte est que le gouverneur de l'époque El-'Abbâs Ibn 'Abdullah Ibn Moussa, l'appela auprès de lui.

Quoi qu'il en soit, notre illustre imam s'installa donc en Egypte, où il fut, tout de suite, adopté par ses habitants qui lui réservèrent un accueil chaleureux. Il est vrai que sa science et sa réputation l'avaient précédé en ce sens. Le savant Mohammed Ibn 'Abd El-Hakm a dit à ce sujet : « Mon père m'a dit : « Ô mon fils ! Reste auprès de cet homme, car je n'ai jamais vu d'homme plus savant que lui dans les fondements de la jurisprudence ».

Et notre grand jurisconsulte de reconnaître plus tard : « Si ce n'était-ce Echâfi'ï, je n'aurais jamais su comment répondre aux gens ; c'est grâce à lui que j'ai connu ce que je connais ; c'est lui qui m'a appris le raisonnement par analogie (**qiyâs**). Il connaissait bien la sunna et les hadîths et il était un homme de mérites et de bienfaits, avec une langue éloquente et une intelligence saine et équilibrée ».

L'illustre imam Ennawaoui a dit de son côté en apportant son témoignage sur la place occupée par Echâfi'ï lors de son arrivée en Egypte : « Sa renommée s'est étendue dans tous les pays, et les gens vinrent à lui de Syrie, du Yémen, de l'Iraq et de toutes les contrées et régions pour apprendre de lui la jurisprudence, écouter le hadith de sa part et entendre la lecture de ses livres. Il surpassa tous les savants de l'Egypte et autres ».

Malgré toute la considération qu'avait Echâfi'ï pour son maître Mâlik, il fut ammené à critiquer certaines de ses idées et opinions dans un livre qu'il publia en Egypte et qu'il intitula « Les divergences avec Mâlik ». Les raisons de la composition d'un tel livre, rapportent certains historiens, ont trait au fait qu'Echâfi'ï avait appris que des gens en Andalousie avaient exagéré dans leur vénération de l'imam Mâlik au point où certains d'entre eux utilisaient une calotte ayant appartenu à l'illustre imam, pour y boire.

En outre, lorsqu'on disait à ces gens : « Le Messager d'Allah (Sur lui la Grâce et la Paix) a dit… », ils disaient : « Mâlik a dit… ». Voyant que cet état de fait était porteur de risques pour la foi monothéiste des musulmans, notre illustre imam composa son livre pour montrer aux partisans zélés de l'imam Mâlik que celui-ci, en dépit du rang sublime qu'il occupe dans les milieux des savants et des hommes pieux, n'était qu'un être humain qui avait parfois raison parfois tort. Mais le respect qu'il avait pour Mâlik était tel qu'il hésita à montrer son ouvrage aux gens. Il dût attendre une année pour l'annoncer. Et lorsqu'il l'annonça, ce fut une véritable levée de bouclier parmi les partisans et les élèves de Mâlik.

En effet, l'école malékite avait de nombreux partisans en Egypte. Une fois qu'ils virent le livre d'Echâfi'ï, ils menèrent campagne contre lui à coups de critiques, d'accusations et de diatribes ; leurs chefs allèrent même voir le gouverneur du pays pour lui demander de le chasser d'Egypte.

Errâzî écrit à ce sujet : « Lorsque Echâfi'ï composa son ouvrage pour critiquer les opinions de Mâlik, les partisans de ce dernier allèrent voir le sultan et lui demandèrent de le chasser d'Egypte. Or, Echâfi'ï n'a pas critiqué les seules opinions de Mâlik ; bien au contraire, il avait déjà critiqué les opinions d'Abû Hanîfa et de ses compagnons et autres jurisconsultes irakiens. Il a mentionné leurs divergences et montré certaines de leurs erreurs. Il a montré aussi ses désaccords avec l'illustre El-Awzâ'ï et critiqué ses opinions sur les biographies et autres récits concernant les compagnons. Mais cela ne l'a jamais amené à leur manquer de respect ou à nier leur contribution fondamentale à l'enrichissement de la jurisprudence islamique. Il disait, par exemple, à l'adresse d'Abû Hanîfa : « Les gens sont tributaires de la jurisprudence d'Abû Hanîfa ».

Sa largesse d'esprit et sa tolérance étaient telles, qu'il a laissé cette belle formule qui témoigne d'une grande ouverture d'esprit digne des plus grands savants : « Notre opinion est juste et suppose l'erreur, et l'opinion d'autrui est fausse et suppose la justesse ».

Certes, chacun de ces jurisconsultes avait des compagnons et des partisans zélés parmi les gens du fiqh, qui prenait sa défense et s'opposait à ses contradicteurs. A force de polémique, de controverses et de débats avec eux, Echâfi'ï devint un chevronné en la matière. Il avait acquis des capacités extraordinaires dans la discussion et la polémique : il s'en tenait strictement à démontrer l'inanité d'une opinion ou la fausseté d'une idée, sans toucher à la dignité ou à la personnalité de leur auteur. Il avait une philosophie particulière de la critique et de la controverse Ibn Hanbal a dit de lui : « Echâfi'ï était un philosophe dans quatre domaines : Dans la philologie, dans les divergences avec les gens, dans les significations et dans la jurisprudence ».

Dans chacune de ses polémiques ou discussions, il avait comme objectif de faire triompher le hadith et les gens du hadith, avec sa connaissance des méthodes de la controverse.

Errâzi a dit à ce sujet : « Avant l'époque d'Echâfi'ï, les gens étaient divisés en deux groupes ; il y avait les gens du hadith et les gens du raisonnement personnel (**erraï**). Les gens du hadith avaient une grande connaissance des hadiths du Prophète (Sur lui la Grâce et la Paix), mais ils étaient incapables de faire des réflexions et de soutenir des controverses ; à chaque fois que l'un des partisans du raisonnement personnel leur posait une question ou leur exposait une problématique, ils étaient incapables de répondre et restaient ébahis. Quant aux gens du raisonnement personnel, ils étaient les spécialistes de la réflexion et de la controverse, mais leur connaissance des hadiths et de la sunna était insuffisante. Quant à Echâfi'ï (qu'Allah l'agréé), il était très versé dans la connaissance de la sunna du Prophète (Sur lui la Grâce et la Paix), très informé de ses règles, de même qu'il maîtrisait très bien les règles de la controverse et de le réflexion où il faisait autorité. Il était aussi très éloquent, redoutable dans la polémique et la controverse avec les adversaires qu'il confondait par des arguments décisifs et imparables. Il avait pris sur lui la mission de faire triompher les hadiths du Messager d'Allah (Sur lui la Grâce et la Paix) et tous ceux qui lui posaient des questions ou le sollicitaient pour un problème ou une ambiguïté trouvaient auprès de lui des réponses satisfaisantes et appropriées. Avec lui, cessa la suprématie qu'avaient les gens du raisonnement personnel sur les gens du hadith. Mais une fois qu'il a pu bien déterminer les fondements de la jurisprudence et mis en place les paramètres nécessaires en ce sens, il s'est aperçu que certains jurisconsultes parmi les gens du hadith ne respectaient pas ces paramètres et ne les utilisaient pas comme des balises, y compris son maître. Il a vu donc que celui-ci s'attachait parfois aux principes et négligeait les ramifications et s'attachait d'autres fois aux ramifications et négligeait les principes. C'est pour cela qu'il eut aussi des

controverses avec les gens du Hidjaz. Il passa ainsi sa vie à œuvrer pour l'intérêt de la jurisprudence de cette Chari'a et pour le triomphe de la vérité telle qu'il l'avait comprise ».

Ainsi, après avoir étudié la jurisprudence de Mâlik et celle d'Abû Hanîfa et après avoir comparé leurs méthodes respectives basée, l'une, sur le hadith et l'autre, sur le raisonnement personnel, en distinguant leurs points forts de leurs insuffisances, il jeta les bases d'une autre école qu'on peut qualifier considérer comme la synthèse des deux autres écoles. Le système qu'il avait mis en place était composé de principes généraux (**Kulliyât**) et de ramifications (**djuz-iyyâte**), qu'il utilisait comme paramètres pour comparer les textes selon leur degré de classification et en déduire les règles juridiques propres à son école.

Désormais, et comme l'a écrit un penseur musulman moderne, les oulémas allaient établir, au sein du fiqh, la distinction entre **al-Usûl** (les principes fondamentaux) et **al-Furû** (les principes secondaires ou branches). A un niveau plus général, Echâfi'ï fut le premier dans son ouvrage Ar-Risâla, à systématiser les principes généraux et à déterminer le cadre dans et par lequel les prescriptions juridiques spécifiques devraient être formulées.

En raison de la distance, autant spatiale que temporelle, les séparant d'une compréhension immédiate des sources, il pensait que les savants avaient besoin de règles et de méthodes qui devaient éviter, ou faire cesser, les interprétations infondées et non qualifiées. La décision d'Echâfi'ï d'établir un cadre normatif et de formuler des règles générales devait donner naissance à une nouvelle science islamique de la plus grande importance, dont l'objectif était de « déterminer et définir les règles générales employées pour extraire et déduire les prescriptions juridiques spécifiques des sources de références ».[1]

On peut dire donc, en paraphrasant Ahmed Ibn Hanbal ; qu'avec Echâfi'ï et sa nouvelle méthode de déduction des règles juridiques, la jurisprudence qui était vérouillée par ses spécialistes, fut ouverte par Allah. Et c'est à juste titre que notre illustre imam fut considéré par les historiens, comme le vrai fondateur de la science de l'**ijtihâd** (effort d'interprétation), en ce qu'il a pu réussir à faire la synthèse entre les deux principales écoles existantes alors, celle du raisonnement personnel d'Abû Hanîfa et celle du hadith et des œuvres des gens de Médine, représentée par Mâlik, tout en gardant son indépendance de réflexion. Et de jugement.

Et ce n'est pas sans raison, que le Prophète (Sur Lui la Grâce et la Paix) a dit dans un hadith, rapporté par 'Abdullah Ibn Mass'ûd, et que les admirateurs et les partisans d'Echâfi'ï, considèrent comme visant l'illustre imam : « N'insultez pas Koreïch, car son savant remplira la terre de science. Mon Dieu, comme Tu as fait goûter aux Koreïchites le supplice, fais-leur goûter un bienfait ! ».

Il a dit aussi dans un autre hadith rapporté par 'Alî Ibn Abî Tâlib : « Ne prenez pas le commandement de Koreïch, et laissez-les prendre votre commandement ; ne précédez Koreïch, et laissez-les vous précéder ; n'enseignez pas à Koreïch, et laissez-les vous enseigner ; l'intégrité d'un intègre de Koreïch vaut l'intégrité de deux intègres parmi les autres, et la science du savant de Koreïch suffit à toutes les couches de la terre ».

[1] Cf. Tarîk Ramadan : « Etre musulman européen : Etude des sources islamiques à la lumière du contexte européen ». Ed. Tawhid, Lyon, 1999.

- **Quelques unes de ses opinions et idées sur des questions politiques et philosophiques**

L'imam Echâfi'ï, comme tous les autres imams fondateurs d'écoles de pensée, s'est intéressé à toutes les questions politiques ou philosophiques, en plus des autres études religieuses, qui interpellaient à l'époque. Ce faisant, il s'est fait des opinions et a adopté des idées sur certaines de ces questions dont nous verrons quelques unes ici :

18 Son opinion concernant l'imâmat et le pouvoir :

Pour notre illustre imam, l'imamat ou l'autorité qui dirige l'état et la religion est indispensable dans la société ; « C'est à son ombre, dit-il, que le croyant œuvre, que l'incroyant jouit de ses droits, que l'ennemi est combattu, que les voies sont sécurisées, que le faible arrive à prendre ses droits du puissant, que le vertueux puisse trouver la sérénité et que la société puisse être à l'abri du criminel ».[1] En outre, pour lui, l'imamat ou le califat doit être réservé aux gens de Koreïch, comme le soutient, d'ailleurs, la majorité des savants. Il estime, aussi, que l'imamat peut s'établir sans allégeance, lorsque la nécessité l'impose. Son élève Harmala rapporte, qu'il disait à ce sujet : « Lorsqu'un Koreïchite revendique le califat avec son épée et que les gens se réunissent autour de lui, il devient le calife de fait ». Pour lui, les deux critères du califat sont au nombre de deux : Le fait que celui qui revendique le califat soit un koreïchite, et le fait que les gens se réunissent autour de lui, que cette réunion des gens soit antérieure à son établissement en tant que calife, comme c'est le cas dans les élections et l'allégeance ou postérieure à son établissement en tant que calife, comme dans le cas de celui qui le revendique par l'épée ».[2] Cependant, il semble qu'il n'ait pas conditionné la validité du califat par l'appartenance aux Hachémites (la tribu du Prophète Sur lui la Grâce et la Paix), comme le soutiennent les Chiites imamites, pour qui le califat qui n'est pas exercé par les Hachémites est nul et non avenu. Pour lui, l'appartenance aux koreïchites suffit pour que le califat soit valide. C'est pour cela, qu'on rapporte, qu'il soutenait que les califes bien guidés étaient au nombre de cinq, les quatre successeurs du Prophète (Sur lui la Grâce et la Paix) et le cinquième ('Umar Ibn 'Abdelaziz) (qu'Allah les agréé). Certes, s'il avait conditionné la validité du califat par l'appartenance aux Hachémites, il n'aurait pas considéré 'Umar Ibn 'Abdelaziz comme un calife bien guidé, car celui-ci n'était pas un hachémite,mais un umeyyade. Or, le seul hachémite qui ait exercé le califat était 'Ali (qu'Allah l'agréé). Il reste que dans le conflit qui avait opposé l'imam 'Alî à Mu'âwiyya (qu'Allah les agréé), notre illustre imam soutient que 'Alî était dans son droit et que Mu'âwiyya et ses partisans formait le groupe inique (**El-Fîa el Bâghiyya**).

Au demeurant, son amour et sa sympathie pour 'Alî et la famille du Prophète (Sur lui la Grâce et la Paix) lui ont valu, comme nous l'avons vu plus haut, de subir des persécutions et d'être éprouvé par les adversaires des Alides, jusqu'à faillir y laisser la vie.

Ibn 'Abd El-Barr rapporte dans son « Intiqâ » que l'imam Echâfi'ï disait : « Si le fait d'aimer la famille de Mohammed vaut d'être taxé de râfidh, que les hommes et djinns témoignent que je suis un râfidihi ! ».

[1] Le cheikh Mohammed Abû Zahra. Op. cité.
[2] Même source.

19 Ses opinions concernant la théologie dogmatique ('Ilm El-Kalâm) :

De par sa qualité de jurisconsulte (**faqîh**) et de traditionniste, Echâfi'ï abhorrait la théologie dogmatique, comme la plupart des jurisconsultes et des traditionnistes dans l'histoire de l'Islam, qui étaient rébutés par les tendances par trop affirmées et poussées des mutazilistes à emprunter à la philosophie pour expliquer et interpréter les dogmes métaphysiques de la religion.

Il semble que notre illustre imam ait dénoncé ces tendances et stigmatisé leurs auteurs. On rapporte qu'il aurait dit : « Mon avis au sujet des partisans de la théologie dogmatique, est qu'ils soient frappés avec des feuilles de palmier et qu'ils soient mis sur des chameaux, le dos penché, et promenés dans les rues, en proclamant devant les gens : « Voici la récompense de celui qui abandonne le Livre et la sunna et opte pour la théologie dogmatique ! ».

On rapporte qu'il a dit aussi : « Prenez garde à la théologie dogmatique, car lorsque l'homme est interrogé sur une question ayant trait à la jurisprudence et qu'il se trompe, la pire des choses est qu'on se mette à rire de lui ; il en est ainsi de celui qui est interrogé sur l'expiation de celui qui a commis un crime et qui répond que le prix du sang à payer se résume à un œuf. Mais lorsque quelqu'un est interrogé sur une question ayant trait à la théologie dogmatique, et qu'il se trompe, cela est attribué à une innovation (**bid'a**) ».

Il a dit également : « J'ai vu des théologiens dogmatiques s'excommunier mutuellement et j'ai vu les traditionnistes s'attribuer mutuellement des erreurs. Or, s'attribuer des erreurs est moins grave que de s'excommunier ».

El-Fakhr Errâzî, qui était lui-même un théologien dogmatique, mais de l'école acharite qui représentait les gens de la sunna, a justifié l'aversion d'Echâfi'ï pour la théologie dogmatique, par le fait que les mutazilites avaient incité les califes à sévir contre les traditionnistes, et qu'ils étaient, eux, les dépositaires de cette science (la théologie dogmatique). Il a dit dans cette optique : « Les grandes discordes ont eu lieu à cette époque en raison de l'examen des gens dans la question du Coran et de leurs controverses à ce sujet. En effet, les partisans des innovations se sont appuyés sur le sultan et ont persécuté les partisans de la vérité, sans vouloir se tourner vers les preuves des savants en la matière. Ces faits et ces récits sont célèbres, certes. Et c'est en sachant que l'étude de cette science, à cette époque, ne se faisait pas dans le but d'atteindre la vérité ou l'amour d'Allah, mais pour profiter de ce bas monde et pour jouir du pouvoir, qu'Echâfi'ï se détourna d'elle et défendit qu'on s'y occupe ».

Cependant, bien que notre illustre imam ait flétri la théologie dogmatique, il n'en demeure pas moins qu'il s'est intéressé, lui aussi, à certaines questions relevant de cette science et qui ont longtemps occupé les discussions et les débats entre les savants de l'Islam au-delà de leurs tendances et de leurs écoles de pensée.

En effet, Echâfi'ï a des opinions à ce sujet qui sont proches de celles des jurisconsultes et des traditionnistes. Par exemples, pour ce qui est des attributs divins, il considérait qu'ils n'étaient pas dissemblables de l'essence divine. Il disait à ce sujet : « Celui qui jure par la science d'Allah, par le pouvoir d'Allah ou par le droit d'Allah, tout en entendant par la science d'Allah ce qui est connu de lui, par Son pouvoir, ce qu'Il est capable de faire et par Son droit, ce qui est imposé aux gens, ce genre de jure ne nécessite pas l'expiation, car c'est un jure par autre chose qu'Allah. Par contre, si c'est un jure par les attributs d'Allah, alors là l'expiation devient obligatoire ». Errâzî a dit à cet effet : « Ceci prouve que les attributs divins ne sont pas choses dissemblables de Son essence, car il soutient que le jure par un autre qu'Allah, n'implique pas l'expiation, tandis que le jure par Allah, implique l'expiation. C'est là une preuve de sa croyance que les attributs d'Allah ne sont pas dissemblables de

Son essence ».[1]

Concernant la question du Coran et de son caractère incréé ou non, qui a suscité de grandes polémiques entre les théologiens musulmans, Echâfi'ï soutenait l'opinion des jurisconsultes et des traditionnistes, à savoir que le Coran est le Verbe d'Allah incréé. Il disait à son sujet : « Allah a dit Son livre saint : « **Allah a parlé à Moïse de façon réelle** ».

Concernant la vision d'Allah, le jour de la résurrection, il soutenait qu'elle serait réelle et effective. Il démontrait cela par la parole du Très Haut : « **En vérité, ce jour-là, un voile les empêchera de voir leur Seigneur** », en disant : « Dans la mesure où les incroyants seront privés de la vision de leur Seigneur, en vertu de Son courroux contre eux, les amis d'Allah Le verront, en vertu de Sa satisfaction et de Son agrément à leur égard ».

Il croyait aussi à la prédestination décrétée par Allah dans le bien et le mal. Errâzî a déduit de sa « Rissâla » sur les fondements de la religion, qu'il estime qu'Allah créé les actes de l'homme par Sa volonté et par l'acquisition « **Qasb** » de ce dernier. Errabi' rapporte qu'il disait : « Les hommes ne créent pas leurs actes ; leurs actes sont une création d'Allah ».

Concernant, enfin, la réalité de la foi, notre illustre imam soutenait qu'elle était une conviction et une action et qu'elle augmentait et diminuait en fonction de l'augmentation des actes de piété et de bienfaisance et de leur diminution.

Ce sont là quelques exemples sur les opinions et les idées de notre illustre imam concernant les questions théologiques et métaphysiques qui suscitaient des débats et des polémiques entre les théologiens à son époque.

Afin d'exposer ses idées et ses opinions sur ces questions et sur les questions jurisprudentielles dont il était un spécialiste, Echâfi'ï a composé quelques ouvrages qui nous sont arrivés par l'intermédiaire de ses élèves et disciples. En effet, en plus de son livre « Errisâla » qu'il avait composé à la Mecque et qu'il avait enrichi alors qu'il s'était installé en Egypte, en prenant en considération les nouvelles données observées au cours de son installation dans ce pays, il a laissé un autre livre non moins important, intitulé « Kitâb El-Umm », qui traite des fondements de la jurisprudence et de la connaissance des règles juridiques, indispensables à tous ceux qui veulent étudier la jurisprudence et se spécialiser dans cette discipline.

[1] C'est là l'opinion de la majorité des théologiens mutazilites, et on voit qu'Errârî penche aussi vers elle. In « Mohammed Abû Zahra : « Echâfi'ï : Sa vie et son époque, ses opinions et sa jurisprudence ». Op cité.

En plus de ses ouvrages, notre illustre imam a laissé de nombreux disciples et élèves qui ont pris le flambeau de son école après sa mort et ont transmis ses idées et sa pensée à travers leurs ouvrages et leurs épîtres, de même qu'à travers leurs cercles d'enseignement au cours desquels ils avaient formé de nombreux autres disciples.

Parmi ses disciples et ses élèves les plus proches, citons :

* Abî Ibrahîm Ibn Khâled El-Kalbî surnommé Abî Thûr.

Il était hanéfite avant d'opter pour l'école d'Echâfi'ï, pour finir par fonder une école propre à lui. Il disait au sujet de son maître Echâfi'ï qu'il était plus versé dans la jurisprudence que Mohammed Ibn El-Haçan, qu'Abî Youcef, qu'Abî Hanîfa, que Hammâd, qu'Ibrahîm En-nakh'ï, qu'El-Assoued et que 'Alqama ».

*El-Bouiti

Il s'appelait Mohammed Ibn Yahia El-Bouiti et était originaire de Bouit dans le delta de l'Egypte. Il était un prestigieux imam et parmi les plus grands compagnons d'Echâfi'ï. Il était réputé pour son ascétisme, sa piété et sa grande connaissance de la jurisprudence. Il a laissé de nombreux ouvrages, dont le plus important était « El-Mukhtaçar », un résumé des citations et des paroles d'Echafi'ï. Il est mort en prison, lors de la grande épreuve dite de la « création du Coran », où de nombreux savants, et à leur tête, Ahmed Ibn Hanbal, furent soumis aux persécutions de certains califes abbasides, ayant adopté les idées mutazilites, comme nous le verrons plus loin dans la biographie d'Ahmed Ibn Hanbal.

*El-Muznî.

Il s'appelait Abû Ibrahîm Ismaïl Ibn Yahia. Il était l'un de ceux qui ont œuvré à faire triompher l'école de son maître. Il était tellement redoutable dans la controverse et la polémique, que son maître a dit à son sujet : « S'il fait une controverse avec le diable, il prendra le-dessus sur lui ».
Il a laissé de nombreux livres, entre autres « El-Djâmi' El-Kebîr », « El-Djâmi' Essaghîr », « El-Mukhtaçar », « El-Manthoûr » et « El-Massâïl El-Mu'tabara ». Il était réputé pour son scrupule et pour son détachement des choses de ce monde.

*Errabi' El-Murâdî.

Il s'appelait Abû Mohammed Errabi' Ibn Sulaïmane El-Murâdî. Il était l'un de ceux qui ont le plus fréquenté Echâfi'ï. Il s'occupait de ses affaires et était à son service pour tous ses besoins.
Il est le premier à avoir enseigné le hadith à la mosquée Ibn Touloûn. Les historiens rapportent que le nombre de ceux qui venaient entendre Errabi' enseigner les livres de son maître, atteignait jusqu'à sept cents personnes.

*Abû Hanîfa El-Assouâni.

Il s'appelait Qahzum Ibn 'Abdullah et était originaire d'Assouân. Il est le dernier des élèves d'Abû Hanîfa à rendre l'âme. Il a rapporté dix volumes des sunen et des règles propres aux chaféïtes. Il a composé de nombreux livres traitant de la jurisprudence et de la pensée de son maître.

- **Les avis et les impressions des savants à son sujet**

Tous les savants, même ceux qui n'étaient pas d'accord avec la méthode et les principes de l'école fondée par Echâfi'ï, ont reconnu,néanmoins, son grand mérite dans le renforcement des bases et des principes de la jurisprudence et dans son enrichissement par de nouvelles méthodes d'investigation et de déduction très fiables et très efficaces, qui sont autant de paramètres pour l'étude et la maîtrise de cette science.

Ahmed Ibn Hanbal a dit à ce sujet : « Il est rapporté dans un hadith que le Prophète (Sur lui la Grâce et la Paix) a dit : « ***Allah envois à la tête de chaque siècle, un homme parmi les gens de ma maison qui réformera aux gens les affaires de leur religion*** ». J'ai regardé dans le premier siècle, et j'ai vu un homme de la famille du Prophète (Sur lui la Grâce et la Pai), à savoir 'Umar Ibn 'Abdelaziz, et j'ai regardé dans le deuxième siècle, et j'ai vu Mohammed Ibn Idriss Echâfi'ï ».

Il a dit aussi : « Echâfi'ï était comme un soleil pour ce monde et comme la bonne santé pour le corps. Peut-on se passer de ces deux choses et peut-on les remplacer ? ».[1]

De son côté, Hoçîne Ibn 'Alî El-Karâbiçî a dit : « J'ai passé plus d'une nuit en compagnie d'Echâfi'ï et j'ai vu qu'il passait le tiers de la nuit en prière ; je ne l'ai jamais vu réciter plus de cinquante versets, et s'il faisait plus, il ne dépassait pas cent versets. A chaque fois qu'il arrivait à un verset de miséricorde, il en demandait à Allah pour lui et pour tous les croyants, et à chaque fois qu'il arrivait à un verset du châtiment, il demandait à Allah de l'en préserver et de préserver tous les musulmans. C'était comm s'il avait réuni toute l'espérance et toute la crainte ».[2]

Pour sa part, le grand jurisconsulte, Abî Thûr, a dit : « Celui qui prétend qu'il a vu quelqu'un de semblable à Mohammed Ibn Idriss Echâfi'ï dans sa science, son éloquence, sa connaissance, sa fermeté et ses capacités intellectuelles, aura commis un mensonge. »[3]

Ahmed Ibn 'Alî El-Djurdjâni, a dit, lui : « Lorsque Echâfi'ï était mentionné devant El-Hâmidî, celui-ci disait : « Le Maître des jurisconsultes nous a rapporté ceci et cela ».[4]

Quant à Tamîm Ibn 'Abdullah, il a dit : « J'ai entendu Suwaïd Ibn Sa'îd dire : « J'étais chez Sufiâne, lorsque arriva Echâfi'ï. Il salua et prit place. Ibn 'Uyayna cita alors un hadith sensible ce que, entendant, Echâfi'ï tomba évanoui. On lui dit : « Ô Abâ Mohammed ! Mohammed Ibn Idriss est peut-être mort ? ». Ibn 'Uyayna répondit : « S'il est mort, ce serait le mort du meilleur homme de son temps ».[5]

En outre, Errabi'a dit : « Echâfi'ï avait partagé sa nuit en trois parties : Le premier tiers, il le consacrait à l'écriture, le deuxième à la prière et le troisième au sommeil ».[6]

'Amroû Ibn Sawâd a dit de son côté : « Echâfi'ï était le plus généreux des gens dans les dinars, les dirhams et la nourriture ».[7]

Aboû Zar'a a dit pour sa part : « J'ai entendu Qutaïba Ibn Sa'îd dire : « Etthawrî est mort et le scrupule est mort avec lui ; Echâfi'ï est mort, et les sunen sont mortes avec lui ; et Ibn Hanbal mourra, et les innovations apparaîtront ».[8]

---

[1] « Les meilleurs des récits », par 'Alî Fekrî, tome 4. Dar El-Kutub El-'ilmiyya, Beyrouth.
[2] Voir « Manâqib El-Aïmma El-Arba'a » (les vertus des quatre imams), par 'Abdelhadî El-Maqdissi El-Hanbalî. Ed Dar El-Muayyid, Beyrouth.
[3] Même source.
[4] « Tahdhîb El-Kamâl », 24/374. Cité dans la même source précédente.
[5] « Sîr A'lâm Ennubalâ » de Chamseddine Eddahabî. 10/17,18.
[6] « Hilyat El-Awliyya » 9/175, d'Abû Nu'aïm El-Isphahâni. Cité dans la même source précédente.
[7] Même source.
[8] « Manaqib Echâfi'ï » d'El-Bayhaqî, 2/250. Même source.

Le célèbre traditionniste, Abû Dâoud, a dit de son côté : « Je ne connaîs à Echâfi'ï aucun hadith erroné ».[1]

De même, Mohammed Ibn Ya'qûb El-Fardjî a dit : « J'ai entendu 'Alî Ibn El-Madîni dire : « Lisez les livres d'Echâfi'ï ».[2]

Toujours dans ce même ordre d'idées, Ahmed Ibn Hanbal a dit : « Un traditionniste ne peut jamais se lasser des livres d'Echâfi'ï ».

Pour sa part, Ahmed Ibn Mohammed Ibn 'Abida a dit : « Younes Ibn 'Abd El-A'la, nous a dit que lorsqu'Echâfi'ï parlait de l'exégèse du Coran, c'est comme s'il avait assisté à la révélation ».[3]

El-Mimoûni a dit lui : « J'ai entendu Ahmed dire : « J'ai interrogé Echâfi'ï au sujet du **qiyâs** (raisonnement par analogie), et il m'a répondu : « Je l'utilise en cas de nécessité ».[4]

Toujours dans ce même contexte, Abû Mohammed Ibn El-Ward a dit : « Abû Sa'ïd El-Firyâbî nous a rapporté qu'Ahmed a dit : « Allah le Très Haut destine aux gens, à la tête de chaque siècle, celui qui leur enseigne les sunen et défend le Messager d'Allah (Sur lui la Grâce et la Paix) contre le mensonge. Nous avons bien réfléchi, et nous avons vu qu'il y avait à la tête du premier siècle 'Umar Ibn 'Abdelazîz, et du deuxième siècle, Echâfi'ï ».[5]

Quant à Younes Ibn 'Abd El-A'la, il a dit : « Echâfi'ï m'a dit : « Tu ne peux jamais être à l'abri de la méchanceté des gens ; regarde donc ce qui t'est utile et attaches-toi à lui ».[6]

Moussa Ibn Sahl El-Djawnî a dit pour sa part : « Ahmed Ibn Sâlah nous a rapporté qu'Echâfi'ï lui a dit : « Adores Allah avant que le commandement ne te soit attribué, car s'il te seras attribué, tu ne pourras pas L'adorer ».[7]

Ibn Abî El-Djaroûd a dit lui : « Tous les savants que je connaîs, leurs ouvrages sont plus abondants que leurs cours oraux, sauf Echâfi'ï dont la langue était plus abondante que les livres ».

Quant à Ibn 'Abd El-Hakm, un de ses compagnons et élèves, il a dit : « A chaque foi que je voyais Echâfi'ï faire une controverse avec quelqu'un, j'avais de la pitié pour son adversaire ; et lorsque je le voyais faire controverse, il était comme un lion qui veut dévorer sa proie ; n'est-ce pas lui qui a appris aux gens les arguments de la démonstration ? ».[8]

Moçab Ibn 'Abdullah a dit pour sa part : « Je n'ai jamais vu quelqu'un plus versé dans les généalogies de gens comme Echâfi'ï ».

[1] Sïr A'lâm Ennubalâ », 10/48. Même source.
[2] Sïr A'lâm Ennubalâ », 10/56.
[3] « Manaqib Echâfi'ï » d'El-Bayhaqî, 1/284. Même source.
[4] Sïr A'lâm Ennubalâ », 10/77.
[5] « Tahdhîd El-Kamâl ». Même source.
[6] Sïr A'lâm Ennubalâ », 10/42, 52 et « Hulyat El-Awliyya », 9/129.
[7] « Tahdhîd El-Kamâl », 24/366. Même source.
[8] Sïr A'lâm Ennubalâ », 10/50. Même source.

Haroûn Ibn Sa'ïd a dit enfin : « Je n'ai jamais vu quelqu'un pareil à Echâfi'î. Lorsqu'il est arrivé chez nous, en Egypte, les gens ont dit : « Un homme de Koreïch, très versé dans la jurisprudence est venu à nous ». Nous sommes allés donc le voir, et nous l'avons trouvé en pleine prière. Et j'avoue que je n'ai jamais vu quelqu'un ayant un visage aussi éblouissant comme lui ni aussi bien recueilli dans la prière que lui. Une fois qu'il eut terminé sa prière, il prit parole, et nous pouvons dire que n'avons jamais vu quelqu'un de plus logique que lui. Il parlait de la **haqîqa** (vérité spirituelle), de l'ascétisme, des secrets des cœurs, et disait : « Comment peut-il se détacher des choses de ce bas monde, celui qui ne connaît pas la valeur de l'au-delà ? Comment peut-il se soumettre celui dont les gens ne sont pas à l'abri de sa langue et de sa main ? Et comment peut-il prononcer des paroles sages, celui qui ne cherche pas la Face d'Allah à travers ses paroles ? ».

- **Ses qualités et ses vertus**

Notre illustre imam était réputé parmi ses contemporains, pour ses nombreuses vertus que ses biographes ont soulignées.

On rapporte, en effet, qu'il était très détaché des choses de ce bas monde et qu'il ne courait jamais derrière les privilèges et autres plaisirs éphémères.

Il s'habillait très modestement et vivait, alors qu'il était en Egypte, grâce aux subsides que lui versait la pieuse Sayyida Nafissa (qu'Allah l'agréé), la sainte d'Egypte.

Il était réputé aussi pour son scrupule rigoureux. On rapporte, à cet effet, qu'il fréquentait beaucoup 'Abdelqâher Ibn 'Abdelazîz, un homme célèbre à son époque pour ses vertus et son scrupule. Un jour celui-ci l'interrogea en ces termes : « Qu'est-ce qui est meilleur, la patience, l'amour ou la consolidation ? ». Echâfi'î répondit : « La consolidation est le degré des prophètes, et elle n'est possible qu'après la preuve de l'amour. Lorsque l'homme est éprouvé et qu'il fait preuve de patience, il est consolidé dans sa foi. N'as-tu pas vu comment Allah (qu'Il soit glorifié) a éprouvé Abraham (sur lui le salut) puis l'a consolidé ? Il en est de même pour Moïse, Job et Salomon (sur eux le salut). La consolidation est donc le meilleur des degrés ».[1]

Il disait aussi au sujet du scrupule :

« Lorsque l'homme est sensé est scrupuleux, son scrupule lui fait oublier les défauts des autres, de la même façon que le malade souffrant est occupé par sa souffrance de la souffrance des autres ».[2]

Il était également très pieux et très craintif d'Allah. On rapporte qu'un homme récita un jour devant lui la parole du Très Haut : « **C'est un jour où ils ne parleront pas et où il ne leur sera pas permis de s'excuser** ». En entendant ce verset, le visage d'Echâfi'î changea de couleur, ses membres tremblèrent et il tomba évanoui. Lorsqu'il se réveilla, il s'exclama : « Je me mets sous Ta protection contre la position des négateurs et le renoncement des distraits ! Mon Dieu, à Toi se sont soumis les cœurs des connaissants et s'est abaissée la majesté des aspirants ! Seigneur, accorde-moi Ta générosité et rends-moi majestueux par Ta protection et pardonne-moi pour ma négligence envers Ta générosité ! ».

En outre, 'Abdullah Ibn Mohammed El-Bekrî a dit : « J'étais avec l'imam Echâfi'î (qu'Allah l'agréé), sur le bord du fleuve de Baghdad, lorsqu'il vit un jeune homme qui faisait ses ablutions. Il lui dit : « Ô jeune homme, accomplit convenablement tes ablutions, et Allah se comportera avec toi avec générosité en ce bas monde et dans l'autre ». Et il poursuivit son chemin.

[1] « Les meilleurs des récits », par Alî Fekrî, t.4. Dar El-Qutûb El-'ilmiyya, Beyrouth.
[2] Même source.

Le jeune homme fit rapidement ses ablutions, puis rejoignit Echâfi'ï sans savoir de qui il s'agissait. Ce dernier se tourna vers lui et dit : « Tu veux quelque chose ? ». Le jeune homme répondit : « Oui, enseigne-moi ce qu'Allah t'a enseigné ».

Echâfi'ï lui dit : « Sache que celui qui connaît Allah sera sauvé, que celui qui préserve sa religion, sera préservé de la ruine et que celui qui se détourne de ce bas monde, ses yeux se réjouiront de ce qu'ils verront demain comme récompense d'Allah ! Veux-tu que je t'ajoute ? ».

Le jeune homme lui dit : « Oui ! ». Echâfi'ï continua : « Celui qui possède ces trois qualités, a complété sa foi : « Le commandement du convenable à autrui et à sa propre personne à priori, l'interdiction du blâmable à autrui et à sa propre personne à priori et la préservation des limites imposées par Allah. Veux-tu que je t'ajoute ? ». Le jeune homme répondit : « Oui ! ». Echâfi'ï ajouta : « Sois un ascète en ce bas monde, un aspirant à l'au-delà et sois sincère avec Allah dans toutes tes affaires, tu seras sauvé demain avec ceux qui seront sauvés ». Et il poursuivit son chemin. Le jeune homme interrogea alors les gens sur l'identité de son interlocuteur et on lui répondit qu'il s'agissait de l'imam Echâfi'ï.[1]

Par ailleurs, Suwaïd Ibn Sa'ïd (qu'Allah l'ait en Sa miséricorde) rapporte que notre illustre imam était assis, un jour, dans la mosquée du Prophète (Sur lui la Grâce et la Paix), après la prière de l'aube, lorsqu'un homme vint le voir et lui dit : « J'ai peur pour mes péchés, d'aller vers Allah alors que je n'ai comme œuvres que l'unicité d'Allah ! ». Echâfi'ï lui répondit : « Ô croyant ! Si Allah avait voulu te faire désespérer de Sa miséricorde, Il ne t'aurait pas mis dans l'obligation de Lui demander pardon à Lui seul, dans la mesure où Il a dit : « **Et qui peut pardonner les péchés si ce n'est Allah ?** ». Et s'Il avait voulu te châtier dans le feu et t'y laisser pour l'éternité. Il ne t'aurais pas inspiré ta connaissance de Lui et ton témoignage de Son unicité ». L'homme se mit à pleurer alors et il se tourna vers l'adoration fervente d'Allah.

Notre illustre imam était connu aussi pour sa fierté et sa dignité et il voyait comme la pire des bassesses que l'homme s'avilisse pour un poste à assumer ou pour un salaire à percevoir, alors qu'il lui suffit en ce bas monde d'un morceau de galette et d'un peu d'eau pour vivre, et après la mort, d'un trou pour y être enterré.

On rapporte, dans cette optique, qu'un élève entra chez lui, après la fin de son cours, et lui dit : « Fais-moi une recommandation ô maître ! ». Echâfi'ï lui répondit : « Ô mon fils, Allah t'a créé libre ; sois donc libre comme Il t'a créé ! ».

Il considérait, à cet effet, que la véritable liberté se trouve dans la tempérance et dans la satisfaction de ce qu'Allah a attribué, et que le véritable avilissement se trouve dans la demande et la sollicitation des gens.

Errabi' a dit : « 'Abdullah Ibn 'Abdelhakem a dit à Echâfi'ï : « Si tu veux t'établir dans le pays (c'est-à-dire l'Égypte, il te faut des provisions d'une année et une place auprès du sultan dont tu pourras tirer un honneur ». Echâfi'ï lui répondit : « Ô Abâ Mohammed ! Celui dont la piété ne lui donne pas d'honneur n'a pas d'honneur ! Je suis né à Ghaza, et j'étais élevé au Hidjaz et nous n'avions pas la nourriture d'une nuit, mais nous n'avons jamais dormi le ventre creux ».

[1] Même source.

Notre illustre imam était aussi très généreux et très libéral, au point où les Egyptiens l'adoptèrent et lui vouèrent un grand respect et une immense considération, pour toutes ses vertus et qualités. Un jour, rapportent ses biographes, il sortit de la mosquée ‘Amrou Ibn El-‘Ass, après avoir accompli la prière de la grande fête du grand sacrifice, accompagné de son disciple El-Muznî, et se dirigea vers sa demeure, lorsqu'il vit un garçon qui l'attendait devant sa porte, avec, dans la main, une bourse pleine d'argent. Le garçon lui donna la bourse en lui disant : « Mon maître t'adresse son salut et te donne cette bourse ». Echâfi'ï prit la bourse et, en s'apprêtant à entrer chez lui, un homme, parmi les habitants de Fustat, l'appela et lui dit : « Ma femme vient d'accoucher à l'instant, et nous n'avons rien à la maison ». Echâfi'ï lui donna alors la bourse entière et entra chez lui, alors que lui, aussi, n'avait rien chez lui.

El-Bayhaqî rapporte, de son côté, qu'El-Haçan Ibn Habîb a dit : « J'ai entendu Errabi' dire : « J'ai vu Echâfi'ï, monté sur un âne, parcourir la rue des cordonniers, lorsque son fouet lui tomba des mains. Un jeune cordonnier prit alors le fouet, l'essuya avec sa manche et le donna à l'imam. Celui-ci dit alors à son domestique : « Donne les dinars que tu as en ta possession à ce jeune homme ». Errabi' ajoute : « Je ne sais pas si c'était neuf ou sept dinars ».[1]

Une fois, rapportent ses biographes, il alla voir le calife Errachîd, qui le reçut. En s'apprêtant à prendre congé, le calife lui donna une somme de mille dinars, qu'il accepta. Lorsqu'il fut parti, Errachîd ordonna à son domestique Serrâdj de le suivre et de voir ce qu'il va faire de cet argent. Le domestique le suivit donc, sans se faire voir, et le vit distribuer cet argent entre les gens du palais du calife, jusqu'à ce qu'il fut dehors. Il donna ce qui lui resta à Serrâdj, en lui disant : « Dépense-les pour tes besoins ». Ce dernier revint au palais et informa le calife de qu'il avait vu. Errachîd dit alors : « Les Banû ‘Abd El-Muttalib ne se sont pas séparés, du Messager d'Allah (Sur lui la Grâce et la Paix), dans la noblesse et dans la générosité ».

On rapporte, dans ce même ordre d'idées, que la pieuse Zoubîda, l'épouse de Haroûn Errachîd, lui envoyait de temps à autre, de l'argent et des vêtements, qu'il distribuait entre les gens comme à son habitude.

El-Hamîdi rapporte de son côté qu'Echâfi'ï est parti un jour au Yémen pour régler des affaires à lui, puis revint à la Mecque, en rapportant avec lui une somme de dix mille dirhams. Il fit dresser une tente à l'extérieur de la Mecque où les gens venaient lui rendre visite. Il ne quitta pas cet endroit avant qu'il n'ait distribué toute cette somme ».

Sa générosité s'exerçait tout particulièrement à l'égard des pauvres et des faibles qu'il aidait et soutenait, surtout durant le mois de Ramadan.

Il était connu aussi pour sa tolérance et pour sa largesse d'esprit. On rapporte, à cet effet, qu'avant de quitter Baghdad pour l'Egypte, il alla faire une visite à la tombe d'Abû Hanîfa puis il fit une prière attenante au cimetière où est enterré l'illustre imâm. Ses compagnons qui l'accompagnaient virent alors qu'il pria conformément à l'usage de l'école Hanéfite. Ils lui firent la remarque, et se virent répondre : « Je suis en présence d'Abû Hanîfa, et j'ai voulu être poli avec lui ».

C'est dire l'esprit de tolérance qui animait notre illustre imâm, un esprit qui devient de plus en plus rare de nos jours.

---

[1] Même source.

- **Quelques unes de ses maximes et sages paroles**

Notre illustre imam a laissé de nombreuses citations et paroles d'où découle une grande sagesse. En voici quelques unes :

« La gestion des affaires des gens est plus que la gestion des animaux ».

« La raison, tout comme l'œil, a une limite devant laquelle elle s'arrête ».

« La virilité est composée de quatre choses : Le bon caractère, la générosité, l'humilité et la reconnaissance ».

L'homme n'atteint la perfection en ce bas monde qu'à travers quatre choses : « La religiosité, l'intégrité, la chasteté et la pondération ».

Il disait aussi : « Etre de bonne humeur avec les gens attire vers toi les mauvais compagnons ; être crispé avec eux, t'attire leur animosité. Efforces-toi donc d'être toujours entre la bonne humeur et la crispation ».

Il disait aussi : « A chaque fois que les gens regardent vers celui qui est au-dessous d'eux, ils le dénigrent ».

Il a dit également : « Trois choses, si tu les respecte, ils te méprisent, et si tu les méprises, ils te respectent : Ce sont la femme, l'esclave et le paysan ».

Il a dit également : « Celui qui va à un cercle d'enseignement sans encrier ni papier, c'est comme s'il allait à la meule sans grains ».

Il a dit de même : « La compagnie de celui qui ne craint pas les scandales, sera un scandale le jour de la résurrection ».

Et de même : « Le pire des injustes envers soi-même est celui qui fait preuve d'humilité devant celui qui ne le respecte pas et aspire à la compassion de celui qui ne lui est d'aucune utilité ».

Il a dit en outre : « La mesquinerie fait partie de la nature innée de l'enfant d'Adam, et c'est pourquoi il se rapproche de celui qui s'éloigne de lui et s'éloigne de celui qui se rapproche de lui ».

Il a dit aussi : « Le bien de ce bas monde et de l'au-delà se trouve dans cinq qualités : La richesse de l'âme, un caractère pacifique, la recherche de ce qui est licite, l'habit de la piété et la confiance en Allah en toute circonstance ».

Il a dit aussi : « Celui qui demande la science sans argument ressemble à celui qui ramener du bois la nuit ; il ramène un fagot de bois où se trouve un serpent qui le pique sans qu'il ne s'en rende compte ».

Il a dit également : « Celui qui n'aime pas la science, il n'y a aucun bien en lui. Aussi, n'établis entre toi et lui aucun lien de connaissance ou d'amitié ».

Il a dit également : « Tu n'arriveras jamais à contenter tout le monde. Efforces-toi de plaire à Allah et ne te soucies pas des gens ».

Et également : « Ne demande pas de conseils à celui qui n'a pas de semoule chez lui ».

Il a dit aussi : « Celui qui te montre sa reconnaissance sans que tu ne lui aies accordé un bienfait, prends garde qu'il ne se montre ingrat envers toi lorsque tu lui accorderas un bienfait ».

Et aussi : « Celui qui apprend le Coran, sa valeur augmentera : celui qui étudie la jurisprudence, son rang s'énoblira, celui qui écrit le hadith, son argument se fortifiera, celui qui étudie la grammaire, son caractère s'adoucira et celui qui s'adonne au calcul, son opinion gagnera en fermeté ; celui qui ne préserve pas sa personne, sa science ne lui sera d'aucune utilité ».

Il a dit aussi : « La science est de deux sortes : Une science de la religion et une science profane. La science de la religion est la jurisprudence (**fiqh**) et la science profane est la médecine. N'habite pas de pays où il n'y a pas de savant qui te délivre es avis religieux sur les affaires de ta religion ni de médecin qui t'informe sur l'état de ton corps ».

Et aussi : « Les choses les plus difficiles à accomplir sont au nombre de trois : La générosité lorsqu'on a si peu, le scrupule lorsqu'on est dans la solitude et la parole de vérité devant celui dont on attend la satisfaction et qui est craint ».

Et aussi : « Celui qui demande le commandement, celui-ci s'enfuit de lui ».

Et aussi : « Les hommes les plus bienfaisants sont ceux dont on ne voit pas les bienfaits ».

Et aussi : « Celui qui veut s'élever plus que sa valeur, Allah le rendra à sa vraie valeur ».[1]

- **La mort de notre illustre imam**

Mohammed Ibn Idriss Echâfi'î (qu'Allah l'ait en Sa miséricorde) tomba malade lors de son séjour en Égypte, où il resta de nombreuses années, de l'an 198 à l'an 204 de l'Hégire, enseignant aux gens la méthode nouvelle de son école de pensée et composant des livres pour la faire connaître.

Cinq ans après son installation, en Egypte, il tomba malade et garda le lit pendant un certain temps, épuisé par la fatigue et la faiblesse due à la maladie qui le rongeait.

Son disciple El-Muznî qui lui rendit visite un jour, lui demanda de ses nouvelles, et il lui répondit : « Par Allah, je me suis levé, sans savoir si mon âme va être conduite au Paradis, et je la féliciterai ou si elle va être conduite en Enfer, et je lui présenterai mes condoléances ! ».

Il regarda ensuite vers ses proches et leur dit : « Si je meurs, aujourd'hui, allez trouver le gouverneur et dites-lui de procéder au lavage de mon corps ».

Le dernier vendredi du mois de Radjeb, de l'année 204 de l'Hégire, il rendit l'âme à son Seigneur, appuyé sur les bras de son élève Errabi' El-Djîzî.

Dans son « Mu'djam El-buldân », l'historien Yaqût El-Hamoui rapporte une autre version sur sa mort. Selon lui, l'illustre imam serait mort des suites d'une agression commise par des partisans zélés de l'école malékite qui lui reprochaient certaines opinions contraires à celles de l'imam Mâlik et lui vouaient une vive hostilité pour s'être séparé de l'école de leur maître et pour avoir lancé une autre école de pensée. Notre célèbre historien rapporte même les détails de ces incidents et les noms des protagonistes. Il est vrai, certes, qu'entre les partisans des écoles de jurisprudence, parmi les communs du peuple, il y avait des oppositions et parfois même des heurts, dus au chauvinisme et au fanatisme de ces partisans, qui étaient aux antipodes de l'esprit de tolérance qui animait les fondateurs de ces écoles qui, eux, acceptaient la diversité des opinions et les différences de vues. Cependant, la version la plus plausible, est qu'il serait mort d'une hémorragie sévère suite à des hémorroïdes chroniques, comme l'ont rapporté la plupart des historiens et des biographes qui ont écrit sur notre illustre imam.

[1] Toutes ces maximes et paroles sages sont tirées du livre « Les meilleurs des récits », par 'Alî Fekrî, t.4, Ed. Dar El-Qutûb El-'Ilmiyya, Beyrouth.

Une fois la nouvelle de sa mort parvenue aux habitants d'Égypte, les gens sortirent de leurs maisons, sous le coup de l'émotion, et se dirigèrent vers sa demeure pour jeter un dernier regard sur leur illustre imam qui a honoré l'Égypte de sa présence et de sa science.

Ses proches allèrent voir le gouverneur d'Égypte, conformément à sa volonté de voir celui-ci procéder à sa toilette mortuaire. Le gouverneur, Mohammed Ibn Esserrî El-Hakm, leur demanda si le défunt avait laissé des dettes. Ils répondirent par oui. Il ordonna alors qu'on règle toutes ses dettes, puis il leur dit : « C'est cela le sens de ma toilette mortuaire voulue par le défunt ».

Après l'accomplissement de la prière de l'après-midi, le cortège funèbre sortit de la maison du défunt et passa par les ruelles d'El-Fustat et ses marchés. Une fois le cortège arrivé devant la maison de Sayyida Nafissa, la sainte femme demanda qu'on introduise la civière sur lequel est portée la dépouille dans sa maison. Elle descendit alors dans la cour de sa demeure, et y fit la prière des morts sur la dépouille de l'illustre imam, puis elle dit : « Qu'Allah ait en Sa miséricorde Echâfi'î ; il faisait convenablement ses ablutions ».

Ensuite, le cortège continua son chemin jusqu'à ce qu'il arriva au cimetière des Banû Zahra où le défunt imam fut mis en terre.

Ce n'est qu'à la tombée de la nuit, que la foule considérable se dispersa. Mais les habitants de l'Égypte continuèrent à visiter sa tombe quarante jours après sa mort. On rapporte que le visiteur de sa tombe ne pouvait arriver, que difficilement, devant celle-ci, tellement la foule était dense et impressionnante.

Lorsque l'illustre sultan Salâh Eddine El-Ayyûbi (Saladin) se rendit maître de l'Égypte, en l'an 567 de l'Hégire, il bâtit une université à côté de sa tombe, en hommage à la mémoire du grand savant qu'il fut. Et c'est ainsi que fut fondée l'école Essâlihiyya , à qui l'illustre sultan consacra un budget de fonctionnement et des professeurs pour donner des cours. Lorsque le fils de Salâh Eddine, El-'Azîz 'Uthmân mourut, il fut enterré, ainsi que sa mère Chamsa, à proximité de la tombe de notre illustre imam.

- **Les plus célèbres savants de son école (madhab)**

L'école de jurisprudence fondée par l'illustre Echâfi'î se propagea rapidement après la mort de son fondateur, au point où elle arriva à se propager dans presque toutes les contrées du monde musulman en si peu de temps.

L'illustre historien Ibn Khaldoûn a écrit à ce sujet dans sa « Muqaddima » : « Quant à Echâfi'î, ses partisans se trouvent en Egypte plus qu'ailleurs. Son école s'est répandue aussi en Iraq et au Khorassan de même qu'au-delà de l'Iran, et ses partisans se mirent à concurrencer les hanéfites dans la délivrance des **fetwa** et dans l'enseignement, dans toutes ses contrées. Les controverses entre les partisans des deux écoles sont célèbres et leurs livres regorgent d'arguments propres à chaque école. »[1]

Notre illustre historien écrit un peu plus loin : « La jurisprudence des gens de la sunna disparut ensuite de l'Égypte avec l'apparition de l'Etat des Rawâfid et fut supplanté par la jurisprudence des Ahl El-Beït, jusqu'à la disparition de cet Etat sous les coups de Salâh Eddine Youcef Ibn Ayyûb. La jurisprudence d'Echâfi'î revint alors en Égypte avec ses compagnons d'Iraq et de Syrie. L'école chafé'îte reprit alors son ascendant en Egypte »,

[1] Cité par Mohammed Abû Zahra : « Echâfi'î : Sa vie et son époque, ses opinions et sa jurisprudence ». Ed. Dar El-Fikr, le Caire.

et se trouva en meilleure position qu'auparavant. L'ouvrage d'Ar-Râfi'î fut introduit, à partir de l'Iraq, en Syrie et en Egypte. Parmi les Shâfi'ïtes célèbres, on citera Muhyîddine Ennawaoui à l'ombre de la dynastie syrienne des Ayyubides, puis 'Izz Eddine Ibn 'Abdessalâm, puis Ibn 'Abd Raf'a en Egypte, et Taqî Eddine Essubkî. Finalement, le chef de file des Shâfi'ïtes est l'actuel cheikh cheikh El-Islam égyptien, Sirâdj Eddine El-Bulqinî, qui est le plus grand savant du Caire ». Fin de citation.

L'école chafé'ïte se répandit aussi en Syrie, au Yémen, en Iran, au Hidjaz, dans une partie de l'Inde et dans certaines régions de l'Afrique.

Cette école donna de grands savants, parmi les théologiens, les jurisconsultes, les exégètes, les historiens et les soufis.

Parmi ces savants, nous trouvons les premiers élèves et compagnons de notre illustre imam, que nous avons cité plus haut, comme El-Bouiti, El-Muznî, Errabi' El-Murâdî, Mohammed Ibn 'Abdellah Ibn El-Hakm et autres, qui firent tant pour faire connaître cette nouvelle école et pour la propager dans les contrées du vaste monde musulman.

Ensuite viennent les grands mudjtahids (les savants capables de l'effort d'interprétation) de l'école, comme Abû Bakr El-Qeffâl,le maître de Merw, Abû 'Alî El-Hoçine Ibn Chu'aïb Ibn Mohammed Essendjî, son élève, qui était considéré comme le plus grand jurisconsulte de son temps ainsi qu'Abû Ichâq Echirâzî, le jurisconsulte émérite et le polémiste redoutable, l'auteur du « Muhaddab ».

On y trouve aussi le célèbre théologien dogmatique que les sunnites reconnaissent comme le maître des Ahl Essunna en matière de théologie, à savoir Abû El-Haçan El-Ach'arî, l'ancien théologien mutazilite, devenu le porte flambeau des sunnites jusqu'à nos jours, l'auteur d' « El-Ibâna Fî Ouçoûl Eddiyyâna » et de nombreux autres ouvrages de théologie qui font référence dans le monde musulman et qui fait asseoir d'une façon définitive les fondements de la foi de l'Islam.

Il y a aussi, l'illustre exégète du Coran et historien émérite, Abû Dja'fer Mohammed Ibn Djarîr Ettabarî, l'auteur de « L'histoire des nations et des rois », ainsi que d'un dictionnaire des jurisconsultes de l'Islam, de même que le jurisconsulte et traditionniste, Mohammed Ibn Khuzaïma et le théologien et jurisconsulte El Amadî, l'auteur du livre « El-Ahkâm ».

On y trouve aussi le prestigieux imam El-Haramayn (les deux lieux saints La Mecque et Médine), l'illustre théologien acharite, Abû El-Ma'âli El-Juwaïni, l'auteur du « Borhâne », du « Lumâ' » et du « Kitâb El-Irchâd », qui devint une référence dans la théologie acharite, ainsi que son élève, le non moins célèbre, et illustre théologien, soufi et jurisconsulte, Abû Hâmad El-Ghazâli, l'auteur de « l'Ihya 'Ouloûm Eddîne » et de centaines d'autres ouvrages touchant à toutes les sciences, comme « El-Munqhid Min Addhalâl », « Tahâfut El-Falâsifa », « El-Mustaçfa », « Michkât El-Anouâr », etc.

On y trouve aussi, parmi les théologiens émérites, Fakhr Eddîne Errâzî, l'exégète du Coran et le théologien dogmatique acharite, auteur de dizaines d'ouvrages sur la philosophie et la théologie, ainsi que d'un livre sur les vertus d'Echâfi'ï « Manâqib Echâfi'ï », de même qu'Abû Bakr El-Baqilâni, l'illustre théologien acharite, l'auteur d'une réfutation du dogme de la trinité dans le Christianisme, El-Asnaoui, le spécialiste des fondements de la jurisprudence, auteur du livre « Ettamhîd », ainsi qu'Abû El-Haçan 'Alî Ibn 'Umar Eddaraqutnî, le célèbre traditionniste, auteur d'un recueil de hadiths très apprécié dans les milieux traditionnistes.

Il y eut aussi, parmi les représentants émiments de cette école, l'illustre Mohammed Ibn 'Abdelkarîm Echahrastanî, le grand théologien acharite, auteur du monumental « El-Milal Oua Ennihal » ainsi qu'Abû Hamîd El-Isfarâïni, un des théologiens acharites les plus émérites, de même que l'auteur du fameux « Hilyat El-Awliyya », le théologien et illustre soufi, Abû Nu'aïm El-Içphahâni.

On y trouve aussi Mohammed Ibn Qeffâl Echâhî, le représentant le plus en vue du chaféïsme dans le Khorassan. Il a laissé des ouvrages de jurisprudence et de fondements de la religion « Ouçoûls ». Il participa aux combats contre les Byzantins, et fut fait prisonnier à Constantinople, avant d'être libéré.

Il y eut également parmi les partisans du chaféïsme, le cadi Abû El-Haçan El-Mawardî, le grand jurisconsulte du chaféïsme, auteur du fameux « Kitâb El-Ahkâm Essultaniyya », sur les règles et les principes du pouvoir du califat, traduit en français sous le titre de « Les statuts gouvernementaux ».

On y trouve, aussi, les célèbres Muhyeddine Ennawaoui, le traditionniste et soufi, auteur du fameux « Riyyâd Essâlihîne » ainsi que « Bostâne El-'Arifîne » et d'un commentaire de Sahîh Moslem, très apprécié, de même que des célèbres « quarante hadiths Ennawawiyya », traduits en plusieurs langues, Taqî Eddine Essubkî, le grand cadi d'Egypte, l'auteur du fameux ouvrage « Tabaqât Echâfi'ïyya », célèbre pour ses controverses avec l'illustre docteur hanbalite, Ibn Taymiyya, sur les questions de jurisprudence et de soufisme, ainsi que son père Tâdj Eddine Essubkî, un grand jurisconsulte chafé'ïte, de même qu'El-'Izz Ibn 'Abdessalem, le célèbre jurisconsulte et traditionniste égyptien, auteur de l'ouvrage « El-Qawa'ïd ». Il était célèbre pour son opposition au célèbre sultan mamelouk, Baybars, et pour ses prises de positions courageuses sur nombre de questions de jurisprudence et de politique, en se mettant en porte à faux à ce sujet avec le sultan.

Il en est ainsi de l'illustre traditionniste, jurisconsulte, historien et soufi égyptien, Djalaleddine Essuyûtî, l'auteur d'une exégèse du Coran très apprécié, et de dizaines d'ouvrages dans toutes les disciplines islamiques, que ce soit le hadith, le soufisme, la jurisprudence, l'histoire, etc., de même que de l'illustre soufi baghdadien, Chihâb Eddîne Suhrawardî, l'auteur du « 'Awârif El-Ma'ârif ».

On y trouve le jurisconsulte Ibn Daqîq El-'Aïd, le spécialiste des fondements de la jurisprudence, auteur du livre « Dalâïl El-i'lâm 'Alâ Ouçoûl El-Ahkâm » ainsi que d'un commentaire de la « Rissâla » d'Echâfi'ï ainsi que Abî El-Hoçîne Mohammed Ibn El-Baçrî, l'auteur du « Mu'tamad ». Il y a aussi Abâ Içhâq Ibrahîm Ibn Ahmed El-Maroûzî, l'auteur de l'ouvrage « El-Fouçoul Fi Ma'rifat El-Ouçoul » et de l'ouvrage « El-Khouçous Oua El-'Oumoûm », ainsi que Sadr Echâri'a, 'Ubaïdellah Ibn Mass'ûd El-Bukhâri, l'auteur du « Tanqîh El-Ouçoûls », dans lequel il résuma certains livres de chaféïtes émérites, comme « El-Ouçoûl » d'El-Bazdaoui, « El-Mahçoûl » d'Errâzî et « El-Mukhtaçar » d'Ibn El-Hâdjeb.

On y trouve aussi, le célèbre soufi Abû Tayyeb El-Mekkî, l'auteur du « Qût El-Qouloûb » ainsi que l'autre non moins célèbre soufi, Abû El-Qâçem El-Quchaïri, l'auteur de la « Rissâla Fi Ettasaouf » et de la « Chikâya », qui était également un théologien acharite de renom, de même que le fondateur de la Tarîqa Rifâ'ïyya, le cheikh Ahmed Errifâ'ï et autres prestigieux soufis et maîtres spirituels.

Il y eut aussi, le théologien et traditionniste, Ibn Hadjar El-Haïthamî (à ne pas confondre avec Ibn Hadjar El-'Asqalânî le Hanbalite), l'auteur de la « Tuhfa », ainsi que le cheikh Mohammed Ibn Ahmed El-Qâhirî, l'auteur d'une exégèse du Coran, intitulée « Essirâdj El-Munîr ».

De même, il y a avait comme partisans de l'école chaféïte, l'illustre Abû Bakr Ibn Furk, le théologien dogmatique qui appartenait à l'école de théologie acharite ainsi que le célèbre traditionniste Abû Bakr Ibn El-Hoçine El-Bayhaqî, l'auteur des « Sunen El-Kubra » et « Sunen Essughra », du « Dalaïl Ennubuwwa » ainsi que du « Manâqib Echâfi'ï » et des « Fadâïl El-Awqât ».

Parmi les savants du vingtième siècle, on y trouve le grand savant et penseur Mohammed Abdoû, l'auteur de la « Rissâlat Ettawhîd », Ahmed Mohammed Châker, le traditionniste émérite qui a commenté de nombreux ouvrages de hadiths ainsi que d'autres éminents théologiens, traditionnistes ou exégètes du Coran, dont beaucoup, ont occupé le poste de grand cheikh d'El-Azhâr, la prestigieuse mosquée-université du Caire.

AHMED IBN HANBAL ECHIBÂNI

AHMED IBN HANBAL ECHIBÂNI

- **Ses origines, son enfance et ses débuts dans la vie**

L'imam Abû 'Abdullah Ahmed Ibn Hanbal est né au mois de Rabi' El-Aouel, de l'an 164 de l'Hégire, à Baghdad. Les historiens rapportent que sa famille était originaire de la ville de Merw, dans la région du Khorassan, et que sa mère enceinte de lui est venue s'installer à Baghdad avec son époux qui mourut et les laissa seuls.

Notre illustre imam vit donc le jour à Baghdad, et vécut orphelin de père, sous la seule protection de sa mère.

Il fut destiné, tout jeune, à l'apprentissage de la science dont il assimila les différentes disciplines en montrant de réelles prédispositions à apprendre et à assimiler. Il était connu pour sa grande pudeur et pour son comportement moral exemplaire. El-Maroûzî a dit à ce sujet : « Abû Esserâdj Ibn Khuzaïma m'a dit : « Nous étions avec Abî 'Abdullah dans un cercle d'enseignement, et les femmes envoyaient dire au maître d'école : « Délègues-nous Ibn Hanbal afin qu'il écrive nos questions ». Et lorsqu'il allait chez ces femmes, il ne levait pas sa tête et ne regardait pas vers elles.

Abû Esserâdj ajoute : « Mon père fut informé du comportement d'Ibn Hanbal et il fut pris d'admiration pour ses qualités morales. Il nous dit une fois : « Moi, je dépense pour mes enfants et je leur ramène des éducateurs pour les éduquer, et je ne crois pas qu'ils vont réussir dans leur mission, et ce Ahmed Ibn Hanbal, un enfant orphelin, regardez comment il est éduqué ! ». Il en fut vraiment étonné ».

Notre illustre imam apprit donc le saint Coran puis les rudiments de la grammaire, comme tous les enfants musulmans. Cependant, notre jeune élève ne se contentait pas des seuls cours du matin pour apprendre à lire et à écrire. Sa volonté et sa soif d'apprendre encore plus étaient extraordinaires. Il disait lui-même à ce sujet : « Lorsque j'étais petit, je fréquentais l'école coranique, puis j'allais continuer l'apprentissage de l'écriture dans le bureau de la chancellerie ».

Notre illustre imam a été aidé en cela par le fait que son oncle travaillait dans un des bureaux de la chancellerie.[1]

Aussi, dés qu'il remarqua ses aptitudes à l'écriture, il se tourna vers l'étude du hadith et son écriture. On rapporte que le premier des maîtres auprès duquel il apprit le hadith, fut Huchaïm Ibn Bachîr El-Wâsitî. Mais en réalité, son premier maître, fut Abî Youcef, selon son propre témoignage. Il a dit en effet : « Le premier qui me dicta le hadith fut Abû Youcef ».[2]

Huchaïm Ibn Bachîr El-Wâsitî lui donna aussi des cours en matière de hadith, et il semble qu'il étudia sous sa direction environ cinq ans.

Après Baghdad, le jeune Ahmed Ibn Hanbal partit à Koufa, puis à Baçra, puis à la Mecque, puis à Médine, puis au Yémen avant de finir en Syrie. Ce fut un voyage d'étude et d'acquisition de la science auprès des savants les plus réputés de ces contrées. Sa quête de la science était intense et inépuisable. On rapporte qu'un homme le vit, un jour, alors qu'il était devenu l'imam illustre qu'il est, avec un encrier à la main, et lui dit : « Ô Abû 'Abdullah ! Même en atteignant ce niveau et même en devenant l'imam des musulmans, tu continues à tenir un encrier ? ». Il lui répondit : « Avec l'encrier jusqu'à la tombe ! ».

---

[1] « L'imam Ahmed Ibn Hanbal », par le Dr Mustapha Echek'a. Ed Dar El-Kitâb Ellubnâni ». Beyrouth.

[2] Même source.

Il disait aussi : « Moi, je continuerai à chercher la science jusqu'à ce que j'entre dans la tombe ».

En effet, son application dans la recherche de la science était telle, qu'il ne s'occupa de rien d'autre sauf de cela. Même le mariage, il ne pensa à lui qu'après avoir dépassé les quarante ans.

La vocation de notre illustre imam était donc toute tracée. Il voulait être un savant, et son aspiration s'est réalisée, car il sera un des plus illustres savants de l'Islam, dont la science, l'érudition, la foi et la piété sont reconnues de tout le monde.

On rapporte qu'El-Haïthem Ibn Djamîl, un sage docte, qui a rapporté des hadiths de la part de Mâlik, de Leïth et d'Ibn El-Mubârak, a dit de lui alors qu'il était encore jeune : « Si cet enfant va vivre longtemps, il sera un argument contre les gens de son époque ».

Ainsi, c'est à l'école d'Abû Youcef, l'illustre jurisconsulte et traditionniste, le compagnon d'Abû Hanîfa, qu'Ibn Hanbal commença son étude et son apprentissage du hadith.

Cependant, le cadi Abû Youcef représentait l'école du raisonnement personnel (**erraï**) propre à son maître Abû Hanîfa. Or, Ahmed Ibn Hanbal, de par son tempérament personnel et sa formation, était allergique aux opinions de l'école du raisonnement personnel. Il penchait plutôt vers celles de l'école du littéralisme et conformisme, représentée, à certaines nuances près, par les jurisconsultes et les traditionniste de Médine, et à leur tête l'imam Mâlik.

C'est pourquoi il finit par quitter les cercles d'enseignement d'Abû Youcef et se mit à l'école de Huchaïm Ibn Bachîr, un docte traditionniste, connu pour sa profonde piété et pour ses vertus morales.

Sous la direction de son nouveau maître, Ibn Hanbal se consacra entièrement à l'étude de la science du hadith et d'autres disciplines. Il dira plus tard : « J'ai étudié sous la dictée de Huchaïm Ibn Bachîr de l'année 179 à l'année 183 ; j'ai écrit du livre du pèlerinage, quelque mille hadiths, et j'ai appris de lui des notions d'exégèse, le livre de la prédestination, et quelques petits livres ».

Et lorsque son fils Salâh l'interrogea en ces termes : « As-tu appris plus de trois mille hadiths ? », Ibn Hanbal lui répondit : « Plus que ça ! ».[1]

C'est dire combien notre illustre imam a profité de son passage, chez le pieux maître Huchaïm Ibn Bachîr, et combien il a pu apprendre de hadiths. On rapporte, à cet égard, qu'il avait le don de mémoriser des centaines de hadiths avec leurs chaînes de transmission sans se référer à un quelconque ouvrage en ce sens. Par contre, rapporte-t-on, lorsqu'il s'asseyait pour enseigner des hadiths, il ne le faisait qu'en ayant un ouvrage entre ses mains.

Notre illustre imam, comme cela était courant chez les aspirants à la science, ne se contentait pas de la direction d'un seul maître, mais sollicitait d'autres, surtout ceux connus pour leurs connaissances dans les disciplines islamiques enseignées à l'époque, afin de bénéficier de ces connaissances et d'approfondir ce qu'il avait appris.

C'est ainsi qu'il sollicita un autre traditionniste réputé pour ses connaissances dans le hadith, à savoir 'Alî Ibn Hachîm Ibn El-Barîd auprès duquel il resta une année à apprendre la science du hadith et ses subtilités. Il y trouva là, d'autres élèves comme lui, qui deviendront d'illustres savants en ce domaine, comme Yahia Ibn Mu'în qui deviendra un spécialiste des chaînes de transmission de hadith et de la connaissance des transmetteurs.

1 Même source.

Mais sa fréquentation de ce maître ne dura pas plus d'une année, et il ne manque pas d'historiens pour affirmer qu'Ibn Hanbal a quitté Ibn El-Barîd à cause de ses penchants pour le Chiisme.[1]

C'est vers le grand traditionniste 'Abderrahmane Ibn Mehdî, le maître de Baçra dans le hadith, que notre illustre imam se tourna ensuite pour se mettre à son école. C'était en l'an 180 de l'Hégire. Il a dit à ce sujet : « 'Abderrahmane Ibn Mehdî vint chez nous, en l'an 180, alors qu'il avait quarante cinq ans. Je le voyais dans la grande mosquée ».

Comme on l'a vu dans la biographie consacrée à Echâfi'î, ce fut sur la demande de cet illustre savant, 'Abderrahmane Ibn Mehdî, un des maîtres de l'Iraq, que l'imam Echâfi'î décida d'écrire son ouvrage « Errisâla ».

Cet auguste érudit vint donc à Baghdad, venant de Baçra, et s'y installa en l'an 180. Ibn Hanbal reçut ainsi le hadith de ce maître à la renommée établie.

Parmi ses autres maîtres, les biographes citent certains grands lecteurs du Coran, comme Yahia Ibn Adam, Sa'îd Ibn Essebâh et Ismaïl Ibn Dja'fer. Il y avait aussi, parmi ses maîtres en hadith, le grand traditionniste Abû Bakr Ibn 'Ayyâche, ainsi que le traditionniste El-Hâfedh 'Umaïr Ibn 'Abdullah Ibn Khâled.

Notre illustre imam s'est mis également à Baghdad, à l'école du traditionniste de Baçra, 'Abbâd Ibn 'Abbâd El-'Atkî.

Après s'être suffisamment pourvu en connaissances dans toutes les disciplines islamiques, l'imam Ahmed Ibn Hanbal décida de se spécialiser dans le hadith. Il disait à ce sujet : « Celui qui désire le hadith, doit œuvrer pour lui. Et œuvrer pour lui, signifie aller à sa recherche ».

Notre illustre imam décida donc d'aller à la recherche du hadith. Pour ce faire, il fit un grand périple à travers le monde musulman à la quête des paroles du Prophète (Sur lui la Grâce et la Paix) qu'il entreprit de recueillir et d'apprendre. Ce fut un voyage très éprouvant et très périlleux pour notre illustre savant, mais cela n'émoussa en rien, loin s'en faut, sa volonté d'apprendre le hadith et de le recevoir de la bouche même des plus illustres des savants en la matière.

Il alla donc à Wâsit, à Baçra et à Koufa, pour écouter les traditionnistes d'Egypte, puis il partit au Hidjaz, en pèlerinage et pour recevoir le hadith, à cinq reprises, dont trois fois à pied. Il y resta, une fois, pendant une année. Il a dit à ce sujet : « Nous sommes arrivés à la Mecque, en l'an 187, alors qu'El-Fudhaïl[2] venait de mourir. Nous y sommes revenus, en l'an 191, puis en l'an 196. El l'an 197, j'y suis retourné et je suis resté une année. En l'an 199, je me suis établi chez 'Abderrezâk, à San'a. J'ai fais cinq fois le pèlerinage, dont trois à pied, et j'y ai dépensé durant tous ces pèlerinage, trente dirhams ».

Il alla aussi au Yémen, en marchant, ainsi qu'en Syrie et à Tartous. Au cours de ses longs voyages, il rencontra beaucoup de désagréments et de vicissitudes. Une fois, on lui vola ses vêtements, une autre fois son argent, alors qu'il se rendait au Yémen, et il fut obligé de travailler comme porteur. A chaque fois, il s'abstenait de demander de l'aide et éprouvait de la pudeur à demander à ses maîtres leur assistance.

---

[1] Même source.

[2] Il s'agit d'El-Fudhaïl Ibn 'Iyyâdh Ibn Mass'ûd, le célèbre soufi et traditionniste, né à Samarqand, en l'an 105 et mort à la Mecque, en l'an 187. Il est resté célèbre pour ses exhortations pleines de sagesse à l'adresse des savants et des califes. Il avait dit un jour à Haroûn Errachîd : « Ô Haroûn, si tu veux échapper au châtiment, le Jour du Jugement, considère chaque vieillard parmi les musulmans comme ton père, les jeunes comme tes frères, les enfants comme tes fils, les femmes comme ta mère et tes sœurs. Sinon, ô Haroûn, j'ai bien peur que ton beau visage ne brûle au feu de l'enfer. Si une vieille femme se couche le soir sans avoir mangé, elle t'accusera au Jour de la Justice ».

Il voulait aussi aller en Egypte pour rencontrer son illustre contemporain, l'imam Echâfi'ï, comme il le lui avait promis. Mais le destin en décida autrement et la mort emporta ce dernier sans qu'il ne puisse le voir.

Parmi les maîtres auprès desquels il apprit la science des différentes disciplines enseignées à cette époque, il y avait l'illustre traditionniste et jurisconsulte Sufiâne Ibn 'Uyayna, dont il fut l'élève à la Mecque ; il y avait aussi Yazîd Ibn Haroûn, le pieux ascète et traditionniste, originaire de Bukhâra, et installé à Wâsit, où il mourut, âgé de presque quatre vingt dix ans. Il allait régulièrement à la Mecque et à Baghdad pour le pèlerinage ou pour enseigner la science.

Il y a avait en outre, le cheikh 'Abderrezâk Ibn Hammâm El-Humaïri Essen'ânî, l'imam du hadith à San'a, au Yémen, auprès duquel il apprit le hadith pendant deux ans, à San'a.

Il y avait également le cheikh Ismaïl Ibn 'Uliyya qui fut son maître à Baçra et pour lequel il éprouvait une grande admiration. Il disait à ce sujet : « Mâlik m'a échappé, et Allah me la remplacé par Sufiâne Ibn 'Uyayan, et Hammâd Ibn Zaïd m'a échappé, et Allah me l'a remplacé par Ismaïm Ibn Haroûn ».[1]

Là où notre illustre traditionniste entendait parler d'un savant qui transmet des hadiths ou les enseignait, il allait le voir là où il se trouvait.

Un jour, rapportent ses biographes, il entendit parler d'un homme qui se trouvait dans un pays très éloigné et qui possédait de nombreux hadiths du Prophète (Sur lui la Grâce et la Paix) qu'il enseignait à ceux qui le voulaient.

L'imam Ahmed qui était à l'affut de toute information de ce genre, se mit tout de suite en route, à la recherche de cet homme. Il le trouva en train de nourrir un chien. Ahmed lui adressa le salut et l'homme lui rendit son salut tout en continuant à nourrir le chien, sans lui accorder d'attention et sans lui adresser la parole. L'Imam Ahmed ressentit une certaine gène en lui, parce que cet homme continua à nourrir son chien sans lui accorder d'attention. Lorsqu'il eut terminé de donner à manger au chien, l'homme se tourna vers Ahmed et lui dit : « Peut-être que cela t'a vexé que je donne à manger à ce chien sans m'occuper de toi ? ». « Oui », répondit l'imam Ahmed.

L'homme lui dit alors : « Abû Ezzanâd m'a rapporté d'après El-A'redj, d'après Abû Hureïra (qu'Allah l'agréé) que le Prophète (Sur lui la Grâce et la Paix) a dit : « ***Celui qui fait désespérer quiconque espère en lui, Allah lui coupera tout espoir en Lui le jour de la Résurrection, et il n'entrera pas au Paradis*** ».

L'homme ajouta : « Dans notre contrée, il n'y a pas de chiens, et ce chien est venu à moi, et c'est pourquoi je n'ai pas voulu lui couper son espoir ». L'imam Ahmed lui dit : « Ce hadith me suffit », et il revint sur ses pas.

[1] « L'imam Ahmed Ibn Hanbal », par le Dr Mustapha Echek'a. Ed Dar El-Kitâb El-Islâmi, Beyrouth. Op. cité.

- **Sa formation et ses débuts dans la vie intellectuelle et religieuse**

Après avoir acquis les connaissances et maîtrisé les disciplines enseignées à son époque, notre illustre imam entra de fort belle manière dans la vie intellectuelle et religieuse de son époque, une vie marquée par une intense activité culturelle, intellectuelle et scientifique, dont Baghdad était la plaque tournante.

Notre illustre imam acquit donc la connaissance parfaite de la grammaire arabe, puis ajouta la connaissance de la langue perse, avant d'assimiler toutes les disciplines religieuses enseignées à l'époque, comme le hadith, l'exégèse du Coran, la jurisprudence, la théologie, la jurisprudence du raisonnement personnel (**erraï**), etc.

Son intelligence aïgue et sa grande faculté de mémorisation lui permirent d'assimiler et de comprendre tout ce qu'il étudiait.

Bien évidemment, son attachement au sens littéral des textes dont il avait fait sa méthode, ne pouvait que lui inspirer le rejet de la méthode des gens de l'Iraq, basée sur le raisonnement personnel (**erraï**), qui remontait à Ibrahîm Ennakh'ï, un des pieux anciens (**salaf**) et dont le maître en la matière était l'imam Abû Hanîfa Enno'mâne.

Sa méthode de pensée ne pouvait, aussi, que lui inspirer le rejet de la théologie dogmatique (**kalam**) dans la mesure où celle-ci dépassait parfois le sens littéral d'un verset pour spéculer philosophiquement et essayer de lui donner un sens qui soit à la portée de la raison.

Quant un hadith et à la jurisprudence (**fiqh**), notre illustre imam a excellé dans leur connaissance au point de devenir une référence, surtout dans le domaine du hadith.

Et comment en serait-il autrement qu'il a consacré toute sa vie à l'apprentissage, au recueillement, à l'étude et à l'enseignement des paroles du Messager d'Allah (QSSSl) ?

On rapporte qu'il fut le premier traditionniste à voyager à travers les contrées du monde musulman pour recueillir et récolter les hadiths.

Les historiens rapportent qu'Echâfi'ï qui était son compagnon, ayant appris qu'il allait partir au Yémen pour se mettre à l'école de 'Abderrezâk, demanda au calife El-Amîne de lui confier le poste de juge au Yémen, afin que la vie lui soit plus agréable là-bas et qu'il puisse étudier le hadith, l'esprit tranquille, et sans éprouver de peine. Le calife approuva cette demande, mais l'imam Ahmed refusa catégoriquement cette offre, en disant à Echâfi'ï : « Ô 'Abâ 'Abdullah ! Si j'entends cela de toi une deuxième fois, tu ne me verras plus chez toi ! ».[1]

Notre illustre imam refusa donc le poste de juge et les honneurs y afférents, en préférant accomplir son périple à pied, le ventre à moitié plein, travaillant par-ci et étudiant par-là jusqu'à ce qu'il arriva à satisfaire sa quête, sans être à la merci de quiconque parmi les hommes.

'Abderrezâk, le savant du Yémen, chez qui il resta presque deux ans, témoigna de sa dignité et de sa noblesse en ces termes : « Ahmed Ibn Hanbal arriva chez nous et resta presque deux ans. Je lui ai dit un jour : « Ô Abâ 'Abdullah, prends ceci et profites-en, car notre pays n'est pas un pays de commerce ou de richesse ». Il ajouta : « Je lui ai présenté ma main dans laquelle il y avait des dinars, mais il refusa en disant : « Merci, je n'en ai pas besoin ».[2]

---

[1] Voir « Manâqib l'imam Ibn Hanbal », d'Ibn El-Djûzî, p. 271.
[2] Voir « Hulyat El-Awliyya », d'Abû Nu'aïm El-Içphahâni, 9/175.

Il n'y a rien d'étonnant donc qu'il soit devenu un grand traditionniste et un spécialiste du hadith et de ses subtilités. Et ce n'est qu'à l'âge de quarante ans, disent les historiens, qu'il daigna enseigner et transmettre les hadiths qu'il avait récolté et réçus durant tout son long périple qui le mena auprès des plus grands traditionniste de son époque. On rapporte qu'il avait choisi cet âge précis pour se conformer à la période durant laquelle le Prophète (Sur lui la Grâce et la Paix) avait reçu la révélation du Coran.

A l'âge de quarante ans, donc, il devint maître d'un cercle d'enseignement dans la mosquée de Baghdad où il enseignait le hadith de même que la jurisprudence. Il apprenait les hadîths avec leurs chaînes de transmission et les enseignait de la même façon sans se tromper sur un seul hadith. On rapporte qu'il avait toujours un livre sur les genoux, car son cercle était très grand et comprenait parfois jusqu'à cinq mille personnes, dont quelque cinq cents transcrivaient ce qu'ils entendaient.

L'assistance était studieuse et tout le monde entendait les paroles du maître. Le cercle de notre illustre imam se tenait après la prière de l'après-midi et comprenait tous les niveaux parmi les aspirants à la science. Il avait un autre cercle, plus restreint, qu'il organisait chez lui, à l'adresse de ses élèves les plus fidèles et les plus proches. A ces cours participaient ses enfants Sâlah et 'Abdullah.

Dans ces cercles, les aspirants à la science étaient tous égaux, aux yeux d'Ibn Hanbal. Bien plus, les plus proches de son cœur et les plus enclins à jouir de son affection, étaient les plus pauvres. El-Maroudhî, son compagnon, a dit à ce sujet : « Je n'ai jamais vu de pauvre honoré dans une assemblée comme il l'est dans l'assemblée d'Ibn Hanbal. ». L'îmam Ahmed venait à la mosquée où enseignait, en apportant avec lui, le livre de la foi et celui des boissons. Il priait et s'asseyait. Lorsqu'il est interrogé, il répond, sinon il retournait chez lui en tenant les deux livres dans sa main droite.[1]

Il avait atteint un rang éminent parmi les savants de Baghdad et son nom commençait à briller dans le ciel de la science, non seulement à Baghdad, mais dans tout le monde musulman.

On rapporte, dans cette optique, que le maître des lecteurs du hadith à Baçra, Eddehhâk Ibn Mukhad interrogea un jour, sur le ton du repproche, les traditionnistes qui se trouvaient dans la mosquée en leur disant : « N'y a-t-il donc aucun jurisconsulte (**faqîh**) parmi vous ? ». Et il se mit à leur faire des reproches en ce sens. Il lui dirent alors : « Si, il y a quelqu'un parmi nous qui est jurisconsulte ». Il leur dit : « Où est-il ? ». Ils répondirent : « Il va arriver d'un moment à l'autre ». C'est alors qu'Ahmed Ibn Hanbal entra dans la mosquée. En le voyant, ils lui dirent : « Le voilà qui arrive ». Eddehhâk l'interpella et lui dit : « Approches-toi ». Mais Ahmed lui répondit : « Je déteste traverser les rangs des gens ». Eddehhâk dit : « Cela fait partie de la jurisprudence (**fiqh**) ». Il demanda alors aux personnes présentes de lui laisser une place, et une fois à ses côtés, il lui posa plusieurs questions ayant trait à la jurisprudence, auxquelles il répondit sans exception. Eddehhâk s'exclama alors : « Celui-là est une bête de mer ».

Et c'est ainsi que notre illustre imam devint une référence dans le hadith et la jurisprudence, en ayant sa propre école de pensée et sa propre méthode d'investigation et de réflexion dans les sciences islamiques.

Ahmed Hanbal laissa comme œuvres, un ouvrage de hadiths, intitulé « El-Musnad », qui contient quelque trente mille hadiths et qui est considéré comme son œuvre maîtresse. Il a laissé, aussi, d'après « Tabaqât El-Hanabila », d'autres ouvrages comme une exégèse du Coran, un livre sur l'abrogé et l'abrogeant dans le Coran, une épître sur l'ascétisme, une autre sur le scrupule et une réponse aux Djahmites.

---

[1] « L'îmam Ahmed Ibn Hanbal », par le Dr Mustapha Echek'a. Op. cité.

- **Les particularités de son école**

L'école de jurisprudence fondée par l'imam Ahmed, se caractérise par un attachement rigoureux au sens littéral et apparent des textes du Coran ou de la sunna, en excluant toute idée de raisonnement personnel (**erraï**) ou de raisonnement par analogie (**qiyas**), comme c'est le cas par exemple dans l'école hanéfite et, dans une moindre mesure, dans l'école chaféïte. L'école hanbalite rejette aussi le notion d'**Idjmâ** (consensus des savants), qui constitue un fondement important chez les autres écoles de jurisprudence.

Pour ce qui concerne, la notion de raisonnement personnel (**erraï**), notre illustre imam le rejette et lui préfère même l'argument du hadith considéré comme faible. Il disait à ce sujet : « Le hadith faible est préférable au raisonnement des hommes ».

C'est justement cet attachement rigoureux au sens littéral et apparent des textes, qui a valu à l'école d'Ibn Hanbal d'être traitée de rigorisme et de sévérité par certains de ses adversaires.

Cependant, cela n'a pas empêché notre illustre imam de recommander à ses disciples : « Ne suivez pas aveuglément mes jugements ni ceux de Mâlik, Echâfi'ï, El-Awzâ'ï ou Ethawrî. Prenez vos jugements de là où ils ont pris les leurs ».

En outre, de par sa formation de traditionniste auprès des plus grands spécialites du hadith de son époque, comme Huchaïm Ibn Bachîr, Yazîd Ibn Haroûn, Ismaïl Ibn 'Uliyya, Sufiâne Ibn 'Uyayna, 'Abderrezâk Ibn Hammâm et d'autres illustres traditionnistes, Ibn Hanbal était enclin à trop pencher pour le hadith, ce qui lui a valu, peut-être, d'être considéré plus comme un traditionniste (**muhaddith**) que comme un jurisconsulte (**faqîh**), selon l'expression d'Ibn Djarîr Ettabarî, dans son ouvrage « Ikhtilâf El-Fuqâha » (les divergences des jurisconsultes), qui lui valut d'être persécuté par les partisans zélés de l'école hanbalite.

Dans son livre sur la vie et l'œuvre de notre illustre imam, le cheikh Mohammed Abû Zahra, écrit que son penchant pour la transmission du hadith et son attachement exclusif aux récits de la sunna ont influencé la jurisprudence de son école.

En effet, on reproche à l'école hanbalite de s'inspirer, dans sa jurisprudence, plus du hadith du Prophète (Sur lui la Grâce et la Paix) que du Saint Coran, ce à quoi Ahmed Ibn Hanbal, lui-même, répond que la sunna explique le Coran et le clarifie.

Il est vrai que l'école de l'imam Mâlik se caractérise, elle aussi, par ce penchant excessif pour la sunna, mais l'école hanbalite l'a dépassée, et de loin, dans cette voie.

Il va de soi donc que ses opinions sur les différentes questions de théologie ou de jurisprudence, soient caractérisées par un strict conformisme et un rigoureux littéralisme qui ne laisse aucune place à l'interprétation personnelle et allégorique.

En voici des exemples concrets :

(a) La foi :

Concernant la réalité de la foi, Ibn Hanbal considère que celle-ci est le fondement de toute croyance, et que la qualité de croyant peut être donnée à quiconque témoigne qu'il n'y a de dieu qu'Allah, l'Unique, qui n'a pas d'associé, et que Mohammed est Son serviteur et Son messager, qui souscrit à tout ce que les prophètes et les messagers précédents ont apporté, et dont le cœur s'attache à ce qui est apparu sur sa langue, sans qu'il ne doute de sa foi ».
En outre, il soutient que la foi augmente et diminue, et qu'elle est parole et acte. Partant de cela, les bonnes actions augmentent la foi et les mauvaises actions la font diminuer. Il est donc en porte à faux avec l'opinion d'Abû Hanîfa qui considère que la foi n'augmente ni ne diminue et que, par conséquent, il ne peut y avoir de demi-croyant ni de tiers de croyant.

Par contre, l'imam Ahmed considère celui qui délaisse la prière ne serait-ce par négligence ou paresse, comme apostat et soutient qu'on doit le juger comme tel.

(b) La prédestination :

L'imam croit en la prédestination dans le bien et dans le mal en attribuant toute chose à Allah, et en refusant toute discussion à ce sujet, contrairement aux philosophes et aux théologiens dogmatiques, qui n'hésitent pas à spéculer là-dessus en essayant d'apporter des réponses qui soient à la portée de la raison humaine.
Il disait à ce sujet : « La prédestination dans le bien et le mal, qu'elle concerne une chose insignifiante ou importante, qu'elle soit apparente ou intérieure, douce ou amère, bonne ou mauvaise, en premier ou en dernier lieu, vient d'Allah, par un décret qu'Il a décrété et une prédestination qu'Il a prédestinée à Ses créatures. Bien plus, toutes les créatures marchent vers ce à quoi ellese ont été créées, soumises à ce qu'Il leur a décrété de par Ses actes. Et ce n'est là que justice de Sa part. Que ce soit l'adultère, le vol, l'ivresse, l'assassinat, la consommation de nourriture illicite, l'associationnisme ou autres péchés, tous procèdent de la prédestination d'Allah, sans que quiconque n'ait le droit de prendre cela comme argument contre Allah. Bien au contraire, c'est Allah qui possède l'argument décisif contre Ses créatures. Nul ne peut l'interroger sur ce qu'Il fait, et les créatures seront interrogées sur leurs actes. Celui qui affirme que l'assassinat d'une personne ne procède pas de la prédestination d'Allah et de Sa volonté au sein de Ses créatures, c'est comme s'il prétendait que la victime est morte sans le délai qui lui a été imparti. Et y a-t-il hérésie plus évidente que celle-ci ? ».[1]

Comme nous pouvons le voir, notre illustre imam s'en tient strictement au sens littéral des textes du Coran et de la sunna, en refusant toute autre interprétation qui s'inspirerait de la réflexion et du raisonnement personnel humain.

L'imam Ahmed a contredit aussi les théologiens mutazilites, sur la question du pécheur qui commet un péché capital, en affirmant qu'il ne peut être traité d'hérétique pour cela, car les gens de l'unicité ne peuvent pas être taxés d'hérésie, même s'ils commettent des péchés capitaux. Sur cette question, il est d'accord avec la majorité des gens de la sunna.

(c) La création du Coran :

C'est là la question sur laquelle notre illustre imam avait le plus controversé en raison de l'entêtement des théologiens dogmatiques mutazilites à l'imposer comme dogme pour tous les musulmans, avec l'aide de certains califes Abbasides comme El-Mamoûn, El-Mu'taçim et El-Wâtiq, comme nous le verrons plus loin.
Notre illustre imam croyait donc que le saint Coran n'était ni créé ni incréé. Il explique ainsi sa position : « Allah (qu'Il soit glorifié) est pré-éternel et rien ne l'a précédé. Il en est de même de Ses attributs, y compris l'attribut de la parole. Or, le Coran est la parole d'Allah ».
Il disait aussi : « Le Coran est la parole d'Allah qui a parlé avec. Il n'est pas créé ; celui qui prétend que le Coran est créé, est un djahmite hérétique ; de même, celui qui prétend que le Coran est la parole d'Allah et s'arrête sans ajouter qu'il n'est pas créé, est plus pernicieux que le premier qui a dit qu'il est créé. En outre, celui qui prétend que nos expressions et notre psalmodie du Coran sont créées, et que le Coran est la parole d'Allah, est aussi un djahmite. Celui qui ne taxe pas ces gens d'hérétiques est pareil à eux ».[2]

Il reste que la majorité des savants musulmans considèrent que l'expression ou la prononciation du Coran est créée, tandis que le Coran lui-même, est la parole d'Allah, pré-éternelle et incréée.

C'est dire combien notre illustre imam était intransigeant dans son attachement au sens

[1] Même source.
[2] Même source.

littéral des textes, quitte à contredire la majorité des savants.

(d) L'essence divine et la vision d'Allah dans l'au-delà :

Notre illustre imam parle de l'essence divine comme suit : « Allah (qu'Il soit glorifié) possède un Trône, et ce Trône est porté par des Anges. L'établissement d'Allah sur Son Trône n'a pas de limites, et seul Allah connaît ses limites. Allah est aussi Audient et ne doute pas de ce qu'Il entend ; Il est Clairvoyant et Sa vision n'est pas incertaine ; Il est Omnipotent et rien n'échappe à Sa science ; Il est Généreux et non avare ; Il bouge et parle ; Il voit et regarde, rit et se réjouit, aime et hait, montre une animosité et une satisfaction, se met en colère et se courrouçe…Il descent chaque nuit au ciel terretre, comme Il veut. Il n'y a rien qui Lui ressemble et Il est l'Audient et le Clairvoyant. Les cœurs des créatures se trouvent entre deux doigts parmi les doigts du Miséricordieux, Il les retourne comme Il veut… ».[1]

Notre illustre imam croit aussi fermement en la vision d'Allah le Jour de la Résurrection, partageant cette opinion avec la majorité des jurisconsultes et théologiens musulmans, à l'exception des mutazilites qui rejettent cette vision.

Il disait à ce sujet : « Nous croyons en la vision le Jour de la Résurrection et nous croyons que le Prophète (Sur lui la Grâce et la Paix) a vu son Seigneur.

Tels sont, entre autres, les opinions de notre illustre imam concernant quelques dogmes de la foi de l'Islam. Ces dogmes sont vus sous l'angle du Coran et de la sunna dans leur sens strictement littéral.

Par ailleurs, Ahmed Ibn Hanbal, comme tous les autres jurisconsultes, fondateurs d'écoles de pensée, avait des opinions et des positions politiques qui avaient trait au califat, aux compagnons et à leurs mérites ainsi qu'au conflit qui avait opposé 'Alî à Mu'âwiyya et qui déchira la communauté.

Fidèle à son attachement strict à la sunna, l'îmam Ahmed soutient que le califat doit être du ressort des koreïchites, et même s'il reste deux personnes sur terre, personne ne doit le leur contester ni se révolter contre eux, ni leur préférer autrui jusqu'au Jour de la Résurrection.[2]

En outre, plus que son maître en jurisprudence, l'îllustre Echâfi'î, l'îmam Ahmed insiste tout particulièrement sur l'obéissance à observer à l'égart des tenants du pouvoir, dussent-ils être des despotes et des tyrans. Il écrit à ce sujet : « Participer au djihâd avec les califes, est une obligation, que ces derniers soient vertueux ou despotes ; il ne doit être rendu caduc ni par le despotisme d'un despote ni par le justice d'un juste. En outre, la prière du vendredi, celle des deux fêtes et le pèlerinage doivent être accomplis avec le sultan même s'il n'est pas vertueux, un juste et un pieux. La soumission à ceux à qui Allah a donné le pouvoir est une obligation. Tu ne dois pas rejeter son obéissance et ne pas se soulever contre lui avec ton épée, jusqu'à ce qu'Allah te trouve une issue. ».[3]

Pour ce qui est des compagnons du Prophète (Sur lui la Grâce et la Paix), notamment les califes bien guidés, et du degré de supériorité entre eux, notre illustre imam soutient la même opinion que Mâlik, comme nous l'avons vu plus haut, c'est-à-dire qu'il considère que les quatre premiers califes sont les meilleurs hommes après le Prophète (Sur lui la Grâce et la Paix), selon leur ordre de classification historique, puis le reste des compagnons est supérieur à tous les hommes. Tout comme Mâlik, Ibn Hanbal considère qu'Abû Bakr est meilleur qu^Umar, que 'Umar est meilleur que 'Uthmân et que 'Uthmân est meilleur que 'Alî. Dans un autre récit, il s'arrête devant 'Uthmân et refuse de se prononcer, alors que dans un autre récit, il les considère tous les quatre comme des califes bien guidés.[4]

---

1 Même source.
2 Même source.
3 Voir « Tabaqât El-Hanâbila », d'Ibn El-Djûzî. 1/26.
4 « L'îmam Ahmed Ibn Hanbal », par le Dr Mustapha Echek'a, op. Cité.

Pour ce qui concerne le conflit entre ʽAlî et Mu'âwiyya, notre illustre imam, tout en considérant le califat de ʽAlî comme légitime et conforme aux préceptes de la Chari'a, refuse de se prononcer sur l'attitude de Mu'âwiyya et s'abstient de le critiquer ou de le stigmatiser pour son soulèvement contre le calife ʽAlî.

Il refusait même de parler de ce qui s'est passé à Siffîn ou à la bataille du chameau en disant : « Ce sont des sangs dont Allah a préservé mes mains, et moi j'en préserve ma langue ». Il attribue ce qui s'est passé à l'**idjithâd**, l'effort d'interprétation des deux parties. Or, tout interprête n'a pas forcément raison. Celui qui a raison aura deux récompenses, et celui qui se trompe, une seule.

Concernant, enfin, le califat Abbaside, sous lequel il a vécu, sa vie entière, il semble que notre illustre imam, contrairement aux autres imams fondateurs d'écoles de jurisprudence qui, sans appeler ouvertement à la révolte contre les califes aussi bien umeyyades que abbasides, ne les considéraient pas pour autant comme des pouvoirs légitimes et conformes à la conception islamique de l'autorité, l'imam Ibn Hanbal considère ces pouvoirs comme légitimes en disant qu'El-ʽAbbâs – l'oncle du Prophète (Sur lui la Grâce et la Paix) et l'ancêtre des Abbasides – est le père des califes. Par conséquent, il avait des sympathies pour eux, en dépit de ce qu'il avait éprouvé de leur part, lors de la fameuse « **fitna** » l'épreuve dite de la « création du Coran », comme nous le verrons plus loin.

Nous avons vu, en effet, dans la biographie d'Abû Hanîfa, comment celui-ci avait soutenu moralement et financièrement de même qu'avec une **fetwa**, les révoltes de Zaïd Ibn ʽAlî, d'Ibrahîm Ibn ʽAbdullah et de son frère Mohammed ennafs ezzakiyya, au nom des Alides, contre le pouvoir umeyyade ; nous avons vu, aussi, comment l'imam Mâlik avait soutenu moralement et avec une **Fetwa**, la révolte de Mohammed ennafs ezzakiyya contre le pouvoir abbaside ; nous avons vu, également, que l'imam Echâfi'ï éprouvait de la sympathie pour les Alîdes au point où il fut accusé d'en faire partie.

Quant à l'imam Ahmed Ibn Hanbal, il ne semble pas avoir eu de position tranchée contre le califat abbaside qui était contesté, tout comme le califat umeyyade, par les Alîdes, les Kharédjites et d'autres opposants. Est-ce parce qu'aucun soulèvement digne de ce nom n'a eu lieu de son vivant ? Toujours est-il que même en dépit de ce qu'il a pu endurer de la part du pouvoir abbaside, comme sévices, persécutions et censure, il n'a jamais franchi le pas décisif en le considérant comme usurpateur et despotique. Et quoi qu'on en dise, ce fut là une attitude très digne et très courageuse de sa part, car il n'a pas jugé ce pouvoir à l'aune de son comportement – peu honorable il est vrai – à son égard, mais à l'aune de son opinion politique, inspirée de son attachement strict au sens littéral des textes islamiques, surtout de la sunna du Prophète (Sur lui la Grâce et la Paix).

- **L'épreuve d'Ibn Hanbal et les persécutions qui s'en suivirent**

L'histoire de la fameuse **fitna** dite de la « création du Coran » (**Khalq El-Qurân**) est liée au nom de deux hommes célèbres dans l'histoire de l'Islam, à savoir le calife El-Mamoûn, l'inspirateur de cette fitna, et l'imam Ahmed Ibn Hanbal, qui l'a subie dans sa chair, en faisant preuve d'un grand courage et d'une admirable patience qui le rendirent célèbre dans l'histoire de l'Islam.

Cette fitna a commencé, lorsque, sur l'instigation et l'incitation des théologiens mutazilites qui ont investi son entourage, le calife abbaside El-Mamoûn a voulu imposer par la force une de leurs opinions théologiques, connue dans l'histoire comme « l'idée de la création du Coran ».

Les théologiens dogmatiques mutazilites, dont le mérite dans la défense et l'enrichissement de la pensée islamique est incontestable et ne peut être nié, et dont l'école de pensée à donné d'illustres savants, à l'exemple, d'Abû El-Hudhaîl El-'Allâf, d'Enneddhâm, du cadi 'Abdeldjebbâr, du grand exégète, Ezzamakhcharî, l'auteur du commentaire du Coran appelé **El-Kachâf**, d'**El-Djâhiz**, l'auteur d'une excellente réfutation du dogme de la trinité, et autres, ont donc voulu imposer par la force de l'autorité, ce dogme, quitte à provoquer une **fitna** au sein de la communauté, ce qui aura lieu fatalement au demeurant.

A l'origine de ce dogme, la hantise des théologiens mutazilites à purifier et à exempter l'essence d'Allah de tous les attributs humains et de toutes les contingences et autres accidents. Pour ce faire, ils ont fini par nier qu'Allah puisse parler comme Ses créatures et que Sa Parole soit pré-éternelle et antérieure à toute chose, et, par conséquent, ils ont opté pour l'idée de la création du Coran.

Cette idée fut inspirée au calife El-Mamoûn, par ses conseillers qui étaient de tendance mutazilite, à l'image d'Abû Hichâm El-Foutî, Abû El-Hudhaïl El-'Allâf, Içhâq Ibn Ibrahîm et, surtout, son vizir Ahmed Ibn Abû Duâd, qui était le plus rigoureux et le plus zélé dans l'imposition de ce dogme.

Ainsi, poussé par ses conseillers mutazilites à imposer ce dogme, le calife qui y croyait fermement, décida de le faire, en commençant par les savants de la communauté, qui sont le phare à la lumière duquel les gens cheminent. Il les convoqua donc et les mit à l'épreuve pour tester leur croyance en ce domaine.

Pour ce faire, le calife, à l'instigation de ses conseillers mutazilites, rédigea une sorte de profession de foi sur le dogme de la création du Coran et la présenta aux savants jurisconsultes qu'il convoqua par l'intermédiaire de son chef de la police, Içhâq Ibn Ibrahîm, en les mettant en demeure d'y souscrire sous peine de subir un châtiment.

Les historiens rapportent que les savants, traditionnistes et jurisconsultes, qui furent convoqués en premier lieu, à cet effet, étaient au nombre de sept : Il y avait Mohammed Ibn Sa'd El-Wâqidî, Abû Moslem Mustamlî, Yazîd Ibn Haroûn, Yahia Ibn Mu'în, Abû Khaïtama Zohîr Ibn Harb, Ismaïl Ibn Dâoud, Ismaïl Ibn Abî Mass'ûd et Ahmed Ibn Eddurkî. Le chef de la police d'El-Mamoûn les convoqua donc et les interrogea sur leurs avis concernant la création du Coran. Ils répondirent tous, qui par tactique et qui par peur des poursuites, que le Coran est créé, et ils furent laissés tranquilles sans subir de persécutions.

El-Mamoûn fit rédiger un autre message qu'il envoya à son chef de la police, en le sommant de convoquer d'autres traditionnistes et jurisconsultes, et de les soumettre à l'interrogatoire pour connaître leurs opinions sur la création du Coran.

Içhâq Ibn Ibrahîm, le préfet de la police, déclencha ainsi une autre campagne de persécutions contre les jurisconsultes, les traditionnistes et les cadis, les plus en vue de la province, de même que des autres contrées du monde musulman. On convoqua donc un groupe plus important de savants, ente autres, Abâ Haçan Ezziyyadî, Bichr Ibn El-Walîd El-Kindî, 'Alî Ibn Abî Muqâtil, El-Fadhl Ibn Ghânem, Eddhiâl Ibn El-Haïthem, Sadjjâda, El-qawârirî, Ahmed Ibn Hanbal, Qutaïba, Sa'dâwiyya El-Wâsitî, 'Alî Ibn El-Dja'd, Içhâq Ibn Abî Israïl, Ibn El-Harch, Ibn 'Uliyya l'aîné, Yahia Ibn 'Abderrahmâne El-'Amrî, Abpa Naçr Ettemmâr, Abâ Ma'mmar El-Qati'ï, Mohammed Ibn Hâtem Ibn Maymoûn, Mohammed Ibn Nûh, Ibn El-Ferkhâne, Ennadhr Ibn Chamîl, Ibn 'Alî Ibn 'Açim, Abû El-'Aouâm El-Bezzâz, Ibn Chudjâ' et 'Abderrahmâne Ibn Içhâq.

Ces différents savants refusèrent, tous, en premier lieu, de souscrire à la profession de foi du calife El-Mamoûn, avant de se rétracter, sous les pressions et les menaces, et de reconnaître le caractère créé du Coran comme les obligeait à le faire le décret du sultan.

L'Imam Ahmed déplora leur conduite à ce sujet en disant : « S'ils avaient fait preuve de patience et de fermeté dans leur foi en Allah, cette affaire n'aurait pas pris des proportions pareilles, et le calife aurait appréhendé leur attitude. Mais en se soumettant à son injonction, alors qu'ils sont les notables du pays, ils l'encouragèrent à sévir contre d'autres savants ». Il regretta donc leur attitude et répètera souvent avec amertume : « Ces savants sont les premiers à encourager cette épreuve par leur soumission au calife ».

Seuls quatre d'entre eux persistèrent dans leur attitude et restèrent intransigeants à ce sujet. Il s'agit de notre illustre imam, Ahmed Ibn Hanbal, de Mohammed Ibn Nûh, un de ses élèves, de 'Ubaïdellah Ibn 'Umar El-Qawârirî et d'El-Haçan Ibn Hammâd Sedjjâda. Les deux derniers finirent par se rallier à la profession de foi d'El-Mamoûn, par tactique, sans doute, pour s'épargner les persécutions et les sévices, et il ne resta qu'Ahmed Ibn Hanbal et Mohammed Ibn Nûh à camper sur leurs positions et à faire preuve d'intransigeance, en refusant toute soumission à la profession de foi mutazilite. Ils furent donc enchaînés et conduits auprès du calife El-Mamoûn qui se trouvait alors en campagne sur les frontières avec l'empire romain. Mais le destin en décida autrement, puisque, avant qu'ils n'y arrivent, le calife mourut. Ils furent donc ramenés de nouveau à Baghdad pour être confrontés au nouveau calife El-Mu'taçim qui venait de succéder à El-Mamoûn. En cours de route, Mohammed Ibn Nûh, le courageux traditionniste qui accompagnait Ibn Hanbal dans son épreuve et partageait ses persécutions, tomba malade et mourut à son tour, dans le Nord de l'Iraq, les pieds enchaînés dans les fers. Ce fut notre illustre imam qui procéda au lavage de son corps et à la prière mortuaire avant de continuer son chemin, enchaîné, jusqu'à ce qu'il arriva à Baghdad. Avant de rendre l'âme, ce jeune et courageux traditionniste, qui serait un disciple d'Ibn Hanbal, aurait dit à son maître :

« Ô Abâ 'Abdullah ! Allah, Allah ! Tu n'es pas comme moi ! Tu es un exemple pour les gens, et tous attendent ta réaction face à cette épreuve. Crains Allah et sois ferme ! ». Notre imam dira plus tard : « Je fus émerveillé par son soutien et par son exhortation en ma faveur ».[1]

Le récit de sa confrontation avec le calife est resté célèbre dans l'histoire de l'Islam et nombreux sont les historiens et les chroniqueurs musulmans qui l'ont rapporté en détails. De toutes ces versions qui sont plus ou moins longues, il ressort que notre illustre imam fut présenté devant le calife El-Mu'taçim qui le somma de croire et de se soumettre, comme l'ont fait les autres jurisconsultes et traditionnistes, à la profession de foi qui insiste sur le caractère créé du saint Coran, sous peine de subir des sévices et de recevoir des coups de fouet. Ces récits soutiennent qu'Ibn Hanbal refusa catégoriquement de souscrire à cette profession de foi et tena tête au calife en essayant de le convaincre, à son tour, du fourvoiement dans lequel il s'est mis, en soutenant une telle opinion qui n'a jamais été soutenue par quiconque avant cela.

Le calife, furieux d'être contredit et défié, ordonna au bourreau de lui donner des coups de fouet.

Voici, en quelques lignes, le témoignage de Mimoûn Ibn El-Assbagh, qui avait assisté à cette confrontation et aux sévices d'Ibn Hanbal.

---

[1] Voir « Les meilleurs des récits », par 'Alî Fekrî, Dar El-Kutub El-'Ilmiyya, Beyrouth.

Mimoûn écrit à ce sujet : « J'étais à Baghdad, lorsque j'entendis un grand vacarme. J'ai demandé la cause de ce qui arrivait, et on m'a répondu qu'Ahmed Ibn Hanbal vient d'être amené à Baghdad pour être présenté devant le calife El-Mu'taçim. J'ai couru alors vers ma maison, j'ai pris de l'argent que j'avais chez moi et je suis parti vers le palais du calife pour assister au conseil. J'ai donné cet argent à celui qui m'a fait entrer dans le palais et, en entrant, j'ai vu que les épées étaient tirées, les lances dressées, les boucliers préparés et les fouets jetés. On m'a fait vêtir d'un capuchon noir, on m'a donné une épée et on m'a placé dans un endroit où je pouvais entendre toute la discussion.

L'émir entra et s'assit sur son trône. On amena ensuite Ahmed Ibn Hanbal, et le calife lui dit : « Par ma parenté avec le Prophète (Sur lui la Grâce et la Paix), je te donnerai des coups de fouet si tu ne prononces pas ce que je prononce ! ». Il se tourna alors vers le bourreau et lui dit : « Occupes-toi de lui ! ». Le bourreau lui donna un premier coup, et Ibn Hanbal dit : « Au nom d'Allah ! ». Il lui donna un deuxième coup, et il s'écria : « Il n'y a de force et de puissance qu'en Allah ! ». Lorsqu'il lui donna le troisième coup, il s'écria : « Le Coran est la parole increéée d'Allah ! ». Et lorsqu'il lui donna le quatrième coup, il s'écria : « Dis : Rien ne peut nous arriver, qui n'ait déjà été décrété par allah ! ». Il lui donna alors vingt neuf coup de fouet. A la fin, la ceinture d'Ibn Hanbal finit par céder, et son pantalon descendit jusqu'à son pubis. Je me suis dit alors : « Il va se dévoiler ». Mais Ahmed regarda vers le ciel et j'ai vu ses lèvres bouger. Son pantalon resta accroché et ne tomba pas. » Mimoûn ajoute : « Je l'ai revu une semaine après, et je lui ai dit : « Ô Abû 'Abdullah ! J'ai vu que lorsqu'ils t'ont frappé et que ta ceinture s'est détachée, tu as levé tes yeux vers le ciel et remué tes lèvres ! Que disais-tu ? ». Il m'a répondu : « Je disais : « Mon Dieu ! Je Te demande par Ton nom avec lequel Tu as rempli Ton Trône ! Si Tu sais que je suis dans le bon sens, ne laisse pas mon intimité se découvrir ! ».[1]

Ibn Abî Usâma rapporte de son côté ce qui suit : « On nous a rapporté qu'Ahmed Ibn Hanbal a été interrogé lors de l'épreuve qu'il avait endurée ces termes : « Ô Abû 'Abdullah ! Vois-tu comment le mensonge a eu le dessus sur la vérité ! ». Il a répondu : « Non ! Le triomphe du mensonge sur la vérité, c'est lorsque les cœurs passent de la guidance vers l'égarement ! Or, nos cœurs sont toujours restés attachés à la vérité ».

Abû Dja'fer El-Anbâri rapporte aussi de son côté ce témoignage sur cette épreuve, en disant : « Lorsque Ahmed Ibn Hanbal fut amené à Baghdad, j'ai été informé de sa venue. Aussi, j'ai traversé l'Euphrate et je suis allé à sa recherche, en le trouvant au marché. Je l'ai salué, et il m'a dit : « Ô Abâ Dja'fer ! J'ai enduré le calvaire ! ». Je lui ai répondu : « Cela n'est pas un calvaire », en ajoutant : « Tu es aujourd'hui l'exemple à suivre pour les gens. Par Allah, si tu souscris à la création du Coran, une grande partie de la population suivra ton exemple, et si tu refuses de le faire, une grande partie de la population suivra ton exemple ! Et même si tu n'es pas tué par cet homme, tu mourras quand même, car la mort est inévitable. Crains donc Allah et ne leur répond pas à ce qu'ils t'ordonnent de dire ». Ahmad se mit alors à pleurer en disant : « Il en sera selon la volonté d'Allah ! Il en sera selon la volonté d'Allah ! ».

[1] Même source.

On rapporte aussi, dans cette optique, que lorsque notre illustre imam fut amené pour être fouétté, il trouva dans la cellule un homme appelé Abû El-Haïthem El-'Ayyâr, arrêté pour vol, qui lui dit : « Ô Ahmed ! Je suis untel le voleur ; on m'a donné quelque dix-mille mille coups de fouet pour que j'avoue et je n'ai pas voulu avouer. Or, je sais que je suis dans le mauvais chemin ! Prends garde donc de te préoccuper de la chaleur et de le douleur du fouet alors que tu es dans le droit chemin ». A chaque fois que le fouet faisait mal à Ahmed, il se rappelait les paroles de ce voleur. Après cela, il ne cessa d'invoquer la miséricorde d'Allah pour ce voleur qui lui avait donné une grande leçon de courage et de fermeté en disant : « Qu'Allah accorde Sa miséricorde à Abâ El-Haïthem ! ».

Les historiens rapportent aussi que notre illustre imam fut soutenu moralement par le peuple de Baghdad qui lui exprima toute sa sympathie et sa compassion.

En effet, du savant le plus illustre au citoyen le plus anonyme de Baghdad, tous lui exprimèrent leur sympathie et leur soutien moral. Ses biographes rapportent, dans cette optique, que lorsqu'il était, en route vers le palais d'El-Mu'taçim, entouré de gardes du calife, un bédouin s'approcha de lui et lui dit : « Si tu es tué aujourd'hui, pour cette cause, tu entreras au Paradis ! ».

Ahmed Ibn Hanbal dira plus tard : « Depuis que je fus soumis à cette épreuve, je n'ai pas entendu une parole qui m'ait autant touché que cette parole d'un bédouin qui m'interpella sur la place de « Tawq » en me disant : « Ô Ahmed ! Si La Vérité (Allah) prend ton âme au cours de cette épreuve, tu mourras martyr, et s'Il te laisse en vie, tu vivras glorieux ». Ces paroles me renforcèrent dans ma fermeté ».

Notre illustre imam fut donc emprisonné, plus de vingt huit mois, durant lesquels il fut soumis au châtiment du fouet, jusqu'à en perdre connaissance parfois. Son fils Abû El-Fadhl Salâh rapporte que son père dirigeait la prière des gens dans sa prison, alors qu'il avait les pieds enchaînés. Il resta dans le calvaire, jusqu'à la mort du calife El-Mu'taçim qui l'avait soumis à cette épreuve. Son successeur et fils, le calife El-Wâtiq, fut plus sévère et plus acharné encore dans ses persécutions contre notre illustre imam et surtout contre d'autres savants non moins illustres. En effet, bien qu'il n'ait pu attenter à la vie d'Ahmed Ibn Hanbal, qu'il empêcha néanmoins d'enseigner et de transmettre le hadith, en lui ordonnant de ne pas résider dans le même pays que lui, le nouveau calife n'hésita pas à sévir plus sévèrement contre d'autres savants récalcitrants, puisque de nombreux traditionnistes et jurisconsultes y laissèrent la vie dans cette épreuve, notamment Ahmed Ibn Nasr El-Khuzâ'î, qui fut tué par le calife El-Wâtiq en personne, Youcef Ibn Yahia El-Bouitî, le compagnon et l'élève d'echâfi'î, Nu'aïm Ibn Hammâd et autres illustres savants qui restèrent fermes et intransigeants dans leurs convictions sans en dévier d'un iota.

De son côté, soumis à d'intenses pressions, afin qu'il se rétracte, l'imam Ahmed Ibn Hanbal se retira chez lui, et ne sortit plus de sa maison même pour assister aux prières ou pour vaquer à ses occupations. Il fut empêché d'enseigner et de transmettre le hadith pendant toute la période que dura cette épreuve. Il resta ainsi, jusqu'à ce que le calife El-Wâtiq mourut. Son successeur, le calife El-Mutawakkil mit fin alors à cette dure épreuve, en invitant l'illustre imam à lui rendre visite, pour l'honorer et lui marquer son respect et sa considération. Il envoya en outre un message dans toutes les contrées pour les informer de la levée des persécutions contre les gens de la sunna et du triomphe de leurs idées contre celles de leurs adversaires mutazilites qui montrèrent, dés lors, un profil des plus bas.

Les historiens rapportent que lorsque notre illustre imam entra chez le nouveau calife El-Mutawakkil, celui-ci dit à sa mère qui se trouvait avec lui : « Ô mère ! Cette maison est illuminée par la venue de cet homme ! ». On fit apporter ensuite des vêtements de luxe qu'on lui fit mettre. L'imam Ahmed pleura alors et dit : « J'ai réussi à me préserver d'eux toute ma vie, et maintenant que le terme de ma vie arrive, je suis éprouvé par eux, et par leur bas monde ! ». Il enleva alors les habits luxueux et s'en alla.

Son fils Sâleh rapporte ainsi cette autre mésaventure de son père : « Nous fûmes invités au camp d'El-Mutawakkil, dans la demeure d'Ettiyâh, sans que mon père sache à qui elle appartenait. Il nous demanda, quelque temps après, à qui elle appartenait, et nous lui répondîmes que c'était la demeure des invités du calife. Il s'exclama alors : « Emmenez-moi d'ici, louez-moi une maison ! ». On lui dit : « Mais c'est une maison que l'émir des croyants à mise à ta disposition ! ». Il répondit : « Je ne passerai pas la nuit ici ! ». Il insista tellement que nous lui louâmes une maison ».[1]

Telle fut l'épreuve qu'endura notre illustre imam, mais qui ne put ébranler ses convictions et sa fermeté en dépit des persécutions et des souffrances qu'il éprouva dans sa chair et dans son âme. L'Imam Ahmed sortit de cette terrible épreuve qui dura vingt ans, jusqu'à la mort d'El-Wâtiq, le plus acharnés des califes abbasides, dans les persécutions contre les adversaires du dogme de la création du Coran, plus grand et plus sublime que jamais. Son nom restera lié à jamais, pour la postérité, au courage et à la fermeté dans la foi et la conviction, face à l'adversité, aux sévices et aux persécutions.

- **Ses qualités et ses vertus**

Notre illustre imam était réputé pour de nombreuses vertus et qualités que ses contemporains ont mises en exergue. Parmi ces vertus et ces qualités, citons :

(a) Son détachement des choses de ce monde :

Sulaïmane Ibn El-Ach'at a dit à cet effet : « Jamais je n'ai vu Ahmed Ibn Hanbal parler de ce bas monde ; et lorsqu'il avait faim, il prenait un morceau de galette dure, y essuyait la poussière, y versait de l'eau dans une assiette, jusqu'à ce qu'elle soit trempée, puis la mangeait ».

Abû Dja'fer El-Qettâne a dit de son côté : « Durant les périodes d'enchérissement, Abû 'Abdullah (Ibn Hanbal) m'apportait du coton filé pour que je le vende. Je le vendais pour un dirham et demi ou pour deux dirhams. Or, ne le voyant pas venir un jour, je l'ai interrogé le lendemain pour connaître les raisons de son absence. Il m'a répondu : « Umm Sâleh (son épouse) était malade ». Et il me donna du coton filé que je vendis pour quatre dirhams. Lorsque je lui ai apporté l'argent, il refusa de les prendre en me disant : « Peut être que tu as augmenté le prix de ton propre chef ! ». J'ai répondu : « Non, je n'ai pas augmenté le prix de mon propre chef, mais cétait du coton très fin ».

Abû Bakr El-Maroûzî a dit pour sa part : « J'ai entendu Abâ 'Abdullah dire : « Les jours les plus heureux pour moi, sont ceux où je me lève le matin sans avoir rien sur moi ».

Dans ce même ordre d'idées, Abû Hafs Ettartoûsi a dit : « Je suis allé voir Abû 'Abdullah Ahmed Ibn Hanbal et je l'ai interrogé, alors qu'il était au milieu de ses élèves, en ces termes : « Qu'Allah t'accorde Sa miséricorde ô Abû 'Abdullah, avec quoi les cœurs s'attendrissent ? ». Il regarda vers ses compagnons, leur adressa un clin d'œil, puis baissa la tête un moment avant de me répondre : « Par la consommation de ce qui est licite ô mon

[1] « Les hommes de pensée et d'appel à Allah en Islam », par le Pr Abû El-Haçan Ennadaoui. Ed Dâr El-Qalam, Koweit.

fils ! ».

Je suis allé voir ensuite Abû Nasr Bishr Ibn El-Hârith, dit El-Hâfi (le célèbre soufi de Baghdad) et je lui ai dit : « Ô Abû Nasr ! Avec quoi s'attendrissent les cœurs ? ». Il m'a répondu : « N'est ce pas grâce à la mention d'Allah que les cœurs deviennent sereins ? ».

Je lui ai dit : « Je viens de chez 'Abî 'Abdullah et je lui ai posé la même question ». Il m'a répondu : « Et que t'a-t-il dit ? ». J'ai répondu : « Il m'a dit : « Par la consommation de ce qui est licite ». Il m'a répondu alors : « Il a apporté l'origine ! Il a apporté l'origine ! ».

Je suis allé voir ensuite 'Abdelouahab El-Werrâq et je lui ai dit : « ô Abâ El-Haçan ! Avec quoi s'attendrissent les cœurs ? ». Il m'a répondu : « N'est-ce pas grâce à la mention d'Allah que les cœurs deviennent sereins ? ».

J'ai dit : « Je viens de chez Abî 'Abdullah et je lui ai posé la même question ». Il m'a dit : « Et que t'a-t-il répondu ? ». J'ai dis : « Il m'a répondu : « Par la consommation de ce qui est licite ». Il s'exclama alors : « Il t'a apporté la substance ! Il t'a apporté la substance ! ».

(b) Son scrupule :

Notre illustre imam était réputé pour son sens du scrupule qui le poussait à ne rien demander à quiconque.
Et comment en sera-t-il autrement, alors qu'il avait refusé l'assistance de son maître Yazîd Ibn Haroûn, à Wasît, tout comme il a refusé celle de son maître 'Abderrezâk Ibn Hammâm à San'a, alors qu'il était dans le besoin ? Il a refusé aussi l'aide de son compagnon de voyage, Içhâq Ibn Rahwih de même que celle de Yahia Ibn Mu'în.

Içhâq Ibn Moussa El-Ansârî a dit à ce sujet : « El-Mamoûn m'a donné un jour une somme d'argent en me disant : « Partage-le entre les gens du hadîth, les traditionnistes, car il y a parmi eux des pauvres ». Tous prirent une part, sauf Ahmed Ibn Hanbal qui refusa d'en prendre ».

Ahmed Ibn El-Qâçem Ettoûsi rapporte de son côté ce qui suit : « Lorsque Ahmed Ibn Hanbal voyait un chrétien, il fermait les yeux. On lui demanda la raison à cela, et il répondit : « Je ne peux pas regarder celui qui a menti au sujet d'Allah ! ».

(c) Son refus des postes au service du pouvoir :

Ibrahîm El-Muznî rapporte qu'Echâfi'î a dit : « Lorsque je suis allé rendre visite à Haroûn Errachîd, je lui ai dit après avoir discuté avec lui : « J'ai laissé une province du Yémen sans juge pour l'administrer ». Il m'a repondu : « Choisis un homme qui convient à ce poste parmi ceux qui assistent à tes cours, et nous l'installerons ». Une fois de retour chez moi, Ahmad Ibn Hanbal vint me rendre visite. Je l'ai prit à part et lui ai dit : « Je viens de parler à l'émir des croyants afin qu'il désigne un juge au Yémen, et il m'a demandé de choisir un homme qui convienne à ce poste parmi mon entourage. Aussi, c'est toi que j'ai choisi, pour tenir ce poste. Prépares-toi donc pour que je te présente à l'émir des croyants afin qu'il te désigne à ce poste ». Mais il s'exclama : « Je suis venu te voir pour recevoir de la science de ta part, et tu m'ordonnes de participer avec eux dans l'administration de la justice ! ». Et il me fit des reproches au point où j'eus honte de lui en avoir parlé ».

Ibn El-Djouzî a dit : « Il nous a été rapporté que cet évènement a eu lieu du temps d'El-Amîne ».[1]

[1] In « Les meilleurs des récits », op cité.

(d) Sa modestie et son humilité :

Son fils Sâleh a dit à ce sujet : « Mon père prenait des fois sa hache et sortait pour travailler de ses propres mains. Il allait aussi parfois chez le marchand de légumes et y achetait ce dont il avait besoin en le portant de ses propres mains ». Mohammed Ibn Ahmed Ibn Wâçil a dit : « J'ai entendu Abâ 'Abdullah dire, plus d'une fois : « Qui suis-je, moi, afin que vous veniez me voir ? Qui suis-je, moi, afin que vous veniez me voir ? Allez plutôt apprendre le hadith ».

Il disait aussi, alors que la célébrité l'avait entouré de toutes parts : « Je voudrais être dans quelque ravin de la Mecque, afin de ne pas être connu des gens ; la célébrité m'a fait du tort ; je souhaite la mort nuit et jour ».

Son humilité et son détachement des choses de ce bas monde étaient tels, qu'il refusa même une proposition du calife El-Mutawakkil l'invitant à prendre en charge l'instruction et l'éducation de l'héritier du califat, El-Mu'tazz. Il déclina poliment cette proposition, arguant qu'il ne pouvait assumer une telle responsabilité.

Bien plus, son refus d'accepter l'aide des gens était tel, qu'il contesta, un jour, la décision de son oncle et de ses deux fils, d'accepter de l'argent du calife El-Mutawakkil, en leur disant : « Pourquoi l'avez-vous accepté, alors que les brèches ne sont pas comblées et que le butin n'est pas partagé entre les gens ? ».

Son fils 'Abdullah rapporte dans ce contexte ce qui suit : « J'ai vu un jour mon père sortir de la maison, et j'ai dit à un homme de le suivre pour voir où il allait. Il le suivit donc et le vit entrer chez un vieillard du nom de Hatk El-Maroûzî qui est resté quelque temps chez nous. Il y resta un long moment puis ressortit. Je suis allé voir alors Hatk en l'interrogeant sur les raisons qui ont amené mon père à lui rendre visite. Il m'a répondu en ces termes : « C'est un ami à moi et nous sommes liés par une amitié et une compassion ». Et il s'arrêta de parler en refusant de continuer sa discussion.
Mais nous insistâmes tellement pour qu'il continue, qu'il nous dit à la fin : « Il m'a emprunté deux cents dirhams et il est venu me les rendre. Je lui ai dit alors : « ô Abâ 'Abdullah, lorsque je te les ai prêtés, je n'avais aucune intention de les reprendre ». Il m'a répondu : « Et moi, je ne les ai pris qu'en ayant l'intention de te les rendre ».

Notre illustre imam aimait la compagnie de l'illustre Bichr El-Hâfî (de son vrai nom Abû Nasr Bichr Ibn El-Hârith), le célèbre soufi de Baghdad. A ses disciples qui s'étonnaient de ces fréquentes visites, et qui lui disaient : « Toi qui es un grand savant, et n'a pas ton égal dans toute espèce de science, est-il convenable que tu sois toujours aux trousses de ce fou de délire ? ». « Sans doute, leur répondait-il, je suis supérieur à lui dans le domaine de la science, mais dans la connaissance du Seigneur le Très Haut, il me dépasse de beaucoup ». Et il ne cessait d'aller voir Bichr El-Hâfî en lui disant : « Parle-moi de la connaissance d'Allah le Très Haut ».[1]

(e) Son amour et sa compassion pour les pauvres :

Aboû Bakr El-Maroûzi a dit : « Abû 'Abdullah aimait beaucoup les pauvres, et je n'ai jamais vu un pauvre dans une assemblée comme dans la sienne ».

Il a dit aussi : « Abû 'Abdullah m'a dit un jour, en parlant d'un homme pauvre et malade : « Va le voir et dis-lui : « Que désires-tu manger afin que nous te l'apportions ». Il m'a donné ensuite un parfum en me demandant de le parfumer.

---

[1] Voir « Vies des saints musulmans », par Emile Dermenghem. Editions Sindbad. Paris.

Il a dit également : « Je lui ai parlé un jour d'un homme qui faisait preuve de patience devant la pauvreté, et il ne cessait de m'interroger à son sujet, en me disant : « Va et apporte-moi de ses nouvelles ! Gloire à Allah ! La patience devant la pauvreté ! Gloire à Allah ! La patience devant la pauvreté ! Il n'y a rien qui égale la patience devant la pauvreté ! Sais-tu ce que veut dire faire preuve de patience devant la pauvreté ? ».

(f) Son penchant pour la solitude et l'isolement :

'Abdullah Ibn Ahmed Ibn Hanbal a dit : « Mon père était le plus resistant des gens à la solitude; on ne le voyait que dans la mosque, dans un cortège funèbre ou dans la visite d'un malade. Il détestait aller aux marchés, et lorsqu'il marchait dans la rue, personne ne pouvait marcher avec lui ».

Abû Bakr El-Maroûzi a dit de son côté : « Abû 'Abdullah Ahmed Ibn Hanbal m'a dit : « Peu importe pour moi que personne ne me voit ou que je ne vois personne, car j'ai vu que la retraite spirituelle est préférable à mon cœur ».

(g) Sa piété et sa crainte d'Allah :

El-Maroûzi son élève a dit : « Je suis entré un jour chez Ahmed en lui disant : « Comment te trouves-tu ce matin ? ». Il m'a répondu : « Comment veux-tu que se trouve celui à qui son Seigneur ordonne d'accomplir des obligations, à qui son Prophète ordonne d'accomplir la sunna, à qui les deux Anges demandent d'améliorer ses œuvres, à qui son âme demande de suivre ses passions, à qui Iblis demande de suivre les choses immorales, à qui l'Ange de la mort demande de prendre son âme et à qui sa famille demande de pourvoir à ses besoins ? ».

Il a dit aussi : « J'ai entendu Abâ 'Abdullah dire : « La crainte d'Allah m'empêche de manger et de boire, et de ce fait, je n'ai plus d'appêtit ».

(h) Sa dévotion :

'Abdullah Ibn Ahmed Ibn Hanbal a dit: « Mon père faisait chaque jour et chaque nuit trois cent **rak'a** (génu-fléxions), et lorsqu'il tomba malade et s'affaiblit, suite aux coups de fouet qu'il avait reçu, il faisait chaque jour et chaque nuit, cent cinquante **rak'a**. Il avait alors presque quatre vingt ans, et il récitait, chaque jour, le un septième du Coran, en terminant chaque semaine la récitation entière. Des fois, il faisait la prière de la nuit, puis il dormait un petit peu, avant de se lever pour prier jusqu'à la prière de l'aube ».

De son côté, Hellâl Ibn El-'Alâ a dit : « Echâfi'î, Yahia Ibn Mu'în et Ahmed Ibn Hanbal sont partis un jour à la Mecque. Arrivés à un endroit près de la Mecque, ils s'arrêtèrent pour se reposer. Echâfi'î et Yahia Ibn Mu'în s'allongèrent pour dormir, tandis qu'Ahmed Ibn Hanbal se mit à prier. Lorsqu'ils se reveillèrent le matin, Echâfi'î dit : « J'ai solutionné pour les musulmans cent questions » ; Yahia Ibn Mu'în a dit pour sa part : « J'ai infirmé cent mensonges proférés contre le Prophète (Sur lui la Grâce et la Paix) » ; quant à Ibn Hanbal, il a dit : « J'ai accompli des génuflexions avec lesquelles j'ai parachevé la récitation du Coran ».

Son fils 'Abdullah a dit pour sa part : « Lorsque mon père devint très âgé, il consacrait beaucoup son temps à la récitation du Coran et à la prière, entre midi et l'après midi ; et lorsque j'entrais chez lui, il s'arrêtait de prier, en parlant des fois et gardant le silence des fois. En voyant cela, je sortais, et il reprenait sa prière ».

(i) Sa magnanimité et son indulgence :

Ibn El-Hâni a dit à ce sujet : « J'étais chez Ahmed Ibn Hanbal, lorsqu'un homme lui dit : « Ô Abâ 'Abdullah ! J'ai médis de toi, pardonne-moi ! ». Il lui répondit : « Tu es pardonné, à condition de ne plus le faire » ; Je lui ai dit alors : « Tu lui pardonne, alors qu'il a médit de toi ? ». Il m'a répondu : « Ne vois-tu pas que je lui ai posé une condition ? ».

De son côté, Abû Bajr El-Maroûzi a dit : « Abû 'Abdullah n'a jamais fait preuve d'injustice à l'égard de quiconque ; et lorsqu'on commettait une injustice à son égard, il faisait preuve d'indulgence et de magnanimité en disant : « Allah suffit comme Demandeur de comptes ». Il n'était pas rancunier et ne se mettait pas tout de suite en colère. Un litige était apparu entre son oncle et ses voisins, et ces derniers venaient demander son arbitrage ; jamais il ne leur montrait qu'il penchait vers son oncle ou qu'il prenait son parti. Bien au contraire, il les accueillait avec la générosité qu'ils lui connaissaient ».

Il a dit aussi : « Un de ses voisins qui avait un mur entre sa demeure et la sienne, m'a informé qu'il avait installé, sur sa terrasse, un pigeonnier dans lequel il y avait des pigeons. Or, cette terrasse donnait sur la maison d'Abû 'Abdullah (Ahmed Ibn Hanbal). Il m'a dit qu'il montait, alors qu'il était jeune, sur la terrasse, et pouvait, de ce fait, regarder dans la maison d'Ibn Hanbal. Celui-ci était au courant de ce que je faisais, mais il ne me l'a jamais dit ni interdit. Or, un jour, mon oncle monta sur la terrasse et découvrit le pigeonnier qui dominait la maison d'Ibn Hanbal. Il s'exclama alors : « Malheur à toi ! N'as-tu pas honte de nuire à Abâ 'Abdullah ». Je lui ai dit : « Mais il n'a rien dit ! ». Il m'a répondu : « Je ne descendrai pas d'ici, jusqu'à ce que tu m'ais offert ces oiseaux ! ».
Je les lui offrais donc et il les égorgea pour les manger, avant de détruire le pigeonnier ».

Bien plus, sa magnanimité était telle, qu'il pardonna même à ceux qui lui firent subir sa terrible épreuve et les sévices qui l'accompagnèrent. En effet, Hanbal Ibn Içhâq, son élève et compagnon a dit : « j'ai entendu l'imam Ahmed dire : « Quiconque m'a fait du tort est pardonné, sauf un innovateur dans la religion ; j'ai même pardonné à Abû Içhâq El-Mu'taçim, (le calife partisan du mutazilisme) car j'ai vu qu'Allah nous dit : « Qu'ils pardonnent et qu'ils font grâce ; ne voulez-vous pas qu'Allah vous pardonne ? ». En outre, le Prophète (Sur lui la Grâce et la Paix) avait ordonné à Abû Bakr de pardonner à Mistah, lors de l'affaire du mensonge contre 'Aïcha ».

Il disait à ce sujet : « Le pardon est préférable ; quel est ton intérêt en voyant ton frère musulman souffrir à cause de toi ! ».

Plus que cela, après l'avènement du calife El-Mutawakkil qui fit triompher la doctrine sunnite sur les idées mutazilites pronées par ses prédécesseurs, le vizir Ibn Ezziyyât et le grand cadi Ibn Abî Duad, qui avaient conduit la fitna de la création du Coran, tombèrent en disgrâce, tandis qu'Ibn Hanbal retrouva sa place distinguée et sa considération auprès des autorités abbasides. Or, si celui-ci avait voulu prendre sa revanche de ces deux hommes, l'occasion lui était offerte de le faire en toute liberté. Mais notre illustre imâm n'était pas homme à se venger des gens déchus et tombés en disgrâce. Il leur pardonna et ne leur tint nullement rancune.

(j) Sa générosité et sa libéralité :

Yahia Ibn Hellâl El-Werrâq a dit : « Je suis venu un jour voir ‘Abâ ‘Abdullah Ahmed Ibn Hanbal, et il m’a donné quatre dirhams en me disant : « C’est tout ce que je possède ».

Haroûn El-Mustamlî a dit de son côté : « J’ai rencontré Ahmed Ibn Hanbal et je lui ai dit : « Nous n’avons rien chez nous ». Il m’a donné alors cinq dirhams en me disant : « Nous n’avons rien en dehors de ces dirhams ».

(k) Son amour du Prophète (Sur lui la Grâce et la Paix) et sa conformité avec sa sunna :

Notre illustre imam, se voulait le défenseur de la sunna du Prophète (Sur lui la Grâce et la Paix) qu’il voulait imiter, pour sa part, dans tous ses détails y compris les plus minutieux.
Son fils ‘Abdullah rapporte avoir vu son père prendre un cheveu du Prophète (Sur lui la Grâce et la Paix), le mettre dans sa bouche et l’embrasser. Il ajoute qu’il l’a vu mettre ce cheveu sur ses yeux, le mettre aussi dans de l’eau et boire cette eau.

Son attachement au hadith du Prophète (Sur lui la Grâce et la Paix) était tellement intense, qu’il avait l’habitude de dire : « Je n’ai jamais écrit un hadith sans le mettre en pratique. J’ai même entendu dire que le Prophète (Sur lui la Grâce et la Paix) s’est fait poser des ventouses, et avait donné à Abâ Tayba, un dinar. J’ai donné, moi aussi, un dinar, à celui qui m’a posé des ventouses ».

En outre, après s’être caché du calife El-Wâtiq, notre illustre imam, qui avait trouvé refuge chez un de ses compagnons, insista pour changer de refuge après trois jours de cachette, et ce pour se conformer à la cachette du Prophète (Sur lui la Grâce et la Paix) pendant trois, lors de son émigration. Ibrahîm Ibn Hâni a dit à ce sujet : « Ahmed Ibn Hanbal s’est caché chez moi pendant trois jours, puis il m’a dit : « Cherche-moi un autre refuge ». J’ai répondu : « Je ne suis pas rassuré à ton sujet ». Il m’a répondu : « Fais-le, et si tu le fais, je te dirais pourquoi ». Je lui ai trouvé alors un endroit pour se cacher. Avant de partir de chez moi, il m’a dit : « Le Messager d’Allah (Sur lui la Grâce et la Paix) s’est caché dans la grotte pendant trois jours, puis a continué son chemin. Or, il ne faut pas qu’on se conforme à la sunna du Prophète (Sur lui la Grâce et la Paix) dans l’aisance et qu’on la délaisse dans l’adversité ! ».[1]

- **Les avis et impressions des savants à son sujet**

Les savants de différentes disciplines ont fait l’éloge de notre illustre imam, en mettant en exergue ses nombreuses qualités et vertus de science, de tolérance, de détachement des biens de ce monde, de refus des honneurs et autres. Voici les témoignages de certains savants illustres qui l’ont connu et côtoyé ou qui ont été ses élèves.

Harmala a dit : « J’ai entendu Echâfi’î dire : « Lorsque je suis parti de Baghdad, je n’ai pas laissé d’homme plus versé dans la jurisprudence, plus détaché des biens de ce bas monde, plus scrupuleux et plus savant qu’Ahmed Ibn Hanbal ».[2]

El-Muznî, l’élève d’Echâfi’î a dit de son côté : « Echâfi’î m’a dit : « J’ai vu à Baghdad un jeune qui, chaque fois qu’il disait : « Untel nous a rapportés… », les gens répondaient : « Il dit vrai ». J’ai dis : « De qui s’agit-il ? ». Il m’a répondu : « Il s’agit d’Ahmed Ibn Hanbal ».[3]

---

[1] « Manâqib l’imam Ahmed ». Cité par Mustapha Echek’a dans « L’imam Ahmed Ibn Hanbal ». Op cité.
[2] « Les vertus des quatre imams » d’’Abî ‘Abdullah Ibn Ahmed El-Maqsidi. Ed Dar El-Muayyid.
[3] Même source.

Ezza'farânî a dit pour sa part : « Echâfi'ï m'a dit : « Je n'ai jamais vu de personnes plus sensées qu'Ahmed Ibn Hanbal et Sulaïmane Ibn Dâoud El-Hâchimî ».[1]

On rapporte qu'Echâfi'ï a dit de même : « Ahmed est un imam dans huit disciplines : Il est un imam dans le hadith, un imam dans la jurisprudence, un imam dans le Coran, un imam dans la grammaire, un imam dans la sunna, un imam dans l'ascétisme, un imam dans le scrupule et un imam dans la pauvreté ».

Mohammed Ibn El-Hoçîne El-Anmâtî a dit lui : « Nous étions dans une assemblée où il y avait Yahia Ibn Mu'în, Abû Khaïtama Zohîr Ibn Harb et un groupe de grands savants. Ils se mirent alors à faire l'éloge d'Ahmed Ibn Hanbal et à rappeler ses vertus. Un homme présent, dit alors : « N'en dites pas davantage, car vous êtes trop étendus sur ses vertus ». Yahia Ibn Mu'în lui répondit : « L'abondance des éloges d'Ahmed Ibn Hanbal peut-elle être contestée ? Si nous passions toute notre réunion à mentionner ses vertus, nous ne pourrons les mentionner toutes ».[2]

Muhna Ibn Yahia a dit quant à lui : « Je n'ai jamais vu quelqu'un regrouper chaque bien sauf Ahmed Ibn Hanbal. J'ai vu Sufiâne Ibn 'Uyayna, Wâki', 'Abderrezak, Baqiyya Ibn El-Walîd, Dhamra Ibn Rabi'a et de nombreux autres savants, et je n'ai jamais vu comme Ahmed Ibn Hanbal dans sa science, sa jurisprudence, son ascétisme et son scrupule ».[3]

El-Marouzî a dit de son côté : « J'étais avec Abî Thûr, lorsqu'on lui posa une question. Il a dit alors : « Abû 'Abdullah Ahmed Ibn Hanbal notre maître a dit au sujet de cette question ceci et cela ».[4]

'Alî Ibn Khachram a dit pour sa part : « J'ai entendu Bichr Ibn El-Hâreth répondre, lorsqu'il fut interrogé sur Ahmed Ibn Hanbal après son épreuve : « Il fut introduit dans le soufflet de forge, et il sortit comme de l'or rouge ».[5]

On rapporte qu'il a été dit à Bichr Ibn El-Hâreth (l'illustre soufi) : « Pourquoi ne fais-tu pas comme Ahmed Ibn Hanbal ? ». Il répondit : « Vous voulez de moi que j'atteigne le rang des prophète ? Mon corps ne supporte pas cela. Allah a protégé Ahmed Ibn Hanbal devant lui, derrière lui, au-dessus de lui, au-dessous de lui, sur sa droite et sur sa gauche ».[6]

Nasr Ibn 'Alî a dit lui : « Jamais mes yeux n'ont vu d'âme dans un corps meilleure que celle d'Ahmed Ibn Hanbal ».[7]

Ibn Abî Hâtem a dit quant à lui : « J'ai entendu mon père dire : « Si vous voyez un homme aimer Ahmed Ibn Hanbal, sachez que c'est un homme qui aime la sunna ».[8]

Il a dit aussi : « J'ai entendu Abâ Dja'fer Mohammed Ibn Haroûn El-Mukharramî dire : « Si tu vois un homme médire d'Ahmed Ibn Hanbal, sache que c'est un innovateur ».[9]

El-Djurdjâni a dit dans ce même ordre d'idées : « Ahmed Ibn Hanbal a dirigé un jour la prière de 'Abderrezak, et a omis quelques règles de la prière. 'Abderrezâk interrogea alors les gens à ce sujet, et on lui répondit qu'Ahmed Ibn Hanbal n'avait pas mangé pendant trois jours ».[10]

---

[1] Même source.
[2] Même source.
[3] Même source.
[4] Même source.
[5] Même source.
[6] Même source.
[7] Même source.
8 Même source.
[9] Même source.
[10] Même source.

Toujours dans cette optique, El-Khellâl a dit : « Erramâdî nous a rapporté ceci : « Lorsque Ahmed Ibn Hanbal fut mentionné devant 'Abderrezâk, ses yeux se remplirent de larmes et il dit : « Un jour, j'ai été informé que ses moyens de subsistance s'étaient épuisés, et je suis allé le voir. Je l'ai pris par la main, je l'ai emmené derrière la porte de la maison, et je lui ai dit : « Nous ne gardons pas beaucoup de dinars chez nous, car lorsque nous procédons à la vente des récolte, l'argent que nous recevons, nous le dépensons dans d'autres choses. Cependant, j'ai trouvé chez les femmes, dix dinars. Prend-les, et j'espère que tu ne les dépenseras pas tous, avant que nous puissions te trouver quelque chose pour pouvoir assurer ta subsistance ». Il m'a répondu alors : « Ô Abâ Bakr ! Si j'ai accepté quelque chose d'un autre, j'accepterai de recevoir de toi ».[1]

Ahmed Ibn Sinân El-Qettâne a dit pour sa part : « Je n'ai jamais vu Yazîd Ibn Haroûn honorer quelqu'un et être généreux avec lui plus qu'Ahmed Ibn Hanbal. Il le faisait asseoir à ses côtés, il lui accordait beaucoup de considération et ne plaisantait pas avec lui ».[2]

De son côté, 'Abderrahmane El-Werrâq a dit : « Ahmed était l'homme le plus savant de son temps ; il était de ceux qui sont ancrés dans la science, et je n'ai jamais vu de pareil ».[3]

En outre, 'Abdullah Ibn Ahmed Ibn Chabuwayh a dit : « J'ai entendu Qutaïba dire : « N'était-ce Etthawrî, le scrupule aurait disparu et n'était-ce Ahmed Ibn Hanbal, les gens auraient innové dans la religion ». J'ai dis à Qutaïba : « Tu joins l'imam Ahmed Ibn Hanbal à un des tabi'îne (ceux qui sont venus après les compagnons) ? ». Il m'a répondu : « Bien plus, avec les plus grands des tabi'îne ! ».[4]

Quant à 'Alî Ibn El-Madinî, il a dit : « Ahmed est meilleur à mes yeux que Sa'îd Ibn Djubaïr en son temps, car Sa'îd avait des égaux ».[5]

El-Maroûzi a dit dans cette optique : « Je suis allé rendre visite à Dhû Nûm (le célèbre soufi égyptien) dans la prison, et il m'a dit : « Comment va notre maître ? ». Il entendait, par là, Ahmed Ibn Hanbal ».[6]

Ennisâï a dit pour sa part : « Ahmed a réuni entre la connaissance du hadith, la jurisprudence, le scrupule, l'ascétisme et la patience ».[7]

Ibrahîm El-Harbî a dit quant à lui : « Sa'îd Ibn El-Muçayyib était le meilleur homme de son temps ; Sufiâne Etthawrî était le meilleur homme de son temps et Ahmed Ibn Hanbal était le meilleur homme de son temps ».[8]

Abû Dâoud, le célèbre traditionniste, a dit lui : « Les cercles d'enseignement d'Ahmed Ibn Hanbal étaient des cercles réservés aux choses de l'au-delà ; tout ce qui avait un rapport avec ce bas monde, n'y était pas mentionné, et je ne l'ai jamais entendu parler de ce bas monde ».[9]

Quant à Içhâq, il a dit : « Moi, je compare Ahmed aux plus grands des tabi'îne ; il est l'argument d'Allah entre Lui et entre Ses serviteurs en ce bas monde, et son mérite ne pourra jamais être atteint ».[10]

---

1 Même source.
2 Voir « Manâqib l'imam Ahmed », d'Ibn El-Djûzi. Cité dans la même source.
3 « Manâqib l'imam Ahmed », même source.
4 « Manâqib l'imam Ahmed », même source.
5 Même source.
6 Même source.
7 « Sîr A'lâm Ennubalâ d'Eddahabî, (11/199). Même source.
8 « Sîr A'lâm Ennubalâ, (11/203). Même source.
9 « Sîr A'lâm Ennubalâ d'Eddahabî, (11/199). Même source.
10 « Manâqib l'imam Ahmed », d'Ibn El-Djûzi, p. 156. Même source.

Son élève, El-Marouzî, a dit enfin : « Abû ʽAbdullah ne faisait jamais du tort aux gens, et lorsqu'on lui en faisait, il endurait et pardonnait en disant : « Allah me suffit ». Il n'était pas rancunier ni hâtif ; il était très humble dans son comportement, d'un caractère admirable, toujours souriant et d'une nature douce ; il aimait pour Allah et détestait par Allah ; et lorsque quelque chose ayant trait à la religion était transgressée, sa colère devenait sévère. Il supportait les torts des voisins ».[1]

Concluons ce chapitre par ce témoignage de l'illustre savant et historien, El-Hâfedh Eddahabî qui écrit dans son livre « Tarîkh El-Islam » ce qui suit au sujet d'Ibn Hanbal : « Il est le savant de son temps, l'ascète de son époque, le traditionniste du monde, le mufti de l'Iraq, le savant de la sunna et le ferme dans l'épreuve. Rares sont les fois où les yeux voient quelqu'un comme lui ; il était une autorité dans la science et l'action et dans l'attachement au hadith ; il avait un jugement solide, une sincérité inébranlable, un dévouement bien enraciné, une crainte et une conscience de la présence divine, une intelligence et un éveil ainsi qu'un entendement et une science abondante ».

- **Sa maladie et sa mort**

Abû Bakr El-Maroûzi, l'élève d'Ibn Hanbal a dit : « Abû ʽAbdullah est tombé malade un mercredi du mois de Rabi' El-Aouel, de l'année 241 de l'Hégire. Il resta alité pendant neuf jours. Lorsque les gens apprirent la nouvelle de sa maladie, ils vinrent nombreux lui rendre visite. Il y avait tellement de gens, que certains se postèrent même devant sa porte, nuit et jour, dans l'espoir de pouvoir le voir. Le sultan eut vent de cet attroupement devant la maison d'Ibn Hanbal, et il chargea des gens de son conseil de rester devant la demeure de l'illustre imam et de lui ramener des nouvelles.

Ibn Hanbal autorisait, quand il le pouvait, les gens à entrer le voir, et il répondait par un signe de la main à leur salut.

Un jeudi du mois de Rabi' El-Aouel, sa maladie s'aggrava, et le lendemain, vendredi, les gens qui eurent vent de cette nouvelle, se rassemblèrent dans les rues et sur les places. Au milieu de la journée, Allah prit son âme. Les gens se mirent alors à crier et à pleurer de chagrin. Les funérailles eurent lieu après la prière du vendredi. Sa mort a eu lieu à Baghdad, un vendredi du mois de Rabi' El-Aouel, de l'année 241 de l'Hégire, alors qu'il avait soixante dix huit ans.

Il fut enterré au cimetière de Bâb Harb, au milieu d'une foule considérable. Certains chroniqueurs rapportent que le nombre de ceux qui participèrent à son enterrement atteignit quelque sept cents mille personnes. La foule était tellement considérable, que les habitants de Baghdad ouvrirent les portes de leurs maisons pour ceux qui voulaient faire leurs ablutions en vue de la prière du défunt.

Abû El-Haçan Ettamîmi a rapporté, d'après son père, d'après son grand-père, ce qui suit : « J'ai assisté à l'enterrement d'Ahmed Ibn Hanbal, et je suis resté pendant une semaine dans l'espoir d'arriver à sa tombe, en vain, en raison de la grande affluence des gens. Ce n'est qu'après le septième jour que je suis arrivé à sa tombe ».

[1] « Sîr A'lâm Ennubalâ », 11/221. Même source.

Les historiens rapportent que le pouvoir abbaside, par l'intermédiaire du calife El-Mutawakkil, avait voulu donner à son enterrement un cachet officiel. Le gouverneur de Baghdad, en l'absence d'El-Mutawakkil, alors en campagne, Mohammed Ibn Tahar, envoya des domestiques portant avec eux des linceuls neuf et du parfum en lui présentant les condoléances du calife par l'intermédiaire de son gouverneur, mais son fils Sâleh les remercia en leur disant : « Dites au gouverneur que l'émir des croyants avait épargné l'imam Ibn Hanbal de voir ce qu'il abhorre de son vivant et il n'est pas convenable qu'il le suive après sa mort par ce qu'il abhorrait de son vivant ».

Mais le gouverneur Mohammed Ibn Tahar ne laissa pas passer l'occasion de donner à ces funérailles un caractère officiel à la dimension de l'homme qu'était Ibn Hanbal. Au moment où le fils de l'imam, Sâleh, allait diriger la prière mortuaire sur le défunt, le gouverneur s'avança, le fit écarter doucement, et prit sa place, en dirigeant la prière. Le calife El-Mutawwakil lui dira après cela : « Bienheureux es-tu ô Mohammed, toi qui as prié sur Ahmed Ibn Hanbal (qu'Allah lui accorde Sa miséricorde) ! ». Son fils 'Abdullah a dit à ce sujet : « Mon père (qu'Allah lui accorde Sa miséricorde) est mort un matin d'un vendredi, et nous l'avons enterré après la prière de l'après-midi, du douze Rabi' El-Aouel de l'an 141. Ce fut Mohammed Ibn 'Abdullah Ibn Tahar qui dirigea la prière mortuaire. Il nous mis devant le fait accompli à cet effet, alors que nous avions déjà prié sur lui, à l'intérieur de la maison, en compagnie des Hachémites. Il avait alors soixante dix huit ans ».[1]

C'est ainsi que se termina la vie sublime de ce savant illustre qui illumina, par sa science, sa défense du hadith et de la sunna du Prophète (Sur lui la Grâce et la Paix) ainsi que sa piété et son scrupule, la communauté musulmane, en la préservant des innovations des innovateurs et de la tyrannie des tyrans et autres despotes. Et c'est à juste titre qu'Abû Nu'aïm El-Isphahâni rapporte dans sa « Hulya » qu'Ahmed Ibn Ibrahîm le soufi, a dit le soir de la mort d'Ahmed Ibn Hanbal : « Un homme de vertu parmi les gens de science, du nom d'Abî Dja'fer, m'a dit le soir où on a enterré Ahmed Ibn Hanbal : « Sais-tu qui on a enterré aujourd'hui ? ». J'ai dis : « Qui ? ». Il m'a répondu : « Le sixième des cinq ». J'ai dit : « Qui ? ». Il a répondu : « Abû Bakr essedîq, 'Umar Ibn El-Khettâb, 'Uthmân Ibn 'Affâne, 'Alî Ibn Abî Tâleb, 'Umar Ibn 'Abdelaziz et Ahmed Ibn Hanbal ».

C'est dire la place éminente qu'occupait notre illustre imam dans les cœurs des gens, qu'il a conquit par sa science abondante, sa piété fervente, son scrupule rigoureux et son courage extraordinaire qui lui a permis de rester ferme et intransigeant dans sa terrible épreuve qui dura de long mois.

Mais laissons le soin à l'érudit de l'Inde musumane, Abû El-Haçan Ennadhaoui de conclure par ces belles paroles qui témoignent de la grandeur et de la distinction de notre illustre imam et de la place éminente qu'il occupe dans l'histoire de l'Islam.

---

[1] « Tahdîd El-Kamâl », cité dans « Les vertus des quatre imams », op. cité.

Ennadhaoui écrit : « Le secret du génie d'Ahmed Ibn Hanbal ne réside pas uniquement dans sa défense du dogme eschatologique de l'Islam et dans son triomphe, bien que son mérite en cela ne puisse être contesté. Bien plus, son plus grand acte d'héroisme qui l'a fait accéder au rang de réformateur, est qu'il s'est opposé à la pensée philosophique extravagante qui, si elle avait pu s'imposer à cette communauté, le lien de cette dernière avec les premières sources de la religion et de la prophétie mohammadienne, se serait rompu graduellement. Conséquences à cela, cette communauté se serait soumise à toutes les philosophies et deviendrait de ce fait, exposée à toutes les doctrines et à toutes les opinions, le pouvoir aurait pris le dessus sur le peuple et la politique aurait triomphé de la religion et la liberté d'opinion et de croyance aurait été spoliée. Nul doute que cela aurait provoqué une grande calamité et une terrible discorde dans l'Islam. Mais Ahmed Ibn Hanbal a étouffé dans l'œuf cette fitna avant qu'elle ne se répande dans le monde musulman et préservé la religion des manipulations des manipulateurs et de l'emprise du pouvoir et des passions de même qu'il a évité à la communauté d'être à la merci des monarques jeunes et irresponsables ainsi qu'à leurs courtisans qui lui imposeront ses croyances comme on impose des impôts et la mèneront au gré de leurs passions comme on mène les moutons et les vaches. Ahmed Ibn Hanbal a rendu donc à la foi de l'Islam sa noblesse et son originalité et à la communauté, sa liberté et sa personnalité. Il a mérité pour cela, le respect de toute l'humanité et l'éloge des musulmans, ainsi que la reconnaissance des générations futures et l'hommage de l'histoire et sa révérence. Il fut donc un des plus grands réformateurs de l'Islam ».[1]

- **Les plus célèbres savants de son école (madhab)**

L'école hanbalite est la dernière école de jurisprudence, du point de vue chronologique, à voir le jour dans l'histoire de l'Islam. Apparue en Iraq, elle se propagea dans presque tout l'ancien pays du Châm (Syrie – Palestine – Jordanie – Liban), puis en Egypte. Mais sa propagation n'alla pas plus loin. Bien plus, l'école finit par disparaître de ces pays, et se confina dans quelques rares pays, notamment une partie de la Syrie et de l'Arabie séoudite, où elle constitue la doctrine officielle de l'Etat, dans sa version Wahhabite.

Le célèbre historien Ibn Khaldoun a expliqué cette difficile propagation par l'éloignement de l'école hanbalite du concept d'**Idjtihâd** et de son attachement exclusif au hadith qui est à la base de sa jurisprudence ».

Notre grand historien écrit à ce sujet : « Les hanbalites sont peu nombreux. La plupart sont en Syrie, en Irâq, à Baghdad et dans les environs. Ce sont eux qui connaissent le mieux la Tradition du Prophète et sa transmission qu'ils préfèrent, autant que possible, au raisonnement analogique (**qiyâs**), comme source du droit. Ils ont été puissants et nombreux à Baghdad, où ils se battirent avec les Chiites, causant ainsi des troubles qui cessèrent définitivement avec la prise de la ville par les Tartares ».[2]

D'autres, par contre, ont mis cette faiblesse de la propagation de l'école sur le compte de plusieurs facteurs, notamment le refus d'Ahmed et de ses partisans de la fréquentation de l'entourage du sultan, leur refus des postes et des responsabilités au sein du pouvoir et leur refus d'assumer le poste de grand cadi, comme l'a fait Ahmed, qui refusa le poste de cadi du Yémen, que lui a proposé Echâfi'ï, comme nous l'avons vu plus haut.

[1] « Les hommes de pensée et d'appel à Allah en Islam », Abû El-Haçan 'Alî El-Husseïni Ennadhaoui. Ed. Dar El-Qalam. Koweït.
[2] 'Abderrahmâne Ibn Khaldoun, « La Muqaddima ». Traduction et annotation de Vincent monteil. Ed. Sinbad, Paris, 1997.

On peut ajouter à cela,l’épreuve imposée par les mutazilites et endurée par l’école hanbalite à travers la personne de son fondateur Ahmed Ibn Hanbal, qui causa à cette école beaucoup de torts et occupa ses partisans dans les controverses et les réponses avec les mutazilites.

Quoi qu’il en soit, à l’instar des autres écoles de jurisprudence, l’école hanbalite, a donné, au monde musulman, d’illustres savants dans différentes disciplines islamiques, que ce soit l’exégèse coranique, le hadith, la théologie dogmatique, la jurisprudence (**fiqh**) ou le soufisme.

Nous avons, en premier lieu, les disciples directs de l’imam, qui sont entre autres :

’Abdelmalek El-Mimoûni Ibn Mahrân El-Djuzrî, un de ses plus anciens disciples qui le fréquenta durant vingt sept ans. C’est lui, le premier, qui rassembla les réponses de son maître aux questions qui lui étaient posées par ses élèves ou par les gens qui venaient le consulter.

Abû Bakr El-Maroûzi, son confident et homme de confiance. Il disait de son maître : « Abû ‘Abdullah – c'est-à-dire Ahmed Ibn Hanbal – m’envoyait pour des affaires, en me disant : « Tout ce que tu diras de ma part, c’est comme si je l’avais dit ». C’est lui qui lui ferma les yeux lors de sa mort et qui procéda à sa toilette funèbre. Il était le dépositaire des livres de son maître.

Muhanna Ibn Yahia, celui qui fréquenta le plus Ibn Hanbal. Il resta avec lui pendant quarante trois ans. Il est l’une des références principales de l’école hanbalite, de par les sources qu’il avait récoltées de son maître.

Abû Bakr El-Athram El-Baghdadî, un des élèves d’Ibn Hanbal, parmi les plus intelligents ; il ressemblait à son maître, dans son détachement des choses de ce monde et dans son scrupule. Il a rapporté de nombreux hadiths de la part de son maître.

Ibrahîm Ibn Içhâq El-Harbî, le plus versé des élèves du maître dans la jurisprudence et dans le hadith. On rapporte qu’il avait une bibliothèque qui contenait douze mille livres. Il appartenait à une famille très riche, et il vendit tout ce qu’il avait pour se consacrer à l’étude du hadith. Il était une des références fondamentales de l’école hanbalite. Il a laissé de nombreux ouvrages dont nous citerons : « Soudjoûd El-Qorân », « Kitâb Manâsiq El-Hadj », « Kitâb Gharîb El-Hadith », « Kitâb Dalâïl Ennubuwwa », etc.

Sâleh et ‘Abdullah, ses deux fils, qui rapportèrent de nombreux hadiths de leur père et sont considérés, également, comme des références sûres de l’école hanbalite.

Viennent ensuite les autres savants qui n’étaient pas des disciples directs du maître, mais qui avaient adopté son école de jurisprudence et l’ont struturée et développée avant de la propager et de la répandre dans les contrées du monde musulman.

On y trouve, ainsi le grand jurisconsulte et traditionniste, Abû Bakr El-Khellâl, qui a fait connaître, plus que d'autres, l'école de son maître. Il a laissé un ouvrage célèbre « El-Djâmi' El-Kebîr », composé d'une vingtaine de tomes, dans lequel il a assemblé toutes les questions jurisprudentielles traitées par son illustre maître.

Il y a aussi le jurisconsulte Abî El-Qâçem 'Umar Ibn El-Hoçine El-Kherkî, l'auteur du « Mukhtaçar ».

On y trouve, aussi, les célèbres traditionnistes et théologiens, qui ont commenté l'œuvre maîtresse d'Ibn Hanbal, à savoir le Musnad.

Parmi ces illustres savants, citons El-Hâfedh Abî Moussa El-Madîni, l'auteur du « **Khasâïs El-Musnad** », Chemseddine El-Djezrî El-Muqrî, l'auteur du « **Maç'ad El-Ahmed** », Ibn Hadjar El-'Asqalani, le très célèbre théologien et traditionniste, auteur de dizaines d'ouvrages, dont un commentaire du Sahîh El-Bukhâri, très apprécié et une monumentale biographie des compagnons du Prophète (Sur lui la Grâce et la Paix) « **El-Içâba Fi Tamyiz Essahâba** ». Il a laissé un commentaire du Musnad intitulé « **El-Qawl El-Musaddad Fi-Eddhub 'Ani El-Musnad** ». Citons aussi Mohammed Sibghat Allah El-Midrâsi El-Hindî, l'auteur du « **Dhîl El-Qawl** ».

On y trouve aussi l'imam El-Hâfedh 'Abdelghanî El-Maqdissi, l'auteur du « 'Umda », qui fut le premier hanbalite à s'installer en Egypte, comme l'a soutenu l'historien Ahmed Bacha Timûr dans sa « **Rissâla** ».

Il y a aussi le jurisconsulte El-Haçan Ibn Hâmed El-Baghdadî, l'imam des Hanbalites, en son temps. Il a laissé de nombreux ouvrages dont nous citerons « **El-Djâmi'** » en quatre cents tomes, « Charh Ouçoûls Eddîne » et « Tahdîd El-Adjwiba ».

On y trouve également l'érudit El-Hâfedh Nûr Eddîne Ibn 'Umar Ibn Salâl El-Haïthamî, l'auteur du « Madima' Ezzawâïd » et autres ouvrages de hadith. Il était l'un des maîtres du célèbre traditionniste El-Hâfedh Ibn Hadjar El-'Asqalânî. Il y eut aussi El-Hâfedh Essakhaoui, un illustre traditionniste, élève d'Ibn Hadjar. Il est l'auteur d' « El-Maqâçid El-Hassana ».

Il y a aussi le célèbre traditionniste et jurisconsulte, baghdadien, Abû El-Faradj Ibn El-Djoûzi, l'auteur de dizaines d'ouvrages très appréciés, comme « Safwat Essefwa », « Sayd El-Khâter », « Talbîs Iblis », « Manâqib l'imam Ahmed » et autres. On y trouve aussi Abû El-Wafâ Ibn 'Aqîl, célèbre traditionniste et jurisconsulte, surnommé « Cheikh El-Islam », l'auteur de nombreux ouvrages en jurisprudence hanbalite ainsi que le célèbre historien Ibn El-Athîr, l'auteur du célèbre « El-Kâmil Fi-Ettarikh » et du « Asad El-Ghâba », un ouvrage de biographies des compagnons du Prophète (Sur lui la Grâce et la Paix).

Il y a aussi le grand jurisconsulte et traditionniste, Mohammed Ibn 'Alî Ibn Mohammed Echoukâni, l'auteur de nombreux ouvrages, dont le fameux « Nîl El-Awtâr » et « Ettuhaf Fi Madâhib Essalaf ».

On y trouve également, l'illustre exégète et historien, El-Hâfedh Ibn Kathîr, l'auteur de l'exégèse du Coran célèbre et très appréciée jusqu'à aujourd'hui ainsi que d'une « Histoire des prophètes » et du fameux « El-Bidâya Oua Ennihâya », de même que les deux plus célèbres représentants de cette école, l'illustre Taqiedinne Ahmed Ibn Taymiyya, l'auteur de centaines d'ouvrages dans toutes les disciplines islamques, ainsi que son disciple, Ibn El-Qayyim El-Djuziyya, l'auteur, lui aussi, de dizaines d'ouvrages réédités régulièrement depuis des siècles, jusqu'à aujourd'hui. Tous deux sont des partisans fidèles de l'école hanbalite qu'ils ont enrîchie avec leur apport intellectuel et leurs connaissances multidisciplinaires.

Il y a aussi Abî 'Abdullah Mohammed Ibn Ahmed Ibn 'Abdelhadî El-Maqdissi, l'auteur de dizaines d'ouvrages dont « Qawâ'ïd Ouçoûl El-Fiqh », « El-Ahkâm El-Kubra » et « Manâqib El-Aïmma El-Arba'a » (les vertus des quatre imams).

Parmi les partisans de l'école de jurisprudence hanbalite, on trouve aussi d'illustres soufis dont la spiritualité intense et la connaissance de la voie sont reconnues par tous les musulmans.

Il s'agit de l'illustre cheikh El-Islam, 'Abdullah Ansâri El-Haroui, originaire de Hérat, en Afghanistan, l'auteur de l'incomparable « Madâridj Essâlikîne », la voie des itinérants, un ouvrage expliquant les états spirituels et les étapes du soufisme et leurs liens avec le Coran et la sunna, commenté admirablement par Ibn El-Qayyim El-Djuziyya, et du célèbre cheikh 'Abdulqader Djilâni, appelé le sultan des saints, dont le tombeau se trouve à Baghdad.

Il est l'auteur de la « Ghunya », du « Djalâa El-Khâter », du « Foutoûh El-Ghaïb » et d'autres ouvrages de soufisme et de jurisprudence. Les deux illustres savants étaient aussi, comme on l'a dit, des jurisconsultes éminents appartenant à l'école hanbalite. Ils jouissent d'une grande considération pour leur science abondante et leur spiritualité intense inspirée du Coran et de la sunna, aussi bien de la part des **fuqahâ** (jurisconsultes) que des soufis.

On y trouve également Muwaffaq Eddine Ibn Qudâma, le célèbre jurisconsulte qui a laissé un ouvrage de référence pour l'école hanbalite, « El-Mughnî Fil-Fiqh » en ce qu'il étudie en détail toutes les règles sur lesquelles se base son école et les compare avec les règles des autres écoles de jurisprudence. Il s'agit d'une véritable encyclopédie de la jurisprudence comparée, comme l'a décrit un auteur moderne.[1] Il est aussi l'auteur d'un ouvrage dans les « Ouçoûls » fondements de la jurisprudence, intitulé « Rawdat Ennâdher Oua Djannet El-Manâdher », d'un « Fadhâïl Essahâba » et autres ouvrages.

On y trouve aussi l'historien Ibn El-'Ammâd El-Hanbalî, l'auteur du « Chadharât Eddahab Fi Akhbâr man Dahab » ainsi qu'Ibn Radja El-Hanbalî, l'auteur des « Tabaqât El-Hanâbila » et du « Djâmi' El-'Ouloûm Oua El-Hikam ».

Citons aussi, parmi les représentants éminent de cette école, l'illustre Mohammed El-Amîne Echenkitî, un éminent traditionniste et exégète, né à Nouakchott, en Mauritanie, et ayant vécu à la Mecque. Il est l'auteur du « Zâd el-Muslim », un ouvrage de hadiths authentiques sur lesquels il y a un consensus entre El-Bukhâri et Moslem, ainsi que d'un commentaire du Coran intitulé « Adhwâ El-Bayâne ».

On y trouve aussi l'imam El-Baghoui, l'auteur du « Charh Es-sunna ».

Il y aussi, parmi les représentants éminents de l'école Hanbalite, Abû Bakr 'Abdullah Ibn Daoûd El-Azdî Essidjistâni, un des plus grand traditionnistes de Baghdad, qui fut le chef de l'école hanbalite en son temps, ainsi qu'Abû El-Qâçem 'Umar Ibn El-Hoçine El-Khiraqî, l'auteur du « Mukhtaçar » dans le fiqh hanbalite.

---

[1] « L'imam Ahmed Ibn Hanbal », par Mustapha Echek'a. Ed. Dar El-Qitâb Ellubnânî, Beyrouth. Liban.

Parmi les représentants les plus en vue de l'école hanbalite, ces derniers siècles, citons le réformateur du Hidjaz, Mohammed Ibn 'Abdelouahab, le fondateur du Wahhabisme, la doctrine officielle du royaume d'Arabie Séoudite, l'auteur du « Kitâb Ettawhîd » et du « Kitâb El-Kabâïr », et plus près de nous, au vingt et unième siècle, le traditionniste Nâcer Eddine El-Albânî, qui a commenté de nombreux ouvrages de hadiths ainsi qu'Ibn Bâz, jurisconsulte et traditionniste, qui exerça les fonctions de grand muftî du royaume d'Arabie Séoudite.

*****

**

*